This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 00055932 2

LE

VOYAGEUR FRANÇOIS.

LE

VOYAGEUR

FRANÇOIS,

OU

LA CONNOISSANCE

DE L'ANCIEN

ET DU NOUVEAU MONDE,

Mis au jour par M. l'Abbé DELAPORTE.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME XXV.

Prix 3 liv. relié.

A PARIS,

Chez L. CELLOT, Imprimeur-Libraire, rue Dauphine.

M. DCC. LXXXII.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

LE

VOYAGEUR

FRANÇOIS.

LETTRE CCCXVIII.

GENEVE.

FIGUREZ-vous, Madame, dans un pays fertile, deux côteaux parfaitement cultivés, ornés de maiſons champêtres, d'habitations riantes, &, au milieu, un vaſte baſſin formé par le lac Léman, qui, comme une petite mer, dont il eſt l'image, a ſes ports, ſa navigation, ſes calmes, ſes tempêtes, ſes fureurs, ſes naufrages. C'eſt ſur ſes bords, ou plutôt ſur la riviere du Rhône, dans une ſituation délicieuſe,

que Geneve ſe préſente en amphithéatre, & domine ſur la campagne.

Plus loin vous voyez une perſpective variée, bornée par de hautes montagnes, dont l'aſpect agreſte & ſauvage offre un contraſte agréable avec les payſages qui ſont au-deſſous. Les unes s'élevent derriere les autres en mille formes capricieuſes, & paroiſſent comme autant de monts argentés, lorſque, dans les beaux jours, elles ſont éclairées par les rayons du ſoleil.

La ville eſt petite, & ne contient guere que vingt mille habitans; mais elle eſt ancienne, & étoit déjà connue du tems de Céſar, qui s'en ſervoit comme d'un boulevard contre les Helvétiens, & de barriere contre les nations Germaniques qui troubloient l'Italie & les Gaules. Soumiſe ſucceſſivement aux Romains, aux Francs, aux Allemands & aux Rois de Bourgogne, juſqu'au milieu du onzieme ſiecle, elle ſecoua enfin le joug, & devint une ville Impériale, qui eut ſon Evêque pour Prince ou pour Seigneur; car l'autorité épiſcopale étoit tempérée par celle des citoyens.

Les Ducs de Savoie s'attribuerent

auſſi des droits ſur ce petit Etat, & firent différentes tentatives pour s'en rendre maîtres ; mais il y réſiſta avec courage, ſoutenu de l'alliance de Fribourg & de Berne, qui porta le dernier coup aux prétentions des Savoyards. On exila ceux qui favoriſoient le parti ennemi ; & ce fut alors, c'eſt-à-dire, au ſeizieme ſiecle, que le Conſeil des Deux-Cent fut établi, & que Geneve prit une nouvelle forme de gouvernement.

Vers le même tems, cette ville eſt déchirée par les diſſentions du peuple & de ſes Evêques. Un d'entr'eux, Pierre de la Baume, irrité du refus de quelques demandes qu'il fait aux habitans, aide le Duc à ſoulever le pays. Cette conduite le rend odieux ; & ſon autorité eſt abolie par la réformation qui devint générale. Un certain Lambert avoit commencé à l'établir ; mais elle ne prit racine que lorſque le Conſeil, animé du même zele, eut fait défenſe de prêcher ſur d'autres matieres, que celles qui pouvoient être prouvées par l'Ecriture. Elle fut univerſellement embraſſée en 1535 ; & l'arrivée de Calvin mit le

ſceau à ce grand ouvrage.

L'Evêque voulut en vain s'oppoſer au progrès de la nouvelle doctrine : voyant l'inutilité de ſes efforts, il ſortit de la ville, excommunia les Genevois, joignit ſes forces à celles du Duc de Savoie, & fit une guerre ouverte à l'Etat, qui le déclara ennemi de ſa liberté, de ſes droits, & de ſa religion. Le Prélat, en ſe retirant à Annecy avec ſes Chanoines, ſe dépouilla d'une autorité qu'il ne pouvoit plus exercer, & ne conſerva qu'un vain titre, qui eſt encore affecté à ſes ſucceſſeurs : la ville même, où ceux-ci font leur réſidence, ne paroît ſubſiſter & ſe ſoutenir, que par la dévotion aux reliques de ſaint François de Sales, & par l'argent que cette dévotion y attire. A la vacance du Siege, le Chapitre, compoſé de nobles ou de docteurs, mais pauvre, préſente trois ſujets au Duc de Savoie, qui en choiſit un pour Evêque.

Outre le traité qui uniſſoit Geneve avec les Bernois, elle ſe fortifia encore de l'alliance de Zurich, & ſur-tout de celle de la France qui l'a conſtamment & hautement protégée. Avec ces ſecours

elle réſiſta aux armes de Charles-Emmanuel, qui, du ſein de la paix la plus profonde & dans l'obſcurité de la nuit, tenta l'eſcalade, & ſe propoſa de s'emparer de la cité après en avoir exterminé les habitans. Deux cens Savoyards avoient déjà gagné les remparts; mais ils furent à peine apperçus, que les bourgeois, réveillés par les cris de quelques citoyens, coururent aux armes & mirent leurs ennemis en déroute. Une partie fut taillée en pieces, le reſte fait priſonnier; & pour dégoûter le Duc de Savoie de pareilles entrepriſes, on en fit pendre treize des principaux, comme traîtres, aſſaſſins & voleurs nocturnes.

Le Duc ſe voyant repouſſé, & ſes officiers pris ou pendus, ne ſongea plus à ſurprendre une ville, qui depuis n'a ceſſé de s'enrichir, de ſe peupler & de s'embellir. Elle célebre par des fêtes & des réjouiſſances annuelles, le 12 de Décembre, jour de l'eſcalade, qui, fixé pour la deſtruction de ſes habitans, fut celui de leur liberté. Auſſi conſervent-ils toujours précieuſement, dans l'arſenal, les échelles, les lanternes, les pétards dont ſe ſervirent les Savoyards

pour leur attaque. On dit même que le pétard qui devoit forcer la porte, eſt encore chargé comme il l'étoit, lorſqu'il fut pointé contre la ville.

Le traité de paix qui ſuivit cette délivrance, porte que tout acte d'inimitié & de haine ſera oublié à jamais; & que quiconque entreprendra de troubler le repos public, ſera regardé comme violateur des traités. Le Duc ne ſe réſerva aucune prétention; & depuis cette époque, la plus parfaite intelligence a regné entre la Savoie & l'Etat de Geneve, que le Roi de Sardaigne vient enfin de reconnoître comme Souverain, libre & indépendant.

Dans le tems que la Ligue travailloit avec le plus de force à exclure Henri IV de la Couronne, Geneve oſa ſe déclarer pour ce Prince, qui voulut bien s'en ſouvenir. Le Nonce du Pape preſſant ce Monarque d'abandonner la République, « ce n'eſt pas moi ſeulement, répondit » Henri IV, qui l'ai priſe ſous ma pro» tection; ce ſont mes prédéceſſeurs, » en reconnoiſſance des ſervices qu'ils » en ont reçus. Il eſt de la bienſéance » & même de la juſtice, de ne pas con» trevenir à cet engagement. Je n'aban-

» donnerai jamais les Genevois ; cet » abandonnement feroit tort à la Cou» ronne & à la ſûreté de la parole » Royale ».

Quelques diſſentions inteſtines, dont la derniere a éclaté en 1738, ont de tems en tems altéré la tranquillité de Geneve. Les Magiſtrats avoient établi quelques impoſitions pour augmenter ſes fortifications. Le peuple prétendoit devoir être conſulté pour une opération de cette importance ; des murmures ſecrets on en vient aux plaintes publiques. Les Magiſtrats font faire quelques mouvemens dans l'arſenal pour en impoſer aux mutins ; mais cette précaution de ſageſſe produit les plus fâcheux éclats. Les citoyens ſe ſoulevent contre les Conſeils ; ceux-ci veulent ſoutenir leurs prépoſés, & ſe voient enſuite forcés de les ſacrifier. Alors le Roi prenant le parti de joindre ſa médiation à celle des Cantons de Zurick & de Berne, envoie le Comte de Lautrec pour rétablir la tranquillité ; & tout eſt heureuſement pacifié. La ſûreté eſt également établie au dehors par deux nouveaux traités, l'un avec la France en 1749, & l'autre

en 1754 avec le Roi de Sardaigne.

Geneve, remarquable par ſa ſituation, ſon gouvernement, ſon indépendance, ſa religion, ſes arts, ſon commerce, n'occupoit anciennement que la montagne qui eſt comme la clef du lac Léman; peu à peu elle eſt deſcendue dans la plaine, où en gagnant de l'étendue, elle a perdu dans les brouillards du lac, une partie de ſa ſalubrité. On y voit d'aſſez beaux édifices, des promenades agréables, des rues bien alignées, & toutes les maiſons bâties de pierres; ce qui prévient les incendies, auxquels on apporte d'ailleurs un prompt remede, par le bel ordre établi pour les éteindre; mais les pierres, qui ſe tirent de Lauſane, ſont d'un gris ſale, qui donne aux maiſons un air de pouſſiere. La ville eſt bien fortifiée, ſur-tout du côté du Prince qu'elle redoute le plus, le Roi de Sardaigne. Dans la partie où les fortifications ne ſont point achevées, elle ſoutiendroit mal un ſiege en regle; mais le ſervice s'y fait comme dans une place de guerre. J'imaginois d'abord qu'elle ſe gardoit elle-même; mais je vis avec ſurpriſe, que ſa garniſon n'étoit formée que de ſoldats étrangers. Il y a

ſeulement, aux corps-de-garde, quelques gens de la République, chargés de l'examen des paſſe-ports, & qui, en cas d'attaque, ne ſeroient pas d'une grande reſſource. On peut croire cependant que chaque citoyen deviendroit ſoldat dans le beſoin. On permet aux Genevois de ſervir dans les troupes étrangeres; mais l'Etat ne fournit à aucune Puiſſance des corps avoués, & ne ſouffre dans ſon territoire aucun enrôlement.

Geneve a trois portes qui ſe ferment au coucher du ſoleil, & les Dimanches pendant le Service divin. Il n'eſt permis, ſous aucun prétexte, de les ouvrir avant l'heure marquée, qui varie ſuivant les ſaiſons. Les entrepriſes des Ducs de Savoie ont fait maintenir cette police avec la plus grande rigueur. Quatre compagnies, commandées par un des ſyndics, montent la garde tous les jours, & ont leur corps-de-garde à la Maiſon de Ville & aux portes. Une cinquieme, deſtinée à remplir les poſtes de nuit, ſert de renfort aux quatre premieres. Le ſyndic eſt aſſiſté par deux membres du Petit Conſeil, à qui l'on donne le titre de

Majors. Ce ſervice ſe fait avec autant de régularité, que ſi l'on étoit à l'approche de l'ennemi.

On a diſpoſé ſur les fortifications, le long du pays de Vaud, à une diſtance limitée, des feux d'une matiere très-combuſtible, qui ſe découvrant de l'un à l'autre, informeroient promptement les Suiſſes du danger où pourroit ſe trouver la République. On aſſure le port avec des pilotis & des chaînes, qu'on ferme en même tems que les portes, dans l'endroit où le Rhône, ſortant du Léman, entre dans la cité, & la diviſe en deux parties inégales. Des chevaux de friſe forment une barriere armée de pointes de fer, les unes dans l'eau, les autres au-deſſus. Un corps-de-garde, avec une galerie tournante, veille la nuit ſur ce paſſage, & jouit, pendant le jour, de la double vue de la ville & du lac. Le ſoir, on leve un petit pont qui communique d'un baſtion à ce corps-de-garde; de ſorte que la garde même ſe trouve enfermée juſqu'au lendemain.

Le Rhône, au ſortir du Léman, ſe ſépare en deux bras, & forme une iſle qui, avec quelques belles maiſons,

préſente un ancien édifice appellé *la Tour de Céſar*. Un double pont la joint, d'un côté à la ville, & de l'autre au quartier de Saint-Gervais, ſitué ſur la rive droite du fleuve. Les promenades publiques ſont la Treille & le Baſtion neuf. La premiere eſt une terraſſe très-élevée, ornée d'arbres ; la ſeconde, un jardin planté de marroniers, d'où l'on découvre une vue magnifique. Je ne parle point de Plein-Palais, autre promenade qui eſt hors des murs, du côté où Geneve ſe montre dans ſa plus belle apparence. J'étois étonné que les loix ſomptuaires, qui s'obſervent avec tant de ponctualité dans cette République, euſſent permis les édifices de quelques particuliers, qui, vus de cette promenade, ſemblent rompre cette égalité, qui doit être le premier objet de ces mêmes loix.

L'ancienne cathédrale, aujourd'hui l'Egliſe de ſaint Pierre, eſt un vaſte bâtiment, d'une architecture antique, dans le goût des Temples du treizieme ſiecle. Quoique les dedans en ſoient gothiques, ſon portique, ſoutenu par des colonnes d'ordre Corinthien, eſt d'une conſtruction nouvellement élevée

ſur les deſſins d'un Genevois, qui a ſu allier la majeſté, la grandeur & la ſimplicité. On n'en a point décoré l'intérieur par reſpect pour le précepte du Décalogue, qui interdit aux Hébreux l'uſage des ſtatues & des images : mais où ſeroit l'inconvénient d'avoir des tableaux, en avertiſſant le peuple de ne les regarder que comme des monumens deſtinés à retracer, d'une maniere agréable & frappante, les principaux événemens de la Religion ? Les premiers Réformateurs ont proſcrit les peintures, c'eſt-à-dire, les exemples, & ont ſouffert que les épitaphes, c'eſt-à-dire, que des flatteries & des menſonges déshonoraſſent les lieux conſacrés à la vérité.

Cette Egliſe, accompagnée de trois Tours, occupe l'endroit le plus élevé de la ville. La nef eſt remplie de bancs, où chaque place a ſa lettre ou ſon numéro. Celles des Magiſtrats s'élevent en gradins dans la partie du Temple, qui faiſoit anciennement le chœur des Chanoines. On voit à côté, dans une chapelle, un tombeau du fameux Duc de Rohan, qui mortellement bleſſé à la journée de Rinfeld, voulut que ſes

cendres repoſaſſent à Geneve, où ſa veuve, Marguerite de Béthune, fille du célebre Duc de Sully, lui fit ériger un mauſolée. Rohan avoit toujours eu une affection particuliere pour cette République qui lui doit pluſieurs embelliſſemens, & ſpécialement la promenade de Plein-Palais, dont il fit lui-même planter les arbres.

On vante encore ici l'arſenal & les magaſins abondamment pourvus d'armes & de munitions. Les Hôpitaux ne ſont pas ſeulement un aſyle pour les malades, mais un hoſpice pour les paſſans, & une reſſource pour les pauvres familles, par la multitude des petites penſions qu'on leur diſtribue pour les aider à vivre ſans ſe déplacer. La Bibliotheque publique, conſidérable en livres, en manuſcrits, en médailles, & le College, par les connoiſſances & le zele des Profeſſeurs, procurent à une jeuneſſe ſtudieuſe, la plus brillante & la plus ſolide inſtruction. Le ſuperflu des biens eccléſiaſtiques, qui ſervoit, avant la réforme, à nourrir le luxe du Clergé, a été appliqué en partie à cet établiſſement. L'émulation y eſt excitée par les prix

que la République diſtribue elle-même avec le plus grand appareil. Ce jour-là, chaque claſſe va en proceſſion à la Cathédrale, où ſont aſſemblés un grand nombre de ſpectateurs. Le Recteur, & quelques-uns des Etudians, font des harangues en latin; & le premier Syndic diſtribue des médailles d'argent de différente valeur. L'enfant qui les obtient, reçoit de ſes parens celles qu'ils avoient gagnées eux-mêmes dans leur claſſe; & ces préſens lui forment comme un gage, envers ſa famille, de ſon application & de la continuité de ſes ſuccès. Onze Profeſſeurs, avec le Recteur & trois Députés du Conſeil des Vingt-Cinq, compoſent une eſpece de Sénat académique, dans lequel ſont diſcutées toutes les affaires qui appartiennent aux études. Ces Profeſſeurs peuvent aſpirer à la Magiſtrature; & pluſieurs en effet y ſont parvenus; ce qui contribue également à entretenir l'émulation & la célébrité de l'Académie; mais alors il faut quitter la chaire de Profeſſeur.

M. Burlamaqui, dont la réputation eſt auſſi bien établie dans toute l'Europe par ſes excellens écrits, que ſa

mémoire eſt en vénération à Geneve par ſon caractere & ſon amour pour les arts, a le premier ouvert le projet d'une Ecole gratuite de deſſin. Elle ſe tient deux fois par jour, excepté le Jeudi & le Dimanche : un maître habile, payé par le Gouvernement, y donne des leçons ; le nombre des Eleves eſt fixé ; & à meſure qu'ils quittent, leur place eſt remplie par d'autres qui leur ſuccedent.

Les Avocats, les Notaires, les Médecins forment des corps, auxquels on n'eſt aggrégé qu'après des examens publics. Tous les gens de métiers ont auſſi leurs réglemens, leurs apprentiſſages, leurs chefs d'œuvre. Ici chacun lit & s'éclaire ; & le peuple même y eſt très-inſtruit. Je crois pourtant, malgré l'étonnante réputation de M. Tronchin, que la médecine y eſt moins cultivée que les autres ſciences. On eſt ſurpris que les Génevois ſachent ſi peu tirer parti de la proximité des montagnes, qui pourroient leur fournir une infinité de plantes rares, curieuſes & utiles, & leur procurer, à peu de frais, un jardin de botanique & une école d'hiſtoire naturelle.

Le port de Geneve ſur le lac avec des jettées, ſes barques, ſes marchés & ſa poſition entre l'Allemagne, l'Italie & la France, la rendent induſtrieuſe, riche & commerçante. Ses rues ſont éclairées la nuit; & l'on a conſtruit ſur le Rhône une machine à pompes fort ſimple, qui fournit de l'eau aux quartiers les plus élevés. On conſerve dans les greniers une quantité ſuffiſante de bled pour nourrir, pendant deux ans, tous les ſujets de la République. Ceux qui en ont la direction, font leurs proviſions dans les tems d'abondance; mais de peur que ces achats ne hauſſent le prix des denrées, on ne peut les faire plus près qu'à quatre lieues de la ville. La plupart des familles cuiſent le pain dans leur maiſon, & tirent le bled d'où elles veulent; mais les boulangers & les aubergiſtes ſont obligés de l'acheter de l'Etat au prix du marché. Les Soldats reçoivent en grain une portion de leur paye, & le Clergé une partie de ſes honoraires. Cette diſtribution diſpoſe environ du tiers de l'approviſionnement annuel; & comme c'eſt le vieux bled qui ſe vend le premier, le nouveau qui le remplace, entretient

les proviſions fraîches & toujours en bon état. Ce réglement a plus d'une fois ſauvé la ville de la famine ; mais ce n'eſt pas encore là l'unique avantage que le peuple peut en retirer ; car comme le territoire eſt petit, s'il arrivoit que le laboureur voiſin voulût vendre ſon grain trop cher, on ouvriroit les greniers publics, & l'on rendroit ainſi le payſan plus traitable.

Malgré la richeſſe de quelques particuliers, on peut dire qu'en général l'Etat eſt pauvre, par la répugnance que témoignent les Génevois pour les nouveaux impôts, même les moins onéreux. Son revenu n'excede pas la ſomme de cinq cens mille livres de notre monnoie ; mais l'économie avec laquelle il eſt adminiſtré, ſuffit à tout, & produit même des fonds en réſerve pour les beſoins extraordinaires. Les charges du Gouvernement ſont entretenues de différens domaines qui appartiennent à la République, & de certains droits d'entrée & de ſortie aſſez médiocres. Dans toute aliénation ou vente de terre, l'Etat retire le dixieme de la choſe vendue ; & tout legs fait par un Génevois à un étranger

où à quelqu'un dont il n'eſt ni l'allié ni le parent, rend le même intérêt de dix pour cent de la choſe léguée.

La garniſon, qui conſiſte en ſept cens hommes diviſés en douze compagnies, eſt payée en partie des revenus communs, & le reſte par une taxe perſonnelle qui ſe leve ſur les habitans. Chacun s'inſcrit volontairement à un office qu'on appelle *la Chambre des Taxes*; mais malgré la proportion qu'on devroit obſerver dans la perception de ces deniers, pour ne par déroger à la liberté publique, on s'eſt interdit toute perquiſition. Le paiement ordinaire eſt d'environ deux écus pas an pour chaque pere de famille. Tout Bourgeois ou Citoyen de Geneve, dans quelque pays qu'il ſoit, eſt ſoumis à cette impoſition, & ne peut s'y refuſer, ſans renoncer, lui & ſa poſtérité, à tous les droits de la République.

Ajoutez à ceci, ce que donnent les étrangers pour obtenir des lettres de protection, ce que peuvent produire les permiſſions de commercer, & vous aurez les principales branches des revenus de ce petit Etat. Les appointe-

mens des Magiſtrats ſont très-modiques : les plus conſidérables, c'eſt-à-dire, ceux des Syndics, n'excedent pas deux mille francs. Les Membres du Petit Conſeil ont environ douze cens livres ; & ceux du Conſeil des Deux Cens ne retirent aucun émolument de leurs places.

Le pouvoir ſuprême de la République réſide dans ces deux ſortes de magiſtratures, & ſur-tout dans l'aſſemblée générale de la Nation, compoſée du corps entier des Bourgeois & des Citoyens qui ont paſſé l'âge de vingt-cinq ans. C'eſt à elle qu'appartient la puiſſance légiſlative, le droit de la guerre & de la paix, les alliances, les impôts, & l'élection des principaux Magiſtrats, qui, quoique le nombre des votans ſoit au moins de quinze cens perſonnes, ſe fait dans la Cathédrale avec autant d'ordre que de décence. Le plus ancien des Miniſtres prononce un ſermon pour éloigner tout intérêt particulier, tout eſprit de brigue & de parti, toute haine, toute animoſité perſonnelle.

Le diſcours fini, s'il s'agit de l'élection des Magiſtrats, on diſtribue à

chaque Bourgeois une liſte, où ſont imprimés les noms de tous les candidats. Chaque membre paſſe devant le Petit Conſeil qui eſt aſſis au milieu de l'Egliſe, met la main ſur une grande bible, & ſe retire dans un des cabinets préparés à ce deſſein. Il y trouve une écritoire & des plumes, fait une croix à côté des noms de ceux à qui il a intention de donner ſon ſuffrage, plie le papier & le met dans une boîte On ouvre enſuite toutes ces liſtes; & la proclamation ſe fait en faveur de ceux qui ont le plus de voix. Tout ce qui ſe porte à ces ſortes d'aſſemblées, a été préalablement examiné par les deux Conſeils. Le premier Magiſtrat expoſe le ſujet dont il eſt queſtion; & chacun opine pour l'affirmative ou pour la négative.

Le Conſeil des Deux Cens, qui ſeroit mieux nommé des Deux Cens Cinquante, comprend ce dernier nombre de Bourgeois ou de Citoyens. Ils doivent avoir au moins trente ans accomplis; & leurs charges ſont à vie, à moins qu'ils n'en ſoient privés par quelque flétriſſure, comme banqueroute, cenſure publique, &c. On les appelle

appelle auſſi le Grand-Conſeil ; & ce ſont eux qui diſpoſent de toutes les places, qui traitent toutes les grandes affaires, qui peuvent faire grace aux coupables, & éliſent les membres du Conſeil des Vingt-Cinq.

Ce dernier, tiré de celui des Deux-Cens, a le pouvoir exécutif dans ce qui regarde les loix nationales, juge ſeul les cauſes criminelles, nomme aux petits offices, crée les Bourgeois, adminiſtre les finances, fait aſſembler le Grand-Conſeil quand il le croit néceſſaire, connoît de toutes les matieres dont l'importance ne mérite pas la convocation des autres tribunaux, & décide de tout à la pluralité des voix.

Il y en a un autre, appellé le Conſeil des Soixante, qui ne s'aſſemble que dans les cas preſſans : c'eſt le même que celui des Vingt-Cinq, auquel on aſſocie, dans les affaires épineuſes, trente-cinq membres de celui des Deux-Cens.

Les Préſidens de ces différentes juriſdictions ſont les quatre Syndics, qui ne peuvent l'être qu'une année, ni le redevenir qu'au bout de quatre ans ; leur rang eſt déterminé par leur ancienneté

dans le Sénat. Ils ont le pouvoir de convoquer extraordinairement le Conſeil des Vingt-Cinq, qui d'ailleurs doit s'aſſembler tous les jours. Les affaires qui demandent une prompte expédition, ſoit criminelles, ſoit civiles, ſont toutes de ſon reſſort & de celui des Syndics, auxquels on a joint un Tréſorier, deux Secrétaires, ſix Aſſeſſeurs, un Procureur-Général & un Lieutenant de Police. Celui-ci exerce, durant une année, un pouvoir coercitif, ſujet à la même reſtriction que le pouvoir des Syndics, c'eſt-à-dire, qu'il peut faire empriſonner les coupables, mais non pas les relâcher de ſa propre autorité. Les Aſſeſſeurs reſtent en charge pendant trois ans; & leur juriſdiction eſt à peu près la même que celle du Lieutenant de Police, qui eſt leur chef. C'eſt devant eux, que les petites affaires ſont promptement expédiées. L'office du Procureur Général, qui eſt également triennal, & peut même être continué trois ans de plus, ſi l'aſſemblée générale le juge à propos, a pour objet la conſervation des domaines & des privileges de la République. Ce Magiſtrat a le droit de plaider contre les abus, lors même qu'il n'en eſt pas re-

quis ; il eſt en même tems le demandeur de toutes les cauſes criminelles.

Tout Bourgeois ou Citoyen qui refuſeroit une de ces charges, ou toute autre à laquelle il auroit été nommé par le Conſeil des Deux-Cens, paieroit une amende de vingt cinq écus, avec défenſe de ſortir de la ville. Six perſonnes du même nom & de la même famille peuvent être en même tems de ce Conſeil ; mais un pere & un fils, ou deux freres, ne ſauroient occuper enſemble une place dans celui des Vingt-Cinq. Cette loi prévient le dangereux aggrandiſſement des familles, & éloigne les malheurs qui ont déchiré tant de Républiques.

Les quatre Syndics ſont élus le premier Dimanche après le nouvel an ; & le lendemain on convoque le Grand-Conſeil, pour examiner ſi aucun des membres de celui des Vingt-Cinq ne mérite d'être dépoſé. En attendant, ils ſont tous regardés comme ſuſpendus, juſqu'à ce que le Grand-Conſeil les ait rétablis dans leur charge ; ce qui ſe fait le jour même. De leur côté, ils dépoſent ou confirment à leur tour les membres du Conſeil des Deux-Cens ;

& ce droit réciproque eſt d'autant plus juſte, que la honte qui tomberoit ſur un particulier convaincu de quelque crime, ne pourroit rejaillir ſur tout le corps.

Pour contre-balancer la puiſſance des Magiſtrats, on accorde à tout Bourgeois ou Citoyen le droit de repréſentation, qui conſiſte à donner une déclaration des abus qu'il croit découvrir, & un plan de ce qu'il penſe être utile à l'Etat. Le Conſeil des Vingt-Cinq examine ces mémoires; & ce privilege peut être regardé comme la ſauve-garde de la liberté du peuple, ſi l'uſage qu'il en fait eſt réglé par la diſcrétion & par la prudence; mais ſi, en oubliant le bien général, la balance venoit à pencher du côté de l'intérêt particulier, & que la corruption s'inſinuât parmi les Citoyens, il eſt certain que dans une petite ville, où quinze cens perſonnes peuvent être armées au premier ſignal, ce droit ne pourroit manquer de produire l'effet le plus funeſte. Auſſi en accordant aux Génevois le pouvoir de faire des repréſentations convenables au bien de la République, on leur défend, ſous les peines

les plus rigoureuſes, d'exercer aucune ſorte de violences.

Vous voyez par ce détail, que le Gouvernement de Geneve a tous les avantages & aucun des inconvéniens de la démocratie. Tout y eſt ſoumis à la direction des Syndics; tout émane du Petit Conſeil pour la délibération; & tout retourne à lui pour l'exécution. On ne connoît point de dignité héréditaire; le fils d'un premier Magiſtrat reſte confondu dans la foule s'il ne s'en tire par ſon mérite. La nobleſſe ou la richeſſe ne donne ni rang, ni prérogative, ni facilité pour s'élever aux charges; les brigues ſont ſévérement défendues; & les emplois ſi peu lucratifs, que n'ayant pas de quoi exciter la cupidité, ils ne peuvent tenter que des ames nobles, ou par le bien qu'on peut y faire, ou par la conſidération qu'on y attache. S'il y a dans le monde un rang propre à illuſtrer ceux qui l'occupent, c'eſt, ſans doute, celui que donnent les talens & la vertu, celui dont les Magiſtrats ſe ſont rendus dignes, celui auquel des concitoyens, égaux par l'éducation & par la naiſſance, inférieurs par leur volonté & par la préférence qu'ils ac-

cordent au mérite, les ont élevés. Auſſi avec combien de douceur & de condeſcendance, ne temperent-ils pas la gravité convenable aux Miniſtres des loix? Combien ne rendent-ils pas en eſtime & en attention, ce qu'on leur doit d'obéiſſance & de reſpect? Conduite d'autant plus judicieuſe, que ce peuple équitable & généreux ſe fait un plaiſir de ſon devoir; qu'il aime naturellement à honorer ſes chefs, que les plus ardens à ſoutenir leurs droits, ſont les plus portés à reſpecter ceux de la magiſtrature.

Je ſuis, &c.

A Geneve, ce 11 *Septembre* 1757.

LETTRE CCCXIX.

SUITE DE GENEVE.

LA conſtitution eccléſiaſtique de cette ville eſt purement presbytérienne : le peuple a rejetté l'épiſcopat, ſoit par le ſouvenir des anciennes vexations de ſes Evêques, ſoit parce que des paſteurs moins impoſans & moins riches conviennent mieux à une petite République. Calvin eſt le fondateur de cette égliſe ; les Génevois l'appellerent parmi eux, pour donner de la célébrité à leur pays ; & il dreſſa, de concert avec les Magiſtrats, un recueil de loix qui eſt devenu le code fondamental de l'Etat.

Jean Calvin naquit à Noyon, de parens obſcurs, au commencement du ſeizieme ſiecle. Il fit ſes premieres études à Paris au college de la Marche, ſa philoſophie à celui de Montaigu, ſon droit à Orléans & à Bourges. Les ſentimens de Luther & de Zuingle commençant à ſe répandre en France, le goût de Calvin

l'entraîna dans leur parti ; & ſon ardeur à ſoutenir leurs opinions, à enchérir même ſur leurs erreurs, dont il fit un corps de doctrine, l'obligea de s'expatrier. Il ſe retira à Geneve, où il fut nommé à une place de prédicateur & de profeſſeur. Il y abjura ſolemnellement la Religion Catholique, & y fit recevoir ſon formulaire de foi & ſon catéchiſme. Un ſynode aſſemblé à Berne, rendit quelques déciſions contraires aux Dogmes établis par cet héréſiarque. Calvin les rejetta avec hauteur ; & le ton abſolu qu'il oſa s'arroger, déplut aux Génevois qui le chaſſerent de leur ville. Il alla s'établir à Strasbourg, y fonda une égliſe qui devint floriſſante, & s'y maria avec la veuve d'un Anabaptiſte.

Il avoit laiſſé à Geneve un parti conſidérable, qui reprit des forces en ſon abſence, & parvint à le faire rappeller par la République. Il y fut, pour cette fois, plus puiſſant que jamais, & y exerça une autorité abſolue. Cet homme, qui avoit conteſté à l'Egliſe une partie de ſa juriſdiction, inſtitua des tribunaux, auxquels il attribua

le pouvoir de lancer des cenſures, & même d'excommunier. Ses autres erreurs ſont très-nombreuſes, & forment un ſyſtême lié de preſque toutes les héréſies qui s'étoient élevées depuis pluſieurs ſiecles. C'eſt dans le livre de ſes Inſtitutions, qu'il en faut chercher les détails. On y voit que, comme les Luthériens, les Vaudois, les Zuingliens, il anéantit l'autorité de l'Egliſe, en donnant à chaque particulier le droit d'interprêter les écritures; qu'il proſcrit les images comme les Iconoclaſtes; qu'il dépouille l'homme de ſon libre arbitre, & fait tomber la ſource des mérites & démérites; qu'il anéantit la confeſſion & la ſatisfaction, pour leur ſubſtituer une pénitence produite par une crainte ſervile, indigne de la Divinité; qu'il erre ſur la prédeſtination, ſur ſes cauſes & ſur ſes effets; qu'il rejette les indulgences & les prieres pour les morts; qu'il en uſe de même pour le myſtere de la tranſubſtantiation & pour le plus grand nombre des ſacremens; que l'Egliſe Romaine n'eſt pas la véritable Egliſe, & que l'autorité du Pape n'eſt qu'une puiſſance uſurpée.

Il s'en faut bien que les opinions de Calvin ſoient aujourd'hui auſſi conſtamment ſuivies à Geneve, qu'elles l'étoient du tems de cet héréſiarque. Il y a peut-être encore quelques vieux miniſtres attachés aux anciennes formes ; mais c'eſt le petit nombre ; la plupart ſe permettent, ſur la révélation, ſur le péché originel, ſur les récompenſes & les peines de l'autre vie, ſur la divinité même de Jeſus-Chriſt, des libertés voiſines du ſocinianiſme, que l'inſtruction publique ne combat ni ne détruit. Ceci rappelle naturellement les écrits de MM. d'Alembert & Rouſſeau, ſur cette matiere, & une certaine profeſſion de foi qui doit être regardée comme une ſuite de cette diſpute.

Le premier, M. d'Alembert, dans l'article GENEVE du dictionnaire de l'Encyclopédie, paroiſſoit réduire à une eſpece de déiſme, toute la religion des Miniſtres de cette ville. Cette doctrine, ſi elle étoit réellement celle de ces Meſſieurs, feroit l'éloge, non de leur orthodoxie, mais de leur logique, puiſqu'elle eſt la conſéquence néceſſaire des principes de Religion Proteſtante bien entendus, comme l'a démontré

M. Boſſuet. Jean-Jacques Rouſſeau, dans ſa Lettre contre les ſpectacles, vient de prendre la défenſe des Prêtres de ſa République; mais la maniere dont il les juſtifie, leur déplaît peut-être autant que l'opinion qu'a voulu donner d'eux M. d'Alembert. Le philoſophe Génevois ſe contente de lui dire, qu'il auroit dû garder un ſecret qui ne peut lui avoir été dit qu'à l'oreille; mais ne ſeroit-il pas poſſible, ſi les faits rapportés par M. d'Alembert étoient vrais, qu'il n'y eût ni ſecret violé, ni confiance trahie, & que l'auteur de l'article *Geneve* n'eût parlé que d'après l'opinion publique, ou la perſuaſion générale des honnêtes gens du pays; d'après celle des Miniſtres des autres Egliſes réformées, ou d'après les livres de leurs plus célebres paſteurs, dans leſquels j'entends dire que les mots de *Conſubſtantiel*, de *Trinité* & *d'Incarnation* ſe trouvent rarement? Sur ces points importans du chriſtianiſme, ainſi que ſur l'éternité des peines de l'enfer, il ſeroit à ſouhaiter que la profeſſion de foi, donnée tout récemment par les Miniſtres de Geneve, pour ſe juſtifier de l'accuſation de M. d'Alembert, fût plus

préciſe & plus développée. Nos connoiſſeurs en théologie n'en paroiſſent pas en général fort ſatisfaits.

Mais pour ne parler que du gouvernement de cette Egliſe, ſans nous inquiéter des opinions de ſes Miniſtres, la forme m'en a ſemblé purement démocratique. Soumis à la direction ou ſur-intendance d'un chef qu'on renouvelle toutes les ſemaines, les Paſteurs ſe ſuccedent les uns aux autres dans cette place, par ordre & ſans élection. On en exclut les Prêtres de la campagne, qui cependant ſont membres de la vénérable compagnie. C'eſt le nom qu'on donne à cette aſſemblée, dont le nombre eſt indéterminé; & comme il eſt permis d'y en aſſocier d'autres, quoique laïques, le Petit Conſeil s'eſt réſervé le droit de les choiſir. La compagnie déſigne les perſonnes capables de remplir les places vacantes; mais ſes choix doivent être approuvés par les Vingt-Cinq.

Le culte, en général fort ſimple, ne renferme que la prédication & la priere. Perſonne n'ignore avec quel ſuccès le grand art de la chaire eſt cultivé à Geneve; mais peu de gens ſavent

juſqu'à quel point l'eſprit de conciliation & de paix, la ſainteté des mœurs, la ſévérité pour ſoi-même & la douceur pour autrui regnent dans le corps vénérable de ſes Miniſtres. Leur vive & douce éloquence porte d'autant mieux dans les cœurs les maximes de l'Evangile, qu'ils commencent toujours par les pratiquer eux-mêmes. Les ſermons ſe bornent à la morale. On prêche deux fois les dimanches dans toutes les égliſes, une fois les jeudis; & tous les jours il y a des prieres publiques, indépendamment des catéchiſmes qui ſe font pluſieurs fois la ſemaine. Le ſacrement de la cêne s'adminiſtre aux grandes fêtes. Les temples alors ont peine à contenir la multitude de Proteſtans qui s'y rendent du midi de la France. Point de luminaire, point d'ornemens dans les égliſes; on ne s'y tient ni à genoux, ni découvert: tous y mettent leur chapeau, ſans en excepter même le paſteur, qui ne ſe découvre que pendant la priere. Les eccléſiaſtiques ne ſont point appellés aux funérailles; c'eſt un acte de police qui ſe fait ſans appareil. On enterre les morts dans un cimetiere éloigné, ſans autre céré-

monie, que de les accompagner juſqu'à la tombe. Les baptêmes, les mariages, l'adminiſtration des ſacremens ſe célebrent dans l'égliſe ; & c'eſt avec une exactitude auſſi édifiante que religieuſe, que les Miniſtres, malgré la modicité de leurs appointemens, rempliſſent ces diverſes fonctions. Leur revenu ne va guere au-delà de douze cens livres, ſans aucun caſuel ; encore eſt-ce l'Etat qui le donne ; car l'Egliſe ne poſſede rien. L'appât du gain n'eſt donc pas ce qui les appelle au miniſtere : ils ſortent preſque tous de familles honnêtes, dont l'aiſance leur a procuré une vertueuſe & ſavante éducation : de-là cette décence, cette nobleſſe avec laquelle ils débitent la parole de Dieu : de-là l'eſtime dont ils jouiſſent dans la République, & l'honneur d'y tenir le même rang que ſes premiers Magiſtrats. Les Miniſtres ſont ou paſteurs, comme nos curés, ou poſtulans, comme nos prêtres ſans bénéfices. On ne reçoit les premiers qu'à vingt-quatre ans, après des examens très-rigoureux quant à la ſcience & quant aux mœurs. Perſonne ne peut ſe diſpenſer d'aller à l'égliſe le dimanche. Deux Aſſeſſeurs, pendant

l'office, parcourent la ville ; & s'ils trouvent quelque Déſœuvré, ils lui font une réprimande, en l'exhortant à ſe rendre à ſon devoir.

Le Conſiſtoire établi pour veiller ſur les mœurs, eſt une Cour eccléſiaſtique, compoſée de tous les paſteurs & de douze laïques, dont deux ſont membres du Petit-Conſeil, le troiſieme, un des Aſſeſſeurs, & les autres, du Conſeil des Deux-Cens. Ils s'aſſemblent tous les jeudis, plus ſouvent même s'il eſt néceſſaire, prennent connoiſſance des ſcandales, jugent ſuivant le rapport du paſteur, dans le diſtrict duquel les fautes ſe commettent ; mandent devant eux les coupables, les reprennent avec ſévérité ; mais n'infligent que des peines ſpirituelles. Ils font quelquefois ces réprimandes par députés, lorſque les perſonnes qui en ſont l'objet, demandent quelques égards ; mais s'il s'agit de punitions civiles, ils les renvoient au Conſeil des Vingt-Cinq.

Les cas concernant le mariage ſe portent devant le Conſiſtoire, qui donne ſon avis ; & c'eſt le Petit Conſeil qui décide. Un garçon ne peut ſe marier avant dix-huit ans, ni une fille avant

quatorze; & tous deux doivent faire profeſſion de la Religion proteſtante. On exige au moins deux témoins de conſidération; & pour que cet acte ait la publicité requiſe, il doit être ſigné par le premier ſyndic, & lu pluſieurs dimanches de ſuite à l'Egliſe. Les divorces ſont permis en cas d'impuiſſance, d'adultere ou de déſertion volontaire, après des proclamations juridiques. Une veuve ne peut ſe marier que ſix mois après la mort de ſon mari, ni une femme qui n'a pas quarante ans, prendre un époux plus jeune qu'elle de dix ans, ou de cinq, ſi elle en a paſſé quarante. Un homme de ſoixante ans ne peut épouſer une femme, qui n'ait au moins la moitié de ſon âge. On n'étend point les degrés de parenté qui défendent le mariage, au-delà de ceux qui ſont marqués dans le Lévitique; ainſi les couſins-germains peuvent ſe marier enſemble; mais auſſi point de diſpenſe dans les cas prohibés. Le mariage n'a preſque ici d'autre but, que la ſimple population; les réglemens contre le luxe favoriſent la multitude des enfans; & Geneve eſt, ſur ce point, à plus de deux cens ans de nos mœurs & de notre ſiecle.

Le Conſiſtoire n'a aucune inſpection ſur les hôpitaux : ils ſont ſous la direction du quatrieme ſyndic, d'un conſeiller du Petit Conſeil, d'un paſteur de la ville, & de neuf membres du Conſeil des Deux-Cens, qui ne retirent de leur place, qu'une forte recommandation pour s'avancer à des poſtes plus conſidérables. On compte cinq fondations pour les pauvres, dont la dépenſe annuelle ſe monte à plus de quarante mille francs. Les deux principales ſont l'Hôpital-Général & la Bourſe Françoiſe. Le premier poſſede quelques terres ; mais ſon entretien dépend, pour la plus grande partie, des contributions volontaires du public, tant les aumônes ſont abondantes. On fait chaque année une quête générale pour ſoutenir cet établiſſement ; & ceux qui poſſedent un peu de bien ne manquent guere, en mourant, de lui laiſſer quelques legs. La Bourſe Françoiſe a été inſtituée pour le ſoulagement de nos malheureux réfugiés, qui ſe retiroient à Geneve. Ses revenus n'ont d'autres ſources que des quêtes publiques & quelques donations. Elle eſt dirigée par un paſteur & huit diacres qui régiſſent ſes affaires par pure

charité. C'eſt ainſi qu'on entretient conſtamment plus de trois mille pauvres dans cette ville, où tout étranger dans le beſoin, eſt logé pendant une nuit, & tout malade, reçu juſqu'à ce qu'il guériſſe.

Cet eſprit d'humanité qui anime les Génevois, ſe manifeſte dans les loix même qui lui ſemblent le plus contraires. La juſtice criminelle s'exerce avec plus de clémence que de rigueur. La queſtion, déjà abolie dans pluſieurs Etats, & qui devroit l'être par-tout comme une cruauté inutile, eſt proſcrite de cette République; on ne la donne qu'à des coupables déjà condamnés à mort, pour découvrir leurs complices. Tout accuſé peut demander communication de la procédure, & ſe faire aſſiſter de ſes parens & d'un avocat, pour plaider publiquement ſa cauſe devant les Juges Lorſqu'un homme qui eſt cenſé coupable, pour éviter la juſtice, ſe ſauve dans un pays étranger, l'Etat informe contre lui, inſtruit ſon procès, & le fait ſommer, à ſon de trompe pendant pluſieurs jours, de comparoître dans un tems limité, pour répondre aux accuſations. Si, pendant ſon abſence, & après l'examen des témoins, ſon

crime eſt avéré, on peint ſon effigie ſur une planche avec ſon nom, & on l'apporte devant les Juges qui ſont aſſis ſur un tribunal en plein air. On lit au peuple le ſommaire du procès; & le premier ſyndic remet ſa ſentence au ſecrétaire du Conſeil. Le jugement publié, on porte l'effigie à l'endroit de l'exécution, où elle eſt traitée comme le ſeroit la perſonne même du criminel. Dès-lors il eſt réputé mort civilement; & s'il a l'imprudence de revenir dans ſa patrie, l'Etat prouve ſon identité, & la Juſtice lui fait ſubir ſon jugement.

Le Droit Civil de Geneve eſt preſque tout tiré du Droit Romain, avec quelques modifications. Par exemple, un pere ne peut diſpoſer que de la moitié de ſon bien en faveur d'un héritier étranger; le reſte ſe partage entre ſes fils & ſes filles. Cette loi aſſure d'un côté la dépendance des enfans, & prévient, de l'autre, l'injuſtice des peres. Quoique l'on ne ſoit ſenſé majeur qu'à l'âge de vingt-cinq ans, il eſt cependant permis de teſter à dix-huit. La femme eſt la maîtreſſe de donner ſon bien à qui il lui plaît; mais ni elle, ni ſon mari, ne peuvent ſe laiſſer l'un à l'autre, plus de la moitié de ce qui leur eſt échu en ligne

directe ou collatérale, au préjudice des parens. Les teſtamens ſont portés devant le Lieutenant de Police & les Aſſeſſeurs qui les ouvrent les premiers. De même que perſonne ne peut priver ſes enfans de plus de la moitié de ſes biens, perſonne non plus, faute d'enfans, ne peut en fruſtrer ſes pere & mere. Le pouvoir de teſter étant limité, les biens ſe trouvent répandus dans la maſſe entiere du peuple; ce qui les empêche de ſe concentrer dans les mains du plus petit nombre, pour troubler l'eſprit politique, & ſur-tout la conſtitution de l'Etat. On voit ici peu de procès; la plupart ſont accommodés par des amis communs, par les Avocats mêmes, & par les Juges.

On doit s'attendre aux ſoins les plus minutieux, pour tout ce qui concerne la police, dans une petite République. Les beſoins étant moins compliqués & plus facilement connus, la prévoyance peut plus facilement y apporter du remede. En cas de feu, par exemple, les grandes cloches des principales égliſes ſonnent le tocſin, & ſont ſecondées par les petites des angles ſaillans des fortifications, qui communiquent

l'alarme dans les environs. Toute la ville eſt éclairée à l'inſtant par des poëles ardentes, remplies de réſine, & par des chandelles qu'on met aux fenêtres. La milice prend les armes; & chaque ſoldat ſe rend à ſon poſte; mais ceux qui ſe trouvent dans le voiſinage du feu, doivent y reſter. On donne des récompenſes pour les trois pompes qui arrivent les premieres. Le chef des ſyndics & celui de la garde ſe rendent à la Maiſon de Ville, & les deux autres dans le lieu de l'incendie. Les capitaines des troupes, les membres du Petit Conſeil vont à leurs places reſpectives; & les autres ſe tiennent à l'Hôtel-de-Ville. Tous les effets de la maiſon qui brûle, ſont mis en lieu de ſureté ſous les yeux d'une garde fidele; & la milice empêche les perſonnes inutiles de ſortir des maiſons, tandis que les ſervantes courent au feu avec leurs baquets. Pour prévenir toute trahiſon, les villages voiſins, immédiatement après un ſignal, ſe mettent ſous les armes, & y demeurent juſqu'à ce que le danger ſoit paſſé. Alors le ſyndic ordonne aux bas-officiers d'en infor-

mer leurs compagnies ; & il eſt alors permis à chacun de ſe retirer.

Les loix ſomptuaires s'obſervent avec toute la ponctualité néceſſaire dans un petit Etat, qui ne ſubſiſte que par l'induſtrie des citoyens. Elles interdiſent l'uſage des pierreries & de la dorure, bornent la dépenſe des funérailles, & proſcrivent les voitures qu'on ne permet qu'à la campagne ; encore eſt-il défendu d'y atteler plus de trois chevaux. Point de chaiſe à porteurs, excepté dans les cas de maladie ; & alors il faut une permiſſion du Magiſtrat. Point de dentelles, même pour les femmes, qu'une petite à leur bonnet ; des manchettes de mouſſelines, encore faut-il qu'elles ne ſoient qu'à un rang ; point de robes garnies, que juſqu'à la taille ; point de rouge, ni rien qui imite le diamant ; point de bague de prix, ni qui paſſe plus de trois cens livres. Le luxe n'eſt pas moins modéré dans l'intérieur des maiſons : les tapiſſeries, les glaces, les tableaux ſont interdits, lorſqu'ils vont au-delà d'une certaine valeur ; & il n'eſt pas juſqu'aux feſtins de noce, qui ne ſoient limités. On ne peut y inviter plus de

ſeize perſonnes ; & paſſé dix heures du ſoir, il ne doit plus y avoir d'aſſemblée de danſe. Les armoiries des familles, ni aucune ſorte de peintures, ne peuvent décorer les carroſſes ; mais tous ces réglemens ne regardent point les étrangers : on les diſpenſe des loix ſomptuaires, ſans doute, dans la crainte de les éloigner, & de perdre par-là les ſommes conſidérables qu'ils laiſſent dans l'Etat.

Tout ce qui peut inſpirer le goût des plaiſirs & de la molleſſe, eſt exclus de cette ville. On n'y ſouffre par conſéquent point de comédie, de peur que l'amour de la parure, de la diſſipation, du libertinage qui accompagne les gens de théatre, n'y corrompe la jeuneſſe. C'eſt encore un point ſur lequel ont écrit contradictoirement MM. d'Alembert & Rouſſeau, l'un pour engager, l'autre pour détourner les Génevois de permettre chez eux l'établiſſement d'un ſpectacle.

Cette queſtion, agitée parmi nous depuis un demi-ſiecle, doit ſon origine aux ſcrupules d'un poëte dramatique, du célebre Bourſault, qui craignant

d'offenter Dieu en travaillant pour l'amuſement des hommes, conſulta ſon confeſſeur, le Pere Caffaro. Celui-ci, pour le raſſurer, lui écrivit une lettre, dans laquelle il lui prouva que non-ſeulement il étoit permis de compoſer des pieces de théatre, mais de les jouer & d'y aſſiſter. Cette lettre, imprimée en 1694, devint le ſignal d'une vive diſpute; & la France fut inondée d'un déluge de bons & de mauvais écrits, pour & contre la comédie. Cette eſpece de guerre civile a jetté de tems en tems quelques étincelles depuis ſa naiſſance juſqu'à nos jours; & M. Rouſſeau ſemble vouloir la rallumer dans ſa lettre à M. d'Alembert. Ce dernier avoit encore dit, dans l'Encyclopédie, que ſi les comédiens étoient non-ſeulement ſoufferts à Geneve, mais contenus d'abord par des réglemens ſages, protégés enſuite, & même conſidérés dès qu'ils en ſeroient dignes, cette ville auroit l'avantage d'avoir des ſpectacles & des mœurs; que les repréſentations théatrales formeroient le goût des citoyens, & leur donneroient une fineſſe du tact, une délica-

teſſe

teſſe de ſentiment, qu'il eſt très-difficile d'acquérir ſans ce ſecours; que la littérature pourroit en profiter, ſans que le libertinage fît des progrès; que Geneve réuniroit la politeſſe d'Athènes à la ſageſſe de Lacédémone, & qu'une petite République auroit la gloire d'avoir réformé l'Europe ſur ce point, plus important peut-être qu'on ne penſe.

Voilà, en ſubſtance, le raiſonnement qui a alarmé le zele patriotique de M. Rouſſeau, également perſuadé & des inconvéniens d'une comédie à Geneve, & de l'avidité avec laquelle la jeuneſſe de cette ville ſe livreroit à des idées auxquelles elle n'a déjà que trop de penchant. Il a cru devoir agir & parler ſelon ſa conſcience & ſes lumieres; mais que de queſtions à diſcuter dans celle qui fait le ſujet de cet examen? Les ſpectacles ſont-ils bons ou mauvais en eux-mêmes? Faut-il les ſouffrir dans une petite ville? La profeſſion de comédien peut-elle être honnête? Les comédiennes peuvent-elles être auſſi ſages que d'autres femmes? De bonnes loix ſuffiſent-elles pour réprimer les abus? Voilà les différens points ſur leſquels, avant que de paſſer à l'article

principal, M. Rouſſeau a cru devoir chercher des éclairciſſemens. Il applique enſuite à la ville de Geneve en particulier, ce qu'il a dit en général de l'établiſſement des ſpectacles. Cette ville eſt riche, continue-t-il; mais l'aiſance du plus grand nombre de ſes habitans vient de leur travail & de leur économie. Elle contient près de vingt-quatre mille ames; mais il y a des villes dans le royaume, qui en renferment un plus grand nombre, & ne ſont pas en état d'entretenir un théatre. De plus, les Génevois aiment exceſſivement la compagne; on en peut juger par la quantité de maiſons répandues dans les environs. Chacun ayant paſſé la journée à ſes affaires, part le ſoir à portes fermantes, & va reſpirer un air pur dans ſa petite maiſon. Il faudroit donc, ou qu'ils ſe privaſſent de ce plaiſir, ou qu'ils laiſſaſſent leur ville ouverte juſqu'à la ſortie du ſpectacle, au riſque de devenir la proie de trois Puiſſances, dont la plus éloignée n'a pas plus d'une demi-lieue à faire pour y arriver.

Un des grands inconvéniens de l'établiſſement d'une comédie à Geneve, ſeroit de faire tomber les cercles, qui

ſont, aux yeux de M. Rouſſeau, le gage de la liberté, & le divertiſſement le plus honnête que puiſſent prendre ſes concitoyens. Ces cercles ſont des endroits où les hommes ſe raſſemblent pour jouer, boire & fumer. Les femmes ont auſſi leurs cotteries, où elles ſe réuniſſent pour dire du mal de leurs voiſins & de leurs maris; car on avoue que les Génevoiſes ne ſont pas exemptes du penchant ordinaire à leur ſexe pour la médiſance; mais ce penchant-là même a, dit-on, ſon utilité. Les femmes ſont à Geneve, ce qu'étoient les cenſeurs à Rome; elles ont la fonction d'inſpectrices des mœurs; & leurs caquets tiennent lieu de loix. Je ſupprime une infinité d'autres raiſons tirées ou de la conſtitution de cette République, ou des uſages de ſes habitans, & dont la conſéquence générale eſt toujours qu'il ne faut point établir de comédie à Geneve.

Je ſuis, &c.

A Geneve, ce 14 *Septembre* 1757.

LETTRE CCCXX.

Suite de Geneve.

On diviſe en quatre claſſes les divers membres de cette République, qui tous doivent faire profeſſion de la Religion proteſtante. On nomme habitans, les étrangers qui ayant obtenu des Magiſtrats, ou acheté de l'Etat la permiſſion de demeurer à Geneve, n'y jouiſſent d'aucun autre privilege. Les Bourgeois ſont ceux qui, nés d'habitans, ont acquis le droit de bourgeoiſie & les prérogatives qui y ſont attachées. Les Citoyens, fils de Bourgeois & nés dans la cité, peuvent ſeuls parvenir aux premieres places de la Magiſtrature. Les natifs ſont ceux qui, iſſus d'un pere qui n'étoit qu'habitant, ont quelques droits de plus que lui, mais ſont encore exclus du gouvernement. L'avantage d'être né dans la ville eſt ſi important, que les Génevoiſes abſentes ne manquent jamais d'y rentrer pour y faire leurs couches, & ne pas priver leurs enfans de pluſieurs privileges.

C'eſt, Madame, une choſe ſinguliere, qu'une ville qui ne compte pas vingt-quatre mille ames, & dont le rerritoire morcelé contient à peine trente villages, ne laiſſe pas d'être un Etat ſouverain, & une des Cités les plus floriſſantes de l'Europe. Le commerce & les arts occupent le plus grand nombre de ſes habitans. Placée entre l'Italie, l'Allemagne & la France, elle a la facilité de leur fournir les marchandiſes qui leur manquent & qu'elle tire d'ailleurs. C'eſt proprement un lieu de paſſage, un entrepôt commode pour ces différentes nations, ſur-tout lorſqu'elles ſont en guerre; car les événemens qui agitent l'Europe, ne ſont pour cette ville qu'un ſpectacle, dont elle jouit ſans y prendre part.

Sans entrer dans un détail particulier ſur le négoce de Geneve, il ſuffit de remarquer la quantité de draps, de bas de laine & de chapeaux, qu'elle tire d'Angleterre. Il ne ſe fait pas de vente de la Compagnie des Indes à Londres, qu'on n'y voie les marchands Génevois s'y pourvoir de tout ce qui peut donner plus d'étendue & d'activité à leur commerce. Une loi parti-

culiere contribue merveilleuſement à la conſervation de leur crédit. Si un membre du Conſeil fait banqueroute, il eſt auſſi-tôt déchu de tous ſes droits, & ne peut plus aſpirer à aucune charge. Cette même loi exclut des emplois de la République, les Citoyens qui ne paient pas les dettes de leur pere après ſa mort; à plus forte raiſon ceux qui n'acquittent pas leurs propres dettes.

La fabrique qui fleurit le plus dans ce pays, eſt celle de l'horlogerie: elle occupe plus de cinq mille perſonnes, c'eſt-à-dire, près de la quatrieme partie des Citoyens. On en ébauche les principales pieces, pendant la ſaiſon des neiges, dans les montagnes de la Suiſſe; on les envoie à demi-brutes à des horlogers de Geneve, qui les retouchent, & en font ces montres qu'ils répandent dans toute l'Europe. Ils en vendent même aux horlogers de Paris qui y gravent leur nom, & les donnent comme leur ouvrage.

Cette ville a quelques manufactures de galons d'or & d'argent, quelques-unes d'étoffes, de bas de ſoie, & d'indiennes; mais la plus avantageuſe, après l'horlogerie, eſt la librairie, & une grande variété d'ouvrages en pier-

res fauſſes. La derniere guerre, en diminuant en France le commerce de bijouterie, avoit chaſſé de Paris un grand nombre d'ouvriers & de metteurs-en-œuvres ; la guerre actuelle en a occaſionné une tranſmigration encore plus conſidérable. Les Génevois les ont favorablement accueillis ; & la bijouterie forme aujourd'hui une branche aſſez étendue de leur négoce. Ils ſont maîtres du titre des matieres ; & le titre eſt preſque une choſe indifférente à la plupart de ceux qui veulent ſe donner ou un étui ou une boîte ; ils n'ont d'ailleurs aucun droit de contrôle à payer ; quant à celui d'entrée en France on en Eſpagne, il eſt mille moyens de l'éluder.

Le peuple de Geneve ne ſe ſoutient qu'à force de travail, & n'a le néceſſaire qu'en ſe refuſant le ſuperflu. Ce qui frappe d'abord un étranger qui y entre, c'eſt l'air de vie & d'activité qu'il y remarque. Tout s'occupe ; tout eſt en mouvement ; nulle autre petite ville ne préſente un pareil ſpectacle. Viſitez le quartier S. Gervais, toute l'horlogerie de l'Europe y paroît raſſemblée. Parcourez le Molard & les rues baſſes, un

appareil de commerce en grand, des monceaux de balots, de tonneaux confuſément jettés, une odeur d'Inde & de droguerie vous font imaginer un port de mer. Aux Paquis, aux Eaux vives, le bruit & l'aſpect des fabriques d'indienne & de toile peinte ſemblent vous tranſporter à Zurich.

Un autre ſujet d'étonnement, eſt le nombre des gens éclairés en tout genre, que cette ville a produits depuis deux ſiecles. Il y a peu de Citoyens qui n'aient chez eux une petite bibliotheque de livres choiſis à leur uſage. Un d'eux, qui n'eſt qu'un ſimple horloger, me fit voir une eſpece de barometre de ſa façon, qui marquoit, ſur un cadran, les changemens extraordinaires & ſubits qui arrivoient dans l'air. Un autre vient d'inventer une machine pour lancer des pierres & des feux d'artifice. C'eſt une eſpece de baliſte & de catapulte des anciens, mais plus commode, plus aiſée à manier, & d'un tranſport plus facile. Un faiſeur de bas m'a fait voir qu'il a lui-même exécuté & parfaitement repréſenté le ſyſtême de Copernic. On me montra auſſi une pendule, où un ſerin

artiſtement imité, bat des ailes & chante avec autant de juſteſſe que d'harmonie. Ce n'eſt donc pas ſans raiſon, que Crouzas comparoit Geneve à Athènes, qu'elle égale en effet par le goût des beaux arts, & le zele pour la liberté. La peinture a fourni des Petitot, des Arland, des Liotard; & le célebre Daſſier fait honneur à la gravure: toutes ſes médailles ſont eſtimées; & je ne doute pas que le tems n'en augmente le prix. Le talent de Rouquet étoit la peinture en émail, dans laquelle il a ſurpaſſé tous les artiſtes de l'Europe. Il s'eſt fait admirer pluſieurs fois à Paris, où il eſt mort, par d'excellens morceaux expoſés au ſallon.

Geneve a eu auſſi l'avantage de poſſéder des étrangers célebres: que l'agrément de ſa ſituation & la liberté dont on y jouit, ont engagés à s'y retirer. M. de Voltaire, qui vient d'y établir ſon ſéjour, retrouve, dans ces républicains, les mêmes marques d'eſtime & de conſidération, qu'il recevoit chez les Monarques. Ce grand poëte habite les Délices, nom qu'il a donné à une maiſon charmante, ſituée

à peu de diſtance de la ville, & dont il fait parfaitement les honneurs. Elle a ſur ſa gauche le lac dans l'éloignement, Geneve au-deſſous, l'Arve & le Rhône ſur la droite, en face des montagnes qui varient à l'infini ſuivant leur nature & leur diſtance. Les jardins de cette maiſon, à jamais célebre par le nom immortel de celui qui l'occupe, ſont cultivés avec ſoin, & deſſinés avec goût. Je fus enchanté de l'ordre & du ton qui regnent dans ce ſéjour philoſophique. On y dîne à trois heures; & l'on y mange les plus beaux poiſſons, les plus belles truites, les plus belles perches du lac Léman. On ne peut être plus poli, que le fut à mon égard le maître de cette délicieuſe habitation. Enfermé dans ſa robe de chambre, dont ſa mauvaiſe ſanté eſt toujours le prétexte; il ſe plaint volontiers de ſes infirmités, qu'il oublie en ſe promenant ou en cauſant avec la chaleur & le feu qui l'anime encore. Il s'amuſoit alors à exercer une troupe de comédiens, qui avoient leur théatre à un quart de lieue des Délices, ſur les terres de Savoie. Il eſt excellent à en-

tendre dans ces ſortes de répétitions. Il les faiſoit, en reliſant après eux chaque tirade, d'abord d'une voix ſourde & éteinte ; mais il rentroit par degrés dans le feu de la compoſition ; & de ce feu ſortoient, comme autant d'étincelles & d'éclairs, les raiſons qu'il donnoit à ſes acteurs pour varier le ton, pour animer le geſte, pour preſſer ou ralentir le dialogue. En contemplant les traits de ce grand homme, je croyois retrouver dans ſes yeux le caractere de ſes ouvrages ; & tranſporté d'une eſpece d'enthouſiaſme, j'oſai tracer ainſi le tableau que je m'étois formé de ſon eſprit & de ſon génie.

Poëte, Hiſtorien, Philoſophe, il a embraſſé tous les genres, & même toutes les claſſes de chaque genre. Il faut diſtinguer en lui le Poëte épique, tragique, comique, lyrique, moral & léger. Il eſt, comme Hiſtorien, quelquefois Tite-Live, quelquefois Salluſte ; comme Philoſophe, il commente Newton, examine Locke & Mallebranche, combat Paſchal, fait voyager Babouc & Zadig, embellit la morale, &c.

On ne diſputera point à M. de Voltaire d'avoir exécuté ce que tant d'autres avoient inutilement entrepris, & ce que des hommes éclairés croyoient d'une exécution impoſſible : la Henriade eſt un des plus beaux monumens qui aient encore illuſtré notre langue. On n'y trouve pas uniquement des voyages & des combats, comme dans l'Enéide & l'Iliade : le caractere d'Henri IV, bien ſupérieur à celui d'Achille & d'Enée, réunit la bonté à la valeur, la vertu à l'héroïſme ; & le chantre du Héros François, eſt en même tems le précepteur du genre humain.

Quand M. de Voltaire entra dans la carriere dramatique, tous les genres ſembloient épuiſés ; le grand, le ſublime par Corneille ; le tendre, le touchant par Racine ; le fort, le terrible par Crébillon. Il falloit donc que ce Poëte ſe frayât une route nouvelle ; & il le fit. Il réunit les trois genres qui avoient, chacun à part, illuſtré trois grands hommes. Il y ajouta une harmonie, un coloris juſqu'alors inconnus dans notre poëſie, & une ſorte de philoſophie, encore moins

connue ſur la ſcene. Juſques-là, on s'étoit borné à rendre les grands crimes odieux; M. de Voltaire fait plus; il rend la vertu aimable; chacun de ſes drames eſt le panégyrique de l'humanité. Un tel genre, qui raſſemble tous les autres, ajoute à leur perfection, & manquoit à celle du théatre.

Mais ni l'épopée, ni la tragédie n'ont pu borner les efforts ni les ſuccès de cet écrivain. Original & inimitable dans ſa proſe, notre langue y prend de nouveaux tours, un charme ſecret qui attache & qui ſéduit, une élégante clarté dans les matieres les plus ſeches, les plus obſcures. Il embellit tout ce qu'il fait, & n'ignore que ce qu'on peut ſavoir: il explique Newton, comme s'il n'eût jamais fait Zaïre. Il paſſe en revue les Empires; il juge les Nations & les Rois avec cette impartialité qui doit caractériſer l'hiſtorien; & il les peint avec cette force qui diſtingue l'homme de génie. A l'aſpect de tant de chefs-d'œuvre différens, la poſtérité doutera peut-être qu'ils ſoient l'ouvrage d'un ſeul auteur; elle cherchera dans l'antiquité plus d'un Voltaire, comme la diverſité des travaux du fils

d'Alcmene nous y fait chercher plus d'un Hercule.

Si l'on ne va point à Geveve ſans voir M. de Voltaire, on peut encore moins parler de cette ville, ſans faire mention du plus célebre de ſes Citoyens, du fameux Jean-Jacques Rouſſeau. Aſſez d'autres vous entretiendront des travers, des ridicules, des folies de cet écrivain ſingulier, bizarre, original; je me bornerai à ce qui peut le rendre recommandable.

Né à Geneve d'un Bourgeois de cette ville, M. Rouſſeau a paſſé ſa jeuneſſe, même en voyageant, dans une eſpece d'obſcurité. Il ſe ſentoit cependant cet eſprit, ces talens qu'il n'a déployés que dans un âge mûr; mais il préféroit ſon repos à la réputation qu'il pouvoit ſe faire de bonne heure, & qu'il paroît ne s'être effectivement faite que malgré lui. Cette queſtion, « ſi le rétabliſſement » des ſciences & des arts a contribué à » épurer les mœurs », eſt l'époque de l'apparition brillante de ce Génevois ſur la ſcene littéraire & philoſophique. Ce ſujet l'intéreſſa; il crut y trouver l'occaſion de rendre un hommage public à la vertu aux dépens des ſciences.

Son diſcours parut, à l'académie de Dijon, de tous ceux qui avoient concouru, le mieux écrit, le plus profondément penſé; & il triompha. Le public ſentit tout le prix de ce dernier eſſor, & ſouhaita qu'une plume auſſi éloquente ſe fît un plaiſir de l'éclairer & de l'inſtruire.

L'intermede du *Devin du Village*, repréſenté avec le ſuccès le plus brillant, le fit connoître des gens du monde; & peu de tems après ſa lettre ſur la muſique Françoiſe, écrite avec autant de liberté que de feu, donna un nouvel éclat à ſa célébrité; mais il l'acheta cher: les partiſans outrés de notre opéra le traiterent ſans ménagement. Une foule imbécille s'exhala en clameurs ſéditieuſes; il en fut inſulté, menacé; le fanatiſme harmonique alla juſqu'à le pendre en effigie.

Dans le diſcours ſur l'origine & les fondemens de l'inégalité parmi les hommes, M. Rouſſeau a oſé courir le riſque de renouveller aux yeux du vulgaire, l'Alceſte de Moliere: peu s'en fallut en effet, qu'il ne fût déclaré l'ennemi du genre humain. Des critiques lettrés n'y ont vu que la ſatyre

des Européens, & le panégyrique des Caraïbes; mais le public ſans préjugé, a regardé ce diſcours comme un ouvrage de génie, qui réunit à la fois la fécondité des penſées, la force des raiſonnemens, l'étendue des connoiſſances, le ſentiment le plus vif, & l'éloquence du ſtyle la plus nerveuſe.

La lettre à M. d'Alembert ſur les ſpectacles, écrite du même ton de ſincérité, avec le même coloris d'expreſſion, eut auſſi le même ſort. Les uns prirent le ton de la plaiſanterie; les autres l'accablerent de ſarcaſmes; tandis que les perſonnes pieuſes nommoient l'auteur, le défenſeur de la morale chrétienne.

La vertu eſt peinte avec les traits les plus touchans, les plus propres à ſoumettre les ames honnêtes, dans la Nouvelle Héloïſe. Cet excellent roman a ſans doute des défauts; mais ils ſont compenſés par tant de beautés, qu'ils prouvent ſeulement que l'eſprit le plus ſublime & le cœur le plus vertueux ne ſuffiſent pas toujours pour la perfection d'un ouvrage. L'Héroïne Julie, mêlange étonnant d'agrément & de ſolidité, penſe comme un homme;

& elle en a ſouvent le ſtyle. M. Rouſſeau, en lui donnant le ſien, ne l'a point plié à cette urbanité, à cette négligence heureuſe, à cette facilité ſinguliere, qui diſtingue la main des femmes. A ce défaut, joignez celui d'une déclamation fréquente, qui alonge la morale & fait perdre le récit de vue ; mais on ne peut trop louer le génie qui perce, même dans les moins bonnes lettres de ce roman. On dit que l'auteur en entreprend un autre qui, ſous le nom d'*Emile*, pourroit être un excellent traité d'éducation, ſi l'on en éloignoit certains articles délicats, auxquels il eſt difficile de toucher, ſans encourir le ſort d'Oza. Quelle douloureuſe fatalité, ſi cet Emile, devenu l'inſtrument des diſgraces de ſon auteur, répand la triſteſſe ſur ſes jours, & l'exile du ſein de ſes amis !

Vous trouverez peut-être que je me ſuis trop étendu ſur un auſſi petit Etat que celui de Geneve ; mais ce ne ſont pas toujours les plus grands Empires qui préſentent la plus parfaite image du bonheur, ni conſéquemment qui méritent le plus les regards d'un Voyageur philoſophe. La ſage admi-

niſtration d'une petite République, ſes révolutions même, & cette merveilleuſe continuation de haſards qui l'ont rendue comme le ſiege de la liberté, m'ont paru des objets dignes de fixer votre attention. Les efforts réitérés pour l'aſſujettir, les ruſes employées pour la détruire, les diviſions inteſtines avec ſes Evêques, & les violences ſouffertes au dehors, particuliérement de la part de ſes anciens ennemis les Ducs de Savoie, en ont fait long-tems le théatre de l'oppreſſion & de la tyrannie. Riche aujourd'hui par ſa liberté & par ſon négoce, elle voit ſouvent autour d'elle tout en feu, ſans jamais s'en reſſentir. Attachée à la France par ſes traités & ſon commerce; aux Anglois par ſon commerce & par ſa religion; trop ſage d'ailleurs pour prendre aucune part aux guerres que ces deux nations ſe font l'une à l'autre, elle prononce avec impartialité ſur la nature de leurs différends, & juge tous les Souverains de l'Europe ſans les flatter, ſans les bleſſer, ſans les craindre. Les louables Cantons ont trop d'intérêt à ſa conſervation, pour ne pas y contribuer de tout leur pouvoir. Les Savoyards ſemblent avoir

oublié leurs anciens reſſentimens, & s'intéreſſer à la proſpérité d'un Etat, dont ils tirent eux-mêmes de grands avantages. Mais ce qui le raſſure le plus, c'eſt la protection déclarée de la France, dont il ſent ſi parfaitement la valeur, qu'il eſt à préſumer que jamais il ne s'en rendra indigne. Geneve n'a donc rien à redouter que d'elle-même; mais ſon gouvernement affermi par la félicité publique, me paroît établi ſur des fondemens inébranlables. La modération & la prudence ont formé tous les paſſages aux appas ſéducteurs du luxe; la tempérance eſt la garde de la ſanté; la religion, la vertu des Magiſtrats & leur vigilance conſtituent encore le plus conſtant bonheur de ces Républicains; & une teinture de ſavoir adaptée aux différentes circonſtances de la vie, compoſe chez eux le caractere d'homme de bien & de citoyen éclairé. Les loix conſervent la dignité de la magiſtrature, la liberté des particuliers; & c'eſt par les plus ſages réglemens, que vingt mille habitans paroiſſent ne compoſer qu'une même famille. Je ſuis, &c.

A Geneve, ce 17 Septembre 1757.

LETTRE CCCXXI.

LA SAVOIE.

PENDANT mon ſéjour à Geneve, j'avois eu la curioſité de parcourir quelques montagnes du voiſinage, ſpécialement le mont Salève, & un autre appellé la montagne Maudite. La premiere, quoiqu'éloignée de quelques lieues, paroît toucher à la ville, dont elle eſt ſéparée par la riviere d'Arve. Arrivé au pied de la hauteur, on la tourne pour parvenir au village de Monti, où le Curé me fit l'accueil le plus honnête. Il envoya chercher différentes ſortes de laitage, & m'en régala de tout ſon cœur. Sa cure, quoique dans un endroit qui paroît inhabitable, vaut cependant deux mille livres de revenu; & le paſteur, quoique Savoyard, eſt un galant homme qui a vécu long-tems à Paris en qualité de Précepteur du fils de l'Indien la Bourdonnaye.

Nous montames beaucoup plus haut que ſon habitation; & nous eumes en perſpective Geneve, le Rhône, l'Arve,

& un pays immenſe, qui fait partie des quatre Souverainetés, le Genevois, la France, la Savoie & la Suiſſe. Nous cherchames des pétrifications; & il s'en préſenta de pluſieurs eſpeces. Il eſt ſingulier, que dans un lieu élevé de plus de treize cens pieds au-deſſus du lac, déjà lui-même beaucoup plus haut que le niveau de l'Océan, on découvre des coquillages, dont le genre bien certain, bien reconnu appartient à des mers éloignées; car la plus proche, celle de Provence, eſt à plus de cent lieues; preuve inconteſtable d'une inondation générale ſur la face du globe.

Ce que la montagne Maudite, toujours couverte de glace & de neige, préſente de plus remarquable, eſt un lac de pluſieurs lieues d'étendue, dont les vagues ſuſpendues & glacées laiſſent entr'elles des intervalles qui forment de profondes vallées. L'abord en eſt rude & eſcarpé; & ſon ſommet inculte n'eſt fréquenté que par des voyageurs hardis & curieux, par des bouquetains & par des marmotes. Cependant, comme les richeſſes coûtent peu à la Nature, on trouve dans les rochers

incruſtés de glace, des cryſtaux de toutes couleurs. Dans l'horreur de ces déſerts, un Phyſicien jouiroit du ſpectacle le plus intéreſſant pour un œil éclairé; un Peintre, des ſites les plus bizarres, les plus ſinguliérement contraſtés; un ſimple curieux, des points de vue variés à chaque pas, des terraſſes qui réuniſſent toutes les ſaiſons, des caſcades, des rivieres en l'air, qui ſurpaſſent tout ce que l'imagination peut ſe figurer, en un mot, de toutes les merveilles que l'art, dans le luxe de nos villes, s'eſt inutilement efforcé de tranſporter ſous les yeux des Souverains.

La Savoie commence aux portes de Geneve; la riviere d'Arve ſépare les deux territoires. A peine s'eſt-on avancé dans les montagnes, qu'on voit ſur les habitans l'empreinte de la dureté du climat, une pâleur livide, des goîtres, le décharnement & la langueur. En entrant par le pont de Beauvoiſin, le pays s'annonce ſous les apparences de la fertilité; mais après une lieue de marche, on arrive à la montagne des Echelles, qui ſemble placée là pour eſcalader le ciel. Quels travaux immen-

ſes il a fallu employer pour y pratiquer un chemin ! Figurez-vous une maſſe énorme de rochers, percée vers ſon milieu de la longueur de plus de mille toiſes: imaginez les terraſſes qu'il a fallu faire, pour s'élever à l'entrée de l'ouverture ; quels murs pour les ſoutenir ! Vous franchiſſez ces Thermopiles; & vous tournez les rochers ſur une eſpece de galerie en l'air, revêtue de parapets, qui raſſurent les voyageurs timides, & laiſſent voir, ſans horreur, la profondeur du précipice.

L'entrepriſe d'un pareil travail eut effrayé le plus grand potentat ; un Duc de Savoie, dans le dernier ſiecle, oſa le commencer & l'achever. Une inſcription latine compoſée, dit-on, par l'abbé de Saint-Réal, apprend aux paſſans, que l'an 1670, Charles Emmanuel II fit ouvrir ce paſſage pour la commodité des peuples, la ſûreté des voyageurs, la facilité du commerce ; paſſage que les Romains ſeuls ont voulu tenter, que nulle autre nation n'eût oſé entreprendre. La multitude des dangers, l'immenſité des travaux, l'importance du ſuccès, tout eſt exprimé avec autant de nobleſſe que d'élo-

quence, dans cette fiere & magnifique inſcription. L'auteur, né Savoyard, n'a pas fait moins d'honneur à ſa patrie par ſes écrits, qu'à ſon Prince par l'éloge ſublime, gravé ſur cette route.

Fils d'un Conſeiller au Sénat de Chambéry, l'abbé de Saint-Réal naquit avec l'amour pour les lettres. Il compoſa à Paris pluſieurs ouvrages dans le genre hiſtorique, qui le mirent au rang de nos meilleurs écrivains. Il avoit pris Salluſte pour modele dans ſa Conjuration de Veniſe, & quoique ce morceau ſoit romaneſque à bien des égards, il ſe fera toujours lire avec intérêt. Il y regne un ſens admirable dans les réflexions, un coloris vigoureux dans les portraits, un choix heureux dans les faits; en un mot, l'hiſtoire de la Conjuration de Veniſe eſt le chef-d'œuvre de Saint-Réal.

Du pont de Beauvoiſin on va à Chambéry, triſte capitale d'une triſte province, dont les dehors néanmoins m'ont paru fertiles & cultivés. Cette ville, médiocrement grande, accompagnée de deux fauxbourgs, ornés de pluſieurs fontaines, & dominée par un

un château fortifié à l'antique, eſt le ſiege d'une Chambre des Comptes & d'un Parlement. La plupart des maiſons ſont ſoutenues par des arcades où l'on marche à couvert. On y voit des boutiques garnies de toutes les marchandiſes d'uſage, & dans les promenades, beaucoup de jolies perſonnes qui ont toutes les apparences de la bonne compagnie; auſſi dit-on que la ſociété y eſt aſſez amuſante. En 1742, les Eſpagnols s'étant rendus maîtres de cette capitale, l'Infant, Duc de Parme, y fit ſon entrée, & habita l'ancien palais, où il manqua de périr par un incendie. Quoique du diocèſe de Grenoble, on s'apperçoit à Chambéry du voiſinage de l'Italie, par la multitude de ſes couvens & de ſes égliſes.

On arrive de-là à Montméliant en moins de trois heures. Ce qui ſe préſente d'abord eſt la citadelle, bâtie dans une ſituation agréable, ſur une éminence qui n'eſt point dominée. Son ancienne réputation prouve que c'étoit autrefois une place importante; mais les François en ont ruiné les fortifications, qui n'ont point été totalement réparées. La ville, qui eſt au-deſſous

occupe un terrein inégal, & n'offre aucun édifice remarquable. Les habitans paroiſſent pauvres malgré la bonté de leur vin fort recherché en Italie, & qui fait la principale ſource de leur commerce.

Au-delà de cette ville, on ne rencontre que de méchans villages; & à meſure qu'on avance, les montagnes, plus hautes, plus eſcarpées, reſſerrent le paſſage dans une gorge étroite, juſqu'au pied du Mont-Cenis. On voit d'abord, dans la longueur de près de quatre lieues, beaucoup de bons pâturages, des champs ſemés de grains, des ſources d'eau vive qui coulent des montagnes, des châtaigners dans les terreins élevés, & les chemins bordés de noyers; ſi toute la Savoie reſſembloit à ces petits cantons, elle ſeroit peut-être une des plus riches provinces de l'Europe.

Mais quel changement ſubit, lorſque la riviere d'Arc s'eſt jointe à l'Iſere! Une gorge, ou plutôt une profondeur infernale, reſſerrée entre deux chaînes de montagnes couronnées de neige, qui laiſſent les nuées au-deſſous d'elles; un torrent groſſi par mille autres qui

ſe précipitent de leurs cimes, & dont le mugiſſement répond à l'horreur du lieu ; le voyageur, obligé alternativement de monter aux nues & de deſcendre dans les abîmes, forcé ſans ceſſe de paſſer & repaſſer le torrent ſur des ponts qui effraient les voitures les plus légeres, tels ſont les deux jours de route de Montméliant juſqu'au Mont-Cenis.

La plus grande partie des habitans de ces malheureuſes contrées portent des goîtres d'une groſſeur énorme, qu'on ne peut attribuer qu'aux eaux de neige fondue, dont ils uſent continuellement. Outre qu'ils ſont petits & fort laids, cette difformité de plus les rend hideux; & l'on prétend que lorſqu'elle eſt venue à un certain point de groſſeur & de dureté, elle rend les gens abſolument imbécilles. Le village où j'ai vu le plus de monde attaqué de cette infirmité, ſe nomme Aiguebelle, *Aquabella*. C'eſt ſans doute par antiphraſe qu'on a donné ce beau nom à un ſi vilain lieu.

L'eſpece de puits qu'occupe cette habitation, preſque toujours environnée de brouillards, retentiſſoit du ſifflement des eaux de l'Arc, & du bruit

des morceaux de rochers que charrie cette riviere. On y paſſe un pont qui conduit à une collégiale fondée par un Evêque de Tarentaiſe, vers le douzieme ſiecle. Son tombeau en bronze ſe voit à l'entrée du chœur ; & l'égliſe eſt deſſervie par un Doyen & douze Chanoines de nomination royale. A cinq pas de-là, on apperçoit encore le clocher d'une paroiſſe, couverte depuis quelques années par une Lavanche qui ſe détacha d'une montagne voiſine. On donne ce nom à un torrent formé de neige fondue, de terre délayée, de ſable & de quartiers de roche, qui tombent enſemble du haut des montagnes, en un volume aſſez conſidérable pour couvrir, écraſer des villages entiers, & arrêter ou détourner le cours des rivieres. On en voit pluſieurs exemples dans les lieux où les monts ſont plus élevés, les vallons plus étroits, les neiges plus abondantes. L'Infant, Duc de Parme, à la tête des François & des Eſpagnols, eut une affaire fort vive contre les troupes du Roi de Sardaigne, qu'il força dans Aiguebelle.

Les montagnes qui, de ce lieu juſqu'à Laſnebourg, fatiguent le voyageur,

ont néanmoins des ſingularités qui l'amuſent. Les unes, abſolument arides & détruites en partie par la fonte des neiges, ont l'air de la décrépitude même. Les autres, couvertes de bois, offrent un ſpectacle plus vivant; mais comme elles ſont preſque toutes eſcarpées, on n'y apperçoit aucune habitation. Dans les ſommets, vous remarquez des grottes ouvertes, qui ſervent de retraite aux ours; & les bas fourniſſent des faiſans, des gelinotes, des coqs de bruyere, que les Savoyards vendent à très-vil prix. D'autres montagnes aſſez élevées ſont cependant cultivées juſqu'à la cime. Moyennant de petites terraſſes qui ſoutiennent la terre & empêchent que les eaux ne l'entraînent dans le vallon, on y voit des champs, des prés & de la verdure; & comme, dans le fort de l'été, l'action du ſoleil les rend naturellement arides, l'habitant induſtrieux y conduit l'eau qui coule du ſommet des autres montages. Il pratique des réſervoirs infiniment élevés, auxquels aboutiſſent des tuyaux de ſapins, qui font paſſer l'eau d'une montagne à l'autre, la ſoutiennent quelquefois juſqu'à ſoixante

pieds de hauteur, & la portent partout où il en eſt beſoin.

J'arrive enfin à ce fameux paſſage du Mont-Cenis, qui a une ſi mauvaiſe réputation dans toute l'Europe. Rien cependant n'eſt moins effrayant, pour peu qu'on s'y prenne en une ſaiſon & dans des circonſtances favorables. Je le meſure des yeux; c'eſt tant que la vue peut porter; & il faut grimper juſqu'à la cime. Le chemin, dans cet endroit, ceſſe d'être pratiquable pour les voitures. Il faut les démonter entiérement, & les mettre, pour ainſi dire, en morceaux, pour les charger ſur le dos des mulets. Au reſte, les gens qui font cette opération s'en acquittent avec une dextérité incroyable; on croiroit qu'ils vont tout briſer; & l'on eſt étonné enſuite de voir chaque piece, ſans avoir rien perdu de ſa ſolidité, raſſemblée & remiſe dans ſon premier état. Mais quel ſera le prix de ce travail & du tranſport pendant l'eſpace de cinq lieues à travers des précipices? Pour ne point être trompé, il faut demander le tarif: on y voit combien, ſelon les différens tems de l'année, on doit payer les mulets de charge & ceux de

monture, leurs conducteurs, les porteurs, ceux qui démontent & remontent les voitures. On m'annonce qu'il me faut ſix mulets pour mon équipage, & quatre porteurs pour la deſcente.

Le Roi de Sardaigne ne livre pas les étrangers à l'avidité de ſes ſujets : il y a un commis pour veiller à ce que les voyageurs ne ſoient pas rançonnés; une eſpece de ſyndic qui peſe, qui arrange, qui ordonne, qui taxe ; & moyennant quelque gratification, on met cet homme parfaitement dans ſes intérêts. On me demanda quinze francs, c'eſt-à-dire, trente ſols, tant par porteur que par mulet. Les domeſtiques paſſent ſur une mule ; les maîtres ſe font porter dans une eſpece de civiere que forme une claie ſur deux bâtons. C'eſt la voiture de toutes les Grandeurs de ce monde qui traverſent les Alpes.

Cette maniere eſt ſans doute la plus commode ; mais elle eſt auſſi la plus coûteuſe, parce qu'il faut au moins quatre porteurs pour chaque perſonne. Ces hommes vont très-vîte, ſe relaient alternativement ; & dans la marche, les relais font la converſation avec le voyageur. L'entretien roule communé-

ment ſur les Cardinaux, les Généraux, les Princes & les Princeſſes qu'ils ont eu l'honneur de porter, & ſur la généroſité de ces Eminences & de ces Alteſſes.

Je leur demandai s'ils n'avoient pas ouï dire, qu'un certain Capitaine, nommé Annibal, eût traverſé le Mont-Cenis avec ſes troupes? Ils me répondirent qu'ils en avoient bien entendu parler, mais que les gens du Mont Saint-Bernard prétendent qu'il a paſſé par leur pays. Après pluſieurs recherches ſur cette fameuſe expédition, je ſuis tenté de croire que ce n'eſt ni le Mont Saint-Bernard, ni le Mont de Lens, ni le Mont-Genevre, comme le penſent quelques perſonnes, mais le Mont-Cenis, que ce Général a traverſé avec ſon armée. Quant à la fable du rocher, à travers lequel il s'ouvrit un chemin avec du vinaigre, je ſais qu'elle a été célébrée à l'envi par des écrivains qui ne ſe ſont point défiés de la foi Punique. Polybe, moins crédule, vint lui-même viſiter les lieux; & dans le détail qu'il donna d'après cet examen, l'aventure du rocher ſe réduiſit à un accident très-ordinaire dans le pays, c'eſt-à-dire, à l'éboulement du terrein.

Le chemin de Laſnebourg, au ſommet du Mont-Cenis, eſt exrêmement roide & preſque perpendiculaire, mais point dangereux. On trouve au-deſſus une plaine, ou plutôt un vallon d'une lieue & demie de longueur, bordé de côté & d'autre de deux montagnes qui s'élevent encore de cinq cens toiſes. Après la fonte des neiges, cette immenſe platte-forme, couverte d'excellens pâturages, ſemée de beſtiaux & de paſteurs, jouit du ciel le plus beau & de l'air le plus pur. La vie y eſt longue, les mœurs innocentes. Les vapeurs nuiſibles de la terre & la corruption morale des villes ne s'élevent pas à cette hauteur. Il y a d'eſpace en eſpace des écuries, où l'on retire le bétail pendant la nuit, & à côté, de petits logemens où les payſans fabriquent des fromages qui ſe conſomment en Piémont, & ſont le véritable commerce du pays. Au centre du plateau, eſt un lac dont les truites ſont délicieuſes; plus loin, un hôpital pour recevoir les pélerins.

Du lac qui nourrit ces excellentes truites, ſort la petite Doire que l'on côtoie en deſcendant en Italie. Sa chûte

eſt une caſcade perpétuelle, diſtribuée par paliers de quarante à cinquante pieds d'élévation perpendiculaire, toujours fouettée, toujours écumante & tranſparente. La deſcente du Mont-Cenis eſt très-laborieuſe. Le chemin eſt un zig-zag continuel, à angles aigus, bordé de précipices, ménagé & diſtribué avec art, pour parer aux inconvéniens. J'admirois nos mulets, qui mettoient éternellement les pieds dans les mêmes pas, & paroiſſent là-deſſus en ſavoir plus que les hommes. Les porteurs eux-mêmes marchent auſſi vîte que dans une plaine. Pour abréger chemin, ils enjambent la pointe des angles; & dans ces inſtans, le voyageur & la civiere qui le porte, ſe trouvent quelquefois ſuſpendus au-deſſus des précipices.

Si du Piémont on paſſe dans la Savoie, & que le Mont-Cenis ſoit couvert de neige, on peut uſer de ce qu'on appelle *la Ramaſſe*; c'eſt-à-dire, que comme la pente du Mont, vers Laſnebourg, eſt extrêmement rapide, & que, pour l'adoucir, on eſt obligé de prendre de longs détours, ſi la neige en couvre le revers & y forme une creûſe, il eſt plus court de s'y laiſſer

gliſſer. En conſéquence, quand on arrive dans un endroit nommé les Ramaſſes, on ſe met dans un traîneau ; & guidé par un conducteur qui a auſſi le ſien, on s'abandonne à la pente. Le traîneau part, gliſſe & ſe précipite avec une rapidité qui, dans moins d'un quart d'heure, vous rend à Laſnebourg. Le conducteur eſt occupé à gouverner la voiture, à régir, à changer d'un coup de pied ſa direction lorſqu'il eſt néceſſaire ; &, s'il arrive qu'elle culbute, la chûte n'en eſt jamais dangereuſe.

La ſingularité de cette allure offre à un grand nombre de voyageurs un divertiſſement, qui en engage pluſieurs à attendre, pour ce paſſage, que la neige leur permette de ſe faire ramaſſer. Les Anglois ſur-tout, toujours portés à rechercher les choſes extraordinaires, ſont très-amateurs de cet amuſement. On en a vu deſcendre & remonter pluſieurs fois de ſuite, pour le ſeul plaiſir de la Ramaſſe.

Le paſſage du Mont-Cenis, de Savoie en Piémont, par le retard des équipages, emploie communément une demi-journée : il faut, pour perdre le moins de tems poſſible, s'arranger de

façon à venir dîner à Laſnebourg, paſſer la montagne le reſte du jour, & aller coucher à la Novalaiſe. Si au contraire on arrive de Turin, il faut dîner à la Novalaiſe, & coucher à Laſnebourg. Le village de la Novalaiſe eſt la premiere douane du Piémont, & le lieu où l'on raccommode les voitures qu'on a démontées de l'autre côté de la montagne.

La difficulté des chemins, & le peu d'objets intéreſſans que peuvent offrir les autres villes de la Savoie, ne me laiſſent ni l'envie de les voir, ni le deſir de m'y arrêter. On donne communément à cette province trente lieues d'étendue du midi au nord, & environ vingt-deux du levant au couchant. Son nom, dérivé de celui de *Sapaudia*, n'eſt connu que depuis le quatrieme ſiecle. Elle fut anciennement habitée par les Allobroges, qui donnerent tant d'inquiétude à Céſar à ſon paſſage dans les Gaules, & qu'il força enfin d'obéir aux Romains. Elle paſſa enſuite au pouvoir des Bourguignons, ſubit le joug des François, & fit partie du royaume de Provence. Après différentes révolutions, un Rodolphe, dernier Roi de

Bourgogne, & l'Empereur Conrad, dit le Salique, en reconnoiſſance des ſervices rendus par Humbert, ſurnommé aux Blanches-Mains, l'établirent Comte de Savoie & de Maurienne. Ses ſucceſſeurs y ajouterent divers domaines, qui rendirent ce petit Etat plus conſidérable, juſqu'à ce qu'enfin un Amédée, huitieme du nom, le fit ériger en Duché par l'Empereur Sigiſmond au commencement du quinzieme ſiecle. Depuis Humbert, dont l'origine eſt peu connue, juſqu'à Charles-Emmanuel Victor qui porte aujourd'hui la Couronne, trente-un Souverains, ſortis de la même tige, ont ſucceſſivement régné ſur cette province. Bérol, qui vivoit au dixieme ſiecle, en eſt regardé comme le chef; c'eſt du moins le premier, dont l'hiſtoire de Savoie faſſe mention; & comme il étoit Allemand, les Généalogiſtes le font deſcendre de Vitikint, ainſi que tant d'autres dont l'origine les embarraſſe.

Je ſuis, &c.

A Turin, ce 25 Septembre 1757.

LETTRE CCCXXII.

SUITE DE LA SAVOIE.

DEPUIS vingt-ſept ans que Charles-Emmanuel Victor occupe le Trône, il n'a pas ceſſé de donner ſes ſoins à toutes les parties du gouvernement. Les Puiſſances de l'Europe ont ſenti alternativement, ce que peut, dans un combat & dans le cabinet, le génie d'un Prince, qui fit toujours la guerre avec gloire, & qui toujours rechercha la paix; qui ajouta de nouvelles provinces à ſa domination; ſans ceſſer d'inſpirer la confiance à tous les Souverains; qui fit les loix de ſon pays & les reſpecta. Défenſeur équitable de ſon autorité, il n'en abuſa jamais, & ſçut allier à la magnificence qui annonce la ſplendeur des nations, l'économie qui les rend heureuſes. Dans cette haute élévation, où tant de cœurs s'endurciſſent, il reſſent les tendreſſes du ſang, les douceurs de l'amitié, le bonheur de la bienfaiſance; il réunit tous les genres de mérite, & ne les doit qu'à lui-même. Héros à la tête des combats, aucun détail économique ne lui eſt étranger. Il regle

lui-même la dépense de sa Maison, l'éducation de ses Enfans, la construction, l'entretien de ses bâtimens, l'embellissement des villes, les fortifications, la discipline de ses troupes. Il visite lui-même ses frontieres; & ses voyages se font avec le moins de faste & la plus grande économie.

Avec des revenus qui ne passent pas trente millions, il fait travailler partout; sa maison est entretenue & payée, sa milice bien habillée & toujours complette. Il a au moins douze mille hommes en tems de paix, sans compter les troupes attachées à sa personne, dont une moitié est composée d'Allemands & de Suisses, auxquels il confie plus volontiers qu'à ses sujets, la garde de ses places. Son peuple n'est point accablé d'impôts, parce que les taxes tombent moins sur les personnes que sur les terres. Dès que la dette publique, contractée par la guerre, est éteinte, les impositions extraordinaires disparoissent. Il n'y en a ni sur les grains, ni sur le bois, ni sur la viande. C'est sans doute contre le premier mouvement de son cœur, s'il en reste encore de très-modiques sur le sel. Chacun se loue en général de la répartition des impôts; on se loue sur-tout de la réfi-

dence des nobles dans leurs terres. Par la même raiſon les Intendans, les Commandans, les Gouverneurs, les Evêques ne viennent point dans la capitale ni à la Cour, dépenſer l'argent qu'ils tirent des provinces : il faut une permiſſion expreſſe du Souverain, qui ne l'accorde qu'à la néceſſité.

Enfin ce Monarque voit tout, diſpoſe de tout par lui-même ; trois ou quatre des principaux Seigneurs ont le titre de Miniſtres, mais preſque ſans fonctions. Il y a cependant trois bureaux, où ſe traitent les affaires étrangeres, celles de l'intérieur du royaume, & la guerre. Dans les matieres civiles, qui n'ont de rapport qu'à ſes ſujets, on aſſure qu'il décide non-ſeulement des établiſſemens particuliers, mais encore du partage des ſucceſſions ; qu'il ſe mêle du jugement des procès, & que ſouvent les concluſions des Avocats généraux ont été rédigées dans ſon cabinet. Les mœurs de ſa Cour ſont, en général, d'une régularité dont il donne le premier exemple. La Religion y eſt reſpectée, & ſes maximes univerſellement obſervées.

Héritier de la juſtice & de la bonté de ſes ancêtres, ce Prince a réuni dans

un corps de loix, tout ce qui peut aſſurer la paix & le bonheur d'un Etat. Au lieu de cette politique ſombre & menaçance, qui ne marche qu'à l'ombre de la terreur qu'elle inſpire, vous y verrez cet eſprit de douceur & d'humanité, qui répand tant de charmes ſur le gouvernement des bons Rois. C'eſt par-là que la Maiſon de Savoie a ſu ramener, dans ſes provinces, l'abondance & le repos que la guerre en avoit bannis; c'eſt par-là qu'elle a ſu faire d'un petit Etat, un royaume floriſſant, dont l'ordre & l'harmonie ſont les moindres effets de ſon heureuſe adminiſtration. Je ne m'arrêterai pas à faire un long éloge des conſtitutions rédigées par ce Monarque; il en eſt un exiſtant & bien flatteur, c'eſt le contentement & la félicité du peuple qui les obſerve; mais comme rien ne fait mieux connoître les mœurs d'une nation, que ſes réglemens religieux, civils, militaires & politiques, parcourons un moment les différentes parties de ce code, digne des Juriſconſultes les plus éclairés & des plus ſages Légiſlateurs.

Le Prince commence par une profeſſion de foi, où il expoſe avec ſincé-

rité, manifeſte avec zele, ſes ſentimens catholiques ſur tous les points de notre religion, & exhorte ſes ſujets à penſer de même ſur les divers articles de notre croyance. Il veut & ordonne que les dimanches & les fêtes commandées par l'Egliſe, ſoient obſervées religieuſement dans tous ſes Etats; en conſéquence il eſt défendu, ſous peine d'amende ou de priſon, de travailler, de vendre ou d'acheter ces jours-là, de tenir boutiques ou cabarets ouverts pendant le tems du Service divin, & moins encore d'avoir des aſſemblées de jeu ou de bals. Même défenſe, & ſous les mêmes peines, de parler à l'égliſe, ou de rien faire qui puiſſe détourner l'attention des fideles, d'y tenir des conſeils de communauté, d'y repréſenter des comédies, d'y demander l'aumône. Amende ou priſon contre quiconque tenant auberge, penſion ou chambre à louer, donnera à ſes hôtes de la viande pendant le Carême. La communion Paſchale eſt expreſſément ordonnée; les Cours ſupérieures ont ordre de veiller à ce que les officiers ſubalternes s'acquittent de ce devoir, & s'ils y manquent, d'en rendre compte au Prince même.

Défenſe aux ſculpteurs, peintres, graveurs ou tailleurs de pierre, ſous peine de trois jours de priſon au pain & à l'eau, de tracer aucune croix ſur les ſépulchres ou autres lieux, où ce ſigne de notre ſalut puiſſe être foulé aux pieds; & les propriétaires de ces tombeaux ſont tenus de l'effacer. Le bruit qui ſe fait à la porte des égliſes lorſqu'on y donne la bénédiction nuptiale ou le baptême, eſt puni par une amende.

L'article des Juifs forme un chapitre aſſez étendu dans le code religieux du Roi de Sardaigne. Ce Prince veut que dans les villes où ils ſont tolérés, on établiſſe un quartier ſéparé & fermé pour leur habitation, dans lequel les familles diſperſées en d'autres lieux ſeront obligées de ſe retirer. Ils n'en peuvent ſortir depuis le ſoleil couché juſqu'à ſon lever, à moins d'un incendie ou de quelque autre cas auſſi urgent. Défenſe, pendant ce même tems, d'y introduire aucun Chrétien, & de louer ailleurs ni maiſon, ni boutique, excepté en tems de foire. Il leur eſt bien permis de réparer leurs anciennes ſynagogues, mais non de les aggrandir, & moins encore d'en fonder de nou-

velles, d'y amener des Chrétiens, d'y chanter à haute voix, & d'exercer à grand bruit le culte Judaïque. Il leur eſt enjoint, dès qu'ils ont atteint l'âge de quatorze ans, de porter entre le bras droit & la poitrine, une marque jaune qui les diſtingue. Défenſe à eux, ſous peine de confiſcation, d'acquérir des biens immeubles; & s'ils ſont obligés d'en prendre en paiement, ils doivent les revendre dans l'année. Ils ne peuvent acheter, prendre en échange ou en gage, aucun meuble qui ait ſervi au culte divin ou aux égliſes, aucun vaſe d'or ou d'argent, aucuns bijoux, habits ou pierreries qui leur ſoient préſentés par des perſonnes inconnues ou ſuſpectes, ni pour un prix trop au-deſſous de leur valeur. Ils doivent tenir un regiſtre de tous les marchés qu'ils font avec les Chrétiens, marquer le nom des perſonnes, ſpécifier chaque choſe achetée ou vendue, & en donner tous les mois une note au Greffier de l'endroit où ils font leur réſidence, qui l'enregiſtrera dans un livre deſtiné à cet uſage. Un Juif, de quelque ſexe qu'il ſoit, qui proféreroit quelque blaſphême contre les objets de notre culte, ſeroit puni de mort. Il n'eſt

permis à aucun d'eux de ſortir de ſon quartier, dans le tems de la Paſſion, depuis le mercredi ſaint juſqu'au ſamedi de la même ſemaine, ni de jouer des inſtrumens dans leurs maiſons, d'y chanter, d'y danſer ces jours-là, ſous peine du fouet.

D'un autre côté, aucun Chrétien ne doit forcer un Juif à recevoir le baptême, ni baptiſer un enfant contre le gré de ſes parens. Les peines prononcées contre de pareilles violences ſont, pour les femmes, une amende conſidérable ou ſix mois de priſon, & pour les hommes, un banniſſement de trois ans. Il y a auſſi des loix très-rigoureuſes contre ceux qui offenſent un Juif, le battent, le maltraitent ou lui font quelqu'inſulte. Un Juif converti ne doit plus avoir de commerce avec ſes anciens freres, de peur que cette communication ne le ramene à ſon premier culte. Il eſt ordonné aux Magiſtrats, dans la juriſdiction deſquels il ſe trouve, de prendre garde qu'il ne ſoit privé ni de ſa portion héréditaire, ni de ſon patrimoine, ſans pour cela le diſpenſer de la reſtitution des uſures qu'il pourroit avoir exercées avant ſon baptême. Les parens ſont obli-

gés de lui fournir les alimens à proportion de leurs facultés; & ſi c'eſt une fille, de lui donner ſa dot, ſoit pour ſe marier ou ſe faire religieuſe. Les Juifs nouvellement convertis ſont regardés comme originaires des villes & des lieux où ſe fait cette converſion, & participent à tous les privileges, droits & exemptions, dont jouiſſent les naturels du pays.

Les loix concernant les Magiſtrats & les Juges, ne ſont pas celles dont paroît s'être moins occupé le Roi de Sardaigne. On les oblige d'abord de faire ſerment, qu'ils n'ont donné ni argent, ni or, ni préſent, pour obtenir l'emploi dont ils ſont pourvus; qu'il l'exerceront fidelement & donneront leurs conſeils quand ils en ſeront requis. Ils doivent obſerver, dans leurs fonctions, la gravité convenable à leur état, & avoir toujours en vue la grandeur du Souverain, dont ils repréſentent la perſonne.

La charge de grand Chancelier ne doit être donnée qu'à un ſujet conſommé dans la ſcience des loix, habile dans les conſeils, exemplaire par l'intégrité de ſes mœurs, d'une fermeté & d'une prudence à toute épreuve. Il s'oblige, par

ſerment, de ſuggérer à ſon Prince ce qu'il croit de plus utile, de plus convenable à ſes intérêts; d'être attentif à tout ce qui regarde ſon honneur & celui de ſes Etats; de conſerver & de défendre ſes prérogatives, ſes droits, ceux de ſa Couronne; de ne rien faire par faveur, par amitié, par haine ou par d'autres motifs que ceux de la juſtice; de la faire exactement adminiſtrer, & de veiller à ce que les Magiſtrats ne ſoient ni prévaricateurs ni oppreſſeurs. Un de ſes premiers devoirs eſt de protéger les pupilles, les veuves, les orphelins, & ceux ſur-tout qui, plaidant contre des perſonnes puiſſantes & accréditées, ont peine à obtenir juſtice. Les placets qu'on lui remet doivent être clairs, ſuccincts, & ſignés par le ſuppliant, ou par un Procureur reſponſable de la vérité de l'expoſé. Ceux qui regardent les matieres de grace, ſont rapportés au Roi pour recevoir ſes ordres.

Ce Prince fait adminiſtrer la juſtice dans ſes Etats par trois Cours ſouveraines qui, ſous le nom de Sénat, ſont établies à Chambéry, à Turin & à Nice, & reçoivent les appels des bailliages & autres juſtices inférieures.

Le Sénat royal de Turin eſt compoſé de trois Préſidens, de deux Avocats généraux & leurs Subſtituts, de deux Greffiers, d'un Procureur & d'un Avocat Général pour les pauvres, & de vingt-un Sénateurs diviſés en trois chambres, deux pour le civil & une pour le criminel. L'habit de cérémonie de ces Magiſtrats eſt à peu près le même que celui des Préſidens & Conſeillers des Parlemens de France. On ne compte à Chambéry que deux Préſidens & dix Sénateurs, un Avocat, un Procureur Général, quelques Subſtituts & un Greffier, le tout partagé en deux chambres. Le Sénat de Nice n'a qu'un Préſident, ſix Conſeillers, &c.

On n'accorde ces charges qu'à des ſujets qui en ſont reconnus capables par leur eſprit, leur ſavoir & leur probité, après avoir ſubi un examen & fait leur profeſſion de foi. Tous les ans les membres de ces tribunaux, avant que de commencer leurs fonctions publiques, prêtent ſerment à huis clos entre les mains du Premier Préſident, de n'avoir en vue que l'adminiſtration de la juſtice, ſans égard ni diſtinction de perſonne; & ceux

ceux qui ne ſe rendent pas à leurs fonctions ſans quelque empêchement légitime, ſont privés de ſix mois de leurs gages. Il ne leur eſt pas permis, les jours d'aſſemblée du Sénat, de s'abſenter de la ville où il tient ſes ſéances, ſans le conſentement ſpécial du Roi ou du Premier Préſident. Chaque ſéance doit durer trois heures, pendant leſquelles aucun Juge ou autre Officier du Corps, ne doit ſortir, ſans la permiſſion du Chef, qui ne peut pas même l'accorder lorſqu'on a ouvert les opinions. Un Magiſtrat, qui manqueroit au ſecret dans les affaires qui ſe traitent au Sénat, ſeroit puni par la privation de ſa place.

Les pauvres ont ici des Avocats & des Procureurs obligés de travailler *gratis* pour leurs cliens, avec défenſe d'en recevoir ni préſent ni ſervice, ſous peine de ſuſpenſion de leur emploi, & de la perte d'une partie de leurs honoraires. On ne regarde comme pauvres, dans le cas dont je parle, que ceux qui préſentent des atteſtations de cette qualité, ſignées par les Juges des lieux, à moins que la pauvreté ne ſoit notoire; mais avant que de ſoutenir aucun pro-

cès, il faut qu'ils aient par écrit le ſentiment favorable de leur Avocat qui en tient regiſtre, afin qu'ils ne ſoient admis à plaider que lorſqu'ils y ſont autoriſés. C'eſt à quoi les Avocats des pauvres doivent être très-attentifs, pour ne pas leur laiſſer le moyen de vexer un tiers qu'ils ſont hors d'état de dédommager. On exige, pour ces ſortes de procès, l'attention la plus profonde & la plus prompte expédition. Si la partie des pauvres eſt condamnée aux dépens, leurs Avocats & leurs Procureurs en pourſuivent le paiement ; & dans ce cas, il ne leur eſt plus défendu de recevoir la récompenſe que leur offrent volontairement leurs cliens.

Outre les trois Cours dont je viens de parler, il y a, dans les Etats du Roi de Sardaigne, deux Chambres des Comptes qui connoiſſent, en dernier reſſort, de toutes les affaires concernant le domaine royal, l'une à Turin, l'autre à Chambéry, indépendamment d'un Conſeil des Finances. Elles ont auſſi inſpection ſur les Hôtels des Monnoies, où elles ne doivent employer que des perſonnes capables & d'une probité reconnue, avec ordre

de procéder contre les délinquans ; mais s'il s'agit de fabricateurs de fauſſes pieces, ou de tout autre qui altere les eſpeces, la connoiſſance du délit appartient au Sénat.

La juſtice ordinaire, pour les affaires de police & de premiere inſtance, ſe rend à l'Hôtel-de-Ville. Cette juriſdiction eſt compoſée, dans la capitale, d'un Lieutenant général nommé par le Roi, de deux Syndics, & de cinquante Echevins électifs. Tous ces Magiſtrats portent le manteau, le collet & l'épée. Ils ne peuvent former ni délibération, ni jugement, qu'ils ne ſoient au moins au nombre de ſix.

Les Juges-Mages & leurs Lieutenans, choiſis pour adminiſtrer la juſtice dans les Provinces, ont ſous eux des Officiers ordinaires, qui jugent dans les villes ou dans les terres en premiere inſtance. Ils doivent être examinés & approuvés par les Sénateurs, comme ceux-ci l'ont été avant que de prendre poſſeſſion de leur charge. Le Roi de Sardaigne eſt entré dans les plus petits détails ſur toutes ces places, & eſt même deſcendu, juſqu'aux plus minces emplois de judicature, qu'il

n'accorde qu'au mérite. Quiconque ſeroit convaincu d'avoir donné de l'argent pour en être pourvu, en ſeroit deſtitué ſur le champ, & comdamné, comme celui qui l'auroit reçu, à payer une forte amende.

On fait faire ſerment aux Avocats, de ne jamais ſe charger de cauſe injuſte; & s'ils ſont reconnus y avoir manqué, on les ſuſpend de leur emploi, avec injonction de reſtituer les dépens & dommages à leurs cliens. Ils ne peuvent refuſer leur miniſtere, à moins qu'ils n'affirment que le procès leur paroît contre la juſtice. On prend encore plus de précaution pour s'aſſurer de la probité & de la capacité des Procureurs. On exige des examens & des certificats à l'infini. On veut même qu'ils aient fait la rhétorique & la logique, & pratiqué pendant un an ſous un Procureur des pauvres à Turin, à Nice ou à Chambéry. Ils doivent avoir un regiſtre numéroté de toutes les pieces qu'on leur confie; & s'il s'en écarte quelques-unes, ils ſont tenus au rembourſement de tous les frais & dommages envers les intéreſſés. On condamne à un écu d'amende, pour chaque fois, les Avocats

& les Procureurs qui, à l'audience, s'attaquent de paroles & ſe diſent des injures. Si pendant deux ans ils ont diſcontinué de travailler pour leur partie, ils ne peuvent plus exiger d'honoraires, quand même ils auroient retenu les écritures, qu'ils doivent rendre promptement, lorſqu'ils en ſont requis.

Des Magiſtrats, auxquels eſt confié l'important objet de la conſervation des peuples, forment ici le Conſeil de la Santé. Cette juriſdiction, compoſée des premiers membres du Sénat, des principaux Officiers des villes, & des plus célebres Médecins du pays, a droit dans les tems ſuſpects, particuliérement dans les cas de contagion, d'impoſer des peines pécuniaires ou corporelles, même de mort, & dans certaines circonſtances, de les faire exécuter ſur le champ & ſans appel. Dans chaque Diſtrict elle établit des Gens pour veiller à la ſanté publique, aſſiſter aux lazarets, expédier les paſſe-ports, diſtribuer des parfums, &c.

La loi du ſerment, dans un procès qui excede la ſomme ou la valeur de quatre cens livres, exige un appareil & des expreſſions capables de faire friſ-

ſonner le fauſſaire le plus intrépide. Après une remontrance très-pathétique de la part du Juge, ſur la révérence due à un tel acte, ſur le châtiment & les peines d'une fauſſe affirmation, on allume deux flambeaux ; & la partie qui doit prêter le ſerment étant à genoux, met les mains ſur les ſaints Evangiles, & prononce à haute voix les paroles ſuivantes : « Je prends à témoin le Tout-Puiſſant, mon créateur & mon Dieu, qui eſt la ſuprême » vérité, que je ne dois pas la ſomme » que l'on demande ; & ſi je mens, je » prie le Seigneur de ne pas m'aider ni » me donner le ſalut, ni aucune conſolation ; mais qu'il m'envoie ſur le » champ le miraculeux châtiment qu'il » envoya ſur Ananie & ſa femme Zaphira, pour avoir menti au Saint-» Eſprit, ou qu'il me faſſe paſſer le » reſte de ma vie dans de perpétuelles » calamités, en envoyant ſur moi ſon » horrible malédiction, & ſur tout ce » qui m'appartient, afin que chacun » prenne exemple ſur moi de ne pas » mentir à ſa Divine Majeſté, & d'avoir plus de crainte de ſes juſtes châtimens ». On n'exige pas les mêmes

ſolemnités dans les cauſes où il s'agit de moindres ſommes ; on ſe contente de cette formule : « Je jure que telle » choſe eſt ainſi ». Si le défendeur effrayé refuſe de prêter ſerment de la maniere preſcrite, on procede contre lui comme s'il avoit avoué la dette.

Dans les affaires criminelles, les Médecins, les Chirurgiens, & toute perſonne qui ſe mêlent de traitement, ou fourniſſent des remedes à quelque bleſſé, ſont obligés d'en avertir les Magiſtrats, d'exprimer dans leur rapport qui ſe fait avec ſerment, le nom, le ſurnom, la patrie du malade, de ſpécifier la qualité des bleſſures, de nommer les témoins s'ils les connoiſſent, ſous peine d'une amende pécuniaire.

Le duel eſt défendu ſous peine de la vie & de la confiſcation des biens, non-ſeulement lorſqu'on ſe bat dans le pays, mais dans quelques-uns même des Etats voiſins, pourvu que la querelle commence & que le défi ſe faſſe dans celui-ci. Il n'eſt pas néceſſaire qu'un des deux combattans ſoit tué ou bleſſé ; & ſi tous deux meurent, la

confiſcation a lieu contre l'un & l'autre. On encourt les mêmes peines ſi l'on eſt porteur de défi, ſi l'on donne occaſion au duel, ſi l'on s'y ingere, ſi l'on y participe en ſervant de ſecond, ou en le conſeillant.

Tout malfaiteur condamné par contumace, peut ſe libérer de la peine qui lui a été impoſée, en préſentant à la juſtice un autre criminel condamné à la même peine. Comme il n'y a point ici de maréchauſſées pour veiller à la ſûreté des chemins, ce ſont les communautés qui en ſont chargées, & répondent, en quelque ſorte, des vols qui ſe commettent ſur leur territoire. Les Syndics, conſeillers & autres habitans informés qu'il y a des voleurs, des aſſaſſins, dans leur diſtrict, doivent ſonner le tocſin, & faire la diligence néceſſaire pour les arrêter & les remettre aux Juges, ſous peine de cent écus d'amende pour chacun des contrevenans. Tous les matins un certain nombre de payſans armés ſortent pour faire la patrouille dans l'eſpace qui leur eſt aſſigné; & s'ils demandent du ſecours aux Officiers des régimens, ceux-ci ne peuvent le refuſer ſans encourir la

diſgrace du Prince. Si quelqu'un de ces bandits fait réſiſtance avec des armes, il eſt permis de le tuer; & ſon meurtrier, fût-il ſon complice, obtient ſa grace, à moins qu'il ne ſoit condamné à une plus grande peine que celui qu'il a tué. Si le crime de ces malfaiteurs eſt atroce, & demande une punition exemplaire, il n'eſt pas permis de leur ôter la vie; mais ceux qui les prennent & les préſentent vivans, reçoivent une récompenſe proportionnée à la peine décernée contre ces ſcélérats. Pour jouir de ce privilege, il ne ſuffit pas de dénoncer les coupables, il faut avoir couru quelque riſque en les arrêtant.

On met dans le nombre de ces criminels, & l'on pourſuit en conſéquence les déſerteurs, contre leſquels il eſt également ordonné de ſonner le tocſin. Il y a une amende de vingt écus contre quiconque en connoît dans le territoire qu'il habite, & néglige de les dénoncer. S'il eſt prouvé qu'ils y ont vécu pendant un mois ſans être arrêtés, les Syndics & Conſeillers de la communauté ſont regardés comme tranſgreſſeurs des ordres du Souverain,

& en cette qualité, condamés à payer cinquante écus, ſans qu'ils puiſſent prétexter aucune cauſe d'ignorance. Défenſe aux cabaretiers de donner à boire ou à manger aux déſerteurs; aux bateliers de les paſſer dans leurs barques; & quiconque s'oppoſeroit à la capture de ces transfuges, ou favoriſeroit leur fuite, encourroit la même peine que celle à laquelle ils auroient été condamnés. On punit de deux ans de galeres celui qui engage ou aide un ſoldat à déſerter, & d'une peine plus grande encore, ſi c'eſt en tems de guerre, & qu'on l'encourage à paſſer chez l'ennemi.

La peine de mort eſt prononcée non-ſeulement contre les meres qui font mourir leurs enfans, mais encore contre celles qui procurent leur avortement. On regarde auſſi comme coupables, les femmes qui ont caché leur groſſeſſe & leur accouchement, ſurtout s'il y a quelque indice de mort violente. Au défaut de cet indice, la loi condamne à une torture rigoureuſe, pour découvrir la vérité, les meres qui expoſent leurs enfans; & ceux qui y prêtent la main, encourent le châti-

ment du fouet ou de la priſon. Si l'enfant eſt trouvé mort, on augmente la punition, ſuivant les circonſtances & le danger de l'expoſition.

Les fainéans, les vagabonds, c'eſt-à-dire, ceux qui étant ſains & robuſtes, & n'ayant ni bien, ni profeſſion, ni revenus, vont errant, contrefaiſant les eſtropiés ou les aveugles, ſont punis au moins de cinq ans de galere, & les femmes de la priſon ou du fouet. A l'égard de ces vagabonds que l'on nomme Bohémiens, il n'eſt permis à perſonne de leur fournir des vivres, ni de leur donner retraite; il eſt au contraire expreſſément enjoint de les arrêter, de les traduire dans des priſons ſûres, ſous peine de quatre cens livres d'amende pour les ſyndics, & deux cens pour les particuliers.

Sans une permiſſion expreſſe du Roi de Sardaigne, aucune famille ne peut ſe tranſporter hors de ſes Etats pour ſe fixer dans les pays étrangers. La loi qui condamne ces tranſmigrations, a décerné une peine de cinq cens écus & de cinq ans de galeres. Une ſimple abſence doit être munie du conſentement du Roi ou des Commandans; &

ſi elle dure au-delà de dix ans, elle entraîne la confiſcation des biens des abſens, au moins pendant leur vie. Aucun ſujet de ſa Majeſté ne peut placer ſon argent chez l'étranger, à moins de payer au fiſc une ſomme ſemblable. Il ne peut pas même recevoir de penſion d'une autre Puiſſance, ſans la permiſſion de ſon Souverain, & cela ſous peine de cinq ans de galere, ou de la perte de ſon fief ſi c'eſt un vaſſal. Enfin, ſi vous exceptez l'Ordre de Malthe, il n'eſt permis à perſonne de prendre d'autre habit, d'autre cordon de Chevalerie, que ceux du pays.

J'ai quelquefois entendu des gens de lettres ſe plaindre de la ſévérité des loix de la librairie de France: que diroient-ils donc ſi, comme dans ce pays-ci, un Imprimeur étoit condamné à deux ans de galere, pour avoir mis un faux nom à la tête d'un ouvrage; ou s'il leur étoit défendu à eux-mêmes, ſous peine de punition corporelle, de faire imprimer un livre à Geneve, ou à Londres, ou en Hollande, ſans le conſentement du Magiſtrat qui préſide à la librairie?

Les Intendans ſont ici ſous la direction du Général des Finances, & ont,

comme ceux de nos provinces, le pouvoir de vérifier les impoſitions, d'en ordonner la répartition, d'obliger les communautés de faire leurs paiemens entre les mains des perſonnes prépoſées pour les recevoir, de veiller à la conſervation des chemins, des forêts, des rivieres, & de décider les conteſtations qui pourroient naître ſur tous ces articles. Ces Magiſtrats ont, dans les principales villes, des tribunaux pour les cauſes de leur reſſort, & ſe partagent entr'eux les petites provinces qui forment enſemble le Duché de Savoie.

Le Chablais, dont Thonon eſt la capitale, n'a de remarquable que le château de Ripaille, célebre par la retraite d'un Duc Amédée, qui devenu veuf, s'y retira avec ſix hermites, abandonnant à ſon fils l'adminiſtration de ſes Etats. On prétend que ce Prince s'y adonna tellement à la bonne chere, que c'eſt de-là qu'eſt venu le proverbe, faire Ripaille. Il en fut tiré par le concile de Bâle, pour monter ſur le trône pontifical, qu'il abdiqua pour retourner avec ſes hermites.

Le Génevois Savoyard a changé de

capitale, depuis que Geneve s'eſt détachée de cette province. Anneci, ſituée au bord du lac de ce nom, ſur lequel les bateaux vont à la voile, en eſt aujourd'hui la ville principale. On ne connoît guere, dans le comté de Tarentaiſe, que la ville de Moutiers qui, dès le ſeptieme ſiecle, étoit déjà le ſiege d'un archevêque. Ses ſalines ont auſſi quelques réputation. Saint-Jean de Maurienne, chef lieu du comté de ce nom, étoit la réſidence des Ducs de Savoie, lorſqu'ils n'avoient encore que le titre de Comtes de Maurienne; c'eſt maintenant celle d'un évêque ſuffragant de Vienne. La baronnie de Fauſſigni a eu ſes ſeigneurs particuliers depuis le dixieme juſqu'à la fin du treizieme ſiecle, qu'une héritiere la porta aux Dauphins Viennois, & ceux-ci, par des échanges, à la Maiſon de Savoie.

On trouve, dans ces différentes provinces, beaucoup d'ancienne nobleſſe; & la loi Salique y eſt ſuivie comme en France; faute d'enfans mâles, la ſouveraineté appartient au plus proche parent en ligne maſculine. Le Duc ſe qualifie de Vicaire de l'Empire d'Allemagne en Italie; &, en cette qualité,

il a droit de ſéance dans les Dietes; mais il ne contribue aux charges du corps Germanique, que dans le cas de guerre contre les Turcs. Ce Prince peut nous ouvrir ou nous fermer le paſſage de l'Italie, ſelon qu'il eſt ou notre allié ou notre ennemi; & les deux Couronnes ont un égal intérêt d'entretenir une intelligence réciproque. La Savoie a infiniment ſouffert des guerres qu'elle a ſoutenues contre nous, & qui ont ruiné ou appauvri la plus grande partie de ſes habitans. Le pays, quoique très-froid, ne laiſſe pas encore d'être peuplé, & aſſez fertile en bled, en vin, en pâturages, en gibier, & ſur-tout en poiſſon, par la multitude des rivieres & des lacs qui l'arroſent; mais il n'eſt pas aſſez riche pour procurer une ſorte d'aiſance à ſes habitans, obligés de ſe répandre dans les royaumes voiſins, où ils commencent tous par le métier de Ramoneurs. La langue du pays eſt la Françoiſe, ou plutôt le Dauphinois mêlé de Provençal. Les peuples ſont d'une humeur douce & tranquille, laborieux, ſobres & fideles à leur Prince qui les gouverne avec un pouvoir abſolu. On vante l'at-

tachement des femmes pour leurs maris; & l'on raconte un trait qui fait, Madame, honneur à votre ſexe. Une dame ayant appris que ſon époux, commandé pour l'eſcalade de Geneve, avoit été pris par les aſſiégés, & deſtiné à périr d'une mort infâme, réſolut de ne boire ni manger, qu'elle ne l'eût embraſſé encore une fois. Cette grace lui fut refuſée; & ſon mari ayant été pendu ſans qu'elle eût pu l'approcher, elle s'aſſit devant le lieu où ſon corps étoit expoſé, & y demeura ſans prendre de nourriture ni ceſſer un moment de le regarder, juſqu'à ce que la mort lui fermât les yeux, & la réunît à ſon époux.

Je ſuis, &c.

A Turin, ce 30 Septembre 1757.

LETTRE CCCXXIII.

Le Piémont.

Le village de la Novalaiſe, où ſe rétabliſſent les voitures, eſt à treize lieues de Turin. Du chemin qui conduit à cette capitale par le pas de Suſe, on découvre la partie des montagnes qu'occupoient les troupes Piémontoiſes, chargées de défendre le fameux paſſage de l'Aſſiette, que le Chevalier de Belle-Iſle voulut forcer en 1747. Il n'eut que la gloire de l'avoir tenté, & d'y mourir victime de ſon opiniâtreté & de ſon déſeſpoir. On n'imagine pas comment on oſe conduire une armée dans de pareils défilés. Vous ſavez combien de braves gens périrent dans cette expédition qui, ſi elle eût réuſſi, auroit ouvert aux François le Piémont & tous les Etats du Roi de Sardaigne.

Le pas de Suſe eſt défendu par une fortereſſe appellée la Brunette, nouvellement conſtruite ſur une élévation,

où l'art a épuiſé tout ce qu'on peut oppoſer à l'ennemi. Non-ſeulement l'entrée n'en eſt pas permiſe, mais la vue même en eſt interdite. Le Roi de Sardaigne y faiſoit ajouter de nouveaux ouvrages; & comme je voulois conſidérer ces travaux, on me pria de pourſuivre mon chemin. Ce fort m'a paru en partie creuſé dans le roc, & chaque piece de fortification tirée du rocher même, qui le met à l'épreuve de la bombe. Le Maréchal de Catinat, objet d'admiration & de terreur pour les Savoyards, avoit élevé ſur cet emplacement, une ſimple redoute qui donna beaucoup de peine aux Piémontois; ce qui fit naître enſuite l'idée de cette citadelle, où l'on entretient toujours une forte garniſon.

La ville de Suſe, appellée la Porte de la Guerre à cauſe de ſa ſituation ſur les frontieres de la France, n'eſt, pour ainſi dire, plus que l'ombre de ce qu'elle étoit du tems des Romains. Ruinée, ſaccagée, brûlée par les Gaulois, les Carthaginois, les Goths, les Vandales, les Sarraſins, les Allemands, les François, elle a éprouvé tous les malheurs

ınes Corinthiennes. On en diſtin-
ncore quelques bas-reliefs; mais
ıonument, qu'on fait remonter
gne d'Auguſte, eſt en général fort
ıdé. Le voiſinage du fort de la
ette & les troupes qui y ſont en
tier, donnent à cette place l'air
: ville de guerre. Elle étoit ancien-
ent épiſcopale; mais l'évêque
t été tué à l'autel par un habitant
ays, l'évêché fut ſupprimé, & n'a
t été rétabli.

: chemin de Suſe à Turin ſe fait
un vallon fertile, arroſé par la
re de Doire, où l'on commence
rier la vigne avec l'ormeau. On y
ve auſſi le mûrier blanc pour la
riture du ver à ſoie. Ce chemin

de ſon fils, déclara ſon mariage avec la Marquiſe douairiere de Saint-Sébaſtien, âgée pour lors de cinquante ans. Il partit enſuite pour le château de Chambéry, qu'il avoit choiſi pour ſa retraite; mais preſſé par les ſollicitations de cette femme ambitieuſe qui vouloit regner ſous le nom de ſon mari, il forma le projet de remonter ſur le trône, & avoit déjà gagné les principaux Officiers qui devoient lui livrer la citadelle de Turin. Il s'étoit fait un parti dans la ville & dans le palais même de ſon fils, qui ne fut averti de la conſpiration que quelques heures avant qu'elle éclatât. Il eut le tems de faire arrêter la Marquiſe & ſon pere même, qui fut transféré à Rivoli, & mourut en 1732, âgé de ſoixante-ſix ans. La mémoire de ce Prince ſe perpétuera d'âge en âge; c'eſt lui qui a rebâti la moitié de cette capitale ſur un plan régulier; ſes portes, la meilleure partie de ſes fortifications, l'Hôpital, l'Univerſité, ſont des ouvrages de ſon regne. Le château de Rivoli n'eſt point achevé; le Roi l'a abandonné depuis la mort de ſon pere, & n'a jamais voulu le revoir. La ſituation

en eſt belle, & domine ſur une plaine de trois lieues de longueur, terminée par la ville de Turin, où conduit en ligne droite une avenue de ſix mille toiſes, plantée de grands ormes. C'eſt proprement dans cet endroit que commence cette riche plaine de Lombardie, qui s'étend juſqu'à Veniſe, & qu'arroſent les plus belles rivieres d'Italie.

Turin, capitale du Piémont & de tous les Etats du Roi de Sardaigne, dont elle eſt la réſidence, ſe préſente de la maniere la plus avantageuſe. Ses portes, ſes rues, ſes égliſes, ſes palais, offent des points de vue que l'on ne trouve pas dans les villes de France. Elle eſt ſituée au confluent de la Doire & du Pô, qui commence à y être navigable. C'eſt une place très-bien fortifiée, paſſablement grande, peuplée d'environ quatre-vingt mille ames, & défendue par une bonne citadelle. Elle a pris ſon nom des anciens *Taurini*, peuples de Ligurie, qui habitoient ce pays, & ont paſſé enſuite ſous le pouvoir des Romains. Les Ducs de Savoie l'ont fort aggrandie, ou plutôt y ont ajouté une ville nouvelle avec beaucoup d'édifices magnifiques. Les deux villes

ſont ſéparées par de grandes places, ornées de très-beaux palais ; mais la nouvelle l'emporte ſur l'ancienne par la richeſſe des bâtimens. Le vieux Turin reſſemble à toutes les villes gothiques ; le nouveau a toutes ſes rues tirées au cordeau ; & à chaque extrêmité, on a le rempart ou les portes de la ville en perſpective. La principale rue, qui mene au palais du Roi, m'a ſinguliérement frappé par ſa longueur, ſa largeur, la ſymmétrie des maiſons, ſes portiques qui forment une décoration, & garantiſſent de la pluie & du ſoleil. Sous ces arcades, on voit des boutiques de diverſes marchandiſes dans preſque toute la longueur de la rue ; & à tous les étages, il y a de grands balcons garnis de pots de fleurs, d'orangers, de myrtes, qui contribuent encore à égayer le coup-d'œil. On voit ici beaucoup de places ; mais aucune n'eſt finie, aucune réguliérement belle, pas même la plus belle, celle de Saint-Charles, qui eſt fort vaſte, mais ſans nulle décoration. Les rues en dédommagent par la richeſſe des bâtimens, les ornemens des fenêtres, l'entrée des maiſons qui eſt toujours un veſtibule avec des co-

lonnes ou des pilaſtres, & quelque embelliſſement au fond de la cour. Elles ſont toutes ſemées d'égliſes, & étiquetées de noms de Saints. Dans les auberges même, vous êtes à la chambre Saint Pierre, Saint-Paul, Saint-André; & dans la cour, vous voyez une Vierge devant laquelle on chante des litanies pour le ſalut des voyageurs. Je ne connois point de ville plus propre; on lâche une écluſe toutes les nuits, qui lave les endroits qui en ont beſoin, & fournit de l'eau en cas de feu.

On entre dans Turin par quatre portes: celle du Pô, au levant, eſt d'une architecture noble & ſolide. Les revêtiſſemens en ſont de marbre; & les armes de la Maiſon de Savoie en ornent le fronton ſoutenu par quatre groſſes colonnes. La porte Neuve, au midi, eſt remarquable par d'autres ornemens: ce ſont des ſtatues de pluſieurs Princes de la Maiſon Royale, achevées peu de tems après le mariage de Chriſtine de France, fille d'Henri IV, avec un Victor Amédée. Entre cette porte & celle de Suſe, on trouve la citadelle, une des meilleures de l'Europe, commencée par le Duc Emmanuel Philibert,

lorſqu'après ſon mariage avec Marguerite de France, ſœur de Henri II, il fut rentré en poſſeſſion de ſes Etats. Le plan n'en eſt point changé; mais le feu Roi & ſon ſucceſſeur en ont perfectionné les travaux. Elle eſt défendue par une belle artillerie & une forte garniſon, & a ſoutenu pluſieurs ſieges, entr'autres celui de 1706, commandé par le Duc d'Orléans & le Maréchal de Marſin, qui furent forcés dans leurs lignes par M. de Savoie & le Prince Eugene. L'action commença vers les huit heures du matin; & les retranchemens furent emportés trois heures après, pendant qu'on panſoit le Duc d'Orléans qui avoit reçu une bleſſure dangereuſe. Le ſentiment de ce Prince avoit été qu'on allât au-devant de l'ennemi, au lieu de l'attendre dans les lignes, où l'on ne pouvoit mettre que huit mille hommes en bataille. C'étoit l'unique parti qu'il y eût à prendre; & on ne le prit pas, parce que les ordres de la Cour y étoient contraires. La Ducheſſe de Bourgogne, fille du Duc de Savoie, ne pouvant ſe réſoudre à voir ſon pere entiérement dépouillé, agit ſi vivement pour lui épargner

épargner ce chagrin, que Madame de Maintenon qui voyoit vieillir le Roi, & croyoit avoir dans la ſuite beſoin de la jeune Princeſſe, entra dans ſes vues, & la ſervit de tout ſon crédit. Elle repréſenta à Louis XIV, que dans un moment critique, où la moindre faute pouvoit avoir les ſuites les plus fâcheuſes, il ſeroit prudent de donner au Duc d'Orléans, ſon neveu, un adjoint dont le flegme pût tempérer la vivacité de ce Prince, & ſon deſir d'acquérir de la réputation. Elle jetta les yeux ſur le Maréchal de Marſin; le Roi approuva ce choix; & le Duc d'Orléans eut défenſe de rien entreprendre de conſidérable, que de concert avec ce Général. Ce dernier étoit muni des ordres de la Cour, qui défendoient expreſſément de ſortir des lignes; il fallut obéir. Les ennemis commencerent l'attaque par l'endroit où il commandoit; mais indigné du rôle qu'on lui faiſoit jouer, il chercha la mort & la trouva. Dans la lettre que le Duc d'Orléans écrivit au Roi ſur cette triſte journée, après avoir témoigné la peine que lui faiſoit la défaite de l'armée & la levée du ſiege, il ajouta : « le dé-

» plaiſir d'avoir commandé une ar-
» mée qui avoit ordre d'obéir à Mar-
» ſin, me cauſe encore plus de cha-
» grin ».

Les principaux édifices de Turin, ceux qu'on a coutume de viſiter, ſont le palais du Roi, celui du Prince de Piémont, le palais Carignan, & le bâtiment de l'Univerſité. Le premier ne répond, à l'extérieur, ni à la grandeur du Maître, ni à la beauté de la ville. Il eſt annoncé par une place que coupe en deux une galerie, ſous laquelle ſe tiennent les troupes de la garde du Roi. C'eſt du haut de ſes portiques, qu'aux jours deſtinés à cette cérémonie, on fait voir au peuple le Saint Suaire, ſur lequel on voit empreint, à ce qu'on aſſure, le viſage & une partie du corps de Jeſus-Chriſt.

L'hiſtoire connue de cette relique, dont la pareille ſe trouve à Beſançon & ailleurs, ne remonte guere au-delà du quatorzieme ſiecle. Elle fut d'abord dépoſée dans l'égliſe collégiale de Liré, bourg de Champagne, par un Geoffroy de Charny, gouverneur de Picardie, qui diſoit l'avoir priſe aux Infideles. Les évêques de Troyes s'oppoſerent conſ-

mment au culte public que lui avoient écerné les Chanoines. Les troubles qui 'éleverent en France, obligerent ces erniers à la mettre en dépôt entre les ains d'un gentilhomme Bourguignon, 'où elle paſſa dans celles des Ducs de avoie, qui lui firent conſtruire une hapelle à Chambéry. Elle y reſta juſ- u'au ſeizieme ſiecle, qu'elle fut tranſ- ortée à Turin par ordre d'un de ces rinces, qui voulut épargner à ſaint harles Borromée la peine de paſſer les lpes, pour rendre hommage à cette elique. Elle fut d'abord placée dans égliſe des Théatins, puis dans une cha- elle que le Duc Charles-Emmanuel II it bâtir dans la cathédrale.

Cette chapelle occupe le fond de l'é- liſe, & domine ſur le chœur des Cha- oines. L'intérieur, entiérement revêtu e marbre, préſente une décoration oble, riche & de bon goût; mais ce u'il y a de ſingulier, c'eſt la coupole, ormée d'une quantité d'exagones po- és les uns ſur les autres, & allant tou- ours en diminuant juſqu'au ſommet, erminé par une étoile de marbre, qui emble être portée en l'air, & n'eſt outenue que par ſes rayons. Une urne

quarrée, placée ſur l'autel, renferme, dans de petits coffres, les divers morceaux du Saint Suaire. Cinq lampes d'argent, d'un poids conſidérable, & dont la plus groſſe paſſe ſix cens marcs, brûlent continuellement autour de ce précieux & ſacré dépôt.

Afin d'augmenter le reſpect & la dévotion des peuples pour cette relique, les Ducs de Savoie ont ordonné que ſon culte ſeroit célébré comme une fête ſolemnelle, & que ceux qui viendroient l'honorer, lorſqu'on l'expoſeroit à la vénération publique, jouiroient, pendant le ſéjour & le voyage, pourvu que l'un & l'autre n'excedent pas le nombre de quinze jours, du privilege de ne pouvoir être inquiétés pour quelque cauſe que ce puiſſe être, ſous peine de punition contre ceux qui contreviendroient à cet édit.

Cette digreſſion m'a éloigné du palais royal de Turin, dont j'avois à peine atteint la premiere cour, où je n'ai rien vu que de médiocre. Le bâtiment n'a aucune décoration extérieure; mais les appartemens en ſont délicieux, richement décorés & diſpoſés de maniere que le Roi peut voir les quatre princi-

pales portes de la ville. Par-tout on apperçoit une profuſion de marbres, de glaces, de ſtatues antiques, & ſur-tout de tableaux précieux, dont il ſeroit difficile de vous donner une idée. Les ouvrages du Guerchin, du Guide, de Paul Véroneſe, de l'Albane, de Baſſan & de pluſieurs autres maîtres, ornent la grande galerie; mais ce qu'il y a de plus admirable, c'eſt une collection nombreuſe de tableaux Flamands qui, après la mort du Prince Eugene, a paſſé entre les mains du Roi regnant: dans le nombre eſt l'Hydropique de Gerard Dow, le plus beau peut-être de l'école Flamande.

Les jardins du palais ſont du célebre le Notre, qui a tellement deſſiné ſon terrein, que, quoique reſſerré par les fortifications de la ville, & en général aſſez borné, il paroît du bouble au moins, plus vaſte qu'il n'eſt réellement. On y a pratiqué des allées couvertes, des parterres, des boſquets d'eſpaces en eſpaces, & quelques pieces d'eau. Tout y eſt ſimple, mais agréable; & l'on peut s'y promener à toute heure, ſans être incommodé du ſoleil. Dans une niche, au bas du grand eſcalier qui

conduit à la ſalle des gardes, eſt la ſtatue équeſtre, partie en bronze, partie en marbre, de Victor Amédée, premier Duc de Savoie. La fameuſe table Aſiatique, monument de la plus haute antiquité, dont les ſavans ont multiplié les copies & les deſcriptions, eſt un autre objet de curioſité qu'on ne manqua pas de me faire voir. Elle repréſente la Déeſſe Iſis & ſes myſteres, les ſaiſons & le tems des ſemailles, quantité de hiéroglyphes Egyptiens, & cent autres choſes que les yeux des antiquaires y découvrent ou croient y remarquer.

Le grand théatre tient au château royal; c'eſt un des plus beaux & des plus grands qu'il y ait en Europe. Point d'architecture extérieure; mais l'intérieur ne laiſſe rien à deſirer. La ſalle a la forme d'un œuf tronqué, forme très-favorable, en ce qu'elle rapproche tous les ſpectateurs du lieu de la ſcene. La loge du Roi, qui eſt en face du théatre, peut avoir trentre pieds de largeur. Les autres n'en ont que cinq d'ouverture; mais elles ſont profondes & contiennent aiſément huit perſonnes. Ce qui eſt vraiment beau, & que nous ne connoiſſons point en France, c'eſt

l'extrême profondeur du théatre, où tout ce qui a rapport à la piece, ſe place avec aiſance, ſe déploie ſans confuſion, & donne à l'illuſion tout l'avantage qu'elle peut avoir.

Les corridors, les eſcaliers, les dégagemens, les paſſages d'un étage à l'autre, ſont larges & commodes; mais il y a peu de machines pour les changemens de décorations. On y voit rarement des vols, des enlevemens, des deſcentes de Divinité. Veut-on introduire Vénus ou Jupiter? On baiſſe la toile, & l'on arrange le Dieu dans un grouppe de nuages. La toile levée, il ſe débarraſſe de ſon appareil; & pendant qu'il joue ſon rôle, les nuages ſe diſſipent, le char diſparoît, & Jupiter regagne l'olympe par les couliſſes.

Le grand opéra ne ſe donne que dans le carnaval, où l'on voit le Souverain ſe réjouir avec ſes ſujets. On ſe contente, pour l'ordinaire, d'opéra bouffons, les mêmes qui ont donné tant de plaiſir ou tant d'humeur à nos Pariſiens. J'y vis repréſenter la *Serva Padrona*: l'orcheſtre, quoique nombreux, exécutoit la muſique avec la plus grande préciſion. Les acteurs étoient bons, & le ſpecta-

cle fort tranquille. Il y regne le plus grand ordre, quoiqu'il n'y ait point de gardes; mais les entrepreneurs du théatre, qui ſont une compagnie de gentilshommes, ſavent ſe faire reſpecter.

Les acteurs vivent réguliérement, & ont, pour l'ordinaire, de bonnes mœurs; on les paie bien; mais on ne les gâte point par trop de familiarité. Les actrices menent une vie retirée; on ne les voit qu'au théatre; & on ne leur ſouffriroit pas d'intrigues publiques. Leur état n'a rien qui les aviliſſe; elles gagnent beaucoup; & après avoir paru huit ou dix ans ſur le théatre, elles ſe retirent & font d'honnêtes mariages. On n'en dit pas autant des danſeuſes; auſſi ſont-elles fort mépriſées.

Le palais du Prince de Piémont, bâti ſur la place du château, ſe fait admirer par une façade dans le goût du périſtile du Louvre. C'eſt l'édifice le plus beau & le plus noble de Turin, & peut-être un des plus magnifiques d'Italie. Il eſt couronné d'une baluſtrade, ſur laquelle ſont poſés quelques ſtatues, de grands vaſes d'une belle forme, & au milieu, l'écuſſon des armes de Savoie. Cette

façade renferme un grand eſcalier de marbre, qui conduit à un ſallon, d'où l'on arrive dans l'appartement du Prince. Derriere ce bâtiment, eſt une autre place entourée de maiſons, deſtinées à loger les Secrétaires d'Etat, la Monnoie, l'Imprimerie Royale & les principaux Officiers de la garde & du palais. Dans le même quartier, ſont l'Académie à monter à cheval & le manege.

Le palais Carignan, quoique dans un goût irrégulier d'architecture, eſt un des plus vaſtes édifices de Turin. Si ce bâtiment, qui n'eſt que de brique, étoit revêtu de marbre, comme c'en étoit le projet, il ſeroit de la plus grande magnificence. A côté eſt une ſalle de ſpectacle nouvellement conſtruite, précédée d'un grand veſtibule ſoutenu par des colonnes. On y joue des opéra bouffons, des comédies Italiennes, & quelquefois des pieces Françoiſes, que des acteurs, ſans talens comme ſans reſſource, ne trouvant plus à vivre dans nos provinces, viennent repréſenter ſur ce théatre, où ils achevent de ſe ruiner.

L'Univerſité, édifice d'un grand goût, outre les emplacemens & les commodi-

rés néceſſaires pour ſes exercices, poſſede une très-vaſte bibliotheque. Les portiques intérieurs de ce bâtiment ſont remplis de bas-reliefs & d'inſcriptions Grecques & Romaines, qui, encaſtrés dans les murs, forment l'ornement le plus convenable à un lieu d'étude. La plupart de ces monumens antiques ſont tirés des ruines d'Iduſtria, colonie Romaine, qui n'eſt plus qu'un méchant village à une lieue de Turin. Les écoliers, qui ailleurs dégradent tout, ſe comportent en hommes faits à l'égard de ces reſtes précieux, dont on leur a appris à connoître le mérite.

L'appartement deſtiné à la bibliotheque eſt rempli d'une riche & nombreuſe collection de livres. On y voit un cabinet d'antiques, des manuſcrits grecs & latins, une ſuite de vieux romans François, & les actes contemporains du concile de Piſe. Parmi les ſingularités raſſemblées dans ce Muſæum, on montre un petit livre de vélin, dont chaque page préſente un deſſin hiſtorié de la main du célebre Jules-Romain: recueil précieux, & par le nom de l'artiſte, & par la pureté du travail. Ce cabinet & la biblio-

theque dont il dépend, ſont ouverts tous les jours, excepté les fêtes, depuis le lever juſqu'au coucher du ſoleil.

Autour des galeries & des portiques, ſont les ſalles des écoles tenues par vingt-quatre Profeſſeurs gagés par la Cour. Des Religieux de différens ordres partagent, avec les ſéculiers, les places de l'Univerſité. Les Barnabites ſur-tout y tiennent un rang diſtingué, ſoutenu par la réputation du Pere Gerdil, qui a donné pluſieurs ouvrages philoſophiques. Il paroît que ſa Majeſté a fort à cœur d'augmenter l'éclat de cet établiſſement, tant par le ſoin qu'elle prend d'y attirer d'habiles Profeſſeurs, que par les ornemens dont elle continue de l'embellir. Un Prince de Piémont le fonda au commencement du quinzieme ſiecle; mais c'eſt au feu Roi, Victor Amédée, & à ſon fils, le Monarque régnant, qu'il doit ſon état actuel de décoration & de ſplendeur.

Turin a dans ſon enceinte quarante-trois égliſes, dont les plus remarquables ſont la cathédrale; la *Conſolata* des Feuillans, célebre par une image miraculeuſe de la Vierge; le *Corpus Domini*, ou l'égliſe du Saint-Sacre-

ment : celle de Sainte-Thérese des Carmes ; de Sainte-Christine des Carmélites ; de Saint-Philippe de Néri ; de Saint-Laurent, & des Chevaliers de l'ordre de Saint-Maurice. Il seroit peut-être à souhaiter qu'il y eût un moindre étalage de richesse, & plus de goût dans la distribution des ornemens dont tous ces temples sont décorés. L'église du Saint-Sacrement doit sa fondation à un miracle consacré par la tradition, & dont les habitans ne manquent jamais d'entretenir les voyageurs. En 1453, un soldat Piémontois pilla l'Eglise du village d'Isiglié, & entr'autres effets, prit l'ostensoir d'argent avec la sainte Hostie, qu'il chargea avec son butin sur un mulet. Arrivé à Turin, l'animal s'arrêta ; sa charge se délia d'elle-même ; l'ostensoir se dressa, s'ouvrit ; l'Hostie en sortit, s'éleva en l'air, & s'y soutint jusqu'à ce que l'Evêque, suivi d'une partie de son clergé, fut arrivé à l'endroit où s'opéroit ce prodige. S'étant mis en prieres, il mérita de recevoir le Corps de Jesus-Christ dans un calice qu'il tenoit à la main ; & pour conserver la mémoire de cet événement, on fit bâtir, dans le lieu même,

une petite chapelle, que la dévotion des habitans a changée en une égliſe magnifique.

On va voir dans les environs de Turin, la Vigne de la Reine, la Vénerie, Stupinigi, la Superga, maiſons royales; & hors des murs de la ville, la belle promenade du Valentin, formée de pluſieurs allées d'arbres, tenues dans la plus grande propreté, & bordées de petits canaux où coulent des ruiſſeaux d'eau vive. A l'extrémité de la principale allée, ſur le bord du Pô, on trouve un petit château bâti en 1660, par Chriſtine de France, Ducheſſe de Savoie, comme l'apprend l'inſcription latine, gravée ſur la face principale. On peut y voir un jardin botanique, aſſez bien garni de plantes étrangeres, & un parterre réſervé aux Princeſſes qui vont quelquefois s'y promener. Rien n'eſt plus brillant ni plus animé les jours de fêtes, que le coup-d'œil que préſente le Valentin. Une multitude d'équipages dans les grandes allées, un peuple immenſe & bien vêtu dans celles de côté, la Famille Royale qui s'y montre ſouvent avec ſon cortege, tout cela forme l'en-

ſemble le plus gai, une des promenades les plus variées que je connoiſſe. Comme il n'y a point de faſte à la Cour, même parmi les dames, les femmes d'un état mitoyen, les bourgeoiſes même peuvent, ſans grands frais, ſe mettre, pour la parure, de niveau avec le premier rang. L'uſage où ſont les hommes, les artiſans même, de porter l'épée, & de s'habiller de ſoie ces jours-là; leurs femmes, qui ne leur cedent rien ſur cet article, ſur-tout lorſqu'il eſt queſtion de ſe montrer en public, à l'égliſe, à la promenade, tout cela répand un air d'opulence, qui étonne au premier coup-d'œil.

La Vigne de la Reine eſt une petite maiſon de plaiſance, bâtie dans la plus belle ſituation qu'il ſoit poſſible d'imaginer. Elle domine ſur la ville, ſur la plaine juſqu'à Rivoli, & ſur le cours du Pô pendant plus de trois lieues. Le nom qu'elle porte lui fut donné par la derniere Reine de la Maiſon de Lorraine, qui en faiſoit ſes délices. Elle eſt petite, mais ornée & meublée avec goût. Les jardins qui occupent les derrieres, ſont en terraſſes, & couronnés par un boſquet.

La Vénerie eſt la principale maiſon de plaiſance du Roi de Sardaigne. Les bâtimens qui la précedent, forment un gros bourg, à l'extrêmité duquel eſt une place ovale, environnée de portiques, & ornée de chaque côté d'une colonne de marbre. Sur une eſt placée l'image de la Vierge, ſur l'autre celle de l'Ange qui lui annonce le myſtere de l'Incarnation. De-là on arrive au château qui n'a rien de bien régulier, mais dont on vante certaines parties de détail, & ſpéciale-ment un ſallon d'entrée, qui monte juſqu'au haut du bâtiment; la grande galerie, plus élevée & plus longue que celle de Verſailles; deux autres ſallons en dôme ſoutenu par des colonnes; les appartemens du Roi & de la Reine, ceux du Prince & de la Princeſſe de Piémont; l'orangerie, la chapelle, les écuries, les jardins, les boſquets avec tous les ornemens que la richeſſe & le goût peuvent procurer. On compte, de la Vénerie à Turin, près de trois lieues, qui ſe font par un chemin bordé de mûriers blancs.

Stupinigi, qui n'en eſt qu'à quatre milles, eſt une autre maiſon royale, où ſe tient l'équipage de cerf. Le Roi

aime la chaſſe & en eſt jaloux. Ses équipages ſont bien entretenus, fournis des plus beaux chevaux de l'Europe & de très-bons chiens. Quand il eſt à Turin, il va au moins deux fois la ſemaine chaſſer le cerf dans les forêts voiſines de Stupinigi.

Les Princes de Piémont ont à Montcarlier, une maiſon de plaiſance, qui a été fort négligée par le Roi de Sardaigne, depuis qu'il s'eſt vu obligé d'y faire arrêter le Roi Victor, ſon pere, en 1731. Le Prince de Piémont, qui s'y plaît fort, en fait réparer les bâtimens; & il paroît qu'il préférera cette habitation aux autres maiſons royales. Elle eſt plus éloignée des Alpes, dans un meilleur air, & un climat plus tempéré que la Vénerie & Stupinigi.

Sur une montagne élevée, à deux milles de cette ville, eſt une égliſe ſuperbe, dédiée à la Vierge, qui a dû coûter des ſommes immenſes, non-ſeulement pour ſa richeſſe, mais encore par la difficulté de porter des matériaux dans les nues. Cet édifice, nommé *la Superga*, eſt l'exécution d'un vœu de Victor Amédée, lorſqu'en 1706 les François faiſoient le ſiege de

Turin. Ce Prince, à l'imitation de Philippe II, à qui la peur fit promettre de bâtir l'Eſcurial, s'obligea pareillement, ſi les ennemis levoient le ſiege, de conſtruire un temple magnifique dans le même lieu, où il tenoit conſeil avec le Prince Eugene, ſur les moyens de délivrer ſa capitale. Le ſuccès répondit à ſes vœux & paſſa ſes eſpérances; & en élevant ce monument, Victor Amédée voulut joûter de grandeur avec ce même Monarque Eſpagnol, qu'il avoit imité dans ſa détreſſe.

L'égliſe eſt deſſervie par douze Chanoines, qui vivent en communauté, & ſont ſervis eux-mêmes par des domeſtiques à la livrée du Prince. Ils ont chacun leur appartement ſéparé, & une bibliotheque commune. L'Archevêque de Turin eſt leur ſupérieur; & c'eſt dans leur corps que le Roi choiſit preſque tous les Prélats de ſes Etats. Chaque année, ce Prince & la Famille Royale, pour ſatisfaire au vœu du fondateur, vont, le 8 de Septembre, à la Superga, remercier Dieu de l'heureux événement que rappelle cette fondation.

Cet uſage eſt la ſuite d'une ordon-

nance du même Monarque, qui déclare « qu'ayant plu au Seigneur, par une » faveur ſinguliere, & par l'interceſ- » ſion de la Sainte Vierge, de délivrer, » la veille de la glorieuſe Nativité, ſa » capitale, d'un ſiege des plus obſtinés » & des plus terribles, & par conſé- » quent ſes Etats d'une ruine prochaine, » il veut, pour conſerver le ſouvenir » d'une ſi fameuſe journée, que ſes » ſujets non-ſeulement s'abſtiennent ce » jour-là des œuvres ſerviles, mais » qu'ils tâchent de donner des marques » de leur piété & de leur gratitude par » la pratique des ſaintes œuvres. Ce » que nous exécuterons auſſi de notre » côté », ajoute le reconnoiſſant Monarque, « avec nos Princes, notre » Maiſon & toute notre Cour. Nous » ſouhaitons encore que toutes les vil- » les, bourgs, terres & paroiſſes de » notre domination, faſſent une pro- » ceſſion générale, à laquelle nous or- » donnons à tous les Gouverneurs, Ma- » giſtrats & Officiers de Juſtice & de » Police d'aſſiſter, afin que, conſervant » toujours la mémoire d'un bienfait » auſſi ſignalé, nous puiſſions mériter » une protection ſi deſirable ».

Le même Prince a également ordonné que tous les ans, à pareil jour, & toujours pour marquer ſa reconnoiſſance, les Magiſtrats & les Eccléſiaſtiques, tant réguliers que ſéculiers, iroient de la cathédrale à la *Conſolata*, & porteroient proceſſionnellement une ſtatue de la Vierge, grande comme nature, dont il avoit fait préſent à cette égliſe. On voit, dans celle de *la Superga*, un bas-relief de marbre, où la déroute des François eſt fortement exprimée. On juge, par quelques reſtes de leurs travaux, que la peur des Piémontois étoit très-légitime. Par les batteries élevées, dont on remarque encore quelques traces, on apperçoit que nos ſoldats battoient la ville & la citadelle avec avantage. Ils avoient le Pô derriere eux, & étoient maîtres de ſon cours. Les lignes étoient bien fortifiées par les dehors; mais le Prince Eugene fut aſſez heureux pour traverſer la citadelle & forcer le camp du côté le plus foible. M. de Marſin, qui y fut tué, comme je l'ai dit, eſt enterré dans l'égliſe des Capucins, ſur le chemin de la Vénerie.

Je ſuis, &c.

A Turin, ce 4 Octobre 1757.

LETTRE CCCXXIV.

SUITE DU PIÉMONT.

LES dehors de Turin ſont d'autant plus rians, qu'ils contraſtent davantage avec la ſévérité des Alpes. La beauté du pays m'invitoit à de fréquentes promenades, qui devenoient quelquefois de petits voyages. J'arrivois, ſans m'en appercevoir, d'une ville à l'autre; & inſenſiblement je me trouvai avoir parcouru toute la province; mais ne vous attendez pas à voir plus d'ordre dans mes récits, que je n'en ai mis dans toutes ces courſes. Je me rappelle d'abord la ville de Saluces, parce que c'eſt dans le Marquiſat de ce nom, au Mont Viſo, que le Pô prend ſa ſource; que ſe trouve l'importante fortereſſe de Carmagnole, & que ſe donna, près de l'abbaye de Stafarde, la célebre bataille que le Maréchal de Catinat gagna ſur le Duc de Savoie.

Après bien des irréſolutions, ce Prince s'étoit enfin déclaré contre la

France. Auſſi tôt M. de Catinat, qui étoit en Piémont, eut ordre de commencer la guerre ; & comme il ſe trouvoit au pied des montagnes, où il faiſoit ſubſiſter ſes troupes avec peine, il réſolut de s'ouvrir le pays à quelque prix que ce fût. Son armée n'étoit que de douze mille hommes ; le Duc de Savoie en avoit ſeize mille, & occupoit la poſition la plus avantageuſe. Sa droite étoit couverte, en partie par des maiſons de campagne ; ſa gauche, par des haies & un marais, qui formoient des retranchemens naturels ; on ne pouvoit arriver à lui que par des défilés. Malgré tous ces avantages, Catinat ſe détermina à l'attaquer. On fut aſſez long-tems à déloger les troupes poſtées dans les maiſons de campagne ; & le tems qu'on y employa, ſauva en grande partie la droite de l'ennemi ; mais pendant ce tems-là, ſa gauche ſoutenoit un terrible combat. Les François ayant traverſé le marais qui étoit guéable, tomberent ſur ceux qui défendoient les haies. On ſe battit de part & d'autre avec acharnement ; & la victoire fut long-tems indéciſe. Le Duc étoit par-tout, & toujours au

milieu des plus grands périls, ſoutenant ſes ſoldats par ſon exemple; mais tout fut inutile; & ſa gauche ayant une fois plié, le reſte ne ſongea plus qu'à la fuite. Cette journée coûta quatre mille hommes au Duc de Savoie, dix canons, & tous ſes bagages. Les ſuiſſes furent très-avantageuſes pour les François; la ville de Saluces leur ouvrit ſes portes; & ils ſe virent, dès le commencement de la guerre, avec des forces inférieures, en état de donner la loi à leurs ennemis.

En envoyant à la Cour la relation de cette bataille, M. de Catinat ne s'y donne que la part d'un ſoldat. Tous les Colonels y étoient nommés; & le Roi, au rapport du Général, avoit à chacun d'eux une obligation particuliere. Catinat finiſſoit en s'excuſant, au ſujet de ceux qu'il oublioit: la Cour n'apprit ſes propres exploits, que par les lettres de différens particuliers. On ſut que ſon cheval avoit été tué ſous lui; qu'il avoit reçu pluſieurs coups de feu dans ſes habits, & une contuſion au bras gauche. En un mot, il étoit ſi peu queſtion du Général, dans ſa propre relation, que quand elle fut

rendue publique, un nouvelliſte qui en avoit écouté la lecture, demanda d'un air de curioſité : « M. de Catinat » étoit-il à cette bataille » ?

C'eſt encore dans le Marquiſat de Saluces, qu'eſt ſituée la fortereſſe de Démont, dont les François ſe rendirent maîtres en 1744, & qu'ils furent obligés d'abandonner après la levée du ſiege de Coni. J'y vis auſſi, près de Marſaille, cette fameuſe plaine, où triompha encore M. de Catinat, l'effroi & le fléau des Savoyards. Enfin c'eſt dans ce même pays, qui jadis appartenoit à la France par un échange fait avec Henri IV, que ſe trouve la principauté de Carignan, qui a donné ſon nom à une branche de la Maiſon de Savoie. Le Mont Viſo eſt une montagne extrêmement élevée, qui a été percée pour y pratiquer un grand chemin, & faciliter le tranſport des marchandiſes. Le Pô, que les poëtes ont rendu ſi célebre ſous le nom de l'Eridan, en ſort avec rapidité, & ne commence à devenir un peu tranquille que dans les lieux où les ſœurs de Phaéton, changées en peupliers, pleurent la chûte de leur malheureux frere. Ce

fleuve traverſe le Piémont, le Mont-Ferrat, le duché de Mantoue, le Ferrarois, arroſe les villes de Turin, de Caſal, de Plaiſance, de Crémone, & ſe jette dans le golfe de Veniſe par pluſieurs embouchures. Sa vue impoſante, ſon cours majeſtueux, ſa largeur, ſon étendue, les canaux qui y aboutiſſent, ſes rives riantes, ſon beau ciel, les barques dont il eſt couvert, & qui vont à la voile, les villes & les campagnes qu'il arroſe, tout concourt à lui confirmer le titre de roi des fleuves, que lui donnoient les anciens. Ce roi, redoutable par ſes débordemens, porteroit la déſolation dans cette partie de l'Italie, ſi depuis long-tems, on n'avoit pris ſoin de le contenir par des digues. Comme il entraîne avec lui beaucoup de limon, ſon lit ſe remplit peu à peu; & l'on eſt obligé d'élever ces digues de maniere que, dans quelques endroits, il eſt de trente pieds au-deſſus du niveau de la campagne. Quand ſes eaux augmentent, on eſt dans des alarmes continuelles: les habitans s'aſſemblent, & ſont occupés nuit & jour à porter de la terre, à enfoncer des pieux, à reboucher les ouvertures.

On

On a détourné le lit de quelques rivieres qui entroient dans ce fleuve ; mais cette précaution n'empêche pas qu'il ne s'échappe encore au-delà de ſes bornes.

Au ſud du Marquiſat de Saluces, ſur les côtes de la mer de Gènes, eſt ſitué le comté de Nice, dont la ville principale, ancienne colonie des Phocéens, doit aux Marſeillois ſa premiere fondation. Elle faiſoit autrefois partie du comté de Provence ; mais les habitans s'étant mis en liberté, ſe donnerent aux Comtes de Savoie. Les François en ont démoli le château ; & le port n'en eſt pas excellent ; ſans être fort étendue, elle m'a paru aſſez peuplée. On y compte trois paroiſſes & dix maiſons religieuſes ; elle eſt le ſiege d'une Cour ſouveraine, & la réſidence d'un évêque ; ſon voiſinage avec Gènes la rend paſſablement commerçante.

A l'autre extrêmité du Piémont, dans la partie la plus ſeptentrionale de la province, ſont ſitués, au pied du mont Saint-Bernard, ſur la riviere de la Doire, le Duché & la ville d'Augſte, ainſi nommés, parce qu'on prétend qu'Auguſte y envoya une colonie. Ce

qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'on y trouve encore d'aſſez beaux reſtes d'antiquité. Le mont Saint-Bernard eſt cette haute montagne qui ſépare les Suiſſes de l'Italie. On emploie trois jours pour arriver à ſon ſommet; & l'on entretient gratis, pendant trois autres jours, les voyageurs qui ont beſoin de reprendre des forces pour continuer leur chemin.

Il eſt des villes où l'on ne fait que paſſer, & que je ne nommerois pas ſi elles ne formoient une partie des Etats du Roi de Sardaigne, telles que Quiers, Aſti, Villeneuve, Albe, Yvrée, Tende, Vogherra, Bobio, Chivas, Caſal, Vigevano & Novare, dont vous avez lu tant de fois les noms dans nos malheureuſes guerres d'Italie. Elles ſont, pour la plupart, ſituées dans une plaine fertile, bien cultivée, & arroſée par pluſieurs rivieres venant des Alpes, qui ſont, dans le tems de pluie, très-dangereuſes à traverſer.

L'uſage d'enclorre chaque piece de champ ou de pré, d'un foſſé plein d'eau, & d'une haie vive, entre-mêlée de grands arbres, tels que des mûriers, des ormes, des peupliers, commence à devenir général dans toute

la plaine de Lombardie. Cette façon de cultiver affermit les terres, les met à l'abri des séchereſſes & des inondations, & fait que chacun trouve autour de ſon héritage, tous les bois dont il a beſoin. On aſſure même que ces arbres, les peupliers ſur-tout, facilitent les mariages dans les cantons où il croît le plus volontiers. Un pere de famille, à la naiſſance d'une fille, plante mille arbres; & quand celle-ci a atteint l'âge de ſeize ans, un peuplier qui a le même âge, vaut ſeize livres, & fournit par conſéquent une dot de ſeize mille francs.

En traverſant cette longue plaine, un poteau qui porte trois têtes d'homme dans une grille de fer, avec une inſcription, avertit les paſſans que dans cet endroit, trois malfaiteurs ont aſſaſſiné le Comte Marazzani. Ces monumens de ſcélérateſſe, & d'autres ſemblables qui ſe préſentent pluſieurs fois, noirciſſent l'imagination, & cauſent une ſorte d'inquiétude aux voyageurs.

La poſte, dans les Etats de Piémont, coûtoit anciennement beaucoup plus que dans le reſte de l'Italie. Par une nouvelle ordonnance, le prix des chevaux

eſt actuellement diminué ; mais on fai
payer une augmentation pour les ba
gages, lorſqu'ils excedent un certai
poids ; ce qui devient encore aſſez chei
Au premier endroit où vous prenez le
relais, on vous délivre une pancart
qui fixe ce que vous devez donner pen
dant la route, ſoit pour les chevaux
ſoit pour les bagages, & empêche qu
vous ne ſoyez trompé ; mais je ne con
nois point d'être plus inſolent ni plu
fripon, qu'un poſtillon Italien. L'hom
me le plus doux, le plus flegmatiqu
eſt cent fois révolté de la perſécution
de l'arrogance & de la mauvaiſe foi d
cette canaille ; on ne ſait à qui s'adreſ
ſer pour en avoir juſtice ; & il ſeroi
dangereux de ſe la faire ſoi-même. Ce
miſérables, autoriſés par l'impunité
ſavent auſſi bien ſe ſervir du coutea
que de leur fouet. Encore n'en eſt-o
pas quitte pour avoir ſatisfait le poſtil
lon : à chaque poſte, un valet d'écuri
attache un trait à votre voiture, & de
mande pour boire. Un autre, ſans qu
vous le demandiez, vient jetter d
l'eau ſur vos roues, & veut avoir ſo
ſalaire. Il faut prendre le parti ou de n
rien donner, en les repouſſant vigou

reuſement à la premiere approche, ou d'aſſouvir promptement leur cupidité; alors, loin de vous délivrer de ces importuns, vous ne ferez que les multiplier; & ſi vous les laiſſez faire, ils entreront juſque dans votre chaiſe. J'ai vu pluſieurs voyageurs renoncer à la poſte, & prendre des voiturins pour éviter de pareilles avanies.

La variété des monnoies eſt un autre embarras pour ceux qui vont en Italie, & peut leur cauſer une perte conſidérable, quand ils n'en ſavent pas faire le change à propos. Les pieces les plus courantes, celles ſur leſquelles on éprouve le moins de difficulté, ſont les ſequins Romains, les ſequins Florentins, les ſequins Vénitiens. La monnoie de Gènes n'eſt preſque reçue nulle part hors des Etats de la République. Nos louis s'échangent facilement avec toute celle d'Italie; & l'on pourroit faire uſage par-tout de l'argent de France; mais il vaut mieux, en commençant ſon voyage, convertir tout de ſuite les louis en ſequins Romains & Florentins, que d'attendre à les échanger dans chaque lieu, où l'on pourroit être trompé par des

gens de mauvaiſe foi. Au reſte, comme on a coutume de ſe munir de lettres-de-change, les banquiers ne manquent guere d'en inſtruire les voyageurs. Il faut ſeulement avoir ſoin de ne prendre de la monnoie de chaque pays, qu'autant qu'on eſtime devoir en employer, ſans quoi cet argent n'ayant pas cours ailleurs, on ne ſauroit plus comment s'en défaire; & ce ſeroit autant de perdu.

Quant aux auberges d'Italie, elles ſont déteſtables ſur toutes les routes, & la cherté y eſt exceſſive. Les habitans ſe font un plaiſir de rançonner les étrangers, les Anglois ſur-tout, qui paſſent pour des millionnaires, & qu'on traite en conſéquence. Ce qu'on a de mieux à faire, c'eſt de convenir du prix de chaque choſe qu'on demande. Le plus ſage eſt de s'arranger avec les voiturins, qui ſe chargent de la nourriture; on eſt mieux ſervi & à meilleur marché, que lorſqu'on traite ſoi-même avec l'aubergiſte. Ils ont un prix fait à tant par tête pour chaque repas; & le logement ſe paie à part.

Les villes où je me ſuis arrêté, ſont

Tortone, Alexandrie & Verceil. La premiere étoit autrefois plus conſidérable; mais Frédéric II la dévaſta du tems de ſes démêlés avec les Papes. Elle a quelques fortifications avec un aſſez bon château ſur la Scrivia. Alexandrie, ainſi nommée parce qu'elle a été bâtie par les partiſans du Pape Alexandre III contre Frédéric Barberouſſe, eſt une des meilleurs places du pays. Le Roi de Sardaigne y entretient une forte garniſon. Le bâtiment principal eſt l'Hôtel-de-Ville, ſur la grande place auprès de la cathédrale. On y tient tous les ans deux grandes foires, où les marchans de Lyon, de Geneve, de Suiſſe & d'Allemagne, apportent des bijouteries & des étoffes, qui ſe vendent dans le reſte de l'Italie.

Verceil me rappelle un prodige arrivé dans cette ville du tems de Saint Jérôme, & que je me ſouviens d'avoir lu dans ſes lettres. « Un mari accuſa » ſa femme d'adultere devant le Pro» conſul qui faiſoit ſa tournée. Elle fut » préſentée à ſon tribunal avec un » jeune homme qu'on prétendoit être » ſon complice. L'un & l'autre furent » expoſés à une torture ſi violente,

» que le jeune homme ne pouvant y
» réſiſter, aima mieux, quoiqu'inno-
» cent, faire l'aveu qu'on exigeoit,
» que de ſouffrir des tourmens ſi cruels.
» La femme, au contraire, perſiſta à
» nier, & fit cette belle réponſe qui
» mérite d'être tranſmiſe à tous les
» âges: Seigneur Jéſus, à qui rien n'eſt
» caché, vous qui connoiſſez le plus
» ſecret de mon cœur, je vous prend
» à témoin, que ſi je nie le crime dont
» on m'accuſe, ce n'eſt point par la
» crainte de la mort, mais pour ne pas
» pécher contre la vérité. Et vous, mal-
» heureux jeune homme, pourquoi,
» par un injuſte aveu, expoſez-vous
» deux innocens à un ſupplice hon-
» teux? Je ſouhaite de mourir; mais
» jamais les tourmens les plus affreux
» ne m'arracheront le criminel aveu
» d'une faute dont je ne ſuis point cou-
» pable. Cette fermeté ne ſervit qu'à
» irriter le Juge, qui fit inutilement
» redoubler la torture. Enfin les deux
» accuſés furent condamnés à perdre
» la tête. Celle du jeune homme, con-
» tinue Saint Jérôme, fut emportée du
» premier coup; mais deux bourreaux
» ayant frappé juſqu'à ſept fois celle

» de la femme, ils ne purent lui faire » la plus légere bleſſure. On imagina un » autre genre de mort; mais une grace » expreſſe de l'Empereur la tira des » mains de ſes ennemis, dont un mira- » cle opéré à la vue de tout le peuple » de Verceil, n'avoit pas été capable » d'appaiſer la fureur ».

Il ne faut pas manquer de voir, à l'Hôpital de cette ville, le corps d'un pélerin d'Anjou, nommé André Valla, qui mourut étique en 1685, n'ayant que la peau collée ſur les os. Son corps paroît tel qu'il étoit au moment de ſa mort, ſans aucune altération ni changement, & même avec les rougeurs qui colorent le viſage de ces ſortes de malades. On montre encore à Verceil, dans le tréſor de la cathédrale, la traduction latine de l'Evangile de Saint Marc, écrite ſur un vélin très-mince, de la main de S. Euſebe, qui gouvernoit cette égliſe au quatrieme ſiecle. Ce manuſcrit, donné par Berenger, Roi d'Italie, eſt fort différent de la vulgate.

Verceil étoit l'ancienne capitale des Libiciens, & eſt aujourd'hui celle d'une petite ſeigneurie qui porte ſon nom. Les

Ducs de Savoie l'avoient fortifiée & défendue par une bonne citadelle ; mais les François la prirent au commencement de ce ſiecle, & en détruiſirent les fortifications. Cette ville, grande & belle, eſt dans une ſituation agréable, au bord de la Seſſia, ſur un terrein élevé. On y voit d'aſſez beaux édifices. La cathédrale, dédiée à Saint Euſebe, eſt un ancien temple gothique ; le pavé à la moſaïque de Sainte Marie-Majeure repréſente l'hiſtoire de Judith & d'Holopherne. Toutes les égliſes ont en général, de très-beaux clochers, ce qui, de loin, donne à la ville beaucoup d'apparence. Le Pape Léon IX y a tenu un concile contre l'héréſie des ſacramentaires, dont Berenger, archidiacre d'Angers, étoit le chef. C'eſt en mémoire de ce concile, que l'on y célebre la Fête-Dieu avec une dévotion & une pompe particuliere. Les treize paroiſſes s'arrangent de façon, que chacune d'elles, ſuivant ſon rang de prééminence, fait à ſon tour ſa proceſſion un des Dimanches qui ſuivent la fête ; proceſſion générale, parce que les autres ſe réuniſſent toutes à celle dont c'eſt le tour.

Pluſieurs des villes dont je viens de parler, me donnerent un ſpectacle qui me cauſa d'abord de l'étonnement. Les charniers où l'on raſſemble les os des morts, ſont des eſpeces de chapelles, où ces reſtes humains, ſymmétriquement arrangés ſur des tablettes ornées de papier doré, offrent le coup-d'œil d'un cabinet d'hiſtoire naturelle. A ces tablettes ſont ſuſpendus des ſtylets, des poignards, des coûteaux plus ou moins rouillés; & l'on m'apprit que, lorſque deux ennemis ſe ſont réconciliés, ils viennent le ſoir devant ces chapelles, s'embraſſent; & pour preuve d'une réconciliation parfaite, jettent dans les charniers les armes qui devoient être les inſtrumens de leur vengeance. Le bedeau qui les trouve le matin, les releve & les ſuſpend pour le bon exemple.

La ville de Novare, que je ne vis qu'en paſſant, a donné le jour au célebre Pierre Lombard, évêque de Paris, communément appellé le Maître des Sentences, qui, dans le douzieme ſiecle, a mis ſi fort à la mode la Théologie Scholaſtique.

La population des Etats du Roi de

Sardaigne, dont je viens de parcourir les villes principales, eſt auſſi forte que dans aucune contrée de l'Europe; & c'eſt ſans doute ce qui a donné lieu à ce proverbe connu, que les poſſeſſions de ce Prince, en Italie, ne paroiſſent qu'une ſeule ville. Les villages & les hameaux y ſont très-multipliés, & habités par un peuple de cultivateurs, qui ne laiſſent pas la plus petite partie du terrein inculte.

Le commerce eſt gêné en Piémont par les entraves qu'éprouvent les marchandiſes étrangeres. On les aſſujettit à de gros droits; & elles ne paſſent qu'après les viſites les plus rigoureuſes. Ajoutez à cela le bas prix des monnoies qui ſe fabriquent ailleurs que dans le pays: celles de France perdent un ſixieme; les autres ne ſont pas traitées avec plus d'avantage; & vous ſentez le mal qui en réſulte pour l'exportation.

Les ſoies forment un des principaux objets du négoce de Turin; celles du Piémont tiennent le premier rang en Italie. Elles ſont abondantes, & la reſſource certaine des habitans de la campagne, ſoit pour payer les impôts, ſoit pour ſe procurer d'autres mar-

chandiſes. La culture des mûriers étoit autrefois ſi négligée, que les fabricans du pays ne tiroient plus leur ſoie que du Milanois ou de l'Etat de Veniſe. Le Roi, pour établir cette branche de négoce, commença par mettre ſur les terres une forte impoſition, & promit enſuite de la diminuer à proportion du nombre de mûriers qu'on planteroit autour de chaque champ, & de la quantité de ſoie qui en proviendroit. Les propriétaires qui ſe ſont conformés aux diſpoſitions de l'édit, ont conſtamment joui de ce bénéfice, & tiennent encore leurs terres franches de tout impôt, par le ſoin qu'ils prennent de multiplier les mûriers & de cultiver les vers à ſoie.

On eſtime les moires qui ſe fabriquent à Turin; mais je les crois plus brillantes que ſolides. On y fait auſſi des étoffes à grands deſſins, qui ſe répandent dans toute l'Italie, où elles ne ſervent guere que pour les meubles. Les appartemens du Roi à Turin, à la Vénerie, à Stupinigi, en ſont meublés. Le goût de ces manufactures n'eſt ni élégant ni varié, comme celles de Lyon; auſſi ces étoffes ſont-elles moins

recherchées que les nôtres ; mais on prétend que les bas de ſoie ſont d'une qualité ſupérieure à ceux de Paris & du Languedoc. Le Roi de Sardaigne, en établiſſant des fabriques de laine, a mis des droits exorbitans ſur celles de France ; ce qui a fait beaucoup de tort à celles du Dauphiné. Les liqueurs & le chocolat, les liqueurs ſur-tout, ſont une autre branche de commerce de ce pays, qui eſt encore dans toute ſa vigueur. A trois milles de Turin eſt un grand bâtiment, où ſe fabriquent le tabac & des toiles peintes pour le compte du Roi. Ce Prince y entretient les ouvriers, fournit les matieres, & fait vendre les marchandiſes.

Les beaux arts n'ont aucun éclat dans cette capitale ; il n'y a pas un ſeul Peintre de réputation ; & vous n'y voyez aucune de ces belles ſtatues, aucun de ces tableaux frappans, qu'on trouve ailleurs dans les égliſes ; mais ce qui eſt très-commun, ce ſont les revêtiſſemens de marbre de Suze, qui imite le verd antique, d'un grain preſque auſſi fin, & peut-être plus agréable à la vue.

Il ne paroît pas que les ſciences aient fait en Piémont plus de progrès que les beaux arts. On y trouve quelques Juriſconſultes ; mais la philoſophie & la théologie n'y ſont pas encore débarraſſées des épines de la ſcholaſtique. Ce n'eſt pas que les eccléſiaſtiques n'y ſoient très-nombreux ; mais ils ne paſſent ni pour avoir des connoiſſances bien étendues, ni pour ſe ſoucier d'en acquérir. Le haut clergé, celui qui vient à la cour, eſt plus inſtruit ; non que la nobleſſe s'applique beaucoup à l'étude ; mais parmi les gens de qualité, l'éducation eſt plus ſoignée ; & il y a toujours quelques ſujets qui montrent du goût pour les ſciences & les cultivent avec ſuccès. J'en pourrois citer pluſieurs qui ont des connoiſſances utiles ; & il eſt rare de trouver un homme en place, qui n'ait pas du moins les talens propres de ſon état.

La Religion Catholique eſt la ſeule dont on faſſe profeſſion dans tous les pays du Roi de Sardaigne. Ce Prince a ſouvent employé la force pour obliger les Vaudois de rentrer dans le ſein de l'Egliſe. Le feu Roi étoit venu à bout d'éloigner les plus obſtinés, qui s'étoient retirés en Suiſſe & en Allema-

gne ; mais il les rappella bientôt pour s'en ſervir dans la guerre contre la France, & leur permit, dans les vallées, le libre exercice de leur religion.

Les Ducs de Savoie ont pluſieurs Ordres de Chevalerie Militaire ; le premier, celui de l'Annonciade, fut d'abord inſtitué ſous le titre du Collier ou du Lac-d'Amour. Il tenoit ſon chapitre dans le Bugey avant la réunion de cette province à la Couronne de France ; & tous les Chevaliers devoient aſſiſter à l'office en habit de Chartreux. Cet Ordre, depuis ſa reſtauration en 1424, n'a point été prodigué. Le Roi, qui en eſt le chef, les Princes ſes fils, les Princes de Carignan, le Marquis de Suſa, ſept autres Chevaliers & l'Archevêque de Turin en ſont ſeuls décorés. La marque de l'Ordre eſt un cordon bleu, auquel pend une médaille qui repréſente en émail le myſtere de l'Annonciation, avec une plaque en broderie, que les Chevaliers portent ſur le côté gauche de l'habit. L'Ordre de Saint-Maurice & de Saint-Lazare eſt plus nombreux : le Roi en eſt le Grand-Maître ; & les Chevaliers de l'Annonciade en ſont les Grands-Croix ; il eſt le prix du mérite militaire, & a précédé, de pluſieurs

ſiecles, notre Ordre Royal de Saint-Louis. Le cordon en eſt vert, & la croix d'or émaillée de blanc.

Quoique toutes les faveurs du Prince ſoient pour les gens de guerre, la nobleſſe eſt en général aſſez pauvre, & évite les grandes dépenſes. La décence qui regne à la Cour, eſt la regle de la conduite des particuliers; & l'on remarque dans les aſſemblées, moins de galanterie que de politeſſe. Le Roi a beaucoup d'affabilité, ſur-tout pour les étrangers qu'il aime à voir fréquenter ſes Etats. Il prend plaiſir à s'informer de ce qu'ils penſent de ſa capitale, & a ſur-tout l'attention de les entretenir de ce qu'il croit devoir les intéreſſer.

Il ne paroît pas que ce Monarque puiſſe jamais étendre ſa puiſſance au-delà des montagnes qui, du côté de la France, ſont la borne naturelle de ſes poſſeſſions; mais ſi l'on réfléchit ſur le mérite héréditaire de ces Princes, qui depuis tant de ſiecles ſont ſi attentifs à profiter des circonſtances, on ne ſauroit diſconvenir, qu'en cas de révolution, il ne puiſſe beaucoup gagner du côté de l'Italie. L'Etat de Gènes lui eſt ouvert par des chemins très-pratiquables; & s'il

parvient jamais à ſe rendre maître de cette République, comme il s'en eſt peu fallu; ils augmente ſes Etats dans le Milanois, dont il poſſede déjà près du tiers; s'il s'aggrandit aux dépens de Veniſe, dont le pays de terre-ferme ne lui préſente aucun obſtacle, il n'eſt pas douteux que Charles-Emmanuel, par la grace de Dieu, Roi de Sardaigne, de Chypre & de Jéruſalem; Duc de Savoie, de Mont-Ferrat, d'Aoſte, de Chablais, de Genevois & de Plaiſance; Prince de Piémont & d'Oneille; Marquis d'Italie, de Saluces, de Suze, d'Ivrée, de Ceve, de Marro, d'Oriſtan & de Céſane; Comte de Maurienne, de Geneve, de Nice, de Tende, d'Aſt, d'Alexandrie, de Gocéan, de Romont, de Novare, de Tortone, de Vigevano, de Bobio; Baron de Vaud & de Fauſſigny; Seigneur de Verceil, de Pignerol, de Tarentaiſe, de Lumelline & de la Vallée de Seſie; Prince & Vicaire perpétuel du Saint Empire Romain en Italie, ne puiſſe être un jour un des plus grands Potentats de l'Europe.

Je ſuis, &c.

A Turin, ce 12 Octobre 1757.

LETTRE CCCXXV.

Le Milanois.

Cette portion de l'ancien royaume de Lombardie, entre le Piémont & l'Etat de Veniſe, doit ſon origine aux Gaulois tranſplantés en Italie ſous le regne de Tarquin, dans la fameuſe expédition de Belloveſe, Roi des Celtes. Ils y fonderent une ville au milieu d'une plaine, où, contre l'ordinaire, il n'y avoit ni fleuve ni riviere qui puſſent ſervir à ſa défenſe ou à ſon commerce. Les Romains s'en emparerent, & la ceignirent d'une muraille qui n'empêcha pas que Brennus, à la tête d'autres Gaulois, ne vînt la ſaccager. Les Romains la reprirent, la rétablirent, la fortifierent, & en firent la capitale de la Gaule Ciſalpine. Pendant plus de trois ſiecles les Empereurs y firent ſouvent leur réſidence, ou s'ils n'y réſidoient pas, ils y tenoient un Gouverneur avec des troupes nombreuſes à ſes ordres pour s'oppoſer

aux incurſions des Barbares dans cette partie de leur Empire.

Milan fut de nouveau dévaſté par Attila, repris par Beliſaire, & dans la ſuite ſi cruellement traité par les Goths, qu'il périt en un jour plus de trente mille de ſes habitans. Cette ville eſſuya encore différentes révolutions; & après la deſtruction du royaume des Lombards, par Charle-Magne, elle ſe releva ſous le gouvernement de ſes Archevêques, à qui ce Prince, toujours favorable aux eccléſiaſtiques, en accorda la ſouveraineté.

Pendant les diviſions du ſacerdoce & de l'Empire, Frédéric Barberouſſe la ruina de fond en comble, tant pour avoir donné l'exemple de la révolte à toutes les autres villes, que pour s'être permis, contre l'Impératrice ſon épouſe, les inſultes les plus outrageantes. Cette Princeſſe étant venue à Milan, les habitans la promenerent ſur un âne, le viſage tourné vers la queue, & égorgerent tout ce qui étoit pour le parti de Frédéric. L'Empereur indigné aſſiégea cette capitale, la força de ſe rendre à diſcrétion, obligea les Milanois, les mains liées derriere le dos, de prendre

avec les dents une figue ſous la queue de l'âne qui avoit promené l'Impératrice ; & lorſqu'ils l'avoient à la bouche, de ſe tourner vers l'aſſemblée, & de dire, voilà la figue. Non content de cette punition humiliante, il détruiſit la ville juſqu'aux fondemens, y fit paſſer la charrue, & ſemer du ſel en mémoire de l'opprobre, de l'infamie & de la déſolation de ce peuple. On prétend que la plus grande inſulte qu'on puiſſe encore lui faire aujourd'hui, c'eſt de lui dire : *Ecco la fica.*

Lorſque les villes d'Italie eurent perdu leur liberté, Milan, réparé par ce même Frédéric qui avoit fait ſa paix avec le Pape, reconnut, ainſi qu'une grande partie du pays, les Turriani, famille ancienne, pour ſes maîtres. Les Viſconti les expulſerent vers le quatorzieme ſiecle, & légitimerent leur ſouveraineté, par l'uſage heureux qu'ils firent de leur puiſſance. Le Milanois leur doit ſa fertilité, & ſa capitale ſes plus utiles & ſes plus glorieux établiſſemens. Ils ont creuſé des canaux ; ils ont deſſéché des marais ; & d'une plaine inculte, ils ont formé une contrée délicieuſe & féconde en

toutes ſortes de productions. L'art a procuré à ce pays des avantages auxquels ſes premiers habitans ſembloient avoir renoncé ; deux canaux navigables, tirés l'un de l'Adda, l'autre du Téſin, le lient à ces deux rivieres, & lui apportent toutes les commodités d'un grand fleuve, ſans lui en faire éprouver les inconvéniens.

Jean Galeas Viſconti a fait bâtir la cathédrale de Milan, le pont du Téſin, & la chartreuſe de Pavie, où il eſt enterré. Il a créé une ſeconde fois l'art militaire en Italie, dont il n'a tenu qu'à lui de ſe faire déclarer Roi ; mais n'ayant laiſſé qu'une fille, qui fut depuis mere de Louis XII, ce dernier alloit ſe mettre en poſſeſſion du Milanois, lorſqu'un Sforce, ſoldat de fortune, qui avoit épouſé la bâtarde d'un Viſconti, s'empara de cette ſouveraineté. Louis fit pluſieurs tentatives infructueuſes ; & ce fut pour remplir les vues de ſon prédéceſſeur, que François I donna cette fameuſe bataille de Marignon qu'il gagna contre les Suiſſes.

Ce Prince garda le Milanois juſqu'en 1525, qu'il le perdit, avec ſa liberté,

à la mémorable bataille de Pavie, époque de la domination d'Autriche ſur cette province, qu'elle a mieux ſu conſerver que la France. En 1734, le Maréchal de Villars s'empara de la citadelle. On la rendit à l'Empereur; & la poſſeſſion lui en a été aſſurée par la paix de 1736. On lit encore, ſur la porte, une inſcription latine à l'honneur de Philippe II, qui, quoiqu'il eût fait banqueroute à ſes ſujets, envahi le Portugal, ſuſcité la ligue en France, fait mourir ſon fils & ſa femme, & verſé tout le ſang des Pays-Bas, y eſt qualifié de *Clément* & de *Juſte*.

Pour peu qu'on ſe rappelle les déſaſtres de cette grande ville, pillée, ſaccagée, renverſée ſucceſſivement par les Goths, les Huns, les Lombards, par les ſucceſſeurs de Charles-Magne, par les Empereurs de la Maiſon de Suabe, ſouvent ruinée par ſes diviſions inteſtines, par ſes entrepriſes ambitieuſes, par ſes malheureuſes expéditions, on félicitera ſes habitans actuels, & ſur la tranquillité dont ils jouiſſent, & ſur leur humeur pacifique.

De Turin à Milan, on paſſe pluſi
rivieres, telles que la Doire, la Stu
la Seſſia, la Gogna, le Téſin, que l
traverſe dans des bacqs. Ces paſſage
rivieres ſont fréquens dans la Lomb
die, & d'autant plus déſagréables p
les voyageurs, qu'ils leur cauſent b
coup de retard; mais ils en ſont
dommagés par la beauté des ro
toujours unies, bien plantées, bor
de canaux, & qui reſſemblent moi
des grands chemins qu'à des allées
promenade. Je ne ſuis pas étonné q
ſe ſoit tant battu, pour s'aſſure
poſſeſſion d'un ſi beau pays.

Milan eſt une des plus agréable
des plus belles villes d'Italie. Un
rieux, un amateur y trouve des ch
dignes de ſon attention dans preſ
tous les genres; mais rien n'eſt
merveilleux que ſa cathédrale, qu'o
pelle le Dôme. J'ai vu cette métro
ſi vantée, qu'on bâtit depuis qu
ſiecles, & qui ne ſera peut-être jam
achevée. Un Duc de Milan, en laiſ
deux cens mille francs de revenu p
finir cette conſtruction, a pris ju
ment le moyen de la faire durer éter
lement. Il eſt de l'intérêt des chanoi

de ne la voir jamais terminée : les fonds adminiſtrés par une direction, doivent retourner aux familles des donateurs. Pluſieurs parties tombent de vétuſté, tandis que d'autres ſont encore à finir; & l'on a déjà plus dépenſé d'argent pour ne pas l'achever, qu'il n'en a coûté pour conſtruire Saint Pierre de Rome, qui, à la vérité, ne la ſurpaſſe ni par la beauté, ni par le nombre des ornemens. Ce qui m'a ſur-tout étonné, c'eſt le travail extérieur, & la quantité de niches & de ſtatues de marbre, dont les murs ſont décorés. Cette profuſion tient de la folie; mais comme ce plan, tout ſingulier qu'il eſt, a une ſorte de magnificence, on l'entretient avec ſoin; & l'on y travaille avec autant d'aſſiduité, que ſi l'on avoit deſſein de le finir. Ceux qui ont calculé les ſommes qu'on y a déjà employées, les font monter à plus de trois cens millions. Les échafauds ſeuls, toujours élevés autour de l'édifice, coûtent immenſément à entretenir; mais ce qui lui manque eſſentiellement, c'eſt le portail, qui n'eſt encore qu'en projet. En attendant qu'on l'exécute, on s'occupe à réparer ce que la ſuite des tems, les

injures de l'air, & ſur-tout les orages, fréquens dans le Milanois, alterent & détruiſent dans ce bâtiment impoſant par ſa grandeur, mais ridicule par l'excès des ornemens de ſon architecture gothique.

Parmi les ſtatues qui décorent cette égliſe, les habitans vantent principalement un Saint Barthelemi écorché, qui porte ſa peau en écharpe, comme Hercule la dépouille d'un lion. Les connoiſſeurs en admirent le travail, mais conviennent que ce n'eſt pas ce que l'Italie offre de plus parfait en ce genre. Les tableaux & les autres ornemens anciens ſont autant de trophées érigés à la gloire de Saint Ambroiſe; les plus modernes ont pour objet Saint Charles-Borromée, qui fut auſſi Archevêque de Milan, & ſut, comme lui, allier à la vertu des Saints, le mérite & toutes les qualités des grands Hommes. Il a fondé le grand Hôpital, le Séminaire, le College Helvétique, le Lazaret, bâtiment immenſe pour les peſtiférés; & dans tous ces monumens de bienfaiſance, on voit l'empreinte d'une ame vertueuſe & d'un homme de goût.

Son tombeau eſt une chapelle ſouterreine, revêtue de lames de vermeil. La châſſe de ſix pieds de longueur, eſt encore plus riche ; les pierres précieuſes y ſont prodiguées. Les cariatides de demi-grandeur, qui ſemblent ſoutenir la partie inclinée de la voûte, ſont des figures ſymboliques, qui repréſentent les vertus du Saint Archevêque, la juſtice, la religion, la prudence, la charité, la ſcience, la libéralité, &c. J'ai ſur-tout admiré les bas-reliefs, où l'on voit le Prélat adminiſtrant lui-même les ſacremens dans le Lazaret, ou ſiégeant à la tête d'un concile. Ce qu'il y a de plus ſimple & de plus touchant, c'eſt l'épitaphe qu'il avoit demandée lui-même, & où l'on dit qu'il a voulu être enterré dans cet endroit, « afin que les fideles de ſon diocèſe, » & ſur-tout le ſexe dévot, puiſſent » venir plus ſouvent prier Dieu pour » le repos de ſon ame ».

Sa châſſe, formée de grands morceaux de cryſtal de roche, laiſſe voir le Saint couché dans toute ſa longueur, revêtu des ornemens pontificaux, les mains jointes, l'anneau paſtoral à ſon doigt, & la croſſe entre ſes

bras. La peau du viſage, qui ſeule paroît à découvert, eſt brune & collée ſur les os, le nez preſque entiérement tombé, & une partie de l'œil gauche tellement enfoncé, qu'il paroît fondu dans la tête. Cependant on reconnoît la même figure, & ſur-tout ce menton quarré & un peu long, qu'on remarque dans un portrait fait du vivant du Saint, & expoſé dans la même chapelle.

Une relique plus précieuſe, dont ſe vante cette cathédrale, eſt un des clous qui ont ſervi à attacher Jeſus-Chriſt ſur la croix, & dont on prétend que l'Empereur Théodoſe fit préſent à Saint Ambroiſe. Des lampes ardentes brûlent continuellement devant cet inſtrument reſpectable de la paſſion du Sauveur. On en avoit fort négligé le culte juſqu'au tems de Saint Charles, qui en fit la tranſlation ſolemnelle au lieu où il eſt actuellement, & fonda une proceſſion générale, où tous les ans, le 3 de Mai, l'Archevêque le porte en pompe aux yeux des fideles. Le pieux Prélat, pour multiplier en quelque façon cette ſainte relique, en commanda pluſieurs à l'imitation, qu'il fit toucher à la véritable, & en envoya en préſent aux

têtes couronnées : ne ſoyez donc point étonnée, ſi tant d'égliſes ſe vantent d'en poſſéder de pareils.

Le tréſor de la cathédrale de Milan eſt le plus riche de toute l'Italie, ſi vous en exceptez celui de Notre-Dame de Lorette. Les vaſes ſacrés en or, les croix, les reliquaires, les ſtatues, ſont ſi multipliés, qu'on ne s'amuſe pas à les voir en détail. Cette égliſe ſuit le rit Ambroiſien, de même que la plupart de celles qui ne ſont point deſſervies par des Religieux. Le fond de la liturgie eſt le même que celui de l'office Romain ; mais la diſtribution des pſeaumes, des prieres, des cérémonies dans le ſacrifice de la meſſe, eſt différente. Lorſque les Papes engagerent les égliſes d'Occident à ſe conformer aux uſages de Rome, le clergé de Milan ſe mit à couvert de ce changement ſous le nom & l'autorité de Saint Ambroiſe. Le chant Romain eſt plus doux & plus grave ; l'Ambroiſien plus fort & plus aigu. C'eſt encore ſuivant ce même rit, que le carême ne commence ici que le Dimanche de la Quadragéſime, parce que les quatre jours qui le précedent, n'ont été ajoutés que dans le

ſeptieme ſiecle. Cet uſage, qui tient les théatres ouverts juſqu'au ſamedi au ſoir, attire dans cette ville une multitude d'étrangers qui viennent de toutes parts prolonger les plaiſirs du carnaval.

Ce carnaval eſt preſque auſſi connu en Italie, que celui de Veniſe : depuis Noël juſqu'au carême on va en foule dans les couvens, voir jouer des comédies à la grille. Les Religieuſes s'habillent en Arlequins, en Scaramouches, en Mezetins, en Pantalons, & repréſentent ſouvent mieux leur rôle que de véritables Comédiens. Les Moïnes jouent auſſi des farces publiquement dans leurs maiſons, & portent quelquefois la complaiſance juſqu'à les aller repréſenter en ville. Les Milanois ont une façon particuliere d'applaudir dans les ſpectacles : ils compoſent des ſonnets, ou les font faire par quelques Poëtes à gages ; & lorſqu'ils ſont ſatisfaits du jeu d'un Comédien, ils jettent de tous côtés, ſur le théatre, ces ſonnets imprimés, qui contiennent les louanges de l'Acteur qui réuſſit. Vous ſavez que les Anglois ont une autre maniere de témoi-

gner leur contentement, & qu'au lieu de vers, ils jettent des bourſes pleines de guinées.

On ne célebre les Rogations, à Milan, qu'après l'Aſcenſion, tems où ſe fait auſſi la diſtribution des cendres; on ne ſonne pas les cloches de la cathédrale en volée; elles ſont ſuſpendues de façon qu'on ne peut que les tinter. Le chapitre eſt compoſé de trente Chanoines nommés par l'impératrice Reine, qui doivent être tous ou nobles ou docteurs. L'Archevêque eſt preſque toujours Cardinal; & l'on a obſervé que parmi les Prélats qui ont gouverné cette égliſe, trente-cinq ont été mis au nombre des Saints.

Dans le palais épiſcopal, qui n'eſt remarquable que par ſon étendue, Saint Charles Borromée a tenu ſix conciles provinciaux pour la réformation des mœurs, l'adminiſtration des ſacremens, la récitation de l'office divin, le gouvernement des hôpitaux, la viſite des diocèſes, & généralement pour tout ce qui concerne la vie, la conduite, la diſcipline des évêques & des eccléſiaſtiques. On y défend aux Médecins de continuer leurs viſites chez

toute perſonne qui, après trois jours de maladie, ne s'eſt point confeſſée, & aux curés, de ſouffrir dans leur égliſe, des quêteuſes qui ne ſoient point vêtues modeſtement.

Dès les premiers ſiecles de l'égliſe, il s'étoit déjà tenu, dans cette ville, divers conciles, dont la plupart eurent pour objet la condamnation de l'Arianiſme, & la juſtification de Saint Athanaſe. Les Jovinianiſtes, autres hérétiques du quatrieme ſiecle, trouverent auſſi, dans une aſſemblée des Peres de Milan, la condamnation de leurs erreurs. Leur chef ſe nommoit Jovinien, qui, après avoir paſſé ſes premieres années dans les auſtérités de la vie monaſtique, fatigué des combats qu'il avoit livrés à ſes paſſions, s'adonna aux plaiſirs des femmes & de la bonne chere. Pour juſtifier ſon changement, il prétendit que la virginité n'étoit pas un état plus parfait que le mariage, & qu'on pouvoit uſer indifféremment de toutes les viandes, pourvu qu'on les mangeât avec action de graces. Il ajoutoit que la Mere de Dieu n'étoit pas reſtée Vierge après ſon enfantement; que ceux qui avoient été régénérés

par le Baptême, ne pouvoient plus être vaincus par le Démon ; que cette grace égaloit tous les hommes, & que, comme ils ne méritoient que par elle, ils jouiroient d'une égale récompenſe dans le ciel. On vit dès-lors une multitude de perſonnes, qui avoient vécu dans la mortification & la continence, renoncer à une auſtérité qu'elles croyoient infructueuſe, ſe marier, & paſſer voluptueuſement une vie qui ne faiſoit perdre aucun des avantages du Baptême.

N'attendez pas que je vous promene dans toutes les égliſes ou chapelles conſacrées ici à la Religion ou aux Moines ; j'en nommerois au moins deux cens cinquante, parmi leſquelles je compterois juſqu'à ſoixante-neuf paroiſſes. Je n'ai viſité que les plus belles. Il y en a pluſieurs d'une excellente architecture, beaucoup d'une décoration théatrale ; & la plupart m'ont paru des galeries de tableaux, où la ſculpture étale auſſi toutes ſes beautés.

Si le nombre & la magnificence de ces édifices étoient de ſûrs indices de l'opulence d'une ville, Milan ſeroit une des plus riches, comme elle eſt une

des plus grandes de l'Europe. Preſque pas une rue, ſi petite qu'elle ſoit, qui ne vous préſente au moins une chapelle. On vend chaque année un almanach de dévotion, uniquement deſtiné à indiquer les ſtations, les ſaluts, les octaves, les indulgences qui ſe trouvent dans cette capitale. La moitié de la ville eſt occupée par des bâtimens élevés à la gloire de la Religion. J'ai vu l'égliſe dont Saint Ambroiſe refuſa l'entrée à l'Empereur Théodoſe; peine bien légere pour un Prince qui avoit trempé ſes mains dans le ſang de ſes ſujets; mais il fut aſſez grand, aſſez chrétien, pour en faire une pénitence publique. J'ai vu auſſi celle qui poſſede les reliques du ſaint Archevêque & de ſa ſœur Marcelline, dont on montre encore le tombeau. Elle fut, dit-on, conſacrée par Saint Ambroiſe lui-même, lorſqu'il y plaça les corps des Saints Gervais & Protais, dans un temple anciennement dédié à Minerve. On y voit une chapelle, où l'on raconte que Saint Bernard, par le nom auguſte & la vertu toute-puiſſante du Sacrement de l'Euchariſtie, força le Démon à quitter le corps d'une femme, dont

l'eſprit de ténebres s'étoit emparé; une autre, bâtie dans l'endroit où l'on dit que Saint Auguſtin entendit le *Tolle, Lege*, dont il parle dans ſes Confeſſions; une troiſieme où ce docteur, ſon fils, & Alipe ſon ami, reçurent le baptême. Je ne dis rien d'un ſerpent d'airain placé dans une tribune; les uns le prennent pour celui de Moïſe, les autres pour un eſculape.

J'ai vu, dans le réfectoire des Dominicains, le fameux tableau de la Cene, peint en huile à freſque, par Léonard de Vinci, & dont on cite beaucoup d'anecdotes. Les têtes des Apôtres étoient ſi belles, que l'artiſte ne put rien imaginer d'aſſez parfait pour peindre celle de Jeſus-Chriſt, qu'il ne fit qu'ébaucher. Comme il ne trouvoit rien non plus d'aſſez hideux pour repréſenter Judas, il y mit le viſage du prieur, homme inſupportable, qui le perſécutoit ſans ceſſe pour qu'il finît cet ouvrage.

J'ai vu, dans une des ſalles de l'académie de peinture, le tableau d'une Vierge qui contemple Jeſus naiſſant. La douleur, la joie, la compaſſion, la tendreſſe, le reſpect, l'adoration, ſe peignent, ſe réuniſſent & ſe confon-

dent dans l'attitude & dans tous les détails de la figure principale.

J'ai vu la bibliotheque Ambroiſienne, fondée par Saint Charles, & continuée par deux Cardinaux de ſa maiſon, qui, par modeſtie, n'ont pas voulu donner leur nom à cet établiſſement, le plus beau, le plus vaſte, le plus ſolide qu'aucun Souverain ait exécuté en faveur des ſciences & des arts depuis leur renouvellement en Europe. La précaution qu'on a priſe pour empêcher de rien diſtraire de ce célebre *Muſæum*, eſt une inſcription qu'on a ſoin, en entrant, de vous faire lire, & qui défend, ſous peine d'excommunication, de dérober les livres, & même de les déranger. C'eſt cependant moins pour les livres que pour les tableaux, qu'on va voir cette bibliotheque, quoiqu'il y en ait un qu'on n'oublie pas de montrer aux étrangers : c'eſt un manuſcrit, en papier d'Egypte, des antiquités de Joſeph, traduites par Ruffin, qu'on dit être du cinquieme ſiecle, & un autre en douze volumes de Léonard de Vinci, qui traite de l'antiquité, des arts & de l'hiſtoire naturelle. On lit au-deſſus du coffre qui renferme ce tréſor, que

Jacques I, Roi d'Angleterre, en avoit offert trois mille piſtoles. Ce qui le rend ſur-tout très-précieux, ce ſont les deſſins de ce Peintre, & pluſieurs autres des plus célebres artiſtes de ſon tems. Les ſalles de peinture & de ſculpture ſont auſſi partie de cet établiſſement : c'eſt-là que ſont les plâtres des antiques, & les morceaux diſtingués des grands Maîtres d'Italie.

Derriere ce bâtiment, eſt un jardin de botanique à l'uſage des étudians en médecine. Les mêmes fondateurs ont établi à l'Univerſité ſeize Docteurs qui profeſſent gratuitement les ſciences & les arts. L'aîné de la maiſon de Borromée porte le titre de Conſervateur perpétuel de cette académie, malgré le mot d'*Humilitas*, que cette maiſon a pris pour deviſe, & qu'on voit écrit en caracteres gothiques, ſur tous les établiſſemens auxquels elle a eu quelque part. Milan a ſes principaux embelliſſemens dans les fondations nombreuſes de cette illuſtre famille. Tout y eſt plein des monumens de ſa piété ſolide, de ſa tendre compaſſion pour les maux de l'humanité, de ſon amour éclairé pour les arts & pour

les lettres. L'hôtel de la Comteſſe de Borromée eſt le rendez vous du grand monde de cette ville. A l'éclat de ſa naiſſance, cette dame joint des connoiſſances ſupérieures à celles de ſon ſexe, qu'elle a portées juſqu'à la plus haute géométrie. Le palais qu'elle habite eſt la maiſon paternelle des Borromée, qui répond, par ſa grandeur, à celle de ce nom. Elle avoit abandonné un appartement du rez-de-chauſſée à la jeuneſſe de ſon voiſinage, pour y jouer la comédie en ſociété. Le Séminaire des clercs & le College Helvétique, fondés & bâtis par Saint Charles, m'ont paru également dignes d'être vus. Les colonnades & les galeries qui ornent les cours, ſont d'une architecture réguliere & noble. Les portes d'entrée ſont décorées d'une très-grande maniere.

Il y a pluſieurs établiſſemens de charité à Milan pour les malades, les vieillards, les enfans orphelins, abandonnés ou inconnus. Le plus conſidérable eſt le grand hôpital, ſous la direction de dix-huit députés du corps de la nobleſſe, nommés par l'Archevêque. On y entretient quatre mille perſonnes, tant malades qu'ouvriers, qui

travaillent les toiles, les étoffes, & tout ce qui eſt néceſſaire pour l'entretien de cette maiſon. Un marchand a fait bâtir, avec une magnificence royale, la cour de ce grand hôpital. Un autre a fait conſtruire, à ſes frais, un vaſte cimetiere de forme ovale, relevé par l'architecture, & environné de portiques qui entourent un gazon toujours verd. Le milieu eſt occupé par une grande & belle chapelle; & le ſol des portiques, ſous leſquels on peut ſe promener, couvre une ſuite de caveaux où l'on enterre les morts. A chaque entrecolonnement répond une fenêtre percée dans le mur, qui offre, ſur la campagne, des points de vue dont la riche variété eſt bien capable de faire diverſion aux penſées lugubres qu'on vient y chercher. Le culte qu'on rend ici aux ames du purgatoire, a fait de cette eſpece de cirque, un lieu de dévotion, où l'on croit que le prêtre délivre une ame à chaque meſſe; *ove ſi libera un'anima del purgatorio ad ogni meſſa*; inſcription qui ſe trouve dans pluſieurs égliſes.

Tout ce qui a rapport au culte public eſt reſpecté des Milanois, dont les

mœurs ſont, en général, très-réglées, du moins à l'extérieur, & les égliſes très-fréquentées. Les jours de grandes fêtes on voit, dans toutes les rues, des troupes d'hommes & de femmes, plus ou moins nombreuſes, réciter enſemble, & à haute voix, les prieres du chapelet. Les ſages réglemens de diſcipline faits par Saint Charles pour ſon clergé, ont répandu un germe de bonne éducation qui ſe ſoutient encore parmi les eccléſiaſtiques, plus conſidérés & plus inſtruis que dans le reſte de l'Italie. Ils travaillent avec zele à l'inſtruction des peuples; & les prêtres ſéculiers n'y ſont point, comme ailleurs, éclipſés par les Moines. Pluſieurs d'entr'eux s'adonnent aux ſciences; & trouvent, dans la forme actuelle du gouvernement, des diſtinctions capables de les encourager. Il s'eſt auſſi formé une ſociété de Seigneurs, qui fourniſſent en commun les frais néceſſaires pour le travail d'une Imprimerie, de laquelle ſont déjà ſortis pluſieurs ouvrages importans, entr'autres les Collections du ſavant Muratori. Vous vous réconcilierez avec l'Inquiſition, quand vous ſaurez que des livres

qui ſeroient prohibés dans les pays où elle eſt en horreur, ſe vendent ici publiquement avec la permiſſion du ſaint Office, dont les gens qui aiment à lire ont fort à ſe louer.

Milan a produit pluſieurs hommes célebres, dont les noms figurent avec honneur dans la liſte des ſavans qui ont illuſtré leur patrie. On met à leur tête Valere-Maxime, hiſtorien latin, qui ſuivit à la guerre le fils de Pompée, & ſe rendit habile dans les Belles-Lettres. Il compoſa un recueil des actions & des paroles mémorables des Grecs & des Romains, dont on croit que ce qui nous reſte n'eſt que l'abrégé.

Milan & Pavie ſe diſputent la gloire d'avoir donné la naiſſance à Jérôme Cardan. Il eſt certain qu'il profeſſa dans ces deux villes les mathématiques & la médecine. Il eut un eſprit pénétrant, mais un caractere inquiet & bizarre. Il ſe vantoit d'avoir un Démon familier comme Socrate, & ſe ſervoit de ſes connoiſſances pour établir les opinions les plus extravagantes. Il avoit la manie de l'aſtrologie judiciaire; & comme il s'étoit aviſé de prédire qu'il mourroit avant l'âge de ſoixante-quinze ans, il

ſe laiſſa mourir de faim, pour ne pas donner un démenti à cette ſcience. Cardan eut une crédulité & un entêtement incroyables pour les choſes fauſſes & imaginaires, tandis qu'il révoquoit en doute les vérités les plus conſtantes de la Religion.

Le Pere Cavalieri, de l'Ordre des Jéſuates, paſſoit en Italie pour être l'inventeur du calcul des infiniment petits. Il fut le Diſciple de Galilée, & l'ami de Toricelli. Ce fut la goutte qui le jetta dans les mathématiques : cette maladie le tourmentoit ſi fort, qu'on lui conſeilla de diſtraire ſes douleurs en s'appliquant à la géométrie. Il a laiſſé pluſieurs ouvrages, dans leſquels ce ſavant Religieux propoſe ſes vues avec la modeſtie & les ménagemens néceſſaires, quand on expoſe des vérités qui ont le malheur d'être nouvelles.

Le célebre Juriſconſulte Alciat a profeſſé le Droit à Avignon, à Bourges, & dans pluſieurs villes d'Italie, qui ſe le diſputoient en lui offrant de plus forts appointemens. Il avoit banni la barbarie qui regnoit auparavant dans les matieres de juriſprudence. Ses em-

blêmes, qui ont été traduits en plusieurs langues, l'ont fait mettre au rang des Poëtes. On y trouve de la force & de l'élégance; & la morale y eſt ornée des agrémens de l'eſprit.

Bernardin Corio, d'une famille illuſtre de Milan, a écrit en Italien l'hiſtoire de ſon pays, moins agréable par le ſtyle, qu'intéreſſante par les détails curieux dont elle eſt enrichie. Il eut un neveu qui s'occupa du même objet que ſon oncle, & a laiſſé une deſcription de Milan, où ſe trouvent raſſemblés tous les monumens anciens & modernes de cette Ville.

Les Savans qui ſe diſtinguent actuellement, ſont le Pere Friſi, Barnabite, grand mathématicien, & le Marquis de Becaria, auteur du Traité des Délits & des Peines. On peut joindre à ces noms illuſtres, celui de Madame Agneſi, qui honore ſon ſexe & ſa patrie, par la connoiſſance parfaite qu'elle a des Langues grecques & latines, de la phyſique & des mathématiques. Il y a quelques années qu'elle donna au public de nouvelles Inſtitutions de l'Analyſe, dédiées à la Reine de Hongrie, & dont elle envoya un exemplaire à

l'Académie des Sciences de Paris, à qui MM. de Mairan & Montigni, chargés de l'examiner, en ont fait le rapport le plus avantageux. L'auteur dit, dans ſon épître dédicatoire, que ſi la hardieſſe qu'elle a de voler dans les plaines de l'infini, eſt excuſable, c'eſt ſur-tout dans un ſiecle où l'on voit une femme aſſiſe avec tant d'éclat ſur le trône des Céſars.

Je ſuis, &c.

A Milan, ce 10 *Octobre* 1757.

LETTRE CCCXXVI.

SUITE DU MILANOIS.

LES plaiſirs de Milan, comme ceux de toute l'Italie, conſiſtent dans les ſpectacles & les promenades. Son théatre, compoſé de ſix rangs de loges, mais mal ornés, ſeroit triſte & obſcur, ſi les particuliers à qui ces loges appartiennent, n'avoient ſoin d'en éclairer l'intéricur & de les décorer. Une ſeule maiſon en a quelquefois deux ou trois, qui, réunies, forment un cabinet d'aſſemblée qu'elle embellit & tapiſſe à ſon gré; on y trouve à la fois l'agrément de la converſation, du jeu, des rafraîchiſſemens & du ſpectacle; & l'on y voit tout le beau monde de la ville, dont les Dames reçoivent les viſites dans les loges illuminées, ornées de glaces, environnées de ſophas, & qui ſe ferment à volonté ſur le devant: ſouvent même on ne fait que les entr'ouvrir; & dans l'abſence du propriétaire, elles reſtent fermées du

côté des ſpectateurs. Elles ſont d'ailleurs très-coûteuſes, tant par le prix du loyer, que par les rafraîchiſſemens qu'on y préſente aux dépens du maître.

Les Italiens s'occupent médiocrement du poëme de leurs opéra, dont le ſujet n'eſt pour eux qu'une occaſion d'amener des ariettes pour animer le ſpectacle. Ils donnent leur attention principale à la muſique, qui décide toujours le ſuccès de l'ouvrage. Notre opéra veut des fêtes liées à l'action; les Italiens s'en diſpenſent. Des pantomimes dans les entr'actes détournent l'attention due au poëme; & les moralités dont ils parſement leurs tragédies, refroidiſſent l'auditeur, & détruiſent l'impreſſion du ſentiment; ce qui eſt auſſi diſparate, que de mettre en muſique une conſpiration, un conſeil, & d'opiner en chantant. Il eſt reçu de chanter les plaintes, la joie & la fureur; mais la muſique, faite pour toucher, ne l'eſt pas pour raiſonner. Il me ſemble que ces moralités ne doivent pas plus plaire aux gens de goût, que cet uſage monotone de terminer la ſcene la plus paſſionnée par une ariette, par

une comparaiſon ſouvent badine, & toujours déplacée dans la bouche d'un perſonnage accablé de douleur. Je trouve d'ailleurs, dans tous les opéra Italiens, des germes de paſſions, & jamais la paſſion amenée à ſa maturité; des ſcenes jamais filées, peu ſoutenues, ſouvent étouffées par des ſens ſuſpendus, rarement finis. L'opéra François, malgré les dépenſes qu'il exige, ſe ſoutient pendant toute l'année; & depuis très-long-tems, les ſpectateurs fourniſſent ſeuls aux frais de ce magnifique ſpectacle. L'opéra Italien, dont toute la dépenſe ſe réduit aux appointemens d'un orcheſtre, & de cinq ou ſix chanteurs, ne peut être qu'à charge à ſes entrepreneurs. C'eſt, ſi vous voulez, un aſſez beau concert; mais il attache ſi peu, que le jeu, la converſation & les viſites d'une loge à l'autre, rempliſſent au moins les trois quarts du tems que dure le ſpectacle. Il eſt vrai qu'on commence à y admettre les ballets; mais loin d'avoir aucun rapport au ſujet, ils ſont toujours les contraſtes, & quelquefois les contre-ſens les plus ridicules. On introduit une danſe de décroteurs dans Xerxès, une entrée

de cuiſinieres dans Mérope. On a vu dans la Didon de l'abbé Métaſtaſe, dont la ſcene eſt ſous le ciel brûlant de Carthage, un ſpectacle de traîneaux ſur la glace. L'ariette eſt ce qui fixe le plus l'attention; c'eſt le moment où l'on eſt le plus tranquille, où les perſonnes qui ſont à recevoir les viſites ou à jouer dans les loges, viennent écouter l'acteur ou l'actrice.

On ne ſe promene guere à Milan que ſur les remparts en été, & en hiver ſur l'eſplanade qui ſépare la ville de la citadelle. C'eſt-là, qu'une heure avant le coucher du ſoleil, on voit une multitude de carroſſes, où les femmes m'ont paru le plus approcher de l'air, du ton d'aiſance & des manieres de celles de France. Les Magiſtrats, chargés de la police, ont ſoin de faire arroſer les promenades publiques. Il y a quelques belles rues qui pourroient ſervir de cours; mais on ne tient point à cet uſage comme dans le reſte de l'Italie. Celles du centre de la ville ſont étroites, mal alignées, plus mal bâties, mais ſont peuplées: c'eſt le quartier des marchands & des artiſans. Les autres, plus droites & plus larges, préſentent beaucoup

eaucoup de grandes maiſons & plu-
ieurs palais.

Milan eſt d'une forme ronde ; la ca-
hédrale en occupe le centre ; au-de-
ant eſt une grande place, mais qui
'a rien de remarquable. Celle des mar-
hands ſeroit plus belle, ſi elle n'étoit
as embarraſſée par une halle qui en
ache les ornemens. Un des côtés pré-
ente l'hôtel-de-ville, qui ſert en
nême tems aux Officiers Municipaux
t aux Magiſtrats de police. Dans quel-
ues-unes de ces places, ont tient des
narchés pluſieurs fois la ſemaine ; d'au-
res ſont ornées des ſtatues de Saint
Charle, Borromée & de Saint Am-
roiſe, qui font peu d'effet pour la dé-
oration, par le peu d'eſpace des lieux
ù elles ſont placées. On y voit des
mages de la Vierge & de grandes croix
le pierres élevées ſur des colonnes, qui
narquent les endroits où Saint Charles
i ſignalé ſon zele, ſoit en annonçant la
arole de Dieu à ſon peuple, ſoit en
ui adminiſtrant les Sacremens pendant
a peſte. Un Milanois, dont Pline nous
i tranſmis la mémoire, & qui fut ap-
ellé Trigongius, pour avoir bu trois
onges de vin en préſence de Tibere,

eſt repréſenté en relief, avec une inſcription ſur une des portes de la ville. Sur une autre on voyoit, dans une attitude voluptueuſe, la figure d'une femme très-élégante, qui durant un ſiege, s'étoit expoſée toute nue ſur les murs, pour attirer l'attention des aſſiégeans, tandis que la garniſon faiſoit, d'un autre côté, une ſortie furieuſe, qui eut tout le ſuccès que cette femme citoyenne s'étoit promis. La ville lui fit ériger une ſtatue qui reſta dans cette ſituation indécente, juſqu'au tems où Saint Charles la fit enlever.

Milan a contenu anciennement juſqu'à deux cens cinquante mille habitans; on n'en compte gueres aujourd'hui que quatre-vingt dix mille, qui ſont, en général, fort appliqués aux arts & au commerce. Celui dont ils tirent le plus d'avantage, eſt le trafic qu'ils font en vin, en grain, en fromage, en cervelas, en clincaillerie, en étoffes d'or, de ſoie, de coton, en fleurs artificielles, en cryſtal, en papier, & particuliérement en galons d'or & d'argent. Les broderies de Milan ſont connues dans toute l'Italie, & les ouvriers y travaillent avec autant de propreté que de goût. La ſculpture s'y

ſoutient encore, ne fût-ce que pour continuer les ornemens extérieurs de la cathédrale; mais la peinture y eſt abſolument tombée. Dans la quantité de muſiciens que fournit une ſi grande ville, il ſe rencontre toujours quelques virtuoſes; mais cet art n'y eſt pas auſſi floriſſant que dans le reſte de l'Italie. La gravure n'y a fait aucun progrès. Les Médecins y tiennent un rang diſtingué: quelques-uns même ſont décorés du titre de Comte & de Chevalier du Saint-Empire. Les gros négocians, parmi leſquels ſont compris les marchands d'étoffes d'or & de ſoie, les joailliers, les orfévres, forment un ordre mitoyen entre le peuple & les nobles. Ceux-ci fourniſſent un corps de ſoixante Magiſtrats, qui, ſous le nom de Décurions, ont l'adminiſtration de la police, l'entretien des ouvrages publics, ſont chargés de l'approviſionnement de la ville, &c.

Le Duc de Modene gouverne le Milanois pour la Reine de Hongrie; & le Comte Firmian en eſt, pour ainſi dire, le principal Miniſtre. Le premier a peu d'autorité; encore eſt-elle contre-balancée par celle du ſecond, qui a le

ſecret des affaires, & poſſede réellement toute la puiſſance. Le Sénat eſt compoſé d'un Préſident & de dix Conſeillers. La Chambre Suprême du commerce décide en dernier reſſort des matieres de finance. Les impôts ſont très-forts dans toute la Lombardie Autrichienne; on paie le tiers du revenu, qui s'eſtime, non ſur le produit annuel, mais ſur la valeur des terres. Malgré ces charges, qui paroiſſent très-peſantes, on vit à bon compte; & le cultivateur eſt à ſon aiſe; ce qu'on doit attribuer à la fertilité des terres, à la quantité de bétail, à la grande conſommation que fait la nobleſſe, & au débit des ſoies qui ne manquent jamais, & ſe vendent toujours argent comptant. Les troupes que l'Impératrice entretient dans le pays, les Officiers qui réſident dans le lieu de leur deſtination, en augmentent encore la richeſſe. Ce ſont, pour la plupart, de nobles Milanois, qui parviennent aux honneurs militaires ſans ſortir de leur patrie, dont ils préferent le ſéjour à celui de Vienne.

Milan eſt de toutes les villes d'Italie, celle où les étrangers ſont le mieux

reçus, & voient la meilleure compagnie. Les nobles, dont on compte plus de trois cens familles, ſe piquent d'être généreux, magnifiques ; mais ſouvent ils excedent leurs forces par l'abondance & la délicateſſe de leurs tables. Les lacs & les rivieres leur fourniſſent d'excellens poiſſons ; les campagnes abondent en volaille ; les forêts en gibier ; & la marée ſe tire du lac de Veniſe. Les anciens ragoûts du pays ne ſont preſque plus en uſage ; les bonnes maiſons ont des cuiſiniers François qui forment des éleves, & les placent dans les auberges.

On rencontre fréquemment ici une eſpece d'hommes d'une conformité ſinguliere & groteſque. Ils ſont très-petits, ont la tête groſſe, de grands traits, la taille courte & difforme, les jambes torſes. Il eſt aſſez ordinaire d'en voir pluſieurs enſemble, hommes & femmes ; & comme cette race eſt forte, méchante & colere, il n'eſt pas à ſouhaiter qu'elle ſe multiplie ou ſe perpétue ; je ſuis même ſurpris qu'on leur permette de ſe marier. On voit, dans quelques maiſons de campagne, des ſtatues taillées d'après ces groteſques, qu'on

peut regarder comme la plus hideuſe dégradation de l'eſpece humaine.

On raconte à Milan l'hiſtoire d'une prétendue dévote, dont on montre le tombeau ſous le nom du caveau de Sainte Guillelmine. C'étoit une femme d'une piété exemplaire, qui, après avoir employé un bien conſidérable à des œuvres de charité, choiſit une eſpece de grotte, comme un lieu de retraite, pour n'être point troublée dans ſes actes de dévotion, ſoit qu'elle y vaquât ſeule, ſoit qu'elle fût accompagnée de ceux qu'elle aſſocioit à ſes exercices. La porte alors n'étoit ouverte à perſonne; & la réputation de ſainteté dont jouiſſoit la dévote, auroit fait regarder comme un ſacrilege, l'idée même de pénétrer dans ſa ſolitude. Ceux qu'elle honoroit de ſes inſtructions y étoient admis, non pas tous enſemble, mais tour à tour; & ce n'étoit qu'à minuit que commençoient ſes actes de piété, où elle ne recevoit que de jeunes gens. Les élus y arrivoient couverts d'un voile; la porte reſtoit ordinairement fermée pendant deux ou trois heures; & ç'eût été une marque d'irréligion de ſuivre ceux qui

en ſortoient, ou de les épier pour les reconnoître. La dame mourut, regardée comme une ſainte; & ſes diſciples obtinrent la permiſſion de l'enterrer dans le même caveau où elle avoit donnée ſes pieuſes leçons. C'étoit un certain nombre de perſonnes de l'un & l'autre ſexe, qui ſe raſſembloient aux heures indiquées, pour honorer les cendres de leur ſainte fondatrice, & ſongeoient même à lui bâtir une chapelle au-deſſus de la grotte.

Dans ces entrefaites, un jeune homme de Milan épouſe une des élues. Le mari, qui aimoit ſa femme, murmuroit d'être obligé, certain jour de la ſemaine, de ſacrifier le plaiſir de la voir à la dévotion qui, dans le tems du coucher, appelloit ſa chere moitié pendant pluſieurs heures au ſaint caveau. Il demanda à y être reçu; ſes ſollicitations furent inutiles. Un ſoir que ſa femme avoit, en partant, laiſſé un de ſes voiles dans ſa chambre, le mari s'en affuble, va droit à l'aſyle religieux, frappe & eſt admis. Il ſe cache dans un coin obſcur, d'où, ſans être vu, il voit entrer toute l'aſſemblée. Les cérémonies commencent; & au milieu d'une ſcene

de proſtitution, il apperçoit ſon épouſe paſſer ſucceſſivement dans les bras de pluſieurs élus. Il ne dit mot, attend patiemment la fin de cette horrible fête, arrive au logis avant ſa femme, ne lui parle de rien ; & le lendemain il va porter ſes plaintes aux Magiſtrats, qui font arrêter & empriſonner toute cette troupe d'hypocrites. On exhume le corps de la dame Guillelmine, qui en avoit impoſé juſqu'après ſa mort, & les reſtes de ſon cadavre ſont brûlés par la main du bourreau.

J'ai profité du ſéjour de Milan, pour faire une excurſion aux iſles Borromée ſur le lac Majeur. C'eſt ſans contredit une des choſes les plus ſingulieres de l'Italie. Vous croiriez qu'elles ont été faites & ornées d'après les belles deſcriptions qui ſe trouvent dans le Taſſe & l'Arioſte, ou du moins qu'elles en ont fourni le modele. Au fond d'un golfe formé par ce lac, ſont trois iſles, appellées du nom de la famille de Saint Charles, qui les poſſede à titre de principauté, depuis des ſiecles. La plus grande eſt couverte de jardins en terraſſes paliſſadées d'orangers, de citroniers & de myrtes. Le

corps du bâtiment qu'accompagnent les parterres, eſt vaſte, & embelli intérieurement par tout ce que l'art peut offrir de plus recherché. D'un côté, vous découvrez les Alpes qui forment trois rangs de montagnes, le premier cultivé, le ſecond couvert de bois, le troiſieme chargé de neige & de glace. Dans la partie oppoſée, la vue parcourt un eſpace immenſe, planté de vignes & parſemé de villes, de bourgs & de villages. Le lac lui-même n'offre pas un coup d'œil moins agréable. Outre la beauté de ſes eaux, qui ont la clarté du cryſtal, on y voit continuellement une foule de barques à voiles, qui entretiennent la communication avec la Suiſſe ; le chemin qui y conduit, ne le cede point à nos plus belles routes, non plus que celui qui mene à Arone, à Pavie, à Lodi, à Crémone, & eſt, comme en France, l'ouvrage des corvées. Les communautés y ſont cantonnées de même ; des bornes plantées de diſtance en diſtance, ſur leſquelles les noms des villages ſont écrits, marquent à chacun la tâche qu'il doit remplir. A la quantité des têtes d'hommes qu'on voit expo-

ſées ſur des poteaux à côté des grands chemins, on peut juger, avec raiſon, qu'on n'y voyage pas en ſûreté. Ajoutez à cela la tyrannie des douanes qui, dans toutes les villes du Milanois, ſont moins un droit de viſite, qu'un titre d'exaction contre les voyageurs. En y entrant on vous demande, non l'ouverture de vos valiſes, mais la *Bonne-Main*, c'eſt-à-dire, le pour boire dû au maître du bureau. On vous la demande encore en ſortant; & les inſtances, d'abord polies, enſuite menaçantes des gardes, continuent juſqu'à ce qu'habitué à leurs manieres, on pourſuive ſa route, ſans paroître y faire attention.

La petite ville d'Arone n'a de célébrité, que pour avoir donné le jour à Saint Charles. Ce qu'on y voit de plus remarquable, eſt une ſtatue de cuivre battu, de ſoixante pieds de haut, qui repréſente ce Saint Archevêque. Sa tête ſeule eſt aſſez groſſe, pour contenir pluſieurs perſonnes. Charles Borromée naquit dans cette ville en 1538, ſous le regne de Charles-Quint, d'un pere illuſtre & pieux, & de Marguerite de Médicis, d'une autre famille

que ceux de Florence, & sœur du Pape, connu sous le nom de Pie IV. Dès qu'on le vit en âge de recevoir la tonsure, on le revêtit de l'habit ecclésiastique ; & il n'avoit que douze ans, qu'il possédoit déjà les revenus d'une riche abbaye. A vingt-deux, le Pape, son oncle, l'appella auprès de lui, le fit Cardinal, ensuite Archevêque de Milan, & le chargea de l'administration de toutes les affaires de l'église. Les Romains vivoient alors dans l'ignorance & l'oisiveté : pour les en tirer, Charles forma une académie composée des hommes les plus renommés dans tous les genres d'étude ; mais la religion & la morale étoient le principal objet de leurs travaux. Le jeune Cardinal, au milieu d'une cour fastueuse, se donna des appartemens, des meubles, des équipages superbes : sa table étoit servie somptueusement ; & son oncle, charmé de cette magnificence, lui fournissoit de quoi la soutenir. On le vit, dans peu de tems, Grand Pénitencier de Rome, Archiprêtre de Sainte Marie-Majeure, Protecteur de plusieurs Couronnes, Légat de Bologne & de la Romagne.

On parloit alors de la réformation du clergé, dont s'occupoit le concile de Trente: Charles, avant que de la conſeiller aux autres, l'exécuta ſur lui-même; & la mort de ſon oncle le rendit tout entier à ſon diocèſe. Il y établit des ſéminaires, des colleges, des communautés, renouvella ſon clergé & les monaſteres, fonda des hôpitaux, & ſe livra avec un zele infatigable à toutes les bonnes œuvres de ſon miniſtere. Le Saint Prélat eut plus d'une fois des traits de fureur à eſſuyer de la part de ceux dont il entreprenoit la réforme. Un frere Farina, de l'Ordre des Humiliés, lui tira un coup d'arquebuſe pendant qu'il faiſoit la priere du ſoir avec ſes domeſtiques. La balle ne fit que l'effleurer; mais, malgré les prieres du Cardinal, le coupable fut puni de mort, & ſon Ordre ſupprimé. La Vie des Saints vous apprendra les autres actions de zele, de dévotion & de pénitence du Saint Prélat, qui mourut à quarante-ſix ans.

La gloire d'avoir donné le jour à Pline le jeune, à Paul Jove & à Innocent XI, mettroit au rang des lieux célebres du Milanois, la ville de Côme

dans les environs du lac Majeur, quand même ſes richeſſes, ſes fortifications, ſon commerce, ne la rendroient pas recommandable par elle-même.

Pline, l'ami & le rival de Tacite, & un des grands orateurs de ſon ſiecle, s'éleva, par ſon mérite, juſqu'aux premieres charges ſous l'empire de Trajan, dont il compoſa & prononça le panégyrique. Vous avez lu ce diſcours dans l'élégante traduction qu'en a donnée M. de Sacy. Ce que l'éloquence latine a de plus éclatant, y eſt étalé avec pompe; mais on y voudroit plus d'élévation, plus de chaleur, plus de rapidité, moins d'antitheſes, moins de penſées aiguiſées en épigrammes, moins de ces tours recherchés qui dominoient de ſon tems. Les mêmes défauts regnent dans ſes lettres, auxquelles les gens de goût préféreront toujours celles de Cicéron.

Paul-Jove, qui commença par être Médecin, & finit par être Evêque, écrivit en latin l'hiſtoire de ſon ſiecle. Admiré pour le ſtyle, peu renommé pour la vérité, il plut aux uns, déplut aux autres, & fut accuſé tour à tour de flatterie & de ſatyre, comme il arrive

à tous ceux qui ont le courage de dire, de leur vivant, ce qui ne peut être écrit en ſûreté qu'après leur mort. Nous avons de lui, outre ſon hiſtoire, huit livres d'éloges, conſacrés aux hommes les plus célebres dans la guerre, les lettres & la ſcience du gouvernement. Il les compoſa dans ſa maiſon bâtie près du lac de Côme, ſur les ruines mêmes de celle de Pline, dont on apperçoit encore les fondemens. Quand l'eau étoit calme, on y voyoit des marbres taillés, des morceaux de colonnes & des reſtes de pyramides qui avoient orné le ſéjour du panégyriſte & de l'ami de Trajan. Paul-Jove a peint lui-même ſes jardis baignés par les flots, l'ombre & la fraîcheur de ſes bois, ſes côteaux, ſes eaux jailliſſantes; au milieu, un ſallon où préſidoient Apollon avec ſa lyre, les Muſes avec leurs attributs, & un cabinet où il avoit raſſemblé les portraits de tous les hommes célebres. C'eſt pour leur ſervir d'explication, qu'il compoſa leurs éloges, dont pluſieurs ont le mérite d'être très-courts, & renferment en peu de pages, quelquefois en peu de lignes, le caractere, les actions, les vertus & les vices de celui

qu'il entreprend ou de louer ou de critiquer. Il disoit lui-même qu'il avoit une plume d'or & une plume de fer, pour traiter les Princes selon les faveurs qu'il en recevoit. Pensionnaire de Charles-Quint, il parla de ce Monarque avec la plus basse adulation. François I lui écrivit des lettres flatteuses, & lui fit une pension; mais elle fut supprimée par le Connétable de Montmorenci sous le regne de son successeur : Paul-Jove s'en vengea en le déchirant. Il est singulier que ce panégyriste de tant de Princes, qui étoit Italien & Evêque, n'ait pas fait l'éloge d'un seul Pape. Il avoit toujours sur le cœur, que Paul III lui eût refusé l'évêché de Cône.

Innocent XI, qui avoit suivi le métier des armes avant que de parvenir à la tiare, sembla mettre sa gloire à contredire Louis XIV. Il soutint vivement les Evêques d'Alet & de Pamiers, qui disputoient à ce Prince le droit de régale dans les provinces voisines des Pyrénées & des Alpes. La querelle fut si vive, qu'il refusa des bulles à tous les François nommés aux bénéfices depuis 1681 jusqu'à sa mort; de maniere que plus de trente églises man-

quoient de paſteurs. Il ne ſe montra pas avec moins de fermeté, dans la diſpute ſur la franchiſe du quartier des Ambaſſadeurs, que Lòuis XIV avoit ordonné au Marquis de Lavardin de maintenir de tout ſon pouvoir. Le Pape traita le Marquis comme un excommunié, & refuſa d'entrer dans toutes les voies d'accommodement qui lui furent propoſées de la part du Roi, dont il ne voulut pas même recevoir les lettres. Ce Monarque n'eut pas été fâché de faire ſentir à Innocent XI, qu'on ne l'offenſoit pas impunément; mais il avoit trop de religion, pour ſe livrer à une vengeance plus funeſte à ſon royaume, qu'elle ne l'auroit été au Vicaire de Jeſus-Chriſt.

A dix milles de Milan, en allant à Pavie, je me ſuis trouvé ſur le champ de bataille où François I, après avoir défait à Marignan les Suiſſes que ſon prédéceſſeur avoit aliénés à la France, donna la loi à l'Italie. Ce Prince eût mieux aimé les regagner par un traité, que de les combattre. La négociation avoit été entamée; tous les points étoient convenus; les ſommes promiſes par le Roi alloient être comptées,

lorſque le Cardinal de Sion, fort conſidéré de ce peuple, tourna tout à coup les eſprits, & les enhardit, pour la premiere fois, à ne pas reſpecter leur promeſſe. Quel plaiſir plus touchant pour un voyageur, que de voir briller la gloire de ſa nation ſur une terre ennemie, & de promener ſes regards ſur des lieux ſignalés par quelque action de ſes compatriotes!

De-là on arrive à Lodi, où l'on me fit voir un autre champ de bataille, la maiſon, la chambre & le lit, où le même Prince, épris des charmes d'une jeune boulangere, prit avec elle la maladie qui le conduiſit au tombeau. Cette maiſon, toujours habitée par un boulanger, occupe un coin de la place qui fait face à la cathédrale. On me parla auſſi de la belle faïance & des excellens fromages de Lodi, qui ne le cedent point au parmeſan. La ville n'a d'ailleurs rien de remarquable.

Il n'en eſt pas de même de Pavie, que l'avantage de ſa ſituation ſur le bord du Teſin, la fertilité de ſon territoire, qui l'a fait appeller le jardin du Milanois, & mille particularités rendent recommandable & intéreſſante.

C'eſt l'ancienne capitale de la Lombardie, où vingt Rois de cette nation firent leur réſidence, juſqu'au tems de Charles-Magne qui détruiſit leur empire. On y montre une vieille tour, de conſtruction gothique, où l'on dit que fut renfermé le Conſul Boèce, célebre par ſa ſcience, ſon éloquence, ſa piété & ſes malheurs.

L'égliſe où repoſent ſes cendres, offre encore divers tombeaux, parmi leſquels on fait voir celui du Roi Luitprand, qui la fonda en l'honneur de Saint Auguſtin. Ce Prince y fit tranſporter le corps du ſaint docteur; mais cette relique précieuſe avoit été cachée avec tant de ſoin, que perſonne ne ſavoit préciſément où elle étoit. On diſoit, par tradition, qu'elle devoit être à Pavie; & ce ne fut que ſous le pontificat de Benoît XIII, qu'on en fit la découverte appuyée de preuves authentiques. On montre dans la cathédrale, qui n'eſt pas encore finie, une lance d'une grandeur démeſurée, qu'on dit être celle du fameux Roland: il falloit qu'il eût la taille de Pantagruel: Rabelais & l'Arioſte ont créé des hommes bien étonnans. Le pont du

Téſin éſt une des choſes qu'on vante le plus dans cette ville. Il eſt bâti de briques, & en partie revêtu de marbre. Comme il eſt grand & couvert, il peut en tout tems ſervir de promenade.

Ce qui doit toucher un François qui voyage dans ce pays, & lui cauſer une ſorte de triſteſſe au milieu des objets mêmes les moins faits pour en inſpirer, ce ſont ces malheureuſes plaines de Pavie, où le vainqueur de Marignan perdit la bataille & ſa liberté. On mena ce Prince dans une chartreuſe, où les Religieux chantant l'office, en étoient à ce verſet: *Coagulatum eſt cor meum; ego verò legem tuam meditatus ſum.* Le Roi, pénétré de ſa ſituation, & la regardant comme une punition de Dieu qui le rappelloit à lui, continua avec les mêmes Religieux le verſet ſuivant: *Bonum mihi, quia humiliaſti me, ut diſcam juſtificationes tuas.* « C'eſt un bien pour moi d'avoir été » humilié, afin que j'apprenne vos » jugemens ». Les Eſpagnols firent ériger, dans ce même lieu, une colonne avec une inſcription faſtueuſe, pour perpétuer le ſouvenir de leur victoire, & de la priſe d'un Roi de France. Ce

monument d'oſtentation a ſubſiſté juſqu'en 1734, que nos troupes, maîtreſſes du pays, firent enlever la colonne & l'inſcription, dont il ne reſte plus de veſtige. Cette chartreuſe eſt la plus belle & la plus riche que j'aie vue dans le long cours de mes voyages.

Je ne parlerois pas de l'Univerſité de Pavie, où les études ſont preſque abandonnées, ſans l'eſpece d'hommage que je dois aux hommes célebres qui l'ont illuſtrée par leurs leçons & par leurs écrits. Les ſavans Juriſconſultes Balde, Jaſon & Alciat, y ont profeſſé avec gloire; & elle ſe vante de poſſéder encore, dans la perſonne du Pere Boſcovich, un mathématicien habile, qui a donné d'excellens ouvrages d'aſtronomie, de géométrie, de phyſique, & un poëme latin ſur les éclipſes.

J'approche des remparts de Crémone; & ma mémoire me rappelle les principaux événemens dont cette ville a été le théatre. Je la vois attachée au parti d'Antoine contre Octave, & livrée, avec ſon territoire, aux ſoldats du vainqueur. J'entends le Poëte de Mantoue ſe plaindre de ſon voiſinage,

& déplorer les guerres & les malheurs que cauſe à ſa patrie cette funeſte proximité. Une victoire remportée ſur les troupes de Vitellius, aſſure à Veſpaſien la poſſeſſion de l'Empire ; & pour ne pas remonter à des tems ſi éloignés, je vois le lieu où Villeroi eſt fait priſonnier, & l'endroit où le Prince Eugene a lui-même manqué de l'être. Le Maréchal eſt pris par Magdonel, Irlandois de nation, qui étoit depuis longtems au ſervice de l'Empereur. Villeroi lui fait offrir dix mille louis & un régiment, s'il veut lui rendre ſa liberté. L'Irlandois répond : « Je mange depuis » trop long tems le pain de l'Empe» reur, pour le trahir dans cette oc» caſion ». Le combat dure onze heures entieres ſans diſcontinuer.

On trouvera peu d'exemples d'une victoire pareille à celle des François, ſi l'on conſidere la hardieſſe de la ſurpriſe, la longueur de l'action, & la ſupériorité du nombre des Impériaux. Après les exploits de bravoure dont vous connoiſſez les détails, le Prince Eugene ſe retire avec quelque précipitation, & dit au Marquis de Crénant, bleſſé & priſonnier : « j'ai manqué mon

» coup d'un quart d'heure ». Il étoit d'abord ſi perſuadé qu'il coucheroit dans Crémone, que ſes valets-de-chambre avoient tendu ſon lit dans une maiſon qu'il avoit choiſie, & où l'on préparoit déjà ſon ſouper. Le Comte de Revel acquit une gloire immortelle dans cette grande journée, par la conduite qu'il tint, & la valeur qu'il fit paroître. Nu en chemiſe, pour ainſi dire, avec des ſoldats ramaſſés à la hâte, ſans munitions de guerre, ſans vivres, il ſe retranche, il ſe fortifie, il attaque, il pourſuit, il triomphe, & chaſſe enfin de la ville les ennemis qui l'avoient ſurpriſe.

Depuis ſa fondation par les Gaulois nos aïeux, Crémone a paſſé, de ſiecle en ſiecle, ſous différentes dominations, & a fait l'ambition de pluſieurs puiſſances. Elle étoit colonie Romaine, lorſqu'Annibal la prit & la ravagea. Les Goths y firent des déſordres inouis, & ruinée par les Lombards, elle fut rétablie par Frédéric Barberouſſe. Elle eut enſuite ſes Vicomtes, & fut ſucceſſivement ſoumiſe aux François, aux Vénitiens, aux Ducs de Milan, aux Eſpagnols, & enfin à la Maiſon d'Au-

triche. On y trouve de grandes places & de belles égliſes : ſa tour paſſe pour la plus élevée de l'Italie : on compte près de cinq cens marches pour arriver juſqu'aux cloches.

Ce qui n'eſt pas un des plus petits mérites de cette ville, c'eſt d'avoir donné naiſſance au célebre Vida, que ſa verve poétique, à l'imitation de celle d'Horace, a rendu immortel. Il entra d'abord dans la congrégation des Chanoines réguliers de Mantoue, & enſuite dans celle de Saint-Jean de Latran, où ſon talent pour la poéſie le fit connoître de Léon X, & de ſon ſucceſſeur, qui le nomma à l'évêché d'Albe ſur le Tanaro. Vida ſe retira dans ſon diocèſe, où, ſans abandonner le commerce des Muſes, il ſe ſignala par ſa vigilance paſtorale, & mourut en 1566, âgé de quatre-vingt-ſeize ans, laiſſant après lui une réputation & des ouvrages qui lui aſſurent un rang diſtingué parmi les hommes illuſtres du ſeizieme ſiecle. Son Poëme ſur les vers à ſoie, & un autre ſur les échecs, ne le cedent point à ſon Art poétique.

Je ſuis, &c.

A Crémone, ce 26 Octobre 1757.

LETTRE CCCXXVII.

PARME ET PLAISANCE.

PLAISANCE ! Si ce nom lui vient de ſa ſituation & de la ſalalubrité de l'air, on a eu raiſon de le lui donner. On a eu raiſon encore, ſi c'eſt de la beauté de ſes édifices, de ſes rues, de ſes places, de ſes fontaines. Entre Parme & Milan, à peu de diſtance de l'embouchure de la Trébie dans le Pô, cette ville occupe le centre de la Lombardie. Son origine eſt ancienne; elle remonte aux premiers ſiecles de Rome; & l'on fait honneur de ſa fondation aux Gaulois nos ancêtres. Amilcar, amenant du ſecours à ſon frere Annibal, la prit & la réduiſit en cendres. Sortie de ſes ruines, Cinna & Marius s'y réfugierent contre le parti de Sylla. Son attachement à la République, & enſuite aux Empereurs, lui occaſionna mille déſaſtres. Aſſiégée par Totila, elle paſſa ſous la domination des Goths, puis ſous celle des Lombards, des Rois de

la race de Charles-Magne, les Princes qui leur ſuccéderent, & recouvra enfin; ainſi que la plupart des villes d'Italie, une liberté où elle éprouva tous les maux qui naiſſent de l'anarchie, & qui ſe renouvellerent ſous les Ducs de Milan. Elle fit partie des conquêtes de Louis XII & de François I, puis de Charles-Quint & des Vénitiens, qui la donnerent au patrimoine de Saint Pierre; mais Paul III crut pouvoir l'en tirer, pour en faire préſent à Pierre-Louis Farneſe, ſon fils, en y joignant la ville de Parme. Ses derniers Souverains l'ont fort embellie; & elle appartient aujourd'hui à Dom Philippe, du chef de ſa mere, en qui finit le nom de Farneſe.

Cette Maiſon, originaire de Toſcane, & connue depuis le treizieme ſiecle, doit ſa grandeur à Paul III qui avoit été marié avant que d'être Pape. Charles-Quint la troubla dans ſa nouvelle poſſeſſion; mais un de ſes Princes ayant épouſé une fille naturelle de cet Empereur, ce mariage lui aſſura la jouiſſance de ſes Etats. Marguerite d'Autriche, Gouvernante des Pays-Bas, fut la mere d'Alexandre Farneſe, ſi connu par ſon

gouvernement de Flandres & ſon dévouement au parti de la Ligue. Le dernier mâle de cette Maiſon étoit le Duc Antoine, mort dans ce ſiecle, & dont Eliſabeth, Reine d'Eſpagne, a été l'héritiere. C'eſt en vertu de ſes droits, que la branche Eſpagnole de la Maiſon de France, poſſede tous les biens de celle de Farneſe en Italie.

Plaiſance eſt une grande ville, paſſablement fortifiée, & munie d'une aſſez bonne citadelle; mais la diſette d'habitans lui ôte la premiere beauté à laquelle une ville puiſſe prétendre, la population. A peine y compte-t-on vingt mille ames; ſon étendue montre tout ce qu'elle a perdu; & les arts ſur-tout, ſe reſſentent de cette perte. Les amateurs de tableaux n'y trouvent point cette multitude de chefs-d'œuvre qu'ils admirent dans la plupart des égliſes d'Italie. On vante cependant ceux de la cathédrale, dont la coupole, peinte par le Guerchin, eſt digne de l'attention des artiſtes. On y voit auſſi pluſieurs morceaux des Caraches, de Lanfranc, & de quelques maîtres de l'école de Bologne. Il y en avoit un de Raphaël, dont le ſujet étoit une

Vierge dans une gloire, avec un Pape & une femme à genoux. Le dernier Roi de Pologne, Auguſte II, Electeur de Saxe, vit ce tableau, dont les Moines qui le poſſédoient, ignoroient la valeur, & pour lequel le Monarque leur offrit deux cens mille francs qu'ils accepterent.

Les ſtatues équeſtres d'Alexandre Farneſe & du Prince ſon fils, qui ornent la grande place, ſont de la plus grande beauté. Le goût, l'expreſſion, le mouvement, le feu, ont animé le bronze, non-ſeulement aux figures principales, mais encore dans les basreliefs, qui rappellent les traits les plus remarquables de la vie de ces Héros. L'inſcription qu'on lit ſur la baſe de celle d'Alexandre, au ſujet de ſon expédition en France pour le ſervice de la Ligue, m'a paru d'autant plus déplacée, que cette expédition infructueuſe ne fut pas un de ſes plus grands exploits; mais la jactance Italienne a jugé qu'il étoit glorieux de le montrer à la nation, marchant ſur le ventre à des François commandés par Henri IV.

Vous aimeriez à vous promener ſur les remparts de Plaiſance. C'eſt un cours

délicieux, planté de beaux arbres qui en forment l'enceinte : la grande rue ſert auſſi de promenade ; & ſi vous ſortez de la ville, vous pouvez voir le champ de bataille où les Romains furent défaits par Annibal, & celui où Maillebois, éleve de Villars, devenu Capitaine Général de l'armée de Dom Philippe, avoit entrepris de forcer les Allemands, & fut lui-même forcé d'abandonner le pays. Rentrez, & jettez un coup-d'œil ſur le palais ducal, qui n'eſt que de brique, mais dont on vante l'architecture. Les dedans ſont un modele pour la beauté des diſtributions, le goût & l'élégance.

D'un autre côté, un vaſte édifice fixera vos regards ; c'eſt un college que le célebre Albéroni, dont je vous ai tant parlé dans mes Lettres ſur l'Eſpagne, a fondé dans ſa patrie. Iſſu de parens obſcurs, ce n'étoit qu'un très-petit bénéficier, lorſque le haſard le fit connoître de M. de Vendôme, dont il devint l'homme de confiance. Long-tems après, lorſque le Maréchal de Maillebois arriva dans cette ville à la tête de l'armée Françoiſe, pour donner, contre ſon avis, la bataille que le

Conſeil de Madrid avoit réſolue, ce Prélat ſacrifiant l'étiquette à ſon empreſſement, vola chez le Général, & arriva dans ſon anti-chambre ſans être annoncé. Un Secrétaire voulut l'arrêter en lui diſant que M. le Maréchal ne recevoit perſonne. « Mon ami, répondit » le Cardinal, en ouvrant lui-même la » porte, ſachez que M. de Vendôme » me recevroit ſur ſa chaiſe percée ».

Plaiſance a vu naître auſſi le beau-pere d'Auguſte, & le Pape Grégoire X. Cicéron parle de pluſieurs orateurs qui y brilloient de ſon tems, mais auxquels il manquoit cette fleur d'urbanité, qui ne s'acquéroit que dans la capitale. Pline rapporte, en faveur de la ſalubrité du pays, que dans un dénombrement de l'Italie, on compta à Plaiſance ſix vieillards de cent dix ans, deux de cent vingt, & un de cent quarante. Un concile qu'on y tint vers la fin du onzieme ſiecle, condamna l'héréſie de Béranger, & fixa le jeûne des quatre-tems.

On peut voir, à quelques lieues de Plaiſance, les ruines de Velléia, qui fut, dit-on, écraſée par l'écroulement d'un rocher de l'Apennin. On conjec-

ture du grand nombre d'oſſemens, de médaill· s & de monnoies qu'on y trouve, que les habitans ont été ſurpris & engloutis avec toutes leurs richeſſes. Une matiere bitumineuſe, qui s'allume à l'approche du feu, deux fontaines voiſines, dont l'eau bouillonne ſans être chaude, & l'autre s'enflamme à la ſurface, par l'approche d'un flambeau, des médailles fondues, & quelques matieres noires ont fait croire que le renverſement avoit été occaſionné par un volcan. On ignore le tems & la maniere de cette deſtruction; mais on y a découvert des monumens poſtérieurs à Conſtantin. Les morceaux de rochers qui couvrent les ruines à plus de vingt pieds, en rendent la fouille difficile, & preſque infructueuſe, parce que tout eſt écraſé : on apperçoit ſeulement quelle en étoit l'étendue; que les maiſons, ſéparées en forme d'iſles, étoient pavées, les unes en marbre, d'autres en moſaïque; qu'il y avoit une place publique très-ornée, environnée de colonnes, avec un canal autour pour l'écoulement des eaux. Au milieu étoit un autel conſacré à Auguſte, & autour, des ſieges de marbre,

ſoutenus par des lions. On y a trouvé auſſi des peintures, & quelques vaſes de bronze aſſez bien conſervés.

En allant de Plaiſance à Parme, on paſſe la riviere du Taro, célebre par la bataille de Fornoue, que Charles VIII, revenant de la conquête de Naples, gagna ſur les troupes alliées de preſque tous les Souverains d'Italie. Il avoit à peine huit mille hommes, déjà fatigués d'une longue marche, contre une armée de plus de trente mille. Les Vénitiens compterent pour une victoire, d'avoir, dans ce combat, pillé quelques bagages du Roi, & firent porter ſa tente en triomphe ſur la place Saint-Marc.

Sous les Romains & dans les ſiecles poſtérieurs à la chûte de leur Empire, les deſtinées de Plaiſance & de Parme, avec leur territoire, furent liées par les mêmes événemens, & ont éprouvé les mêmes révolutions. Située dans une plaine, ſur une riviere dont elle a pris le nom & qui la ſépare en deux parties, Parme eſt plus réguliérement fortifiée que Plaiſance; & ſa citadelle paſſe pour une des bonnes forteresſes de l'Europe. Au milieu de la ville eſt une place

avec des arcades, à laquelle aboutiſſent pluſieurs rues, grandes, larges & bien alignées, ſur-tout celle de la poſte qui ſert de cours; mais les égliſes, qui ſont pour l'ordinaire le principal ornement des villes d'Italie, n'ont pas tout à fait ici le même avantage; cependant les curieux ne les viſitent pas avec moins d'empreſſement, pour y contempler les chefs-d'œuvre du Corrège, de ſes rivaux & de ſes éleves.

Les peintures de la cathédrale, la plupart en camayeux, repréſentent des vertus figurées par des femmes en attitudes, plus élégamment deſſinées que la ſainteté du lieu ne devoit le permettre. Le Corrège s'eſt abandonné à toute la force de ſon imagination dans la coupole qui repréſente l'Aſſomption. Quoique totalement dégradée, les connoiſſeurs y diſtinguent encore des hardieſſes, qui ont fait l'étonnement & l'admiration des plus grands maîtres. Cet ouvrage immortel, qui lui coûta la vie, fut mal apprécié par les chanoines, qui n'eurent pas aſſez de goût pour en ſentir la valeur. Ils rabattirent du prix convenu, quoique modique, & le payerent en monnoie de

cuivre, que le malheureux Corrège porta ſur ſon dos à quelques lieues de Parme où étoit ſon attelier. La fatigue, & encore plus le dépit, lui occaſionnerent une maladie, dont il mourut quelques jours après.

Parmi d'autres morceaux du même peintre, répandus dans les égliſes de cette ville, on diſtingue la coupole des Bénédictins, dits de Saint Jean-Baptiſte, dont le ſujet eſt le triomphe de Jeſus-Chriſt ſortant des Limbes & délivrant les Patriarches. Dans une chapelle à côté, eſt une deſcente de croix & le martyr de Sainte Placide; & aux Chanoines réguliers du Saint Sépulchre, la fuite en Egypte. Les autres Peintres qui ont enrichi d'autres égliſes de leurs chefs-d'œuvre ſont le Guerchin, les Carache, chez les Capucins; le Parmeſan à la Steccata; le Spada à Saint Roch; Giovani Fiammingo aux Religieuſes de Saint-Quentin; le Parmagianino aux Chartreux; Lanfranc dans l'égliſe de tous les Saints, &c. J'ai vu auſſi à la cathédrale divers tombeaux, dont un ſeul a fixé mon attention. C'eſt celui d'Auguſtin Carache, qui joignoit à la

connoiſſance des lettres, les ſecrets d'un art devenu comme héréditaire dans ſa famille. Ses grands ouvrages de peinture ſont à Bologne, à Rome & à Parme, où il mourut en 1619. Cette ville étoit une des plus riches en tableaux, en médailles, en livres, en ſtatues, en bronzes antiques, en meubles précieux, que différens Souverains, & ſur-tout la Maiſon de Farneſe, y avoient raſſemblés; mais lorſque Dom Carlos paſſa de ce Duché au royaume de Naples, il les fit tranſporter dans ſes nouveaux Etats.

Les principaux édifices de cette capitale ſont le palais ducal, le grand théatre, le Giardino, & le College des nobles. Le premier n'eſt point achevé; mais la cour qui conduit aux appartemens, eſt d'une grande & belle architecture. La galerie eſt telle qu'elle étoit du tems de Farneſe, aux ornemens près, dont la plupart ont été enlevés. On y a cependant laiſſé un tableau, le plus beau, à ce qu'on aſſure, qui ſoit ſorti des mains du Corrège. Ce Peintre ſemble avoir épuiſé toutes les reſſources de ſon art, en y repré-

ſentant une ſainte famille, avec laquelle il avoit grouppé une Magdeleine baiſant les pieds de l'Enfant Jeſus, & un Saint Jérôme. Ce morceau, le ſeul vraiment digne du Corrège, qui reſte à Parme, étoit autrefois dans l'égliſe des Religieuſes; mais comme on vit qu'elles réſiſteroient difficilement aux ſollicitations d'un Prince qui vouloit l'acheter, & le payer en Roi, l'Infant, pour le conſerver à la ville, l'a fait placer dans une galerie de ſon palais abandonnée aux arts. D'autres racontent qu'avant cette époque, il avoit été mis dans une chapelle de la cathédrale, mais que les Farneſe ayant marqué un vif empreſſement de le joindre à leur collection, les Chanoines alarmés le déplacerent; & ſe le paſſant furtivement de main en main, ils le déroberent, par ce manége qui dura quarante ou cinquante ans, à la recherche du Souverain. A la mort du dernier Duc, ils le mirent parmi les plus précieuſes richeſſes de leur tréſor, d'où il fut tiré par Dom Philippe. Ce tableau eſt un aſſemblage de beautés frappantes pour tous les yeux. Il parle à l'eſprit par l'expreſſion & par la fineſſe; il parle

au cœur par les graces & le ton de tendreſſe qui percent juſques dans les plus petits détails. L'Enfant Jeſus joue dans les cheveux de la Magdeleine, dont le ſourire piquant contraſte merveilleuſement avec la ſévérité de l'auſtere docteur. Vous demanderiez ce que fait là Saint Jérôme, qui n'étoit nullement contemporain, ſi vous ne ſaviez pas combien les Peintres peuvent ſe donner de licences.

On a bien raiſon de vanter le théatre de Parme, comme le plus grand & le plus beau monument qui exiſte en ce genre. La ſalle eſt un demi-ovale, diſtribué en quatorze rangs de gradins à l'antique, au-deſſous deſquels ſont aſſiſes les loges: quinze mille ſpectateurs peuvent s'y placer, y voir & entendre. Au-deſſus des loges ornées de colonnes & couronnées d'une corniche, eſt un nouveau rang de gradins, qui forme ce que nous appellons le paradis. Cette diſtribution occupe beaucoup d'eſpace; & les aſſiſtans ſe ſervent plus avantageuſement de ſpectacle les uns aux autres. Du fond du théatre on entend, à l'extrémité oppoſée, un homme qui parle à demi-voix.

J'ai ouï déclamer une ſcene de Racine, en me portant dans les différens points les plus éloignés: je n'ai rien perdu; & le déclamateur ne forçoit point ſa voix. Vous jugez aiſément combien un pareil théatre doit être magnifique, quand il eſt éclairé & garni de ſpectateurs; mais c'eſt ce qui arrive rarement, parce qu'il en coûte des ſommes immenſes pour les lumieres & pour les machines. Il en eſt un autre pour les ſpectacles ordinaires, conſtruit & décoré ſur les deſſins du Chevalier Bernin; le grand théatre ne ſert que pour les grands événemens.

Le Giardino eſt une ancienne maiſon de plaiſance des Ducs de Parme, qui tient aux murs de la ville, & prend ſon nom des beaux jardins dont il eſt accompagné. On y voit cette fameuſe Agrippine, qui ſemble abſorbée dans la rêverie la plus profonde. La nature elle-même n'a rien produit de plus expreſſif. La contemplation & le chagrin ſont les caracteres exprimés dans tout ſon air. Elle paroît repréſenter cette Impératrice au moment qu'elle venoit de recevoir des nouvelles de ſon banniſſement. C'eſt au bas des ter-

raſſes de ce même jardin, que ſe donna en 1734, une bataille entre les François & les Impériaux. Ces derniers, commandés par le Comte de Merci, y ſont défaits, perdent leur Général avec huit mille hommes, & ſont obligés d'abandonner le champ de bataille à nos troupes conduites à la victoire par le Maréchal de Coigny.

Le College des nobles, le plus beau peut-être qui ſoit en Europe, fondé en 1601 par le fils d'Alexandre Farneſe, eſt dirigé par les Jéſuites. Des écoliers de toutes les nations peuvent y être admis en produiſant leurs titres de nobleſſe. Le nombre en eſt fixé à deux cens cinquante, qui mangent enſemble dans un même réfectoire; & rien ne leur manque, tant pour la culture & l'ornement de l'eſprit, que pour l'exercice & l'adreſſe du corps. Tous les ans on choiſit parmi eux un prince de la jeuneſſe; il n'arrive à cet honneur que par ſon mérite, & doit tenir le premier rang dans tous les objets d'exercice ou d'étude, qui ſont en uſage dans ce College. Son portrait reſte à la maiſon, & orne les galeries: ſon nom, ſon âge, ſa patrie, ſont

inſcrits au bas du tableau. L'uniforme des éleves eſt un habit noir, un manteau de même & un petit collet blanc. Chaque penſionnaire a ſa chambre ; & outre les ſalles ordinaires, il y a deux théatres pour les tragédies & les comédies, un manége, &c.

Mais parmi les merveilles de cette capitale, en eſt-il de comparable à la jeune Princeſſe, dont la main promiſe à l'aîné des archiducs, doit aſſurer une union intime entre les deux plus auguſtes Maiſons de l'univers ? Madame Iſabelle, fille de l'Infant, petite-fille de Louis XV (1), réunit dans ſa perſonne toutes les graces embellies par des connoiſſances ſolides & des arts agréables : témoin cette charité romaine, peinte en paſtel, & placée dans la galerie du château, comme un monument précieux de ſon goût & de ſes talens. On lit, dans un cadre attaché au bas du tableau, un ſonnet de l'abbé Frugoni, où il exalte l'aimable Princeſſe, qui ſait ſe faire un amuſement d'un art ſi diſtingué. Elle a ſa maiſon dans le Giardino ; le Prince héréditaire avec un

(1) Morte à Vienne en 1765.

gouverneur & un précepteur choiſis en France, tient la ſienne à part dans le palais de Parme.

L'Infant leur pere habite Colorno avec un Miniſtre François, M. du Tillot, qui fait auſſi bien les honneurs que les affaires de ſon Maître (1). Ce palais, embelli par la préſence de la Cour, qui y paſſe une partie de l'été, eſt plus remarquable par l'agrément de ſa ſituation, que par la régularité des bâtimens. Les appartemens ſont dans le goût de ceux de Verſailles: on y fait un magnifique eſcalier de marbre & un grand ſallon ſuperbement décoré. Les jardins, qui ont été agrandis & environnés de terraſſes, peuvent être comparés à celui de la Muette. La cour elle-même eſt un raccourci de celle de France; même livrée pour les Gardes; même étiquette, ſinon qu'elle eſt plus rapprochée de l'humanité, plus familiere. Sans être compoſée d'un grand nombre d'Officiers, elle eſt cependant aſſez brillante. Le Prince eſt affable, bienfaiſant & plein de bonté

(1) Il eſt mort depuis en France ſous le nom du Marquis de Félino.

pour tout ce qui lui eſt attaché. Il aime ſes ſujets, & reçoit les étrangers d'une maniere à lui concilier tous les cœurs. La douceur de ſon gouvernement, & ſes attentions à rendre floriſſante l'académie des arts qu'il loge dans ſon palais, ſont du plus heureux augure pour le progrès des ſciences & le développement du génie.

L'Infante ſon épouſe, Louiſe-Eliſabeth de France, fait éclater ici les mêmes vertus qui l'avoient rendue ſi chere aux deux nations dont elle a emporté les regrets. Vous dirai-je avec quelles recherches, avec quel zele elle s'informe du nombre & de la ſituation des familles indigentes? C'eſt la premiere connoiſſance qu'elle veut avoir de ſes Etats; & pour ſe la procurer, elle met en uſage plus de précautions, &, ſi je l'oſe dire, plus d'artifices qu'on n'en emploie pour exciter ſa compaſſion. Auſſi ardente à cacher le bienfait, que ſa charité eſt attentive à le répandre, elle ſait également ménager l'intérêt & la délicateſſe de ceux qui ont beſoin de ſes ſecours; & elle les donne avec ce ſecret, ces réſerves qui épargnent la confuſion de les recevoir. Avec

un revenu médiocre, cette Princeſſe eſt la reſſource de tous ceux qui ſont dans le malheur; & par l'intelligence avec laquelle elle place ſes dons, vous croiriez qu'elle a le ſecret de les multiplier à l'infini.

Si vous êtes plus touchée des vertus politiques, on vous dira que les deux époux ont également réuſſi à gagner un peuple naturellement prévenu contre des maîtres étrangers, à s'attacher une nobleſſe toujours occupée de ſes prétentions, à former un nouvel Etat, une nouvelle Cour parmi tant d'autres Puiſſances qui ne ſe regardent qu'avec les yeux de la rivalité, à entretenir avec leurs voiſins des liaiſons incapables de donner des ombrages, à ſe tenir toujours étroitement unis avec la France & l'Eſpagne, & à conſerver à ces deux grands royaumes le titre éminent de protection, ſans compromettre la ſouveraineté & l'indépendance.

De toutes les villes que j'ai vues en deçà des Alpes, Parme eſt preſque la ſeule où le nombre des habitans ſe ſoit accrû ſenſiblement. On le fait monter à quarante mille, depuis que l'Infant a appellé le négoce qui vivifie l'agricul-

ture. Je comprends parmi eux trois ou quatre mille François domiciliés, dont les uns ont des charges à la Cour, les autres font le commerce, ou exercent quelques métiers. Ce mêlange de François & d'Italiens forme un certain jargon mêlé des deux langues, auquel les naturels du pays ont de la peine à s'accoutumer. On a vu l'inſtant où, dans une conſpiration, on étoit venu à bout de forcer, pour ainſi dire, l'Infant à renvoyer ces étrangers. Il fallut, pour les maintenir, tout le crédit de ſon épouſe, & l'attachement que les peuples avoient pour cette Princeſſe. Aujourd'hui ils y ſont accoutumés, ſurtout depuis que les François, en épouſant des Parmeſanes, ſe ſont alliés aux familles du pays.

Avant que Dom Philippe vînt y régner, ſi l'on avoit beſoin d'une aſſiette, d'une paire de gants, d'une aune de toile; ſi un payſan vouloit ſe faire habiller, il falloit tout tirer de l'étranger ſans lui rien vendre. Aujourd'hui des fabriques s'élevent de toutes parts; on paſſe les peaux à l'huile; on perfectionne la culture du chanvre; on imite les toiles de Dantzic;

on fait des draps à l'uſage du peuple ; j'y ai vu de la faïance comme celle de Strasbourg ; un bâtiment s'éleve, où l'on formera des glaces comme celles de Boheme ; les toiles peintes commencent à s'y naturaliſer ; & les ouvriers de Bologne viennent y fabriquer de la gaze. Vous imaginez bien qu'on n'y a pas oublié les plantations de mûriers ; & les étoffes de ſoie s'y perfectionnent. On s'occupe en même tems des embelliſſemens de la ville ; déjà un jardin public & un cours offrent des promenades riantes. Les lettres & les beaux arts n'y ſont pas négligés ; il vient de ſe former une bibliotheque publique qui, avec le tems, fera naître le ſavoir & le goût. Une académie de peinture, de ſculpture & d'architecture, diſtribue des prix pour développer les talens. Le Prince entretient à ſon ſervice une troupe de comédiens François, qui jouent alternativement à Colorno & dans la capitale ; il y a auſſi une comédie Italienne & un opéra. Ce même Prince, toujours attentif au bien de ſon Etat, conſidérant que les voleurs pendus ne ſont bons à rien, pas même à ſervir d'exem-

ple à d'autres qui ſe font pendre le lendemain, a établi des galeres de terre, où le crime s'expie dans les travaux publics. Le malfaiteur qui ne peut plus nuire, y devient utile, & inſpire en même tems plus de frayeur, que ne feroit un cadavre du haut d'un gibet.

Parme a produit, comme toutes les villes d'Italie, ſes grands Peintres & ſes hommes célebres. Un d'entr'eux a pris le nom du lieu de ſa naiſſance, & n'eſt guere connu dans l'hiſtoire des arts, que ſous celui de Parmeſan. Il mourut à l'âge de trente-ſix ans, dans la recherche du grand-œuvre & de la miſere. Son compatriote Lanfranc ſut mieux profiter que lui, de l'uſage de ſes talens, & des richeſſes qu'ils lui procurerent. Il vécut avec ſplendeur dans une tranquillité philoſophique, avec une femme aimable & des enfans chéris & dignes de l'être.

Les Duchés de Parme & de Plaiſance, fertiles en toutes ſortes de denrées, en fourniſſent plus qu'il n'en faut pour la conſommation de ſes nombreux habitans. Ce pays, que vous prendriez plutôt pour un jardin cultivé, que

pour une campagne ordinaire, avoit encore, dans l'arriere-ſaiſon, toute la fraîcheur du printems. Ses productions ſont le vin, l'huile & des fruits de la meilleure qualité. La vigne y croît encore de la maniere dont Virgile en a donné la diſcription. Unie à l'orme qu'elle embraſſe, elle ſe marie avec ſes branches; & ſes ſeps, rapprochés par leurs extrémités, forment une longue ſuite de guirlandes qui ornent la campagne, & la parent comme pour une fête générale. Du haut de ces tréteaux bachiques, les vendangeurs ſont en poſſeſſion de vomir aux paſſans les injures & les ordures des lieux de débauche. Les Italiens ont, comme nous, leur ſtyle poiſſard, & ne ceſſent de vanter les ſtances de leur Tranſillo, intitulées le Vendangeur, dans leſquelles l'auteur, pire que notre Vadé, a raſſemblé ces dégoûtantes obſcénités. Le terrein ombragé par ces pampres ſuſpendus, eſt ſemé de grains ou en prairies artificielles; & ces différens verds émaillés de fleurs, forment autant de tapis variés, qui enrichiſſent le tableau. Les pâturages nourriſſent des troupeaux nombreux, dont la laine eſt preſque auſſi

eſtimée que celle d'Eſpagne; & l'on y fait cette eſpece de fromage, connu dans toute l'Europe, ſous le nom de Parmeſan. Les environs de Plaiſance ſont arroſés de quantité de ruiſſeaux qui les rendent plus agréables que ceux de Parme. Il eſt vrai que, par le défaut de ponts, lorſque ces ruiſſeaux groſſiſſent par les eaux de pluie, ils deviennent dangereux pour les voyageurs. Dans un eſpace de vingt lieues, entre Plaiſance & les Etats de Modene, on compte juſqu'à douze rivieres qu'on eſt obligé de paſſer dans des barques.

La ville de Guaſtalle, anciennement dépendante du duché de Mantoue, fait aujourd'hui partie des Etats du Duc de Parme. Je n'en parle que pour rappeller la fameuſe bataille qui s'eſt donnée ſous ſes murs. Les Impériaux, après avoir fait des prodiges de valeur, ſont battus & obligés de ſe retirer précipitamment au-delà du Pô, d'abandonner leurs morts, leurs bleſſés, le champ de bataille aux vainqueurs. Cette victoire coûta aux François pluſieurs officiers de diſtinction, principalement le Marquis de Peſé, Colonel du régiment

du Roi, dont le mérite & les talens pour la guerre, donnoient les plus grandes eſpérances.

Je ſuis, &c.

A Parme, ce 31 Octobre 1757.

LETTRE

LETTRE CCCXXVIII.

MODENE ET MANTOUE.

ENTRE Guaſtalle, Parme, Bologne & le Ferrarois, ſont ſitués les Etats de Modene, compoſés de la ville de ce nom, de Reggio, de la Mirandolle, de Maſſa, & poſſédés par la Maiſon d'Eſt. Ces quatre villes, comme la plupart des anciennes cités d'Italie, furent renverſées par ces eſſaims de Barbares, qui, ſous les ſucceſſeurs de Théodoſe, inonderent ces provinces. Point de Souverain alors, point de conquérant qui n'eût envie de s'en rendre maître, ſans en excepter les Papes qui, juſqu'au huitieme ſiecle, n'y prétendoient d'autre droit que celui des clefs. Partagées enſuite entre différentes Puiſſances jalouſes l'une de l'autre, elles ont été déchirées par des guerres interminables. La paix que leur procura enfin le regne de Charles-Magne, rappella les deſcendans de leurs anciens habitans, qui les rebâtirent.

ſatyriques, lancés contre pluſieurs perſonnes vivantes, il n'eſt pas étonnant que, dépouillé de cet agrément, il ait perdu une partie de ſes beautés ; mais il en conſerve encore aſſez pour plaire à quelques amateurs.

L'aventure qui en fait le ſujet, arriva dans le tems que les factions des Guelphes & des Gibelins mirent l'Italie en combuſtion. Chaque Etat, chaque ville embraſſa l'un des deux partis. Les Bolonois étoient Guelphes, les Modenois Gibelins ; ſource de querelles & de guerre entre les deux cités. Les habitans de Modene, vainqueurs à la bataille de Foſſalte, pourſuivirent leurs ennemis juſque dans Bologne, détacherent la chaîne d'une des portes de la ville, & l'emporterent en triomphe comme un monument de leur victoire. Quelques hiſtoriens prétendent, qu'au lieu d'une chaîne, on enleva le ſceau d'un puits ; & c'eſt ce même ſceau qui a fourni à Taſſoni la matiere d'un poëme en douze chants, dont voici la ſubſtance :

Les Bolonois redemandent leur ſceau avec opiniâtreté, & offrent en échange la ſeigneurie de Creve-Cœur. La pro-

poſition eſt rejettée; & l'on ſe prépare à la guerre de part & d'autre. Les Dieux prennent part à la querel'e, s'aſſemblent, & déliberent ſous quels drapeaux ils ſe rangeront. Pallas & Apollon ſe déclarent pour Bologne; Vénus, Mars & Bacchus pour Modene. Le Dieu du vin n'a pas de peine à faire marcher ſes fideles Allemands ſous la conduite d'Enzio, fils naturel de l'Empereur Frédéric. Les Modenois, commandés par Gérard, d'une illuſtre famille du pays, aſſiegent Caſtel Franco. Les Reggiens, alliés des Bolonois, attaquent & prennent la fortereſſe de Rubiere; mais ils ſont aſſiegés à leur tour dans la place, dont ils viennent de ſe rendre maîtres, & ſe trouvant preſſés par la faim, font une capitulation honteuſe. Caſtel Franco eſt emporté d'aſſaut; & l'on y met tout à feu & à ſang. Les Bolonois raſſemblent leurs troupes, livrent bataille, ſont vainqueurs; & Enzio eſt fait priſonnier. Gérard & ſa ſœur Rénope, brave amazone, défendent l'entrée d'un pont par où les ennemis pouvoient arriver à Modene, & font des prodiges de valeur. On propoſe une treve de dix jours pour tra-

vailler à la paix qui ſe conclut enfin par la médiation du Saint Siege. Les principaux articles ſont, que les Modenois reſteront maîtres du ſceau, & les Bolonois de la perſonne d'Enzio.

Alexandre Taſſoni naquit à Modene en 1565. Il étoit encore au berceau, lorſqu'il perdit ſon pere & ſa mere; des procès lui enleverent le patrimoine qu'ils lui avoient laiſſé; & pendant toute ſa jeuneſſe, il ſe vit perſécuté par des ennemis, preſſé par l'indigence, affligé par des infirmités. Cependant il fit beaucoup de progrès dans les belles-lettres, parcourut les principales académies d'Italie, & fut reçu Docteur à Bologne. Réſolu de ſe fixer à Rome, dans l'eſpérance d'y faire fortune, il s'attacha au Cardinal Colonne, qui le prit en qualité de Secrétaire, & l'emmena avec lui à la Cour d'Eſpagne. Ce Prélat le chargea d'une négociation auprès du Pape qui l'accueillit favorablement. Il crut qu'en prenant la tonſure, il en obtiendroit quelques bénéfices; mais il fut trompé dans ſes eſpérances; car ni le ſouverain Pontife, ni les Cardinaux qui l'aimoient, ne firent rien pour ſa fortune. On dit à Urbain VIII,

lorſqu'il monta ſur le trône pontifical, que le Taſſoni avoit fait ſon horoſcope, dans lequel il étoit écrit que ce Pape ſeroit un hypocrite. Sur cette accuſation, il fut banni de Rome, & ſe retira dans une petite maiſon de campagne. Le Duc de Modene l'appella à ſa Cour, & le fit ſon Conſeiller avec de bons appointemens, dont il jouit peu ; car il mourut trois ans après, âgé de ſoixante-onze ans.

La tournure de ſon eſprit, porté à la plaiſanterie, ſe remarque juſques dans ſon teſtament : « Je laiſſe à un fils » naturel que j'ai eu d'une certaine » Luce, du moins à ce qu'elle pré- » tend, cent écus, afin qu'il puiſſe s'en » faire honneur au cabaret. Je laiſſe à » la paroiſſe où ſera mon cimetiere, » douze écus d'or, ſans la moindre » obligation ; d'autant plus que je ne » lui fais ce don, que parce que je ne » puis l'emporter ». Il auroit voulu qu'on brûlât ſon corps, afin qu'il n'infectât perſonne ; mais cela étant contraire aux uſages, il demandoit que ſon cadavre fût mis dans un ſac, & donné au crocheteur qui voudroit s'en

charger. Ce Poëte ſe fit peindre avec une figue à la main, pour marquer que ſes ſervices auprès des grands ne lui avoient produit que la valeur d'un de ces fruits.

Si l'on en croit les habitans de Modene, leur ſalle de ſpectacle a ſervi de modele à celle des Tuileries: le même architecte a fait l'une & l'autre. L'arſenal contient des pieces curieuſes: une coulevrine de vingt-deux pieds de long, qui porte à deux lieues, & deux piſtolets, l'un dans un livre, l'autre dans le manche d'un paraſol. La ville eſt ornée de belles fontaines, & défendue par une citadelle. Sa ſeule promenade eſt, comme dans les autres villes d'Italie, celle des remparts, appellés le Cours.

Les Modenois m'ont paru d'un caractere gai, aimant le plaiſir & les ſciences. On compte parmi eux pluſieurs perſonnes diſtinguées dans les arts & dans les lettres; ſavoir l'architecte Vignole, le poëte Molza, le Corrège, le Théatin Guarino, qui a bâti des égliſes dans preſque toutes les villes de l'Europe, & ſpécialement celle des Religieux de ſon Ordre à Paris.

Le cardinal Sadolet a contribué au rétabliſſement des Lettres par ſes poéſies & divers morceaux de morale philoſophique. Le ſavant Sigonius a laiſſé d'excellentes Notes ſur Tite-Live, des Traités ſur le Droit Romain, & une Hiſtoire de l'Empire d'Occident. Caſtelvetro voyant ſa maiſon en feu, s'écrioit : « ſauvez ma Poétique », tant il eſtimoit cet ouvrage.

Le Duc de Modene réclama ſon ſujet, le célebre Muratori, & lui confia, avec les archives de ſon duché, le ſoin de ſa bibliotheque. A d'immenſes connoiſſances, ce ſavant joignoit le goût le plus ſûr ; & il n'y a point de matiere, d'art ou de ſcience, ſur leſquels il n'ait travaillé ; auſſi a-t-il laiſſé quarante-ſix volumes *in-folio*, trente-quatre *in-quarto*, treize *in-octavo*, & un très-grand nombre d'*in-douze*, la plupart écrits en latin ; le catalogue de ſes ouvrages paroît être celui de toute une bibliotheque.

Le Médecin Fallope, habile anatomiſte, a fait de longs voyages pour ſe perfectionner dans ſon art. Si les anciens ont connu la trompe de la matrice, à laquelle il a donné ſon nom,

on peut dire qu'il a porté cette découverte à un degré d'utilité, qui lui a laiſſé tout le mérite de l'invention.

Jacques Barrozzi, dit Vignole, étoit fils d'un gentilhomme Milanois, & tiroit ce dernier nom d'une terre où il eſt né dans les Etats de Modene. Il s'adonna à la peinture; & comme il y faiſoit peu de progrès, il s'attacha à l'étude de l'architecture & de la perſpective. Il compoſa, ſur ces deux ſciences, divers écrits qu'on lit encore, & principalement ſon Traité des cinq ordres, qui eſt entre les mains des jeunes artiſtes. Il alla en France ſous le regne de François I, & donna les deſſins de pluſieurs édifices, dont les guerres civiles empêcherent l'exécution. De retour dans ſa patrie, il y bâtit un grand nombre d'égliſes & de palais. Le Pape le nomma ſon architecte, & le chargea de divers ouvrages de ſon art. Rome & les environs ſont remplis de ſes chefs-d'œuvre. Il eſt le premier qui, par ſes écrits & dans ſes édifices, ait fixé les regles de l'architecture.

François Molza, né au commencement du ſeizieme ſiecle, auroit pu prétendre à la plus grande célébrité, ſi ſon

commerce avec les courtiſanes de Modene ne l'eût infecté de la maladie honteuſe dont il mourut jeune en 1554. Il publia des élégies, un poëme ſur le divorce d'Henri VIII, & quelques compoſitions en proſe, dont la beauté, la douceur, l'éloquence, faiſoient attendre de lui des choſes ſublimes.

Une jeune veuve de ſon nom; & qu'on dit être ſa petite-fille, cultiva les Lettres & apprit les langues avec une application ſuivie des plus grands ſuccès. Le Taſſe, Guarini, & pluſieurs Poëtes célebres, ſoumirent leurs ouvrages à ſa critique.

Tout le monde connoît ce trait du Corrège, qui voyant un tableau de Raphaël, le fixa, & ſentant le feu créateur s'allumer dans ſon ame, s'écria: *Anch'io ſon pittore.* Il prit ſes pinceaux des mains de la Nature & des Graces, ne conſulta qu'elles, & parvint tout d'un coup à un point de perfection que les préceptes ne peuvent donner ſans le génie. Ce Peintre, dont le vrai nom eſt Antoine Allégri, prit celui du lieu de ſa naiſſance, petit bourg entre Reggio & Modene, qui n'a de célébrité que pour avoir donné le jour à ce grand artiſte.

Reggio, capitale du duché de ce nom, a éprouvé toutes les révolutions des autres villes de la Lombardie; mais ce qui la diſtingue, indépendamment du commerce qu'elle fait en ſoie, en éperons, en ouvrages d'os & d'ivoire, c'eſt d'avoir vu naître l'Arioſte, le plus élégant, le plus gracieux des Poëtes Italiens. Son poëme de *Roland furieux* eſt l'ouvrage de l'imagination la plus féconde, la plus variée, la plus ſublime, la plus bouffonne, la plus grave, la plus déréglée, la plus amuſante qu'il ſoit poſſible d'imaginer. Le Cardinal d'Eſt, à qui il en offrit la dédicace, lui dit, après l'avoir lu : » où diable, Meſſire » Louis, avez-vous pris toutes ces » coïonneries » ?

L'Italie a été partagée entre le Taſſe & l'Arioſte; & après de longues diſputes, il n'eſt pas encore décidé auquel des deux on donne la préférence. Ceux qui cherchent la force de l'imagination, la hardieſſe des penſées, la variété des images, la légéreté des récits, l'élégance de la diction, la multiplicité des événemens, la facilité d'un ſtyle qui ſe prête à tout, ſe rangent du côté de l'Arioſte; mais ſi l'on fait plus de cas de la correction,

du pathétique, d'une poéſie grande & majeſtueuſe, d'un plan vaſte & ſagement conduit ; ſi l'on aime les événemens racontés avec juſteſſe, les caracteres bien deſſinés juſques dans les moindres actions, les moindres diſcours des perſonnages que le Poëte met ſur la ſcene, il n'eſt pas douteux qu'on préférera le Taſſe à ſon rival. La pureté du ſtyle, l'heureux choix des expreſſions, les graces de l'imagination, une gaieté inépuiſable, des tirades ſublimes, voilà ce qui a fermé les yeux ſur les imperfections de l'Arioſte ; mais lorſqu'on le lit avec attention, on ne ſauroit ſe diſſimuler que ſon poëme, à le prendre à la rigueur, n'a ni fin, ni milieu, ni commencement. Aucun épiſode n'y ſemble naître du fond du ſujet. Le comique, & ſouvent un comique bas, ſe trouve confondu avec le tragique & l'héroïque. Cet ouvrage d'ailleurs eſt plein de fictions chimériques, d'exagérations outrées, qui interrompent continuellement le cours de la narration. C'eſt un recueil de fables extravagantes, écrites d'un ſtyle enchanteur.

Louis Arioſte, né à Reggio de pa-

rens illuſtres par leur naiſſance, étoit fils du Gouverneur de cette ville, allié, dit-on, aux Ducs de Ferrare, & fut, quoique Poëte, employé dans les ambaſſades & dans les affaires d'Italie. Reggio eſt une ville d'environ dix-huit mille ames, jolie & réguliérement fortifiée. Le Guerchin s'y eſt ſignalé par un grand tableau d'autel, peint avec toute la force de ſon art: c'eſt un Chriſt en croix, au pied duquel eſt la Vierge accablée de douleur, & ſoutenue par deux femmes.

Je n'ai fait que traverſer la Mirandole pour gagner le duché de Mantoue, d'où je compte bientôt me rendre à Veniſe. Le nom de la Mirandole vous rappelle ce fameux Jean Pic, qui fut un prodige de ſavoir dans un âge où l'on ſait à peine étudier. Cet homme, que ſes vaſtes connoiſſances firent ſurnommer le Photius de ſon ſiecle, n'avoit pas dix-huit ans, qu'il ſavoit déjà vingt-deux langues; & à vingt-trois ans, il ſoutint une thèſe ſur tout ce qu'il eſt poſſible de connoître. Cette thèſe, affichée à Rome, contenoit neuf cens propoſitions de Dialectique, de Théologie, de Mathématique, de Phyſique,

de Magie, de Cabale, &c. Le jeune athlete ſe préſenta au combat avec aſſurance, & en ſortit avec gloire. Ce ſuccès irrita l'envie qui lui ſuſcita des ennemis. On l'accuſa d'héréſie; & ſa thèſe fut déférée au Saint Siege qui la fit examiner par des Cardinaux. On y trouva treize propoſitions inſoutenables; mais l'apologie qu'il en fit, lui valut un bref du Pape. Le trait ſuivant vous donnera une idée de la capacité de ſes cenſeurs: un d'entr'eux interrogé ſur la ſignification du mot de cabale, répondit que c'étoit un hérétique qui avoit écrit contre Jeſus-Chriſt, & que ſes Sectateurs avoient pris le nom de Cabaliſtes.

Pic de la Mirandole mourut jeune à Florence en 1494: on lui avoit prédit qu'il ne paſſeroit pas trente-trois ans. Ses ouvrages, qu'on ne lit plus, ont été imprimés à Baſle, & prouvent qu'il méritoit peu le bruit qu'il a fait dans le monde. Il croyoit pouvoir répondre *de omni re ſcibili*. Faudroit-il aujourd'hui d'autre titre, pour avoir droit d'être logé aux Petites-Maiſons? Il vouloit accorder Platon & Ariſtote, Saint Thomas & Scot, réfuter toutes

les Sectes, concilier tous les Théologiens; & tout cela finit par vouloir ſe faire Moine.

Sa Maiſon, qui s'étoit rendue célebre dans le Modenois dès le commencement du douzieme ſiecle, fut dépouillée de ſes domaines par l'Empereur, pour avoir pris le parti de la France pendant la guerre, au ſujet de la ſucceſſion d'Eſpagne. Elle fit inutilement tous ſes efforts, tant à la Cour de ce Prince, qu'auprès des Etats de l'Empire, pour recouvrer ſon duché, que poſſede aujourd'hui le Duc de Modene.

J'approche de la patrie de Virgile, du village d'Andès, aujourd'hui Piétala, à deux milles de Mantoue, où les Ducs de ce nom, de la Maiſon de Gonzague, avoient fait bâtir la Virgiliana, lieu de plaiſance, qui a été détruit dans la guerre de 1701. Ce pays, tant que cette Maiſon l'a gouverné, c'eſt-à-dire, pendant près de quatre ſiecles, a été un des plus floriſſans de l'Italie. Sa capitale, ſituée dans le milieu d'un lac formé dans le Mincio, place ſa fondation long-tems avant celle de Rome. Elle a eu la même fortune que tant d'autres villes, dont j'ai

mencent à ſe mettre dans leur chambre.

Le Jéſuite Maffée, connu par ſon hiſtoire des Indes, & le Moine Calepin, non moins connu par ſon immenſe Dictionnaire, ſont nés à Bergame: on dit que le premier avoit une ſi grande paſſion pour la belle latinité, que de crainte de gâter ſon goût par la lecture du bréviaire, le Pape lui accorda la permiſſion de le dire en grec. Le ſecond peut être regardé comme le Patriarche des compilateurs de dictionnaires, qui ont formé dans la ſuite une ſi nombreuſe poſtérité.

De Vérone à Vicence, de Vicence à Padoue, de Padoue à Veniſe, la route eſt tracée par ſept ou huit maiſons de poſte. On s'apperçoit, en approchant de la ſeconde de ces villes, tant par ſes plantations de mûriers que par les bâtimens deſtinés à donner à la ſoie les premieres préparations, que cette marchandiſe eſt la principale matiere de ſon commerce. Les machines à eau pour la filer & la tordre, ſont un objet de curioſité: quatre mille bobines tournent en même tems, & ſont miſes en mouvement par une ſeule roue. Deux hommes ſuffiſent pour veiller à l'ouvrage, renouer les

ſils caſſés, & changer les bobines. Ce pays eſt ſi fertile, ſi riant, & peuplé de tant de gibier, qu'on l'appelle la Boucherie & le Jardin de Veniſe.

Vicence, grande & belle ville, ornée de quantité de palais, de jolies égliſes, de pluſieurs places, & peuplée d'environ trente mille ames, eſt ſituée dans une plaine entre deux montagnes, au confluent de deux rivieres. C'eſt la patrie du célebre Palladio, qui lui a conſacré les premiers efforts de ſon talent. La plupart des palais qu'on y admire, les uns finis, d'autres ſeulement commencés, ſont les fruits du génie de cet artiſte ſublime.

Le morceau le plus achevé, eſt ſon théatre à l'imitation des anciens, qui a ſervi de modele à celui de Parme. La ſcene y repréſente, dans la même enceinte, les divers endroits où peut ſe paſſer une même action : des files de maiſons ſur cinq rues qui aboutiſſent à une même place; un temple, un palais, un veſtibule, un cabinet; ce qui donne plus de facilité au Poëte de garder l'unité de lieu, & aux acteurs, de créer l'illuſion ſi néceſſaire aux pieces de théatre. Quant aux ſpectateurs, ils ſont

aſſis ſur ſeize rangs de gradins élevés en demi-cercle, & couronnés d'une baluſtrade, où trente ſtatues forment une décoration qui parle aux yeux & à l'eſprit. Nulle place d'où l'on ne voie & l'on n'entende avec la plus grande facilité. Voilà, Madame, comme il faudroit des théatres à Paris; & ſi vous m'objectez la dépenſe, je répondrai que celui de Vicence a été conſtruit aux frais d'une ſociété d'amateurs, dans une ville moins riche, moins étendue, moins peuplée que nos grandes villes de France. Palladio mourut ſans avoir eu la ſatisfaction d'achever ſon théatre; d'autres diſent qu'il eut le plaiſir d'y voir jouer l'Œdipe de Sophocle, où l'on n'oublia rien de ce qui pouvoit rappeller les beaux jours de la Grece. On y fait rarement des repréſentations; & cette magnifique ſalle, le chef-d'œuvre du génie & du goût, ne ſert qu'aux bals qu'on y donne dans le tems des fameuſes foires qui ne s'y tiennent que deux fois l'an.

Les autres ouvrages remarquables du même artiſte, ſont le palais public où ſe rend la juſtice, le pont de Saint-Michel, d'une ſeule arche, bordé d'une baluſ-

trade de marbre, & quantité d'hôtels ſuperbes, qui ont ruiné la plupart des familles qui les habitent. Auſſi y en a-t-il pluſieurs qui ſont reſtés imparfaits, & d'autres dont les marchands ſont leurs magaſins. Dans les jardins Pigatelli, on va voir les ruines d'un théatre bâti, à ce qu'on croit, du tems d'Octavien, & quelques veſtiges du palais Impérial qui étoit dans les environs.

Les Dominicains poſſedent la ſtatue d'Iphigénie, une des belles antiques qu'il y ait à Vicence. En fait de tableaux, je ne vois à citer que les peintures du vieux palais, une adoration des Mages dans l'égliſe de la Sainte-Couronne, ainſi nommée d'une ſainte épine qui lui fut donnée par S. Louis; & à quelque diſtance de la ville, dans l'égliſe des Servites, une cène de Paul Véroneſe. Les dehors préſentent encore de plus grandes beautés dans les maiſons de plaiſance, dont la campagne eſt décorée. Le détail en ſeroit long, & la deſcription ſujette à trop de répétitions. Un naturaliſte doit viſiter la grotte de Covoli, les eaux minérales de Récovaro, les collines & les montagnes voi-

ſines, où l'on trouve nombre de pétrifications & de coquillages. Le champ de Mars, uniquement deſtiné aux exercices militaires, ſert aujourd'hui de promenade, où l'on entre par un magnifique arc de triomphe.

On prétend que Charles-Quint éleva à la qualité de Comtes tous les habitans de Vicence, & que c'eſt la raiſon pour laquelle on y voit encore tant de pauvre nobleſſe; mais j'aurois peine à vous dire pourquoi les Italiens les traitent d'aſſaſſins, *gli aſſaſſini di Vicenza.* Cette ville eſt gouvernée par un Recteur, dont les fonctions ne durent que ſeize mois. Le Sénat de Veniſe envoie un noble indigent remplir cette place, à cauſe d'un préſent conſidérable en argent que reçoit le Gouverneur.

Le Triſſin, né à Vicence en 1478, eſt le premier, depuis la renaiſſance des Lettres, qui ait compoſé un poëme Epique: le ſujet eſt l'Italie délivrée des Goths par Béliſaire. Cet auteur eſt, de tous les Poëtes Italiens, celui qui a plus imité Homere. Il en a emprunté les comparaiſons les plus riches, les figures les plus vives; & s'il n'a pas toutes les grandes qualités des anciens,

il a encore moins les défauts de la plus part des modernes. Sa Sophonisbe eſt également la premiere tragédie réguliere qui ait paru après tant de ſiecles de barbarie. Mairet en a donné une imitation qui a été jouée long-tems ſur notre théatre, mais qui ayant vieilli, demanderoit à être réparée à neuf par la main de M. de Voltaire.

Padoue, la ſeconde ville de l'Etat Vénitien, dont elle ſe vante d'avoir jetté les premiers fondemens, ſe croit plus ancienne que Rome, & s'attache à la chronologie de Virgile qui nomme ſon fondateur. Ce fut Antenor, frere de Priam, qui, après avoir pénétré dans les mers d'Illyrie, forma un habitation dans cette contrée, & y établit ſes Troyens. *Urbem Patavi, ſedeſque locavit Teucrorum.* Rome eſt bien jeune en comparaiſon d'une ville qui montre encore le tombeau de cet ancien compagnon d'Enée.

La ſituation de Padoue offre un coup-d'œil charmant; & la fertilité de ſon terroir répond aux agrémens de ſa ſituation: elle eſt arroſée par la Brenta, dont les eaux ſoutenues forment un canal, ſur lequel on navigue avec faci-

lité juſqu'au golfe Adriatique : navigation délicieuſe, où l'œil eſt enchanté par la culture d'une riante campagne, & par les palais qui bordent le canal, ouvrages pour la plupart de Palladio, ou de ſes éleves. On ne voit nulle part un terrein mieux cultivé, ni terminé par des aſpects plus agréables. Situées au milieu de vaſtes enclos, toutes ces maiſons ont leurs vues ſur la riviere. Je n'en ai viſité qu'une : trois ordres, dans de belles proportions, forment la façade : veſtibule orné de colonnes, cours en portique, grands appartemens, galeries, décorations qui y répondent, beaux jardins. On aſſure qu'en les voyant toutes, ſans qu'aucune en paroiſſe moins belle, on n'en trouve pas deux qui ſe reſſemblent.

Le premier objet de curioſité, quand on entre dans la ville, eſt l'égliſe du Saint, du Saint par excellence, c'eſt-à-dire, de Saint Antoine de Padoue, dont elle poſſede le tombeau. La chapelle où repoſent ſes reliques, eſt environnée de bas-reliefs de marbre, qui repréſentent les principales actions de ſa vie. On peut encore citer la ſtatue équeſtre d'un Général Vénitien, aſſez mal placée devant

un temple de Cordeliers. L'égliſe de Sainte-Juſtine, bâtie de marbre, d'une magnificence éclatante, fait une partie de l'effet de Saint-Pierre de Rome, qui s'étend à meſure qu'on la parcourt, & eſt infiniment plus ſpacieuſe qu'elle ne le paroît au premier coup-d'œil. Elle a même, ſi on l'oſe dire, un mérite de plus, en ce qu'elle eſt très-éclairée, quoiqu'en y entrant, on ne voie aucune des fenêtres qui lui communiquent la lumiere. Le tableau de Sainte Juſtine, placé au fond du chœur, paſſe pour un des chefs-d'œuvre de Paul Véroneſe. Le monaſtere qui tient à l'égliſe, eſt le berceau de la réforme des Bénédictins en Europe. Il offre, dans ſes ſix cours environnées de portiques ou de colonnades, autant de ſomptuoſité que de goût. On montre, avec une ſorte de reſpect, la chambre où logeoit le Pere Mabillon, dans ſon voyage d'Italie. Il voulut d'abord ſuivre les exercices du monaſtere, & aſſiſter à tous les offices que les Religieux chantent à genoux au milieu du chœur; mais lorſqu'au ſecond pſeaume, il vit qu'ils ne s'aſſéyoient pas, craignant de ne pouvoir réſiſter juſqu'à la fin, il prit

le parti de ſe retirer. Cette maiſon, dont on doit voir la ſuperbe bibliotheque, eſt gouvernée par un abbé régulier, le plus riche de toute l'Italie, s'il eſt vrai, comme on le dit, qu'il ait deux cens mille livres de revenu.

L'Univerſité, dont on me détailla toutes les parties, cabinet d'hiſtoire naturelle & de phyſique, amphithéatre d'anatomie, jardin de botanique, &c. fait remonter ſa fondation au commencement du treizieme ſiecle. Devenue célebre par la réputation de ſes Profeſſeurs, on y accouroit de toutes parts comme à la ſource du ſavoir; & les nobles Vénitiens ne ſe contentoient pas d'y envoyer leurs enfans; pluſieurs d'entr'eux ſe faiſoient honneur d'en occuper les principales chaires. On y a vu juſqu'à huit mille écoliers protégés par le Gouvernement. C'étoit comme une eſpece de garniſon, qui lui répondoit de la fidélité des habitans. On y compte à peine aujourd'hui ſix cens étudians, la plupart Vénitiens; mais ſi cette école a perdu de ſon éclat, la ville y a du moins gagné cette tranquillité qu'on ne peut jamais ſe promettre de l'humeur tapageuſe d'une

foule de jeunes gens de toutes les nations, à qui l'on accorde trop de liberté. De-là ce fameux brigandage qui, ſous le nom de *Qui vali*, a fait ſi long-tems la terreur des Padouans. Ces écoliers, ſortant armés à l'entrée de la nuit, ſe cachoient par bandes derriere les portiques; & lorſqu'ils entendoient les paſſans, ils crioient *Qui vali?* Une autre bande crioit en même tems, *Qui valà?* & ils tomboient tous enſemble ſur le malheureux qui périſſoit ſous leurs coups. On aſſure qu'aujourd'hui ces indignités arrivent rarement; mais le *Qui vali* eſt toujours un mot redoutable qui inſpire encore une ſorte de terreur.

Outre un aſſez grand nombre de colleges particuliers, il en eſt un principal, dont les cours ornées d'un double périſtile, ſont tapiſſées de programmes conſacrés, par les écoliers, à la mémoire de leurs profeſſeurs, avec les armoiries des maîtres & des éleves.

Les Vénitiens croient que le chemin des ſciences doit être ouvert à tous les hommes, de quelque religion qu'ils ſoient; & ſur ce principe, ils permettent à l'Univerſité de Padoue, d'accorder le bonnet doctoral, ſans exiger la

)feſſion de Foi ordonnée par les Pa-
. Ainſi le corps de leurs docteurs
compoſé de catholiques, de ſchiſ-
tiques, d'hérétiques, de Juifs, de
hométans même, s'il plaît à ces der-
rs de prendre le bonnet.

On n'a pas ſçu me dire pour quelle
on cette académie eſt nommée dans
titres *Academia del Bove.* Ce nom,
enu ridicule à ſes yeux, a donné
i à cette deviſe très-heureuſe, *ex*
e facta Dea; paroles d'Ovide dans la
tamorphoſe d'Iſis. Le Juriſconſulte
ſcager, qui accompagnoit M. d'A-
ix dans ſon ambaſſade de Veniſe,
l'auteur de cette ingénieuſe appli-
ion. L'académie, par reconnoiſ-
ce, l'agrégea parmi ſes docteurs,
fit graver la deviſe, avec ſon nom,
s le lieu même où elle tient ſes aſ-
iblées.

L'Univerſité a pour Souverains Ma-
rats, deux nobles Vénitiens, char-
de prendre connoiſſance de tous les
es qui s'impriment dans l'Etat, d'en
mettre le débit & d'empêcher qu'on
les mette en vente, avant que les
liotheques publiques n'aient reçu
rs exemplaires. Des Imprimeries de

Padoue eſt ſortie une foule d'éditions auſſi recommandables par la correction, que par le choix du papier & l'élégance des caracteres, trois choſes depuis long-tems fort négligées en Italie. Une ſingularité remarquable, c'eſt que tous les ouvrages qu'on y imprime, je parle des auteurs claſſiques, tels que Catulle, Horace, Martial, quoique deſtinés à l'uſage de la jeuneſſe, ſont donnés ſans aucun changement. Par-là l'eſprit des Italiens eſt aguerri d'auſſi bonne heure aux libertés de la poéſie, que leurs yeux à celles de la peinture; ce qui, peut-être, en diminue l'effet, & produit une ſorte d'inſenſibilité ſur des objets, que nous ſommes encore obligés de tenir ſous le voile.

La cathédrale, ſituée au milieu de la ville, & fondée avant la fin treizieme ſiecle, offre un monument remarquable dans les buſtes réunis de Benoît XIV & du Cardinal Rezzonico ſon ſucceſſeur, ci-devant Evêque de Padoue. Le Prélat avoit obtenu du Souverain Pontife le renouvellement & l'ampliation des privileges de ſon égliſe, l'une des mieux rentées de l'Italie; &

par

par reconnoiſſance, les Chanoines qui, pour leurs richeſſes, ſont appellés les Cardinaux de Lombardie, lui ont érigé ce monument.

On voit dans la ſacriſtie, le portrait de Pétrarque peint de ſon vivant avec cette phiſionomie rêveuſe & mélancolique, qui caractériſe ſes ſonnets. Il avoit été Chanoine de cette égliſe, qui a hérité de ſa bibliotheque. Les amateurs des ouvrages de ce Poëte, doivent au moins une viſite à ſon tombeau dans le village d'Arqua, qui n'eſt éloigné de cette ville que de quelques lieues.

Padoue, la patrie de Tite-Live, a poſſédé long-tems le grand Galilée, & partage avec Bologne l'honneur d'avoir été, dans tous les tems en Italie, le ſanctuaire des ſciences, & l'école où ſe ſont formés des hommes célebres dans tous les genres. C'eſt ſous les auſpices de Fra-Paolo, que Galilée s'ouvrit, dans l'Univerſité de Padoue, cette carriere brillante, où tous ſes pas furent marqués par des découvertes, & tira la phyſique des entraves où elle gémiſſoit encore depuis la renaiſſance des Lettres. Un buſte prétendu antique de Tite

Live, qui figure dans le palais de la Cité, eſt un monument peu digne d'un hiſtorien qui a tant illuſtré ſa patrie.

Je n'ai pas viſité toutes les égliſes; qu'y aurois-je trouvé? Des tableaux! J'en ai tant vus; & combien n'en verrai-je pas encore? N'y eût-il que ceux qu'offre ici le cabinet d'un particulier où ſe trouve, pour ainſi dire, développée, dans une collection auſſi ſavante que ſinguliere, l'hiſtoire de la peinture depuis ſon renouvellement en Europe. Elle s'ouvre par des tableaux Grecs, dont l'imitation forma les premiers Peintres d'Italie. Ils repréſentent des Madones ſervilement calquées & groſſiérement enluminées, telles que nos payſans en parent leurs cabanes, & nos artiſans leurs chambres ou leurs boutiques. Les talens ſe développent par degrés. On arrive à Raphaël par le Giotto, & de Raphaël aux Carraches par une ſuite de peintures, dont les efforts plus ou moins heureux ont, ſinon enrichi, du moins conſervé ce bel art.

Le mois de Juin eſt le tems de la dévotion, des plaiſirs, des réjouiſſances

du commerce le plus floriſſant de
tte ville, aſſez tranquille, & même
iſte le reſte de l'année. On y célebre
fête du Saint par une proceſſion qui
rpaſſe tout ce que vous pouvez ima-
ner de plus éclatant & de plus va-
é. Elle tient du religieux, du civil,
militaire ; une cavalerie nom-
euſe ferme la marche, commencée
r une troupe de Moines. Vous de-
andez ce qu'on peut faire de plus pour
Fête-Dieu ? On vous répond que
lle du Saint eſt bien d'une autre im-
ortance ; c'eſt la plus grande de toutes
s ſolemnités. Auſſi a-t-on gravé ſur
ie table, que ceux que Dieu n'écoute
is, ſont exaucés par Saint Antoine.
xaudit ſanctus Antonius, quos non
audit Deus. Les mendians qui courent
s rues, ne demandent pas pour
mour de Dieu, mais pour l'amour
i Saint. On a établi en ſon honneur
ie foire fameuſe ; & les acteurs qui
nt tenu les différens théatres de Ve-
ſe, viennent repréſenter ſur ceux de
idoue. Maſcarades, promenades,
ourſes de chevaux, ſpectacles, jeux,
oute la ville eſt en mouvement. Les
rangers y accourent en foule, parti-

cipent à toutes ces fêtes, & donnent au négoce une activité qui ne ſubſiſte guere que pendant la foire.

Cette chûte du commerce a fait tomber un uſage auſſi ancien que ſingulier, auquel étoit conſacré ce qu'on appelloit ici la pierre du blâme, *Lapis Vituperii*, qui ſe voit encore à la maiſon de ville. Les débiteurs qui ſe ſoumettoient à s'y aſſeoir le derriere nud, en préſence du peuple, & à faire ſerment qu'il ne leur reſtoit plus la valeur d'un écu, étoient quittes de leurs dettes, & délivrés de toutes pourſuites. De-là l'expreſſion Italienne, donner du cul ſur la pierre, pour ſignifier une banqueroute. Cette coutume bizarre avoit tant d'inconvéniens, qu'il n'eſt pas ſurprenant qu'on l'ait abolie.

La juſtice eſt adminiſtrée à Padoue par un Sénateur Vénitien d'un âge déjà avancé, que la République y envoie ſous le nom de Podeſtat. Il a pour Aſſeſſeur un Capitaine d'armes, qui joint l'inſpection ſur le militaire à la garde de la ville. Ce Gouvernement, un des plus conſidérables de l'Etat, ne doit être confié qu'à un Patricien du premier rang & d'une prudence con-

ſommée, qui puiſſe aſſujettir la nobleſſe à la plus grande ſubordination. Veniſe, qui devoit anciennement avoir quelque raiſon de craindre les Padouans, les fait obſerver, & les tient dans la dépendance. Le palais du Podeſtat eſt ouvert à toute heure & à toutes perſonnes qui peuvent lui parler librement, & en reçoivent de promptes réponſes. La juſtice y eſt rendue, ſurtout au peuple, avec la plus ſcrupuleuſe exactitude.

Je ſuis, &c.

A Padoue, ce 15 Novembre 1757.

LETTRE CCCXXX.

SUITE DE VENISE.

On arrive de Padoue à Veniſe par le canal de la Brenta, qui communique aux lagunes, eſpeces d'étangs ou de lacs, ſéparés par des bancs de ſable qui forment autant de petites iſles. Au milieu de ces marais, entre-coupés par des langues de terre, eſt bâtie cette ville unique, la plus forte qu'on connoiſſe ſans fortification, imprenable ſans défenſe; qui a donné la loi à beaucoup de vaincus, ſans avoir été la conquête d'aucun vainqueur, ſans s'être vu expoſée aux dangers d'aucun ſiege, ſans avoir eu d'autres Maîtres que ſes fondateurs, d'autres Magiſtrats que leurs deſcendans. La pureté de ſon origine, les cauſes de ſa formation, ſa conſtruction ſinguliere, la ſimplicité de ſes premieres loix, ſa tranquillité parmi les plus violens orages, ſon indépendance au milieu de cent peuples aſſervis, les variations, les troubles, les ré-

formes de ſon Gouvernement ; les loix d'une adminſtration ſévere, mais qui laiſſent pour les plaiſirs une exceſſive liberté, un Souverain à qui on accorde tous les honneurs, mais qui ne poſſede aucun pouvoir ; un peuple qui craint juſqu'à ſon ombre, & qui jouit de la plus grande tranquillité ; c'eſt par tous ces contraſtes que la ville de Veniſe peut fournir la plus ample matiere aux obſervations d'un philoſophe.

La route qui y conduit ne préſente pas un ſpectacle moins ſingulier : d'un côté s'offre la perſpective unique d'une ville immenſe, qui ſemble ſortir du ſein des eaux ; de l'autre, un rivage couvert de maiſons, de palais, de jardins, de promenades, d'arbres, de vaſes, de ſtatues qui paroiſſent s'élever du fond de la mer. Ce qui rend encore ce chemin agréable, c'eſt la multitude de barques & de gondoles qui montent & deſcendent ſans ceſſe ; c'eſt ce peuple nombreux qui, le long de la route, vient vous préſenter des fleurs, des fruits, des pâtiſſeries & des rafraîchiſſemens.

Quand on vous dit, Madame, que Veniſe eſt bâtie dans la mer, on parle

dans l'exacte vérité. Ce n'eſt point une terre élevée au-deſſus de l'eau; c'eſt le lit même du golfe Adriatique qui lui ſert, pour ainſi dire, de fondemens; c'eſt la mer qui la pénetre dans toutes ſes dimenſions. Figurez-vous un vaſte navire, qui ſe repoſe tranquillement ſur les eaux, & où l'on n'aborde qu'avec des chaloupes. Telle eſt la merveille que le Poëte Sannazar a chantée dans des vers ſi connus, & qui finiſſent par cette penſée: « Les hommes » ont bâti la ville de Rome, & les » Dieux celle de Veniſe ».

Illam homines dicas, hanc poſuiſſe Deos.

Cette ſituation ſinguliere produit d'autres ſingularités: les rues ſont des canaux, les charrettes ſont des barques, les carroſſes ſont des gondoles. Vous n'y voyez ni chevaux, ni ânes, ni bœufs, ni mulets; peu de rues ſuivies; la ville eſt un vaſte labyrinthe, un nombre infini de ponts, la plupart de marbre, à une ſeule arche & ſans garde-fous, établiſſent la communication dans tous les quartiers. C'eſt par les canaux que ſe fait tout le ſervice, que ſe tranſportent les denrées,

que ſe voiturent les marchandiſes, que les gondoles abordent à toutes les maiſons. Le peuple ſeul fait uſage de ſes jambes, & eſt obligé à des circuits immenſes pour trouver des paſſages. Toutes ces gondoles ſont uniformes, couvertes & tapiſſées de noir, pour empêcher le luxe, & ne laiſſer aucune marque d'inégalité. Pour quatre francs par jour, vous vous faites conduire par deux rameurs; & vous vous trouvez de niveau avec les premiers de la République.

Cette voiture ſi douce, ſi commode, ſi multipliée, eſt un petit bâtiment large de cinq pieds, & long de ving-cinq. On y eſt à couvert dans une loge quarrée, dont les angles ſont arrondis par en haut; & le ſiege du fond, où deux perſonnes peuvent s'aſſeoir, eſt formé d'un couſſin de maroquin noir. La porte, les deux côtés & le derriere, ſont garnis de glaces qui s'ôtent quand on veut; & l'on y ſubſtitue des rideaux de crêpe, à travers leſquels on ne peut être vu. On en a de plus brillantes pour les entrées d'Ambaſſadeurs. Les corps en ſont dorés, chargés d'ornemens de ſculpture, à grands panneaux de

glaces, & doublés de riches étoffes.

Une veſte juſte à la matelotte, une grande culotte, & un bonnet rond d'étoffe ſuivant la ſaiſon, compoſent l'habillement des gondoliers. La ſeule famille du Doge a droit de leur faire porter ſa livrée. Cette claſſe d'hommes bien taillés, nerveux, très-diſpos, eſt d'une agilité extrême, d'une adreſſe incroyable, d'une fidélité à toute épreuve. Ils s'eſquivent & paſſent à côté les uns des autres avec une viteſſe qui effraie les étrangers peu accoutumés à cette manœuvre. Ils entrent dans les canaux les plus étroits, & manient la rame avec tant d'habileté, que dans les plus grands mouvemens, la nuit comme le jour, ils ſavent ſe tirer des plus grands embarras. Ils ſe font juſtice entr'eux; & l'on prétend qu'un gondolier qui ſe ſeroit rendu coupable de quelque fripponnerie, ſeroit ſur le champ noyé par ſes camarades. Ils ſont d'ailleurs de la plus grande gaîté, même dans les plus grandes fatigues, & avec cela, d'une diſcrétion inviolable. Paſſant une partie de leur vie preſque en tête à tête avec la nobleſſe, les plus honnêtes citadins & les étrangers de diſtinction, qui

tous les jours abordent dans cette ville, ils fourniſſent ſouvent à la converſation par des plaiſanteries. Comme on ne peut arriver à Veniſe que par eau, ils ſont obligés de rendre compte à un Prépoſé, des perſonnes qu'ils ont amenées, de l'endroit où ils les ont dépoſées, & des diſcours ſuſpects qu'ils peuvent avoir entendus.

Les riches particuliers, les nobles Vénitiens ont des gondoliers à leurs gages. Miniſtres ou confidens des plaiſirs de leurs maîtres, & quelquefois eſpions du Gouvernement, chacun d'eux ſe croit dans le ſecret de l'Etat. Ils n'en paroiſſent cependant pas plus fiers avec ceux de leurs confreres, qui n'étant attachés à aucune maiſon, ſe ſont voués au ſervice du public. Ils les regardent comme leurs freres; c'eſt le nom familier, le terme dont ils ſe ſaluent, leur cri le plus ordinaire, lorſqu'ils ſont à portée de ſe parler. On l'entend répéter de toutes parts dans les embarras qu'occaſionne le concours fortuit de pluſieurs gondoles. De concert avec le peuple qui ſe promene ſur les quais, on les entend chanter, par couplets alternatifs, non ces miſérables Ponts-

Neufs qui attirent la populace de Paris, mais les beaux vers de l'Arioſte & du Taſſe. Il s'en trouve même qui cultivent la poéſie; témoin ce marinier qui a mis en ſtances l'hiſtoire de Veniſe, laquelle ſe chante pareillement dans les gondoles, & dont je citerai les principaux couplets.

« Cette ville, auſſi célebre par ſon » antiquité, ſa ſituation, & le com- » merce dont elle a poſſédé l'empire, » que par la politique de ſon Sénat, ſes » conquêtes & la liberté dont elle jouit » depuis plus de douze ſiecles, a eu, » comme tous les autres Etats, de foi- » bles commencemens; mais elle eſt, » pour ainſi dire, la ſeule qui montre » une origine décidée dans des tems » où la plupart des nations qui domi- » nent aujourd'hui l'univers, étoient » encore confondues dans le cahos in- » forme de la barbarie.

» Perſonne n'ignore qu'elle doit ſa » naiſſance à la terreur du nom d'Attila » & de ces Rois barbares qui, vers la » fin du quatrieme ſiecle, fondirent » ſur l'Italie, & firent de cette belle » partie de l'Europe, le théatre de » l'horreur & du carnage.

» Quelques habitans de la Venétie, » entre le golfe Adriatique & les Alpes, » pour éviter l'eſclavage ou la mort, » s'enfuirent dans les petites iſles de » cette mer, ſéparés du reſte du mon- » de, ne vivant que de la pêche, & » n'ayant d'autre bien que la liberté, » l'égalité & la paix. Quelques maiſons » conſtruites à la hâte, n'offrirent d'a- » bord que le ſpectacle d'un amas de » cabanes diſperſées ; & c'eſt de ces » iſles réunies, de ces cabanes conver- » ties en palais, que s'eſt formée, par » ſucceſſion de tems, l'immenſe & ſin- » guliere ville de Veniſe.

» Ce n'eſt point ici une de ces puiſ- » ſances fondées ſur l'uſurpation & ſur » la révolte, nées & nourries dans le » ſang, & dont tous les droits remon- » tent au droit odieux du plus fort. Si » cette République a pris naiſſance dans » le tumulte des guerres, ce n'a été que » pour devenir l'aſyle de la paix.

» Ces Inſulaires, ſongeant à établir » une forme de gouvernement qui aſ- » ſurât leur repos, ſe choiſirent des » chefs qui, ſous le nom de Tribuns, » avoient l'adminiſtration de la juſtice, » mais étoient obligés de rendre compte

» de leur conduite. Le pouvoir, dont » ces Magiſtrats abuſerent, paſſa enſui- » te entre les mains d'un ſeul homme » qui, ſous le titre de Duc, d'où s'eſt » formé celui de Doge, gouvernoit » avec une puiſſance peu différente de » celle des Rois. La nation ouvrit les » yeux; & il en coûta la vie à cinq ou » ſix Doges, qui vouloient étendre » trop loin leur autorité.

» Les premiers Vénitiens, pour ſe » défendre contre les Goths, les Francs, » les Lombards & les Germains, con- » quérans de l'Italie, recherchent la pro- » tection des Empereurs de Conſtanti- » nople; & malgré cet appui, ils ſont » encore obligés de payer un tribut à » quelques Princes étrangers; mais leur » indépendance eſt enfin reconnue de » toutes les Puiſſances de l'univers.

» Veniſe alors jette les premiers fon- » demens de ſa grandeur, & ſe rend » fameuſe par mille victoires rempor- » tées ſur les Piſans, les Padouans, les » Génois, les Hongrois, les Normands, » les Grecs & les Sarrazins. L'empire » de la mer Adriatique, la conquête de » la Dalmatie, & ſur-tout l'extenſion » du commerce, objet principal de la

» politique Vénitienne, ſont le fruit de
» la valeur de ce peuple. Bientôt les
» croiſades, qui dépeuplent & appau-
» vriſſent le reſte de l'Europe, appor-
» tent des tréſors immenſes dans le ſein
» de la République.

» Ce n'eſt point un zele barbare &
» fanatique, qui fait prendre part aux
» Vénitiens dans ces entrepriſes inſen-
» ſées; l'intérêt ſeul les détermine à
» employer leurs flottes en faveur de
» l'Europe armée contre l'Aſie. Ils ven-
» dent aux autres croiſés le paſſage &
» les vivres, & acquierent dans ces
» guerres une célébrité qui n'eſt balan-
» cée que par les Génois leurs rivaux.

» La quatrieme croiſade eſt ſur-
» tout l'époque de leur grandeur & de
» leur puiſſance. Ils ſignalent leur bre-
» voure contre les Grecs, renverſent
» avec les François l'Empire de Conſ-
» tantinople, & en partagent les débris.
» Le Doge Henri Dandolo, aveugle &
» âgé de quatre-vingt-dix ans, eſt le
» principal chef de cette grande entre-
» priſe; à la gloire de conquérir l'Em-
» pire de Conſtantinople, il joint celle
» de le refuſer.

» Un tel accroiſſement de pouvoir

» irrite la jalouſie des Génois ; ces deux » peuples font voir à la Méditerranée » le même ſpectacle que lui donnerent » autrefois Rome & Carthage.

» Une fête charmante, que Tréviſe » fait annoncer à toutes les villes du » voiſinage, devient l'occaſion d'une » guerre entre les habitans de Veniſe » & ceux de Padoue ; c'étoit le ſiege du » château d'Amour.

» Un palais magnifique, élevé ſur la » place, d'une architecture légere, & » couvert des ornemens les plus galans, » doit être défendu par les plus belles » filles ; & les jeunes gens des environs » ſont invités à venir l'attaquer. Il en » vient en effet de toutes les villes, » & principalement de Veniſe & de » Padoue, qu'on ſépare en différens » quadrilles. De jeunes & aimables hé- » roïnes qui, à l'éclat de la beauté, ſa- » vent allier l'art de la parure, placées » au haut du château, armées de bou- » cliers tiſſus de fleurs, ne combattent » qu'avec des lys, des oranges & des » roſes ; & leurs jeunes aggreſſeurs ſe » ſervent des mêmes armes. Une har- » monieuſe ſymphonie ſonne la charge ; » & l'air eſt auſſi-tôt obſcurci par les

» fleurs qui volent de toutes parts. Le » quadrille Vénitien veut forcer les portes du palais; le quadrille Padouan » s'y oppoſe. La querelle devient vive; » les Padouans foulent aux pieds l'étendard des Vénitiens; ceux-ci, outrés » de cet affront, mettent l'épée à la » main. Les Magiſtrats effrayés font » finir le ſpectacle. Cet événement réveille l'ancienne animoſité des deux » peuples, & ſe termine par une guerre » qui n'eſt pas avantageuſe aux habitans de Padoue (1).

» Veniſe, ſouvent expoſée aux foudres du Vatican, les a toujours repouſſés avec une fermeté qui ne s'eſt » démentie que dans une occaſion. La » République avoit pris parti pour la » Maiſon d'Eſt contre les Ferrarois. Clément V, qui protégeoit ces derniers, » excommunia le Doge & le Sénat, & » mit tout l'Etat en interdit. La bulle » défendoit tout commerce avec les » Vénitiens, confiſquoit leurs biens, » les déclaroit infames, & dépoſoit

(1) M. Favart nous a retracé, dans l'opéra-comique du *Siege de Cythere*, la fête galante des habitans de Tréviſe.

» tous les officiers de la République.
» Enfin le fougueux Pontife enjoignoit
» aux Rois de France, d'Eſpagne, d'An-
» gleterre, & à tous les Souverains, de
» ſaiſir juſqu'à leurs perſonnes. Le croi-
» riez-vous ? Ces ordres barbares fu-
» rent exécutés. On courut ſus aux Vé-
» nitiens ; on en maſſacra pluſieurs ; on
» en réduiſit d'autres à l'eſclavage, &
» l'on regarda comme de bonnes pri-
» ſes, toutes les marchandiſes qui ap-
» partenoient à cet Etat.

» Accablée ſous le poids de cette per-
» ſécution, Veniſe ſe hâte d'envoyer
» une ambaſſade demander grace au
» Saint Pere ; & François Dandolo ſe
» met à la tête des Députés, à qui Clé-
» ment refuſe même de donner au-
» dience. Ce Miniſtre, déterminé à pé-
» rir ou à faire révoquer les fatales
» cenſures, ſe gliſſe dans le palais au
» moment que le Pape eſt à table, court
» la corde au cou, ſe jetter à ſes pieds,
» & proteſte qu'il reſtera dans cette at-
» titude humiliante, juſqu'à ce qu'il ait
» obtenu le pardon de ſa patrie. Les
» barbares courtiſans du Pontife ne
» rougiſſent pas de plaiſanter ce géné-
» reux citoyen, & le comparent à un

» chien qui vient ramaſſer les miettes » qui tombent de la table de ſon maî- » tre. Clément a la cruauté de le laiſſer » expoſé à ces outrages, & de jouir » de l'humiliation reſpectable du plus » illuſtre & du plus vertueux des Véni- » tiens. Enfin le Pape veut bien abſou- » dre la République; & le Libérateur » de Veniſe ſe fait honneur de conſer- » ver le nom de Chien, pour immor- » taliſer un événement qui l'éleve enfin » à la dignité de Doge.

» Le ſiecle ſuivant eſt marqué par la » trahiſon des Carrares, pere & fils, » Souverains de Padoue, & leur juſte » punition pour avoir conſpiré con- » tre les Chefs de la République. A » la reddition de cette ville, ils ſont » les ſeuls priſonniers que retiennent » les Vénitiens; on leur fait leur pro- » cès; ils ſont condamnés à mort, & » exécutés dans la priſon. On com- » mence par le pere, qui ſe voyant » ſeul avec ſon confeſſeur, ſe jette ſur » lui, & veut le tuer, dans l'eſpérance » de ſe ſauver avec ſes habits. Le con- » feſſeur ſe défend; les bourreaux » accourent au bruit; Carrare prend » une chaiſe, & ſe bat en déſeſpéré.

» Les bourreaux le jettent à terre ;
» & l'aſſomment. L'ainé de ſes fils ne
» veut point ſe confeſſer ; il lutte con-
» tre ſes bourreaux, & finit comme
» ſon pere. Un ſecond fils ſe confeſſe,
» communie, & tend ſon cou à l'Exé-
» cuteur. La République annonce le
» lendemain qu'ils ſont morts ſubite-
» ment, & joint le Padouan, le Vé-
» ronois, le Vicentin à toutes ſes au-
» tres poſſeſſions.

» Le même ſiecle nous offre l'hiſ-
» toire glorieuſe des exploits de Carlo-
» Zeno, ſes bleſſures, ſon courage, ſa
» généroſité, ſes maladies, ſa mort,
» & les honneurs qu'on rend à ſa mé-
» moire. Ce brave Vénitien revient de
» l'Orient, où il a remis un de ſes
» Princes ſur le trône, rencontre un bâ-
» timent Génois chargé de richeſſes, &
» l'attaque. Dans le combat, il a le pied
» percé d'une flêche ; il l'arrache, bande
» ſa plaie à la hâte, & continue de don-
» ner ſes ordres. Dans le même inſtant
» un autre trait lui enleve un œil ; il
» eſſuie la bleſſure, & donne encore
» ſes ordres comme auparavant. On
» l'envoie faire le ſiege de Marano ;
» après pluſieurs tentatives, il trouve

» l'entrepriſe impoſſible, l'abandonne,
» & repart pour Veniſe. On lui députe
» deux Sénateurs, qui lui défendent
» d'entrer dans le port ſous peine de la
» vie. La ſaiſon étoit rigoureuſe, & la
» flotte ſouffroit: Zeno repréſente que
» malgré les ordres du Sénat, il ne s'ex-
» poſera pas à la perdre. Il reçoit une ſe-
» conde députation avec de nouvelles
» menaces; Zeno perſiſte; l'équipage
» murmure; on lui permet enfin d'en-
» trer dans le port. Zeno ſe rend au
» palais; on veut qu'il ſe conſtitue pri-
» ſonnier; le peuple ſe ſouleve contre
» ce jugement; & l'on conſent enfin à
» oublier le paſſé, à condition qu'on
» reprendra les travaux du ſiege. Zeno
» en montre les dangers, l'impoſſibilité;
» le Sénat perſiſte; Zeno obéit, fait les
» attaques les plus vives, eſt bleſſé; &
» le Sénat, ſatisfait de ſon obéiſſance,
» l'invite à venir ſe repoſer de ſes fati-
» gues, & ſe guérir de ſes bleſſures.

» Après la mort du Doge Contarini,
» tous les ſuffrages ſe réuniſſent en fa-
» veur de notre héros; mais la Répu-
» blique n'eſt point encore aſſez tran-
» quille, pour ſe paſſer d'un pareil
» Général; & Zeno eſt exclu par trop
» de mérite.

» Comme on avoit trouvé ſur les états » de Carrare, une ſomme de quatre cens » ducats payés à Zeno, il fut compris » dans la loi qui déclare coupables d'in- » fidélité, les citoyens accuſés d'avoir » reçu de l'argent d'un étranger. Zeno ſe » juſtifie, en diſant qu'ayant lui-même » prêté cette ſomme au jeune Carrare, » dans une viſite qu'il lui fit à Milan, » Carrare la lui avoit rendue quelque » tems avant ſa mort. Il n'en eſt pas » moins condamné à deux ans de pri- » ſon, & à perdre toutes ſes charges. » Lui ſeul ne murmure point de l'injuſ- » tice de cet arrêt; ſa patrie a pronon- » cé; il croit devoir ſe ſoumettre.

» Rendu à lui-même, il vit en bon ci- » toyen, aimant ſa religion, cultivant les » lettres, & prodiguant ſes conſeils à » ces ingrats Sénateurs, dont il ne ceſſe » pas d'être l'oracle. La goutte & la » pierre, la perte de la vue & la ſurdité » affligent ſa vieilleſſe; ſa mort eſt pleu- » rée de tous les Vénitiens, & princi- » palement des ſoldats & des matelots. » La République croit réparer ſes torts, » en honorant ſes obſeques; le Doge & » le Sénat en corps, aſſiſtent à ſes funé- » railles faites aux dépens de l'Etat.

» Le ſiecle ſuivant nous préſente encore un exemple de ſévérité dans » la perſonne d'un des fils du Doge » Foſcari. Accuſé d'avoir reçu des préſens du Duc de Milan, il eſt arrêté, » appliqué à la queſtion, & condamné » à un banniſſement perpétuel. On lui » permet, en partant, de voir encore » ſon pere & ſa mere; le Doge l'embraſſe, l'exhorte à ſoutenir ſon exil » avec courage, & le quitte pour donner un libre cours aux mouvemens » de la nature.

» Ce Doge traîna des jours malheureux depuis ſa triſte entrevue avec » ſon fils; il eſt dégoûté de la vie; & » les inflexibles Vénitiens, malgré les » ſervices les plus ſignalés, rendus à la » République, l'obligent à ſe démettre » de ſa ſouveraineté. Auſſi ferme que » lorſqu'il exhortoit ſon fils à l'obéiſſance, il quitte les marques de ſa dignité; mais quand il entend ſonner les » cloches de Saint-Marc pour l'élection » de ſon ſucceſſeur, il en eſt ſi pénétré, qu'il expire le lendemain.

» Sans égard à la nomination faite » par le Sénat de l'Evêque de Feltri, » pour remplir le ſiege de Padoue,

» Pie II y nomme Pierre Barbo, Cardi-
» nal Vénitien. Les Sénateurs indignés,
» ordonnent au frere du Prélat, ſous
» peine d'exil, de le faire renoncer à la
» nomination du Souverain Pontife; &
» ne pouvant l'obtenir, il eſt lui-même
» exilé. La République envoie à Rome
» des députés au ſujet d'une croiſade
» projettée par le Pape; & ces députés
» ont ordre de ne pas ſaluer le Cardinal
» Barbo. L'ayant rencontré par haſard,
» le Cardinal les ſalue; ceux-ci, ou-
» bliant la défenſe, lui rendent le ſalut,
» & pour cela ſeul, ſont déclarés inca-
» pables d'être employés jamais dans
» aucune ambaſſade.

» La croiſade étant décidée, on veut
» à Veniſe, que puiſque le Pape, mal-
» gré ſon grand âge, doit s'expoſer aux
» dangers de la mer, le Doge Moro
» ſoit obligé de s'embarquer. Le Doge
» s'en défend; mais un Sénateur lui
» dit: « l'honneur de l'Etat nous eſt plus
» cher que votre ſérénité; nous vous
» ferons marcher malgré vous ». Le
» Doge ſe ſoumet, s'embarque & ar-
» rive à Ancone, où il trouve Pie II
» expirant; la mort de ce Pontife em-
» pêche la croiſade.

» On

» On découvre que trois Vénitiens, » d'intelligence avec François I, ren- » dent compte à ce Monarque des déli- » bérations du Sénat; ils ſont dénoncés, » & cherchent un aſyle chez l'Ambaſ- » ſadeur de France. L'Etat les réclame » comme convaincus de trahiſon. L'am- » baſſadeur refuſe de les rendre; on di- » rige deux pieces de canons contre ſon » hôtel; les traîtres ſont livrés & pen- » dus ſur le champ. François I ſe plaint » de la violence faite à ſon Ambaſſa- » deur, & refuſe de donner audience à » celui de Veniſe. Mais il ſe radoucit, » & demande au Miniſtre Vénitien ce » qu'il feroit en pareil cas? Si des traî- » tres prenoient ma maiſon pour aſyle, » je les conduirois moi-même aux Ju- » ges; autrement, je ſerois blâmé & » puni par ma République.

» Un noble Vénitien, Alexandre Bona, » donna avis au Sénat, que la nuit pré- » cédente il a appris, par un inconnu, » qu'il ſe trame la plus redoutable con- » juration contre l'Etat, & demande la » récompenſe promiſe pour ce genre » de délation. Les Chefs du Conſeil, » trompés par la qualité du délateur, » par ſon air de bonne foi, ne forment

» aucun doute, doublent les gardes ;
» font des perquiſitions, répandent la
» conſternation dans tous les quartiers ;
» mais aucun indice ne donne lieu au
» moindre ſoupçon. On interroge Bo-
» na ; on le met dans les fers ; on lui
» arrache les motifs intéreſſés de ſa
» fauſſe ſuppoſition ; & il eſt condamné
» à perdre la tête. La France a vu plu-
» ſieurs exemples du même crime.

» En 1579 le grand Duc de Toſcane
» demande en mariage la fille d'un no-
» ble Vénitien ; & la République, tranſ-
» portée de joie, adopte pour ſa fille la
» nouvelle Grande Ducheſſe, comme
» elle avoit fait autrefois à l'égard de
» la fameuſe Catherine Cornaro, de-
» venue Reine de Chypre.

» Le Pape Paul V veut obliger le Sé-
» nat de Veniſe à révoquer un décret,
» qui porte défenſe d'aliéner les biens
» laïques en faveur des gens d'égliſe.
» Le Sénat tient ferme ; & le Pape publie
» un monitoire qui excommunie le
» Doge & les Sénateurs, s'ils perſiſtent
» dans leur refus. Il fait plus ; il interdit
» toute la République, avec défenſe
» d'y célébrer l'Office divin.

» Le Sénat s'oppoſe à la publication

» de ce monitoire, ordonne que tous » les exemplaires en ſoient remis aux » Magiſtrats, & fait ſignifier à tous » les Chefs du Clergé, que l'intention » du Gouvernement eſt, que le Ser- » vice divin ne ſoit interrompu dans » aucune égliſe.

» Les Jéſuites, & à leur exemple les » Capucins, les Récollets & les Théa- » tins, inviolablement ſoumis au Saint » Siege, ont ordre de ſortir de Veniſe. » Les autres Religieux obéiſſent au Sé- » nat; & la meſſe ſe dit comme à l'or- » dinaire. Henri IV ſe rend médiateur » dans cette grande affaire; le Pape ſe » trouve trop heureux que la France » veuille bien ſe charger de le tirer avec » quelque honneur, du mauvais pas où » ſon zele trop ardent l'a engagé; & » après beaucoup de difficultés, on » vient enfin à bout de ſurmonter tous » les obſtacles. Le rétabliſſement des » Religieux ſortis de Veniſe à l'occaſion » de l'interdit, en eſt un des plus conſi- » dérables. Le Sénat s'obſtine à exclure » les Jéſuites du bénéfice de l'amniſtie, » & demeure ſi ferme dans cette réſo- » lution, que le Saint Pere eſt obligé de » ſe relâcher ſur cet article.

» Pierre de Tolede, Gouverneur de
» Milan, le Duc d'Oſſonne, Vice Roi
» de Naples, & le Marquis de Bedmar,
» tous dévoués à l'Eſpagne, & perſua-
» dés que le ſeul moyen d'aſſujettir l'Ita-
» lie à cette Puiſſance, eſt d'anéantir la
» République de Veniſe, forment entre
» eux la réſolution de lever cet obſta-
» cle à l'aggrandiſſement de leur Mo-
» narchie. On doit, en un même jour,
» mettre le feu à l'arſenal & au palais,
» égorger tous les nobles, s'emparer
» de la capitale; & à la faveur de ce
» bouleverſement imprévu, le Gou-
» verneur de Milan doit pénétrer dans
» la Lombardie Vénitienne; le Duc
» d'Oſſonne, ſaccager le Frioul & ſe
» rendre maître de la Dalmatie; & l'An-
» glois Hellot, entrer dans les lagunes
» au ſignal convenu. Les incendiaires,
» les aſſaſſins, tout eſt prêt; les lieux
» ſont déſignés, les tems marqués; &
» le Sénat n'a aucun ſoupçon. Quelques
» contre-tems, effets du haſard, obli-
» gent les conjurés à différer; & ce
» délai fait découvrir le complot à
» deux François qui en avertiſſent le
» Gouvernement. On envoie de tous
» côtés des ordres pour en arrêter les

» auteurs ; les coupables ſont condam-
» nés aux derniers ſupplices ; & le Sénat
» ordonne des prieres ſolemnelles en
» actions de graces de la protection qui
» a ſauvé la République ».

Ainſi finit cette fameuſe conjuration ſi élégamment écrite par l'abbé de Saint-Réal, & dont la réalité eſt néanmoins conteſtée par d'autres Ecrivains. On peut ſans doute reprocher à Saint-Réal, de s'être trop livré à ſon imagination, & d'avoir chargé la vérité d'une multitude de fictions, pour rendre ſa narration plus intéreſſante ; mais pour ceux qui révoquent en doute l'exiſtence même de la conjuration, leurs raiſons ne me paroiſſent pas devoir contre-balancer le témoignage de tous les hiſtoriens de Veniſe, & l'opinion généralement établie, qui met cet événement au rang des faits hiſtoriques. Il eſt vrai que le Marquis de Bedmar, pour ſe laver d'un crime qui le couvroit de honte, fit courir le bruit que ce n'étoit qu'une impoſture de la part des Vénitiens ; mais outre que la ſimple allégation d'un témoin intéreſſé n'eſt point une preuve, peut-on croire qu'un Gouvernement auſſi équitable

que celui de Veniſe, ſur une ſuppoſition dont la fauſſeté lui étoit connue, ſe ſoit déterminé à verſer tant de ſang innocent, & qu'une pareille horreur n'ait pas été authentiquement dévoilée? Cet événement a fourni aux Anglois le ſujet d'une tragédie, que M. de la Place a imitée, ſous le titre de Veniſe Sauvée.

Je ſuis, &c.

A Veniſe, ce 22 Novembre 1757.

LETTRE CCCXXXI.

Suite de Veniſe.

Je mene ici, Madame, la vie de tous les étrangers; mes journées ſe paſſent dans des courſes continuelles, préparant toujours l'examen de ce que je dois voir, par une deſcription imprimée, que j'ai le tems de lire dans ma gondole.

Le grand canal, qui traverſe la ville dans toute ſon étendue, & la coupe en deux parties égales, en eſt un des plus beaux ornemens. Son eau toujours claire, eſt aſſez profonde pour porter les plus grandes barques. Un ſeul pont & d'une ſeule arche, bâti de marbre, le fameux Rialto, la merveille de Veniſe, de ſoixante-dix pieds d'ouverture, établit la communication d'une rive à l'autre. Il eſt au centre de la cité, garni de boutiques qui en font une rue, eſpece de barbarie qu'on ne voit plus guere qu'à Paris. L'architecture eſt convenable à ce genre d'ou-

vrage, & d'une ſolidité qui lui aſſure la plus grande durée. Sa conſtruction eſt de l'année 1587; & l'on dit qu'il a coûté trois millions. C'eſt ſur ce pont que les Caſtellani & les Nicolotti, deux partis des gens du peuple, ainſi nommés des quartiers qu'ils habitent, ont coutume de combattre les uns contre les autres, & font conſiſter leur bravoure à culbuter leurs adverſaires dans le canal. Les autres ponts, au nombre de plus de quatre cens, ſont, comme je l'ai dit, une ſimple arcade, & ſans parapets. On y monte par quelques degrés d'une pierre blanche, dure & gliſſante, qui a donné lieu en partie à ce proverbe: « Gardez-vous des quatre » P de Veniſe: *Pietra biancha, Panta-* » *lone, Prete, Putana* »; c'eſt-à-dire, de la Pierre blanche, des Nobles, des Prêtres & des Catins.

De ſix grands quartiers qui partagent cette ville, le principal eſt celui de Saint-Marc, dont la place, la ſeule de Veniſe qui mérite ce nom, eſt un quarré long, deux fois grand comme la place Royale à Paris. Quatre choſes la rendent également remarquable; ſa conſtruction, ſes édifices, l'extrême

affluence de monde, & ſon exceſſive malpropreté. Des gens de toutes les nations, de toutes les langues, de tout habillement, forment un ſpectacle qui ſe renouvelle ſans ceſſe, & excite toujours une nouvelle curioſité. Il n'y a point ici d'autre promenade; & elle eſt occupée tout le jour par des Frippiers, des vendeurs de volailles, des marchands de poiſſons, & de fruits. La liberté Vénitienne y regne dès le matin; c'eſt-à-dire, qu'outre les puanteurs que laiſſent toutes ces denrées, les gens du peuple, juſqu'aux Gondoliers, ſe permettent d'y faire leurs ordures aux quatre coins & dans le milieu, ſous le palais, & juſques ſur les eſcaliers du Doge. Il n'y a d'ailleurs ni bancs, ni bornes pour s'aſſeoir. C'eſt-là que les *Gentil - Doné*, c'eſt-à-dires, les femmes nobles, les nobles eux-mêmes, les Raccrocheuſes, la Populace, les Matelots, les Turcs, les Arméniens, la plupart la pipe à la bouche, ſe promenent depuis le premier de Janvier, juſqu'au dernier de Décembre. Je ne connois encore d'autres plaiſirs aux Vénitiens, ſi vous en exceptez leurs caſins, qui ſont une ou deux

chambres qu'ils louent ſur cette même place ou dans les environs, & où ils vont s'ennuyer pour ſe repoſer de la promenade.

Portée ſur des pilotis qui laiſſent aſſez d'intervalle pour viſiter ce prodige en bateau, la place de Saint-Marc, une des plus belles de l'Europe, eſt bornée d'un côté par la mer. Les trois autres préſentent des bâtimens qui, ſans être de l'architecture la plus noble, mêlange du grec & du gothique, offrent un tout impoſant & majeſtueux. Un étranger qui marche ſur un beau pavé, qui voit ces édifices ſolides, & ſait cependant qu'il eſt en pleine mer, ne peut s'empêcher d'admirer la hardieſſe & l'induſtrie des premiers habitans, qui ont oſé former & pu exécuter cette entrepriſe dans un pareil emplacement. On appelle le *Broglio*, le côté qui donne ſur la mer: c'eſt la promenade des nobles, le rendez-vous où ſe traitent pluſieurs affaires, où ſe font leurs petites brigues. Le peuple les reſpecte trop, pour oſer s'y promener.

Parmi les bâtimens qui ornent cette place, l'égliſe patriarchale de Saint-Marc tient le rang le plus diſtingué. Ce

n'eſt ni la plus grande, ni la plus belle de Veniſe; mais c'eſt la plus décorée; & on la regarde comme la premiere, parce que le Doge & la Seigneurie y aſſiſtent à toutes les cérémonies qui ſe font au nom de la République. Les ornemens y ſont prodigués; le marbre, le porphyre, l'albâtre, le granit oriental, les moſaïques preſque toutes à fond d'or, en couvrent le pavé, les murs, les coupoles, les voûtes & les colonnes ſans nombre qui ſoutiennent l'intérieur de l'édifice. On l'appelloit l'Egliſe de ſaint Théodore, avant qu'elle poſſédât le corps du Saint Evangéliſte; & voici ce qui a donné lieu à cette tranſlation.

Le Calife d'Alexandrie faiſant bâtir un palais, avoit ordonné, pour lui donner plus de magnificence, qu'on cherchât par-tout les plus beaux marbres. On en trouva dans l'égliſe patriarchale de Saint Marc, qui furent bientôt enlevés. Il y avoit alors, dans cette ville, deux marchands Vénitiens, qui firent entendre aux Prêtres qui gardoient le tombeau du Saint, que les Infideles pouroient encore ſe porter à de plus grands excès; que ſes reliques n'étoient point en ſûreté, & obtinrent,

après bien des ſollicitations, qu'on leur livreroit ce précieux dépôt. Pour détourner l'attention des employés de la douane, qui viſitoient exactement tout ce qui ſortoit, on mit le Corps Saint au fond d'une caiſſe qu'on couvrit d'herbes & de porc-frais. L'horreur qu'ont les Muſulmans pour le cochon, empêcha les commis de fouiller dans la caiſſe; on ſe contenta de la découvrir. Quand les Reliques furent arrivées à Veniſe, on les plaça dans le palais ducal, juſqu'à ce qu'on eût bâti un lieu digne de les poſſéder. Les Vénitiens qui, juſques-là, avoient été ſous la protection de Saint Théodore, choiſirent Saint Marc pour leur patron, & conſacrerent un temple à ſon honneur. On ignore dans quel endroit repoſent ſes oſſemens; c'eſt, dit-on, un ſecret que ſe tranſmettent ſucceſſivement les Procurateurs de cette égliſe.

Vous avez ſans doute entendu parler de ces Magiſtrats, les premiers de l'Etat, après le Doge, pour la repréſentation, mais non pour l'influence dans les affaires. Ils préſident à la grande richeſſe de cette Fabrique, & ſont les exécuteurs nés des teſtamens, les protecteurs

des veuves, les tuteurs des orphelins, les maîtres de la bibliotheque de Saint-Marc, les gardiens des archives de la République. Leur nombre a varié en différens tems; ils ſont aujourd'hui réduits à dix ou douze. Leur habillement eſt la grande robe violette ou noire, à manches ducales, ouvertes & pendantes juſqu'à terre. Il faut avoir exercé des ambaſſades, ou occupé quelque place éminente, pour parvenir à cette dignité, ſans laquelle on arrive difficilement à celle de Doge.

La face de l'égliſe de Saint Marc, du côté de la place, a cinq portes d'airain avec des bas-reliefs hiſtoriques. Sur celle du milieu ſont quatre chevaux de bronze du célebre Liſippe. Tiridate, Roi d'Arménie, les avoit donnés à Néron qui les fit ſervir à un arc de triomphe. Conſtantin les tranſporta à Byſance, d'où les Vénitiens les ont tirés lorſqu'ils pillerent Conſtantinople. Ils ſe ſont encore appropriés d'autres morceaux précieux de Sainte-Sophie, pour embellir leur Patron, dont ils ont pris le Lion pour leur ſymbole.

Le tréſor de ce temple renferme des richeſſes immenſes en pierreries, en

or & en reliques. On ne ſauroit douter de ce prodigieux amas de vaſes, de croix, de chandeliers, de lampes; de cette profuſion de perles & de diamans qu'on a ſous les yeux. A l'égard de l'évangile de Saint Marc, écrit par lui-même; du ſang qui coula d'une image du Sauveur, crucifiée par des Juifs; d'une partie de la vraie croix; d'un clou de la paſſion; du coûteau dont Jeſus-Chriſt ſe ſervit à la derniere Cène; d'une épine de la ſainte Couronne; du pilier de la flagellation; du manteau de la Sainte Vierge; du bras de Saint Luc; du doigt de la Magdeleine; du crâne de Saint Jean-Baptiſte: vous en croirez ce que vous voudrez. Le bonnet qui ſert au couronnement du Doge, n'eſt pas la piece la moins riche de ce tréſor; il eſt ſurmonté d'une eſcarboucle inappréciable.

Le clocher, ſans eſcalier, eſt détaché de l'égliſe: c'eſt une tour quarrée, d'un grand diametre, & qui a plus de trois cens pieds d'élévation, y compris l'Ange de bronze qui la termine. Galilée y faiſoit ſes obſervations aſtronomiques. Une rampe douce, qui va continuellement d'un angle à l'autre, vous

mene au ſommet, d'où vous découvrez non-ſeulement toute la ville, les forts, les iſles de ſa dépendance, mais encore la Lombardie, les Alpes, l'Apennin & l'embouchure du Pô. On eſt étonné qu'une maſſe ſi haute, ſi peſante, qui occupe un ſi petit eſpace, ſoit bâtie ſur des pilotis. La figure de l'Ange, poſée à la pointe de la pyramide, & qui tourne à tout vent, eſt haute de quatorze pieds. L'égliſe dépend abſolument de la République; le Doge nomme aux vingt-ſix canonicats qui compoſent ſon chapitre. Le Primicier, toujours pris parmi les nobles, & indépendant de la juriſdiction patriarchale, a droit d'officier avec les ornemens pontificaux, & jouit de cinquante mille livres de revenu. On obſerve un rit particulier aux fêtes ſolemnelles; & l'on dit la Meſſe à ſix heures du ſoir la veille de Noël. On fait remonter la conſtruction de ce temple, dans l'état où il eſt, à la fin du dixieme ſiecle. Auſſi eſt-il tout-à-fait dans le goût grec, & n'a rien qui reſſemble aux autres égliſes d'Occident.

Les deux colonnes de granit, placées dans les environs, ſont un aſſez

bel effet à l'entrée de cette place. Sur l'une eſt un lion ailé de bronze ; ſur l'autre, la ſtatue de Saint Théodore, ancien patron de la ville de Veniſe. L'architecte qui les éleva, & dont la fureur du jeu étoit la paſſion dominante, demanda pour toute récompenſe, que l'eſpace qui eſt entre ces deux colonnes, fût un quartier de franchiſe, où l'on pût jouer à tous les jeux défendus. Cette liberté dura pluſieurs ſiecles ; mais enfin la ruine des familles, les aſſaſſinats & tous les déſordres occaſionnés par le jeu, la firent révoquer ; & ce même lieu fut réſervé à l'exécution des criminels, afin de flétrir à jamais une place qui avoit été le rendez-vous de tous les frippons d'Italie. Depuis qu'un Doge y a été décapité, les nobles tiennent à mauvais augure de paſſer entre ces deux ſtatues.

Un autre ornement de la place de Saint-Marc, eſt le palais où réſide le Doge, où ſe tiennent tous les tribunaux, où s'aſſemblent tous les conſeils. C'eſt un édifice vaſte & majeſtueux, qui, quoique gothique, eſt de la plus grande magnificence. Il eſt environné de portiques ouverts, ſoutenus par des

colonnes de marbre. La cour eſt belle, ſpacieuſe & ornée de ſtatues antiques, qu'on croit être celles de Cicéron & de Marc-Aurele. Au bas du grand eſcalier, on voit Adam & Eve, & au-deſſus Neptune & Mars, les deux ſymboles de la puiſſance Vénitienne.

De-là on entre dans de vaſtes galeries, où l'on trouve, de diſtance en diſtance, de ces muffles de lion à gueules ouvertes, avec ce titre: *Denunzie ſegrete*, pour recevoir les mémoires ſecrets des délateurs qui veulent reſter inconnus. Il y en a pour chaque eſpece de crimes, ainſi que l'annonce l'inſcription qui eſt au-deſſus. Tout citoyen y jette, à volonté, des avis pour la ſûreté publique. C'eſt un Membre du Conſeil, c'eſt un Magiſtrat, c'eſt le Doge lui-même qu'on y dénonce; & c'eſt aux Inquiſiteurs d'Etat à voir de quelle importance ſont ces délations, qui inquietent quelquefois les étrangers même au milieu de leurs plaiſirs. Il n'y a point de pays où l'on ſoit plus libre qu'à Veniſe, pourvu qu'on ne ſe mêle point des affaires du Gouvernement, ſur lequel il faut obſerver un ſilence reſpectueux: on riſque à le

louer preſqu'autant qu'à le blâmer. On raconte qu'un Sculpteur Génois s'entretenant avec deux François, ceux-ci ſe répandirent en invectives contre le Sénat & la République, que le Génois défendoit de ſon mieux. Le lendemain le Conſeil d'Etat l'envoya chercher, & lui demanda s'il reconnoîtroit les deux perſonnes avec leſquelles il avoit eu la veille une longue converſation ? A ce diſcours la peur le ſaiſit ; & il répondit en tremblant, qu'il n'avoit rien dit qui ne fût à l'avantage du Gouvernement. On lui ordonna de paſſer dans une chambre voiſine, où il vit les deux François morts & pendus au plancher. Il crut ſa perte aſſurée ; mais on le ramena devant les Sénateurs qui lui dirent gravement : « taiſez-vous une autre fois ; » & ſachez que notre République n'a » pas beſoin d'un défenſeur de votre » eſpece ». Vous ſavez la peur qu'eut le Préſident de Monteſquieu, lorſqu'en quittant Veniſe, ſe croyant pourſuivi, il jetta ſes obſervations dans la mer.

Aux extrémités des galeries dont je viens de parler, ſont des tables de marbre, ſur leſquelles on lit divers arrêts contre des coupables, condam-

nés pour avoir malverſé dans leurs emplois. Ailleurs ces marbres ſeroient une tache déshonorante pour les familles ; ici le crime & la honte ſont perſonnels.

Les ſalles où s'aſſemblent les Tribunaux, aboutiſſent à ces mêmes galeries. Celle du Grand-Conſeil, longue de cent cinquante pieds, large à proportion, & digne ſur-tout d'être vue lorſque le Corps des Patriciens y eſt aſſemblé, offre tous les événemens de l'hiſtoire de Veniſe, repréſentés dans de grands tableaux. Vous croiriez que le Peintre a été préſent à toutes les actions. On y voit auſſi les portraits de tous les Doges qui ont gouverné la République. Le ſeul qui y manque, eſt celui de Martin Fallier, dont la place eſt occupée par un cadre vuide, à fond noir, avec ces mots : *Locus Martini Fallieri decapitati.* N'ayant pu avoir juſtice d'un jeune homme qui avoit attenté à l'honneur de ſa femme, il voulut s'en venger en conſpirant contre le Sénat ; un des conjurés révéla le complot ; & le même jour, en moins de quatre heures, le malheureux Doge, âgé de quatre-vingts ans, fut jugé,

condamné & décapité entre les deux colonnes. On fait tous les ans, en action de graces de la découverte de cette conjuration, une proceſſion générale, pour ſervir de leçon à Meſſieurs les Doges.

Les Grand Conſeil, qui tient ſes ſéances dans cette ſalle, eſt l'aſſemblée de tous les nobles admis au Gouvernement. Lui ſeul a la puiſſance légiſlative & le ſouverain pouvoir de la République: on ne peut y entrer qu'à vingt-cinq ans. Chaque année on délibere ſur le nombre de jeunes gens qu'on veut y recevoir; & c'eſt le ſort qui décide de cette réception. Ce Conſeil eſt la ſource de toutes les Magiſtratures, auxquelles il confie la puiſſance exécutrice. Il ne s'aſſemble que les jours de fêtes, afin que les Magiſtrats répandus dans les différens Tribunaux qui vaquent de droit ce jour-là, puiſſent y aſſiſter. On veut bien quelquefois accorder aux étrangers la permiſſion d'être préſens à ces ſéances, ſur-tout lorſqu'ils y ſont conduits par quelques Sénateurs. Le deſir de voir la plus auguſte aſſemblée de l'Univers, me fit trouver les moyens d'y être admis.

On me plaça au troiſieme rang des gradins adoſſés au mur qui regarde le port, où je pouvois tout voir & ne rien entendre. Mes premiers regards ſe porterent ſur deux chefs-d'œuvre de Palme & du Tintoret. Dans le premier, ſous un riche baldaquin, flottant dans le vague de l'air, Veniſe pacifique & couronnée d'oliviers, eſt aſſiſe, le ſeptre à la main, ſur un trône qui a pour baſe une proue de vaiſſeau & des trophées d'armes. Des priſonniers & des eſclaves, dont les fers ſont rompus, environnent le trône, & jouiſſent des regards bienfaiſans de leur Souveraine.

Le ſecond tableau, qui occupe le milieu du plafond, repréſente dans les nues la Reine de la mer Adriatique, appuyée ſur Thétis & Cybele, & environnée de Divinités qui ornent ſon cortege. Sur le ſecond plan, on voit le Sénat & le Doge à la tête: Veniſe lui envoie une couronne de laurier par un lion, qui paroît attendre ſes ordres. Une foule d'Ambaſſadeurs, en attitude de ſupplians, préſentent à la République les clefs de leurs villes.

Je portai ma principale attention ſur

ce qui ſe paſſoit au Conſeil, dont les délibérations avoient pour objet l'élection de pluſieurs Officiers de terre & de mer. Il me parut qu'on admettoit d'abord un certain nombre de compétiteurs, que le Secrétaire appelloit à haute voix. De jeunes enfans, vêtus de ſoutanes violettes, & chargés d'une boîte partagée en deux caſes, alloient de banc en banc recueillir les ſuffrages. Ces boîtes étoient enſuite portées à l'eſtrade du trône, où l'on comptoit ſéparément, pour l'excluſion, les boules de la caſe verte, & celles de la caſe blanche pour l'admiſſion.

Parmi d'autres tableaux qui ornent la ſalle du Sénat, on en diſtingue un qui a pour ſujet la fameuſe Ligue de Cambray. Vous ſavez que Maximilien, Louis XII, le Pape & tous les Potentats d'Italie s'étant unis contre les Vénitiens, on les croyoit à la veille de leur ruine; mais le ſuccès des François excite la jalouſie des Impériaux & du Pape, qui, en ſe ſéparant, ſauvent la République.

Le Sénat où ſe trouve ce tableau, & trois autres du même Peintre, eſt compoſé de cent vingt membres qui

ne ſont en place qu'une année. Il décide de la paix & de la guerre, établit les impôts, fixe la valeur des monnoies, diſpoſe des emplois, nomme les Ambaſſadeurs, & eſt proprement le Conſeil d'Etat où ſe traitent toutes les affaires de la nation. On l'appelle *Pregadi*, ou *Priés*, parce qu'autrefois n'y ayant pas de Sénat fixe à Veniſe, on prioit les Patriciens de s'aſſembler ſuivant l'exigence des cas. Malgré tant de gens inſtruits de ce qui ſe fait de plus important, il eſt inoui, dit-on, que perſonne ait jamais révélé ou même donné lieu de ſoupçonner ce qui ſe paſſe. On prétend que la diſcrétion ſur les affaires d'Etat, eſt une vertu innée aux Vénitiens deſtinés à les traiter.

Il faut perdre de vue la ſévérité qui regne dans la ſalle du Conſeil des dix, & jetter les yeux ſur le beau plafond peint par Paul Véroneſe. C'eſt Jupiter qui foudroie les vices, & punit les crimes ſoumis au jugement de ce Tribunal, dont les loix ſont écrites en lettres de ſang. Un Génie aîlé, placé à côté du maître des Dieux, tenant un livre ouvert, eſt le ſymbole de cette Cour redoutable quand elle rend ſes

arrêts. C'eſt le morceau le plus capable de caractériſer l'eſpece d'effroi que doit cauſer naturellement la vue de ce lieu formidable.

Quelle eſt donc, demandez-vous, cette effrayante juriſdiction, dont le nom ſeul inſpire la terreur ? C'eſt une Chambre de Juſtice, compoſée de dix nobles élus par le Grand Conſeil. Son pouvoir ſuprême, dont perſonne n'eſt exempt, pas même le Doge, juge ſouverainement de tous les crimes d'Etat; il eſt chargé de maintenir la ſtabilité des loix, l'égalité & l'union parmi les citoyens, de mettre un frein à l'ambition, & de veiller à toutes les parties du Gouvernement. Le coupable, ou celui qui eſt réputé l'être, eſt abandonné à toute la ſévérité de ſes Juges qui font rarement grace. Il eſt vrai que ce ſont ordinairement des Patriciens les plus qualifiés, & dont les lumieres & l'intégrité ſont généralement reconnues. L'accuſé n'a d'autre moyen de défenſe, que dans la commiſération de quelques-uns d'eux, qui ont droit de parler en ſa faveur; car nul autre ne peut ni ſolliciter, ni écrire pour ſa juſtification; ſes parens mêmes n'oſent faire aucun

aucun mouvement. Les jugemens du Tribunal ſont ſecrets; les exécutions qu'il ordonne le ſont de même, ou ſe font dans l'obſcurité de la nuit, avec un ſilence & un reſpect, qui ajoutent encore à l'horreur qu'elles inſpirent. Fondé ſur une défiance à laquelle tout fait ombrage, il traite de crimes irrémiſſibles les moindres fautes en matiere d'Etat; il veut qu'on puniſſe juſqu'aux ſimples apparences, prend le ſoupçon pour la réalité même, & ce qui n'eſt que poſſible, pour une choſe preſque faite. Une de ſes maximes, eſt de croire toujours plus qu'on ne voit, & de ne pas craindre de faire une injuſtice aux particuliers, pourvu qu'il en revienne un avantage public. Les perquiſitions nocturnes, les eſpionnages ſecrets, ſont les armes dont il uſe familiérement pour réprimer les paroles indiſcretes; & il eſt ennemi des grandes réputations & des grands ſervices.

On renouvelle ce tribunal tous les ans; & l'on choiſit toujours, pour le remplir, les hommes les plus clair-voyans & les plus ſéveres. Les nobles, à qui il eſt ſouverainement odieux par la

crainte affreuſe où il les tient, ont tenté en vain pluſieurs fois de l'abolir; la perſuaſion où l'on eſt qu'il eſt le ſeul frein capable de contenir le peuple dans le devoir, les nobles dans l'égalité, le Doge dans la dépendance, l'a emporté ſur les répugnances particulieres.

On tire de ce Conſeil trois Inquiſiteurs d'Etat, qui ont une autorité abſolue dans toutes les cauſes qui concernent la politique. Ils décident en dernier reſſort de la liberté, des biens & de la vie des citoyens. S'ils ſont d'un avis unanime, leur arrêt s'exécute ſans autre formalité; s'il y a partage d'opinions, l'affaire eſt portée au Conſeil des Dix. Ils ont des eſpions par-tout; & leur autorité eſt ſi abſolue, qu'ils peuvent entrer chez le Doge jour & nuit ſans ſe faire annoncer, l'aborder dans ſon ſommeil, le fouiller juſques dans ſes poches, l'interroger, le condamner à mort, & le faire exécuter ſur le champ. On cite des exemples terribles de pareilles exécutions. La découverte de différentes trahiſons commiſes par des Magiſtrats qui avoient le ſecret des affaires, donna l'idée de ce Tribunal redoutable: on voulut que

trois hommes revêtus d'un pouvoir abſolu, pour immoler toutes les victimes dont ils jugeroient le ſacrifice néceſſaire à la ſûreté publique, tinſſent les citoyens infidele, dans l'appréhenſion continuelle d'être dénoncés à des Juges inexorables, diſpenſés de rendre compte de leurs jugemens. Cette maniere de prévenir les troubles, pourra vous paroître cruelle, perſuadée que de donner à trois particuliers une autorité ſans borne ſur la vie de leurs ſemblables, c'eſt établir la tyrannie dans le ſein de la liberté. Raſſurez-vous; on les choiſit parmi les Sénateurs qui ont la plus grande réputation d'intégrité; ils doivent être de familles différentes; ils ne ſont en place que pour un tems; & leurs arrêts ne ſont ſouverains, que lorſque l'avis eſt unanime. Comment des Juges, choiſis & placés avec tant de précaution, s'accorderoient-ils pour commettre une injuſtice?

La ſalle du ſcrutin, où le Sénat fait l'élection des Magiſtrats, eſt ornée de peintures relatives à l'hiſtoire de Veniſe. Un trait particulier de la victoire remportée au douzieme ſiecle ſur un Caliſe d'Egypte, attire la principale

attention. C'eſt l'action d'un Vénitien nommé Marco, qui ayant perdu ſon drapeau, arrache le turban d'un officier Turc, le déploie, l'attache à une lance, & en fait un étendard. Pour le rendre plus remarquable, il coupe un bas à ſon ennemi, & trace ſur la toile un cercle avec ſon ſang.

Toutes les magiſtratures, toutes les places, tous les emplois de terre ou de mer ſe donnent par la voix du ſcrutin. On appelle Balottins, les enfans qui vont recevoir les boules de rang en rang; & tandis qu'on s'occupe à les compter, les nobles quittent leurs ſieges, courent, s'appellent, s'entretiennent, mangent des biſcuits & boivent du vin qu'ils ont apporté dans leur bonnet. Un coup de baguette les ramene à leur place; on nomme un autre aſpirant, un Balottin préſente la boîte de nouveau; & cette cérémonie ſe renouvelle autant de fois qu'il y a de candidats.

Mais ce n'eſt point aſſez d'être élu; les Avocadors, qui ſont ici ce que nous appellons en France les Gens du Roi, peuvent s'oppoſer à la priſe de poſſeſſion, juſqu'à ce que les perſonnes

nommées ſe ſoient purgées des accuſations qu'on leur intente. Ces mêmes Officiers ont le pouvoir de faire ſurſeoir à l'exécution des loix promulguées par le Grand Conſeil même, en donnant les motifs qui les portent à en demander la ſuſpenſion. A l'égard des emplois, on n'y arrive qu'en ſollicitant la bienveillance des nobles. Il faut les voir en particulier, uſer de tous les moyens qui peuvent les toucher, & employer ce manege pendant le tems qui précede les élections. C'eſt, comme je l'ai dit, le Broglio qui eſt le théatre ordinaire des ſollicitations & des brigues. Il n'eſt ni ſûr ni honnête, même à un étranger, de le traverſer à certaines heures, & moins encore d'y paroître avec un air de curioſité.

Il y a dans ce palais une multitude d'autres ſalles, où l'on trouve toujours quelques tableaux curieux des premiers Peintres de la nation. Vous ſavez le rang que tient, parmi les Italiens, l'école Vénitienne. Les Paul Véroneſe, les Palme, les Titien, les Tintoret, les Ricci, les Baſſan, lui ont acquis une célébrité qui durera auſſi long-tems,

qu'il y aura des hommes capables d'apprécier les chefs-d'œuvre de leur art. Une femme a partagé leur gloire, la Roſalba. Les égliſes, les ſalles de confréries, les palais, ſont pleins de leurs ouvrages; c'eſt donc à Veniſe, qu'on peut mieux qu'ailleurs, d'après leurs nombreuſes productions, connoître leur génie, comparer leurs talens, étudier leur maniere, & apprendre à diſtinguer cette touche particuliere qui caractériſe leur école. Il eſt vrai que la plupart de ces tableaux, noircis par la fumée des cierges, ou dégradés par l'humidité de l'air, ne ſont plus que l'ombre d'un grand nom. A peine y apperçoit-on les linéamens du contour de quelques parties. La République, qui poſſede avec jalouſie les morceaux des grands maîtres de ſon école, s'occupe plus du ſoin d'en empêcher l'exportation, que de celui de les conſerver.

C'eſt au-deſſus de toutes ces ſalles, que ſont diſtribués les appartemens du Doge, & ceux du Conſeil des Dix, qui y ont leur logement & leur Tribunal. Le haut de l'édifice eſt couvert de lames de plomb, ſous leſquelles ſont les

priſons de la République. Il y en a d'autres, au-deſſous du palais même, auſſi terribles par l'humidité, que celles du haut par leur exceſſive chaleur. C'eſt dans ces cachots intérieurs, où la lumiere n'a jamais pénétré, qu'on enferme ceux qu'on veut faire périr d'une mort lente ſans les condamner aux ſupplices. Il faut qu'un homme ſoit bien robuſte, pour vivre plus de cinq ans, ou ſous ces plombs ou dans ces voûtes ſouterraines. On a quelquefois la connoiſſance de quelques-uns de ces châtimens; mais combien ne s'en fait-il pas qui ſont ignorés? En général, tout noble qui diſparoît, s'eſt mis dans le cas de ſubir la rigueur des loix obſervées dans le redoutable Conſeil des Dix. On donne aux priſonniers d'Etat, chaque jour, pour leur nourriture, un pain, un pot où le vin & l'eau ſont mêlés, un plat de viande hachée, & une écuelle de ſoupe.

Les autres édifices qui concourent à l'embelliſſement de la place de Saint-Marc, ſont la bibliotheque, les deux procuraties, & le portail de San-Giminiano, édifices magnifiques, qui lui donnent un air riant & impoſant en

même tems. Le veſtibule de la bibliotheque offre d'abord une collection d'antiques des plus beaux jours de la ſculpture. Ce ſont tous des morceaux Grecs, ramaſſés dans la Morée & les iſles de l'Archipel, lorſqu'elles faiſoient partie de l'Empire Vénitien. Parmi pluſieurs pieces exquiſes, on remarque une Léda careſſée par ſon cygne: on y trouve l'expreſſion la plus naïve, & tout à la fois la plus vraie & la plus énergique, de cette volupté qui fut ſi long-tems l'ame de toute la Grece. Cette bibliotheque, qui n'eſt pas une des plus belles de l'Europe, doit ſes commencemens au Poëte Pétrarque, le bel eſprit de ſon ſiecle, qui y plaça les premiers livres. D'autres ſe ſont empreſſés depuis à l'enrichir; & l'Etat a deſtiné un fonds exprès pour l'augmenter. On vante ſpécialement ſes manuſcrits grecs & latins.

Par tous ces détails, vous pouvez juger de la décoration extérieure de la place de Saint-Marc, que les Vénitiens mettent au-deſſus de tout ce qu'ils connoiſſent, pour la beauté & pour l'étendue: auſſi le plaiſir le plus grand, principalement pour les femmes, eſt de s'y

promener. Ce n'eſt pourtant pas ſur cette place ſi vantée, qu'il faut chercher les édifices du meilleur goût. D'autres villes d'Italie préſentent peut-être un plus grand nombre d'égliſes & de palais, mais fort peu qui ſoient d'une architecture auſſi noble, auſſi réguliere ; fort peu ſur-tout, qui ſoient plus riches en tableaux. Celui de Barbenigo, qu'on appelle l'Ecole du Titien, parce qu'il abonde en chefs-d'œuvre de ce Peintre, offre une Magdeleine en pleurs, & une Vénus à ſa toilette, qui ſemblent ſe diſputer le prix de la beauté ; celui de Piſani, une bibliotheque publique, & une famille de Darius aux pieds d'Alexandre, par Paul Véroneſe ; l'égliſe de Saint Zacharie, un tableau de la Vierge du même Peintre, qu'on montre à la ſacriſtie, comme une des grandes merveilles de cet art; l'égliſe de Saint Luc, les tombeaux de l'Arétin, de Ludovico Dolce, Poëte célebre, & de l'hiſtorien Alphonſe Ulloa; l'égliſe de Saint Jean & de Saint Paul, le plus beau tableau du Titien, repréſentant le martyre de Saint Pierre ; l'égliſe de Saint Sauveur, le mauſolée de Catherine Cornaro, Reine de Chypre, qui

adopta le Sénat de Veniſe pour ſon fils, & lui légua ſon Royaume; l'égliſe de Sainte Marie-Majeure, la deſtruction du genre humain par le déluge, ouvrage de Jacques Baſſan, qui porte à l'ame l'impreſſion la plus profonde; la cathédrale, une chaire de marbre, qu'on dit avoir ſervi à Saint Pierre lorſqu'il étoit à Antioche; Saint George le Majeur, dans le réfectoire du couvent des Bénédictins, les Noces de Cana, tableau célebre de Paul Véroneſe, & d'autant plus intéreſſant, que cet artiſte a placé ſur le devant, dans une galerie, une troupe de Muſiciens, où il s'eſt peint lui-même jouant de la viole, le Titien du violoncel, le Tintoret du violon, & Léandre Baſſan de la flûte. L'égliſe, dont la conſtruction eſt de Palladio, paſſe pour la plus majeſtueuſe de Veniſe. Mais c'eſt aſſez parler de peintures & de bâtimens: la quantité innombrable des mêmes objets produit la ſatiété: je me ſuis laſſé de voir; vous pourriez encore plutôt vous laſſer de lire.

Je ne puis cependant pas me diſpenſer de vous dire un mot de l'arſenal, l'un des plus beaux & des mieux entretenus

de l'Europe. Ce reſte majeſtueux d'une grande puiſſance, ſitué dans la partie des lagunes la plus voiſine de la pleine mer, occupe une iſle dont la circonférence eſt d'une lieue. Il fait toute la défenſe de la ville, & eſt regardé comme la principale fortereſſe de l'Etat. Là ſont raſſemblés tous les élémens d'une marine reſpectable, chantiers & baſſins pour la conſtruction, atteliers pour les cordages & les voiles, fonte de canons, des armes pour cinquante mille hommes, plus de quinze cens ouvriers conſtamment entretenus, & deux mille canons toujous prêts à ſervir. Il eſt entouré de murailles hautes & épaiſſes, avec des guérites où il y a toujours des ſentinelles. Des barques montées par des ſoldats armés, rodent toute la nuit autour de ces murs, tant pour empêcher qu'aucun bâtiment n'en approche, qu'afin de voir ſi les ſentinelles qui, d'heure en heure, doivent s'appeller & ſe répondre, ne ſe livrent point au ſommeil. Les dangers auxquels les Vénitiens ont été ſouvent expoſés, les tentatives fréquentes de leurs ennemis, ſoit pour s'emparer de ce fort, ſoit pour y mettre le feu, les ont affe-

jettis à toutes ces attentions. C'eſt la défiance qui veille à la ſûreté de cet important dépôt.

Parmi les morceaux curieux qu'on y conſerve, je ne dois pas oublier les deux lions de ſculpture antique du meilleur tems, qui défendent l'entrée de l'arſenal. On croit qu'Athenes, d'où ils ont été apportés, les avoit placés au promontoire de Sunium; ce qui ſeroit un mérite de plus: mais ce qu'on doit y voir principalement, c'eſt ce fameux Bucentaure, ou bâtiment de parade, magnifique en ſculpture & en dorure, ſur lequel le Doge s'embarque le jour de l'Aſcenſion, pour la célébration de ſon mariage avec la mer. Le Bucentaure eſt d'une conſtruction très-peu favorable à la navigation: machine lourde, plate par deſſous, tirant fort peu d'eau, aiſée à renverſer. Cependant l'Amiral répond, ſur ſa vie, du ſalut du Doge & du Sénat qui y occupe quatre rangs de ſieges. A la poupe eſt le Trône ducal, & aux côtés, le Nonce du Pape, les Ambaſſadeurs & les premiers Officiers de la Seigneurie. La mer eſt couverte de bateaux & de gondoles; on vogue au bruit du canon, des cloches & de la

muſique ; & cent banderoles flottent au gré des vents. Le Patriarche, archevêque de Veniſe, s'avance avec la croix, le rituel & l'eau-bénite, pour donner la bénédiction nuptiale. C'eſt à ce moment que le Doge jette l'anneau dans la mer, & prononce ces riſibles paroles : « Nous t'épouſons en ſigne de » l'empire véritable & perpétuel que » nous avons ſur toi ».

La cérémonie d'épouſer la mer tous les ans le jour de l'Aſcenſion, remonte au douzieme ſiecle. Le Pape Alexandre, perſécuté par Frédéric II, trouva un aſyle & de la protection chez les Vénitiens qui prirent les armes pour ſa défenſe. Le Doge vainquit dans un combat, & prit Othon, fils de l'Empereur. Au retour de cette expédition, il fut reçu en triomphe ; & Alexandre lui préſentant un anneau, lui dit : « Servez- » vous-en comme d'une chaîne pour » tenir la mer aſſujettie à l'empire Vé- » nitien. Epouſez-la avec cet anneau ; » & que tous les ans, à pareil jour, la » célébration de ce mariage ſoit renou- » vellée par Vous & par vos ſucceſ- » ſeurs, afin que toute la poſtérité ſa- » che que vos armes ont acquis l'em-

» pire des flots, & que la mer vous a » été ſoumiſe comme l'épouſe l'eſt à » ſon époux ». Cette épouſe lui étoit en effet aſſez ſoumiſe, avant les découvertes des Portugais ; mais elle lui a fait depuis bien des infidélités. Elle a reçu les François, les Hollandois, les Anglois & d'autres navigateurs du nord, qui l'épouſent & la dominent ſans cérémonie. Vous connoiſſez le mot de ce fier Sultan, qui menaçoit le Doge de l'envoyer au fond de la mer, pour y conſommer ſon mariage.

Il faut voir à Veniſe une autre fête que, ſous le nom de *Regate*, la République donne quelquefois aux Têtes couronnées. Figurez-vous un bras de mer, un canal immenſe qui traverſe une grande ville, & au milieu une flotte pompeuſe & théatrale d'une multitude de barques magnifiquement parées, & dont pluſieurs ſont manœuvrées par de jolies femmes. Voyez les fendre les flots avec rapidité, & diſputer les prix propoſés par le Gouvernement. Tous partent au ſignal de la trompette ; & c'eſt à qui arrivera le premier à la *Machine*, édifice d'une ſuperbe architecture. De-là, portez vos regards ſur les fenêtres

& les balcons, ſur des amphithéatres ornés de tapis, ſur cent mille ſpectateurs placés pour voir ou pour être vus, & vous aurez l'idée d'une Régate, établie pour accoutumer les Vénitiens aux combats de mer, dont ces ſortes de courſes ſont l'image, comme les tournois étoient celle de la guerre. Outre les barques que le Sénat commande, pluſieurs particuliers en font voguer pour leur plaiſir. De jeunes nobles ne dédaignent pas cet exercice, & cherchent, en concourant pour les prix, l'occaſion de ſe diſtinguer. Ces barques ſont chargées de trompettes & de cors-de-chaſſe ; & il y a ſur les quais des concerts d'inſtrumens de muſique. Mais ce qui domine, ce ſont les cris des ſpectateurs qui encouragent les différens partis, & applaudiſſent aux vainqueurs.

Je ſuis, &c.

A Veniſe, ce 2 Décembre 1757.

LETTRE CCCXXXII.

Suite de Venise.

Croiriez-vous que dans une ville de plus de cent mille ames, où tout ſemble annoncer la police la plus attentive & la plus prévoyante, les rues, quoiqu'éclairées, quoique très-fréquentées pendant la nuit, ſur-tout dans le tems du carnaval, ne ſont ni numérotées, ni étiquetées.

Ce carnaval, dont on parle tant, & qui ne finit pas, puiſque dès les premiers jours d'Octobre on va au ſpectacle en maſque, eſt de tous ceux que j'ai vus, le moins gai; la réputation qu'il a dans toute l'Europe, doit avoir attrapé bien des étrangers qui ſont venus exprès pour le voir. Il conſiſte à porter un manteau noir ou tabaro, une bahute ou domino de même couleur, qui n'enveloppe que la tête & les épaules, un chapeau uni ou à plumet, & un maſque blanc ſur le viſage, ou dans la corne de ſon chapeau. Ainſi af-

ſublé, on va à ſes affaires, à ſes viſites; & le ſoir on aſſiſte aux ſpectacles. Cet uniforme, qui n'a rien de réjouiſſant pour les yeux, eſt très-commode pour la liberté. Il confond les états & les ſexes, car les femmes ſont équipées de même, & donne lieu à mille larcins amoureux, que les Religieuſes & les Moines, à qui l'on permet auſſi ce déguiſement, partagent quelquefois avec le Public. La police ferme les yeux ſur les écarts des couvens; & cette indulgence, qui les attache au Gouvernement, les empêche de cabaler en faveur de la Cour de Rome.

La même autorité qui permet les maſques, ne ſouffre pas qu'on les trouble dans leurs aſſemblées ni dans leurs plaiſirs. Le jeu ſur-tout fait un de leurs grands amuſemens. On ſe réunit dans des ſalles publiques où il y a pluſieurs tables. C'eſt la République qui joue; deux Sénateurs tiennent la banque; l'or eſt étalé par tas. Les joueurs & les ſpectateurs, tous maſqués, obſervent le plus grand ſilence; on y entend, tout au plus, quelques impréçations à voix baſſe, de la part de ceux qui éprouvent la fortune contraire.

Juſqu'aux huit derniers jours, à l'exception du maſque, on ne ſe douteroit pas qu'on eſt en carnaval. Alors le peuple ſe met de la partie; & le moindre poliſſon, les Juifs, les artiſans, les crocheteurs, tout ſe déguiſe & va jouer au Ridotto: il ſuffit d'avoir un nez poſtiche ſur le viſage pour y entrer. Ce Ridotto, qui ouvre immédiatement après Noël, eſt un endroit affreux, d'une puanteur & d'une malpropreté incroyable. Ce ſont cinq ou ſix grandes pieces, plus noires, plus enfumées qu'une cuiſine de priſon. Le cuir doré, qui ſert de tapiſſerie, y eſt du tems de la fondation de la République. Dans toutes ces pieces, il y a au moins ſoixante tables le long des murs, dont elles ne ſont ſéparées que par le banc de bois, où un noble, en robe & en énorme perruque, aſſis pendant vingt-quatre heures, eſt relevé par un autre qui ne ſe retire que quand il tombe de ſommeil. Jour & nuit ces ſalles ſont remplies de toutes ſortes de gens, même de la lie du peuple, dont on ne voit que les mains, plus ſalles & plus noires que celles de nos décroteurs. On ne doit y paroître que ſous

le maſque ; & ſi vous l'ôtez, un Huiſſier vient auſſi-tôt vous avertir de le remettre. Je ne puis vous exprimer à quel point cet endroit m'a fait horreur. Il eſt affreux que la premiere nobleſſe ſoit l'inſtrument de la ruine de tant de malheureux ; car on compte que chaque année il reſte environ ſoixante mille piſtoles au Ridotto (1).

Les jeux de commerce ſont peu en uſage à Veniſe ; mais on y aime beaucoup les jeux de haſard, le pharaon entr'autres, où les dames fripponnent tant qu'elles peuvent. Un étranger n'eſt aimable, qu'autant qu'il ſait perdre beaucoup de ſequins. Il n'y a pas un triſtrac dans la ville ; du moins je n'y en ai vu qu'un, encore étoit-ce chez l'Ambaſſadeur de l'Empereur ; & je n'ai pu m'en procurer, ni chez les Juifs, ni chez aucun marchand. Je n'y ai point vu non plus d'échecs ni de dames. On trouve cependant à faire, dans quelques maiſons, ſa partie de triſept. Les cartes ſont autrement faites que les nôtres ; au lieu de cœur, pique, treffe & carreau, on dit, coupe, bâton, épée & roſe, ſem-

(1) Depuis le départ du Voyageur, ces jeux publics ſont défendus.

blable à ces cartes Suiſſes qu'on nomme Taro. Il faut être fait à leur figure, pour ne pas s'y tromper.

Le Jeudi Gras eſt le plus beau jour du carnaval : on y donne au peuple des ſpectacles en plein air, dont le premier rappelle le ſouvenir d'un ancien événement tiré de l'hiſtoire de la nation. Un certain Ulric, Patriarche d'Aquilée, fut pris avec douze de ſes Chanoines, par les Vénitiens à qui ils faiſoient la guerre, & n'obtint ſa liberté & celle de ſes Prêtres, qu'en s'obligeant d'envoyer à la République tous les ans, en leur place, un taureau & douze cochons, ſymbole des anciens priſonniers. Dès qu'ils arrivoient à Veniſe, on les conduiſoit en grand appareil au milieu de la place ; & on leur coupoit la tête en préſence du Doge & des Sénateurs en robes rouges. Cette exécution ſe faiſoit au bruit des huées & des inſultes de la populace, contre l'Archevêque & les Chanoines repréſentés par le taureau & les cochons. Cette fête comique a été obſervée pendant pluſieurs ſiecles ; mais comme les cochons faiſoient trop de tapage, on leur a ſubſtitué deux bœufs gras.

Le Boucher qui, cette année, a coupé au premier la tête d'un ſeul coup, a été fêté, careſſé, embraſſé par le peuple admirateur de ſa force & de ſon adreſſe. Ses garçons ont pris cette tête & l'ont montrée en ſigne de triomphe à la populace, qui a fait retentir la place de ſes bruyans applaudiſſemens. Les deux autres ont été manqués; & ce n'eſt qu'au troiſieme ou quatrieme coup, qu'on a pu leur détacher la tête. L'épée de bataille, avec laquelle on fait la décolation, eſt longue de quatre pieds, & large de quatre doigts dans toute ſa longueur; il faut, pour la lever, les bras les plus vigoureux.

Sur la même place, & toujours en face des fenêtres du Doge, ſont élevés deux échaufauds, ſur leſquels on repréſente les forces d'Hercule. Ce ſont des Gondoliers ou autres, avec des camiſoles d'étoffe, & des grelots à leurs jarretieres, qui les exécutent. Huit hommes, rangés deux à deux, portent ſur leurs épaules de longues pieces de bois, ſur leſquelles il en monte quatre autres, deux autres ſur ceux-ci, ſur ces deux, un homme ſeul, & ſur ce dernier, un enfant de huit ou dix ans,

qui ſe tient debout ſur ſes épaules ; & termine la pyramide. Quelquefois le plus élevé a les jambes en haut ; & ſa tête poſe ſur celle de l'homme qui le porte.

Un autre ſpectacle eſt celui d'un Gondolier qui monte dans un petit bateau, le long d'une corde, depuis la galere qui eſt dans le port, juſqu'au haut du clocher de Saint-Marc, c'eſt-à-dire, juſqu'au ſommet de la tour qui eſt vis-à-vis de l'égliſe. Il boit & mange en ſe faiſant iſſer, & tire pluſieurs coups de piſtolets. Quand il eſt parvenu au haut de la tour il en ſort par l'autre côté, & vient, dans ſon bateau, le long d'une autre corde attachée par un bout au balcon de la Seigneurie, préſenter au Doge un bouquet. Celui-ci lui donne quelques piſtoles ; on lui fait boire un coup ; & il remonte par où il eſt venu. Il repaſſe de l'autre côté, reprend ſon bateau & regagne, le long de ſa premiere corde, la galerie d'où il étoit parti.

Ces fêtes ſe terminent par un feu d'artifice qui ſe tire avant la nuit, parce qu'il faut que tout ſoit fini de jour. La Ville entiere eſt aſſemblée alors dans la place de Saint-Marc ; & ce

qu'il y a d'étonnant, c'eſt qu'il n'arrive jamais de malheur, quoique le peuple ait droit, ce jour-là, de porter des armes, à l'exception du fuſil & des piſtolets; mais une heure après que le jour eſt fini, ſi l'on trouve encore quelqu'un armé, on le conduit en priſon; auſſi a-t-on grand ſoin d'aller vîte reporter ſes armes dès que le ſpectacle eſt achevé.

Le reſte du carnaval eſt aſſez inſipide; le peuple ſe maſque en Arlequin, en Polichinel, en Matelots, en Bergers; on déguiſe même les enfans; & les pauvres demandent l'aumône ſous le maſque. Une des libertés les plus cheres aux Vénitiens, c'eſt de pouvoir reſter ſix mois de l'année ſous ce déguiſement; & il n'y a point de fêtes publiques où il ne ſoit permis. Depuis les Rois juſqu'au carnaval, à la fête de Saint-Marc, pendant toute la foire de l'Aſcenſion, une partie des mois d'Octobre & de Novembre, & à toutes les cérémonies extraordinaires, tout le monde a droit d'être maſqué.

La derniere ſemaine ſe paſſe en bals particuliers & en bals publics: les uns & les autres ſont également triſtes. S'ils

durent huit heures, on y en emploie ſix à danſer des menuets avec mauvaiſe grace, & deux, tout au plus, en contredanſes où l'on ſaute moins qu'on ne marche. On y paie les places & les rafraîchiſſemens. Les nobles qui donnent ces bals, reçoivent l'argent, & s'abonnent avec le maître d'un café, qui partage avec eux le bénéfice. Il y en a où l'entrée ſe paie juſqu'à onze livres, & les rafraîchiſſemens le double de ce qu'ils ſe vendent dans les boutiques.

Tous les Dimanches de Carême on donne des courſes de barques, près d'une petite iſle où demeure le Patriarche, & qui n'eſt ſéparée de la ville que par un pont de bois. Pendant la Semaine Sainte, il y a quelques égliſes où le *Miſerere* ſe chante en muſique; mais cette muſique, ſouvent très-mauſſade, ne rend ni le ſens des paroles, ni la dignité du ſujet; ce qu'il y a de mieux, ce ſont des airs qui ne ſeroient pas déplacés dans un opéra-comique. A l'égard des voix, on ſait que la chapelle de Saint Marc, par le choix des ſujets qui la compoſent, a toujours été plus eſtimée que toutes les autres de l'Italie. Comme pluſieurs étoient déjà vieux, on

on les a réformés ; & l'on a pris les meilleures voix. On a donné en même tems un exemple de juſtice & de ſévérité, qui retiendra tout le monde dans le devoir. Le ſieur Guadagni, ayant refuſé avec hauteur de ſe conformer aux uſages, & de chanter à la table du Doge, a été condamné à une priſon de quinze jours les fers aux pieds, & à être exilé. Une garde de ſoldats l'a conduit auparavant juſqu'à la chambre du Trône, en le faiſant paſſer par la grande place qui étoit remplie de maſques ; & après avoir chanté devant la Seigneurie, il a demandé, à genoux, & obtenu ſon pardon. Tout le monde étoit attendri & touché de la façon avec laquelle il chantoit à travers les pleurs & les ſanglots.

Le Jeudi Saint on expoſe le Sang précieux dans l'égliſe de Saint Marc. Derriere le chœur eſt une eſpece de niche fermée d'un rideau, où ſe tient le Patriarche ; & près de-là, des poſſédés, mâles & femelles, font entendre des hurlemens, dont retentiſſent les voûtes du temple. Une douzaine de proceſſions extrêmement nombreuſes, moins par le clergé que par les confréries

qui ont chacune leurs reliques, & par des pénitens de toutes les couleurs, arrivent ſucceſſivement, font le tour de la place, entrent dans l'égliſe par une porte, en ſortent par une autre. Mais quand elles approchent de l'endroit où eſt le précieux Sang, le Prélat ouvre ſon rideau, donne au peuple ſa bénédiction; & c'eſt alors que les poſſédés font un tapage d'enfer. Le peuple croit fermement que quatre d'entr'eux ont été délivrés cette année. La plupart de ces proceſſions s'en retournent par eau dans de grandes gondoles. La quantité de cierges, de torches, de flambeaux & de fanaux, fait ſur les lagunes un effet charmant, qui dure juſqu'à onze heures du ſoir.

A propos de proceſſions, celle du Roſaire eſt une des plus plaiſantes & des plus ſingulieres que vous puiſſiez imaginer: les Dominicains ont l'honneur de l'invention. On voit d'abord paroître une troupe de jeunes garçons, les plus beaux & les mieux faits qu'on ait pu trouver, qui repréſentent les Anges & les Saints. Le même nombre de filles, d'une figure & d'une taille diſtinguées, jouent à côté d'eux le rôle

de Saintes ; & chacune d'elles porte le nom du perſonnage qu'elle repréſente. Parmi toutes ces filles, ſont diſperſés quelques jeunes égrillards, déguiſés en diables, dont l'emploi eſt de tâcher de les diſtraire par les poſtures les plus groteſques. On dit même qu'il ſe trouve certains diablotins entreprenans, qui prennent quelquefois des libertés capables d'alarmer la pudeur des jeunes vierges. Cette farce ridicule eſt deſtinée à faire voir le courage héroïque des Saintes qui ont réſiſté conſtamment, pendant leur vie, aux attaques de l'eſprit malin.

A la ſuite de ces héroïnes de la Loi nouvelle, on voit paroître celles de l'Ancien teſtament, repréſentées par pluſieurs Matrones, qui joignent à un air grave & reſpectable, la fraîcheur & les agrémens de la jeuneſſe. Derriere elles, on porte en cérémonie, ſur un brancard, une jeune & belle fille, qui tient en main un ſceptre, & ſur la tête une couronne royale. Un de ſes principaux ornemens eſt un roſaire extraordinairement grand, dont les grains ſont d'une groſſeur prodigieuſe. Tous ces attributs font aiſément reconnoître

que ce perſonnage repréſente la Sainte Vierge.

Le ſecond carnaval, celui de l'Aſcenſion, dure quinze jours, autant que la foire de la place de Saint-Marc, qui s'embellit encore par l'affluence de monde qui y arrive. Toutes les boutiques ſont décorées & diviſées par rues, celles des Clincailliers, des Orfévres, des Peintres, des Marchands de ſoie, des Bijoutiers, des Libraires, &c. Toute la ville s'y rend à midi; on y voit des Charlatans, des Saltinbanques, des Diſeurs de bonne aventure, qui, à travers un long tuyau, portent leurs oracles dans l'oreille des curieux qui ſe livrent à la joie, à l'étonnement, à la terreur, ſuivant la nature de ces prédictions. Mais l'eſpece de Charlatans la plus remarquable, ſont les Raconteurs qui, ſous des haillons & à demi-nuds, narrent en termes choiſis & avec emphaſe, mille événemens merveilleux & tragiques. Chaque récit dure autant qu'il plaît à celui qui tient la parole. Le peuple attentif, les yeux ſur l'hiſtorien, immobile, bouche béante & reſpirant à peine, ne ſe laſſe point d'écouter. Les

nobles & les honnêtes gens groſſiſſent la foule ; & ſi le cercle n'eſt point encore formé, le Charlatan arrête le premier venu, & lui dit : « Ecoutez, » Seigneur, écoutez ; c'eſt la choſe » la plus étonnante, l'aventure la plus » extraordinaire, l'hiſtoire la plus in- » croyable, dont vous puiſſiez jamais » avoir connoiſſance ». Puis en s'éloignant peu à peu, & criant comme un énergumène, il aſſemble autour de lui la multitude ; & ſans rien demander aux aſſiſtans, il laiſſe tomber ſon chapeau dans les endroits les plus pathétiques. C'eſt le moment de la récolte : les auditeurs touchés y jettent quelques pieces de monnoie. Sans paroître y prendre garde & ſans interrompre ſon récit, le Raconteur releve le chapeau, dont il ſe ſert enſuite pour appuyer quelqu'autre pathos.

Les cafés, bien différens des nôtres qui n'ont qu'une ſalle commune, offrent une diſtribution de cellules, où l'on ſoupe, ſi l'on veut, ſeul ou tête à tête, ſous le maſque ou ſans maſque. Ils ſont également honnêtes pour les deux ſexes : & les liqueurs chaudes ou froides qu'on y préſente, m'ont paru

excellentes. J'y ai fait quelques ſoupers qui m'ont tiré du préjugé où j'étois ſur la diſcrétion impoſée aux Vénitiens, relativement aux matieres politiques. Une foule de gens qui ſe ſuccédoient, n'avoient point d'autre entretien, & ſe réjouiſſoient ou s'affligeoient des nouvelles courantes, les affirmoient ou les nioient, ſuivant qu'elles ſe trouvoient favorables ou déſavantageuſes au parti qu'ils avoient embraſſé. Il eſt pourtant vrai qu'on ne ſouffriroit pas qu'on en parlât ſans ménagement & avec paſſion. Le Gouvernement a une attention particuliere à ce que le peuple s'accoutume à obéir, ſans pénétrer dans les motifs qui doivent l'y déterminer. On ne permettroit pas même qu'un étranger vînt troubler l'ordre établi ou par une indiſcrétion déplacée, ou par une curioſité qui devient aiſément criminelle dans un pays où la défiance ſemble aſſurer la tranquillité de l'Etat. On ne veut pas laiſſer, ſous les yeux du citadin, un exemple qu'on regarde comme dangereux; & un homme, de quelque rang qu'il ſoit, quand on lui fait dire que l'air de Veniſe ne lui convient pas, doit ſe retirer, s'il n'a pas envie qu'on l'y con-

traigne. On vous a dit plus d'une fois, que les Ambaſſadeurs des autres Puiſſances ſont obligés de vivre dans une retraite perpétuelle. Ils n'ont en effet de ſociété qu'entr'eux & ne peuvent voir, dans le particulier, ni noble, ni Sénateur, encore moins le Doge; il y a un Conſeil pour traiter avec eux. Un étranger qui accepteroit un lit dans leurs maiſons, trouveroit toutes les autres fermées. C'eſt ainſi que la République regarde ſans ceſſe autour d'elle, pour écarter tout ce qui pourroit la bleſſer.

Parmi ce qu'on nomme les plaiſirs du carnaval, les promenades nocturnes ſur le grand canal, tiennent toujours le premier rang. Des milliers de gondoles qui ſe croiſent, font ſpectacle, & favoriſent la galanterie. Les dames Vénitiennes ont ſecoué la contrainte où elles vivoient encore dans le dernier ſiecle; & les maris ont oublié leur jalouſie, ou du moins ne s'arment plus ni de poignard ni de poiſon. S'ils ont de ces retraites de volupté, qu'on appelle petites-Maiſons à Paris, leurs femmes ont auſſi leurs têtes-à-têtes avec leurs ſoupirans. Autant elles étoient retenues autrefois dans la ſévérité du mariage, autant elles ont

acquis de liberté. Elles paſſent la nuit en promenades, & ne rentrent chez elles, les jours de fêtes, qu'après la Meſſe. La galanterie Vénitienne, affranchie des entraves ſous leſquelles elle gémiſſoit, s'eſt miſe au-deſſus de certains ménagemens, que la France ſemble encore vouloir conſerver.

L'état de courtiſannes, qui fut long-tems une des plus rares ſingularités de cette ville, étoit encore dans toute ſa ſplendeur au commencement de ce ſiecle. C'étoient les Laïs, les Léontium des Grecs; c'étoient les Marion de Lorme, les Ninon Lenclos des François. Tous ceux qui faiſoient profeſſion de galanterie, vivoient plus avec elles qu'avec leurs femmes. C'eſt chez elles que ſe traitoient les affaires ſérieuſes, que s'aſſembloient les Ambaſſadeurs, &c; mais cet état mitoyen entre la débauche titrée & la baſſe proſtitution, ces financieres de Vénus qui s'engraiſſoient de la ſubſtance des nobles & de l'argent des étrangers, n'exiſtent plus à Veniſe; la Répuplique les a renvoyées, & permet qu'elles ſoient remplacées, ou par les honnêtes femmes, ou par ces malheureuſes que la faim aſſiege, ou le mal

conſume dans d'infames réduits. Le gouvernement prend ces dernieres ſous ſa protection; on va chez elles auſſi librement que dans la maiſon la plus honnête; & lorſqu'un nouveau venu demande leur demeure, le peuple s'empreſſe de l'y conduire; les Eccléſiaſtiques, les Moines même s'y préſentent ſans difficulté, & perſonne ne s'en ſcandaliſe. L'Inquiſition d'Etat ne ſévit que contre les excès qui peuvent déshonorer les familles. Elle a auſſi l'œil ſur le commerce que les loix interdiſent aux femmes des nobles avec les Miniſtres étrangers ou les gens qui leur ſont attachés. Après des avertiſſemens réitérés & de ſérieuſes monitions, les dames incorrigibles ſont exilées dans leurs terres. A cela près, la galanterie eſt tellement autoriſée par la liberté & par l'habitude, que chacun s'y livre ſans inquiétude & ſans remords: la République croit avoir intérêt de la tolérer, pour s'attacher le peuple par les liens du plaiſir, & ſacrifie l'intérêt des mœurs à l'intérêt de l'argent que toute l'Europe lui apporte.

La police n'en eſt ni moins vigilante, ni moins exacte; on jouit ici

de la plus grande ſécurité, même dans les tems où l'affluence des étrangers augmente le mouvement. On n'y parle ni d'aſſaſſinats ni de vols ; les vivres n'y ſont pas plus rares, ni les ouvriers plus chers qu'à l'ordinaire ; ce qui prouve & l'excellence du Gouvernement, & la docilité du peuple qui ſe tient toujours dans le devoir. Pour le laiſſer jouir d'une apparence de liberté qu'il croit ne regner que dans ſa patrie, on diſſimule les petites infractions ; & il ſe regarde comme heureux, parce qu'il n'eſt pas tyranniſé. Auſſi n'y en a-t-il point de plus content de ſon état, de plus attaché à ſes Souverains, de plus convaincu de la ſageſſe de leur adminiſtration. On n'épargne rien pour l'entretenir dans ces idées, & lui perſuader qu'il n'auroit ailleurs ni les aiſances, ni le bonheur qu'il trouve à Veniſe. Les manufactures & les arts ſuffiſent pour l'occuper ; & le travail empêche la fraude, le vol & le meurtre. Peu d'exécutions par conſéquent, parce qu'il y a peu de crimes ; point d'ivrognerie, point de ces rixes ſanglantes qu'excite le vin ; il faudroit en trop boire pour s'enivrer, car, outre

qu'on ne ſait pas le faire bon, on eſt encore dans l'uſage, pour ménager les bouteilles qui ſont à la vérité fort cheres & d'un verre très-mince, de ne le tirer du tonneau qu'à meſure qu'on en a beſoin. Quand on en a ôté la moitié, le reſte s'aigrit, & ſent le fût. Il étoit d'abord ſans force & ſans vigueur; il acquiert enſuite l'aigre & le goût de pourri. Il ſemble que la Providence ait voulu, par-là, ménager les têtes Vénitiennes, qui auroient emporté les corps de ces malheureux habitans, en les précipitant des petits ponts ſans parapets qui ſe trouvent à chaque pas, dans les nombreux canaux où il ſeroit aiſé de ſe noyer.

Avant que Goldoni eût formé le goût des Vénitiens pour les comédies régulieres, ce peuple ne connoiſſoit & n'aimoit que les bouffonneries & les farces. J'en excepte les opéra, ſoutenus, comme dans le reſte de l'Italie, par une excellente muſique. Galuppi & Scarlati ſont connus de toute l'Europe; & Paris a été long-tems dans l'enthouſiaſme pour des bouffons qui venoient de Veniſe. Cette ville a ſept ou huit théatres qui ſont ouverts qua-

tre ou cinq mois de l'année, & portent tous des noms de Saints ; l'Opéra de Saint Jean-Chryſoſtome, l'Opéra de Saint Luc, le théatre de Saint Benoît, de Saint Caſſan, de Saint-Moyſe, de Saint Ange, que vous prendriez pour autant de jeux de paume ſans architecture, ſans avenues, ſans dégagemens. Ils appartiennent à de nobles Vénitiens qui les louent ; & je les ai vus quelquefois tous remplis en même tems ; mais les acteurs m'en ont paru déteſtables & tous leurs geſtes faits à contre-ſens. Le théatre eſt peu éclairé ; le reſte de la ſalle l'eſt encore moins. Les pieces qu'on y repréſente actuellement ſont celles de Goldoni ; les anciennes comédies imprimées n'y reparoiſſent plus ; mais on y joue toujours en impromptu ſur des canevas donnés comme aux Italiens à Paris. Les bons Pantalons ſortent ordinairement de Veniſe, comme les Arlequins de Bergame, les Docteurs de Bologne, & les Scapins de Naples.

Les autres arts, la Peinture ſur-tout, ont totalement dégénéré de leur ancienne célébrité. La Gravure y conſerve cependant encore un certain éclat ;

& les eſtampes qui ſortent de ſes preſſes, commençant à tenir une place diſtinguée dans le cabinet des curieux, pourront peut-être un jour former une ſuite complette de tous les chefs-d'œuvre de l'Ecole Vénitienne. La Sculpture n'a aucun ſujet dont elle puiſſe s'honorer; ce n'eſt pas qu'il n'y ait beaucoup d'artiſtes qui travaillent à la décoration des édifices; mais on ne m'en a nommé aucun d'un certain mérite.

L'Imprimerie, pratiquée à Veniſe dès ſa naiſſance, y eſt exercée avec plus de ſuccès. On connoît ſes anciennes éditions, qui ſont encore l'ornement des grandes bibliotheques. Depuis Alde-Manuce, dont Eraſme lui-même, le ſavant Eraſme, ſi l'on en croit Scaliger, n'a pas dédaigné d'être le Correcteur d'Imprimerie, cet art s'eſt ſoutenu avec gloire; & l'Etat continue à lui accorder une liberté qui doit contribuer à favoriſer ſes progrès; on regrette ſeulement que la beauté du papier ne réponde pas toujours au reſte de l'édition. On vient d'en donner une de la Jéruſalem délivrée, grand *in folio*, dont les gravures m'ont paru bien exécutées. La

boutique du Libraire Paſquali eſt le rendez-vous ordinaire des étrangers & des nobles; & ſes preſſes, les plus occupées de Veniſe, forment une des principales branches du commerce actuel de cette ville. On y imprime tous les jours, avec approbation & permiſſion, des traductions d'ouvrages François qui, en France même, ne paroîtroient d'aucune maniere. Quantité de livres Italiens, très-forts de choſes & de faits, pourvu que la République n'y ſoit point intéreſſée, y ſont imprimés & diſtribués avec l'attache du Gouvernement. La cenſure des écrits, même théologiques, appartient à un Magiſtrat ſéculier, dans lequel la Librairie trouve toutes les facilités qu'exige ce genre de commerce. Les principaux livres de toutes les Religions ont été imprimés à Veniſe. Les Juifs y ont fait une édition du Talmud, les Turcs de l'Alcoran, & Fra-Paolo de l'hiſtoire du concile de Trente.

A propos de Fra Paolo, parmi plus de deux cens ſtatues érigées à la gloire des hommes illuſtres de la nation, on eſt fâché de ne pas voir celle de cet homme célebre qui, avec tant d'élo-

quence, & au péril de ſa vie, défendit les droits de la République contre les entrepriſes de la Cour de Rome : ſon génie ſeul auroit mérité un monument. Il eſt enterré dans l'égliſe des Servites, ſans inſcription ni épitaphe, ſans aucune indication qui en rappelle le ſouvenir. Son ſavoir & ſa fermeté lui attirerent des ennemis qui le frapperent d'un coup de ſtylet. Ayant heureuſement guéri de ſa bleſſure, le fer qui étoit reſté dans la plaie, & qu'il appelloit le ſtylet de la Cour Romaine, fut ſuſpendu, & l'eſt encore avec cette inſcription, *Chriſto Liberatori*, au pied du Crucifix de l'autel où il diſoit tous les jours la Meſſe. Le Sénat enjoignit à ſes Ambaſſadeurs, de notifier la mort de ce ſujet illuſtre à tous les Princes de l'Europe ; honneur qui n'eſt accordé qu'au Doge ; & pour donner plus d'éclat à ſa reconnoiſſance, il aſſura, par un décret, la protection conſtante de la République à la maiſon des Servites, où Fra-Paolo Sarpi étoit Religieux. Il fut ordonné qu'on lui érigeroit un mauſolée aux frais de l'Etat ; mais ce projet eſt reſté ſans exécution par ménagement pour le Saint Siege. Son hiſtoire du concile de Trente eſt écrite

avec une liberté qui a fait ſoupçonner ſa religion. On en conſerve encore le manuſcrit à Veniſe. Pour cacher le motif d'animoſité qui lui a fait entreprendre cet ouvrage, il y plaiſante ſur tout; mais des railleries perpétuelles, dans une matiere auſſi grave, découvrent la partialité qu'il vouloit cacher. Nous avons deux traductions Françoiſes de cette hiſtoire; l'une par Amelot de la Houſſaye, l'autre par le P. le Courrayer, avec des notes qui ne ſont peut-être pas moins dangereuſes que le texte.

Les autres Vénitiens célebres qui ont illuſtré leur patrie, ſont le Voyageur Marc-Paul, Louis Cornaro, les deux Manuce, Apoſtolo Zeno, Goldoni, &c. Ce dernier a fait imprimer, dans un grand nombre de volumes, un Recueil de comédies, qui ont été jouées dans ſon pays. Né avec un penchant inſurmontable & un génie particulier pour la Poéſie dramatique, il a fait en Italie pluſieurs voyages qui l'ont mis à portée de connoître les mœurs de ſes différentes villes. Il avoit pris d'abord le parti du Barreau; mais entraîné par ſon goût, il quitta Thémis pour Thalie, ſe livra entiérement au

théatre, forma le projet de relever la ſcene Italienne tombée dans l'opprobre, & d'introduire le ton de la bonne comédie parmi ſes compatriotes. Si cet auteur reſpectoit un peu plus les loix dramatiques, qu'il ne doit pas ignorer & qu'il viole trop aiſément, on peut dire qu'il ſeroit un des grands Poëtes comiques de ce ſiecle; car il a beaucoup d'eſprit; & ce qui lui fait encore plus d'honneur, c'eſt qu'il cherche à peindre les vertus les plus eſſentielles de la ſociété. Ses comédies, dont pluſieurs ont été traduites en François, ſont, à cet égard, une excellente école de mœurs.

Apoſtolo Zeno, né à Veniſe en 1669, & mort en 1750 dans la même ville, deſcendoit d'une famille Patricienne, & ſe fit connoître par ſes poéſies dramatiques. Il fut appellé à Vienne par l'Empereur Charles VI, y reçut d'abord le titre de Poëte, enſuite celui d'Hiſtoriographe de la Cour Impériale: deux emplois qui lui procurerent des penſions & du crédit auprès de ce Prince qui l'honora de ſes bontés. Zeno paſſa onze ans dans cette Cour, où chaque année il

donnoit au moins une piece nouvelle. Ce n'étoit pas toujours des tragédies prophanes ; il publioit auſſi de ces drames ſacrés, connus ſous le nom d'*Oratorio*. Il revint à Veniſe en 1729, & fut remplacé à Vienne par le célebre Metaſtaſio, dont le ſtyle enchanteur lui attira plus de partiſans. En 1744, on fit imprimer un Recueil des ouvrages dramatiques d'Apoſtolo Zeno, contenant ſoixante-trois pieces, où l'on retrouve pluſieurs endroits de nos bonnes tragédies. Non content d'en avoir dérobé les ſituations les plus frappantes, il en a copié mot à mot, & traduit littéralement des ſcenes entieres, ſans autre changement que celui des noms propres, ſans autre différence que celle de la langue. Mais quoiqu'imitateur, & même copiſte, l'auteur Vénitien fait paroître beaucoup de talent dans quelques-uns de ſes drames lyriques. On peut le comparer à Métaſtaſe, comme nous comparons Corneille à Racine; excepté que les deux Poëres François ſont fort ſupérieurs aux deux Italiens. Zeno ſubit même, à peu près, le ſort du grand Corneille. Sa réputation fut balancée par celle de l'abbé Métaſ-

taſe, qui a plus de grace, plus de douceur, plus d'harmonie, & Zeno plus d'invention, plus de fécondité, plus de vigueur. Cependant, pour n'être pas choqué des défauts de ce dernier, il faut toute l'indulgence que nous ſommes convenus d'accorder aux tragédies lyriques: ce genre comporte des libertés, des licences, des abſurdités même, qu'il ne ſeroit pas poſſible de paſſer dans des tragédies proprement dites. Les ouvrages de cet auteur ſont, en général, un amas confus d'intrigues entaſſées, qui, de trois ou quatre autres déjà connus, ne font, pour ainſi dire, qu'un ſeul drame.

Les talens de Zeno ne ſe bornerent pas à la poéſie dramatique: il fit, dans ſa jeuneſſe, de petites pieces fugitives en vers & en proſe, & un poëme, médiocre à la vérité, ſur la ville de Modon, dont les Vénitiens s'emparerent, lorſqu'ils firent la conquête de la Morée. Il fut le premier fondateur de l'académie *Degli Animoſi*, des courageux, pour s'oppoſer au mauvais goût des *Concetti* & des faux brillans qui étoient fort en vogue en Italie dans le dernier ſiecle. Il mit au

jour les vies des Hiſtoriens & des Orateurs de la République de Veniſe, & le Journal des Savans d'Italie, dont il a lui ſeul donné vingt volumes. On a encore de lui un grand nombre de Lettres qui ont été rendues publiques après ſa mort.

Louis Cornaro, de l'illuſtre famille de ce nom, a ſi bien ſu profiter des avis qu'il donna à ſes lecteurs dans ſon Livre des Avantages de la vie ſo br qu'avec un tempérament foible il a vécu, ſain de corps & d'eſprit, au-delà de cent ans. Son ouvrage a été traduit en latin par Leſſius, & en françois, ſous le titre de Conſeils pour ſe procurer une longue vie. La même famille a auſſi donné la naiſſance à une fille célebre, Lucrece Hélene Cornaro, que toutes les Académies d'Italie ſe ſont fait honneur de recevoir dans leur Corps. Sa rare érudition, jointe à la connoiſſance des langues Latine, Grecque, Hébraïque, Eſpagnole & Françoiſe, lui auroit procuré une place parmi les Docteurs en Théologie de l'univerſité de Padoue, ſi l'Evêque de cette ville, craignant, comme il le diſoit, de voir cette ſcience divine

tomber en quenouille, n'eût cru devoir s'y oppoſer. On ſe contenta de lui donner le bonnet de docteur en Philoſophie. Elle le prit, avec les autres ornemens du doctorat, dans l'égliſe cathédrale, les ſalles du college ne pouvant ſuffire à l'affluence de monde que la ſingularité attiroit à cette cérémonie. Cette fille ſavante avoit fait vœu de virginité à l'âge de douze ans; & jamais rien ne put l'engager à le rompre. J'ai lu, dans une oraiſon funebre prononcée en ſon honneur, qu'Hélene avoit ſu dompter trois monſtres particuliérement ennemis du beau ſexe, le luxe, l'ignorance & l'orgueil. On la préfere, dans ce diſcours, aux Conquérans de l'antiquité, & ſpécialement à Pompée qui a vaincu Mitridate, Tigrane & Ariſtobule, au lieu qu'Hélene a triomphé de trois vices plus difficiles à ſoumettre que trois Royaumes.

On peut compter encore, parmi les auteurs Vénitiens, le ſatyrique Cavalier Dotti, natif de Lombardie, mais habitué à Veniſe, où il mourut poignardé; fin tragique qu'il s'attira, ſelon toutes les apparences, par ſa funeſte franchiſe. Une cenſure vive & amere

des mœurs de cette capitale, eſt l'objet des Satyres de ce Poëte. Il s'éleve d'abord contre l'uſage où ſont les Prêtres à Veniſe, d'inviter le peuple à l'offrande, qu'il appelle un moyen très-honnête de voler avec dignité, & ſe récrie ſur le bonheur d'avoir une jolie femme pour attirer la foule.

La deſcription des priſons de la République, que Dotti connoiſſoit pour les avoir habitées, eſt le ſujet d'une autre Satyre. « Un foible paſſage, dit-il, » en parlant de ſon cachot, eſt ouvert à » la lumiere, dont une énorme poutre » me dérobe encore la moitié. Sur le » ſoir, à peine un rayon de ſoleil pa- » roît, qu'il s'évanouit. Je ne le blâme » point; il reſte dans ce déteſtable lieu » le moins qu'il lui eſt poſſible ».

Une autre de ces Satyres roule ſur une matiere où l'auteur a trouvé abondamment de quoi exercer ſa cauſticité; c'eſt le carnaval. Il parcourt avec véhémence toutes les folies & tous les déſordres auxquels ce tems de plaiſir donne occaſion. La licence, la diſſolution, tous les vices prennent l'eſſor, & jouent publiquement leur rôle affreux. Les rangs ſont confondus; l'impunité

applanit le chemin aux plus grands excès ; & le déguiſement qu'on emprunte fait taire la pudeur. C'eſt vers l'égliſe de Saint-Marc, ſelon notre Poëte, que ſe tiennent les gens plongés dans ce crime, dont le feu eſt le réparateur, & qu'on ne déſigne pas ſans friſſonner. En parlant des jeux publics, il dit : « Celui » qui y vient avec la fureur d'une harpie, y eſt plumé comme une oie. J'y » laiſſe aller cet homme, qui veut expoſer ſon patrimoine aux caprices » de la fortune, tandis que ſa femme » riſque ailleurs ſon honneur & ſa dot. » J'y laiſſe aller ces étrangers, qui y » perdent leur argent comptant, & » vont enſuite engager follement leurs » bijoux chez l'uſurier ». Il déſigne tous les états ; car tous ſont admis à ce jeu barbare, Prêtres, Moines, Comédiens, Filles de joie, Frippons, &c.

Les poéſies du Cavalier Dotti ont été recueillies & imprimées en deux volumes, où l'on trouve des morceaux aſſez piquans, & par-tout de la facilité & du naturel. On eſt ſeulement fâché que ſes Satyres ſoient écrites d'un ſtyle ſi diffus, les injures qu'il y prodigue, ſi groſſieres, les proverbes qu'il ramene

trop ſouvent, ſi communs, mille idées qui s'offrent à ſon eſprit, ſi petites. Mais ce qui lui fait le plus de tort vis-à-vis des lecteurs honnêtes & religieux, c'eſt ſon peu de reſpect pour le culte & la bienſéance.

Je ſuis, &c.

A Veniſe, ce 5 Décembre 1757.

LETTRE

LETTRE CCCXXXIII.

SUITE DE VENISE.

Il faut, Madame, que cette République ſoit ſolidement établie, & fortement conſtituée, pour avoir bravé les révolutions de tant de ſiecles; ce qu'on ne peut attribuer qu'à la forme de ſon adminiſtration & à la ſageſſe de ſes Chefs. Toutes les affaires ſont entre les mains des nobles toujours en action dans les Conſeils, dans les Elections, dans les Tribunaux, au Sénat & dans les Armées.

Le Doge eſt le Prince de cette Ariſtocratie; on lui en laiſſe le titre & les honneurs; mais il n'en a l'autorité qu'avec les Sénateurs. Il préſide à toutes les délibérations; mais il n'y a que ſa voix. Son nom eſt ſur toutes les monnoies; mais on n'y grave ni ſon effigie ni ſes armes. Il eſt à la tête de toutes les loix; mais il n'en eſt que le Promulgateur. Sa charge eſt à vie; mais on a droit de le dépoſer lorſque ſes infirmités, ſon âge ou

ſon incapacité le mettent hors d'état de vaquer à ſes fonctions. C'eſt à lui que s'adreſſent toutes les affaires; mais il eſt obligé de les communiquer au Sénat. Les lettres de créance des ambaſſadeurs ſont expédiées en ſon nom; mais elles doivent être ſcellées du ſceau de la République. Le Gouvernement lui aſſigne des revenus; mais il ne touche point aux deniers publics. S'il marche en cérémonie, c'eſt avec tout l'appareil de ſa dignité; mais l'Etat ne lui donne point de Gardes; & avec toute la majeſté d'un Monarque, il n'a que l'autorité d'un noble de Veniſe. Il peut s'abſenter avec la permiſſion de la Seigneurie; mais en quittant le palais de Saint-Marc, il ne jouit plus des honneurs de ſa place; il ne jouit pas même du privilege des ſimples citoyens; car on a le droit de l'inſulter alors, de lui jetter des pierres, de la boue, &c. ſans qu'il puiſſe prétendre à aucune réparation. Auſſi dit-on qu'il eſt Roi ſous la pourpre, Sénateur dans le Conſeil, Captif dans la cité, & un très-petit particulier à la campagne. S'il paroît dans quelque fonction publique, il eſt toujours accompagné des Sénateurs qui partagent

avec lui le ſouverain pouvoir. On l'a exclu du commandement de l'armée, de peur que la victoire ne lui donne trop de force. En un mot, il n'eſt que le premier ſujet de l'Etat; & la République eſt ſi attentive à le laiſſer ſans appui, que ſes enfans, ſes freres, ſes neveux ſont exclus, pendant ſa vie, de toutes les grandes charges du Gouvernement. Il eſt défendu, ſous peine d'amende, de lui donner le titre de Monſeigneur; & en parlant de lui, on doit dire ſimplement Meſſer le Doge. Il eſt tenu de ſigner les actes au plus tard dans huit jours, & ne peut poſſéder aucun fief hors des terres de la Seigneurie, ni marier ſes enfans à des étrangers, ſans la permiſſion du Grand Conſeil. Aucun de ceux qui ſont attachés à ſa perſonne, n'eſt élevé aux emplois, qu'un an après avoir quitté ſon ſervice. Quoique le plus grand de tous, il ne doit appeller perſonne en juſtice, & peut y être appellé lui-même, ſans oſer contredire les concluſions de ſes Juges. Auſſi cette dignité flatte-t-elle ſi peu l'ambition, que la plupart de ceux que le Sénat y appelle, héſiteroient à l'accepter, s'il n'en pu-

niſſoit le refus ou l'abdication par l'exil & la confiſcation des biens ; ſur ce principe, qu'un citoyen qui ſe refuſe aux beſoins de la patrie, ne peut être regardé que comme un membre infidele & un ſujet puniſſable.

Les Doges n'ont pas toujours été dans cette dépendance ; vous avez vu qu'ils regnerent d'abord avec toute la puiſſance de la ſouveraineté abſolue. Ils ſe déſignoient des ſucceſſeurs que le peuple, qui avoit alors la meilleure part aux élections, confirmoit par ſes ſuffrages. Mais comme ce Gouvernement étoit trop tumultueux, le Doge Sébaſtien Ziani, de concert avec les principaux de l'Etat, priva le peuple d'un pouvoir dont il abuſoit, & établit un Conſeil ſouverain, dont on tira les électeurs du Prince de la République. Ce Tribunal, érigé vers la fin du douzieme ſiecle pour tenir lieu des aſſemblées générales de la nation, s'arrogea bientôt la puiſſance ſuprême. Le Doge Gradonico voulant exclure les Plébéïens du Gouvernement, fit publier une ordonnance, qui régloit que tous ceux qui formoient alors ce Conſeil, le compoſeroient eux ou leurs ſeuls deſ-

cendans, à perpétuité. Cette loi, qui ôtoit pour jamais à tous les citadins l'eſpérance d'y être admis, devoit néceſſairement cauſer de grands troubles. Le peuple fit quelques efforts contre la tyrannie, qui ne ſervirent qu'à reſſerrer ſes chaînes; on forma des conſpirations, dont les auteurs & les complices furent découverts & punis. Pour conſerver le ſouvenir de la victoire remportée ſur les rébelles; car c'eſt ainſi qu'on appella les plus foibles, il fut décidé que le 15 de Juin ſeroit fêté déſormais à perpétuité; que ce même jour, le Doge avec tout le Sénat, précédé du Clergé, ſe rendroit en grande pompe à l'égliſe de Saint Vit, pour y remercier Dieu ſolemnellement de la protection qu'il avoit accordée à la République.

Telle eſt l'origine de cette ariſtocratie Vénitienne, de cette ancienne diſtinction de nobles & de Plébéïens, qui rend les uns maîtres & les autres ſujets. Toute l'autorité paſſa aux Patriciens; & le peuple n'eut pour lui que la ſervitude. On confirma les loix du Conſeil Suprême; le Doge fut le premier à s'y ſoumettre; & ſa grandeur

éclipſée ne fut plus qu'un fantôme. Cet ancien maître de la République n'en eſt, pour ainſi dire, plus que l'eſclave couronné; & ſa qualité, loin d'augmenter ſon crédit, ne ſert, en quelque façon, qu'à le diminuer. Les honneurs ne paſſent chez lui que par un canal, pour retomber ſur l'État dont il eſt l'image.

Le choix de ce premier Magiſtrat ſe fait à la pluralité des ſuffrages, par la voie du ſcrutin. Après différens ballottages, où l'on élit un certain nombre de Conſeillers, ces derniers procedent à l'élection du Doge, qui doit réunir au moins vingt-cinq voix, & être approuvé par tous les membres du Grand Conſeil. Une décharge générale de l'artillerie du port, de l'arſenal & des galeres, annonce à toute la ville le choix des Electeurs. On conduit le nouveau Doge dans l'Egliſe de Saint Marc, où il eſt préſenté au peuple. « Voilà le Prince que nous avons choi» ſi, dit le plus ancien Sénateur; dé» ſormais vous le reconnoîtrez pour » le chef de la nation ». En même tems il lui met ſur la tête la couronne ducale, eſpece de bonnet de velours cramoiſi, chargé de pierreries, d'une

forme assez bizarre, qu'il n'ôte qu'au moment de l'élévation de l'Hostie, & quand il reçoit la visite d'un Prince du Sang Royal ou d'un Cardinal. C'est moins sa couronne que celle de la République; & comme elle représente la souveraineté, il n'est jamais permis au Doge de porter la main plus haut que sa tête.

La salle où il reçoit les premiers hommages le jour de son couronnement, est celle où il sera exposé publiquement après sa mort. Le grand Chancelier ne manque pas de lui montrer cette triste perspective, en l'avertissant qu'on fera le procès à sa mémoire, qui sera flétrie ou honorée selon ses mérites. Il est non seulement obligé de payer les frais de son installation; on exige encore qu'il avance ceux de ses funérailles. La nation n'en porte pas le deuil; on se contente de fermer les théatres, & d'interdire les masques le jour de son enterrement. Il prend le titre de Sérénité à la tête du Conseil; mais il n'est distingué des autres Sénateurs, que par les attributs de sa dignité. Dans les cérémonies publiques, il paroît sous un

manteau de drap d'or, ſur lequel eſt une eſpece de camail d'hermine. Dans le particulier, il ne porte que le bonnet rouge, la robe à grandes manches avec une longue queue. Cette robe, toujours de ſoie, peut être de diverſes couleurs. Sa chauſſure eſt rouge, comme celle des Cardinaux; & il tient à la main un bâton doré en guiſe de ſceptre, pour marquer ſa prééminence. Son ſiege, dans tous les tribunaux, eſt plus élevé que les autres; & quand il entre, tous les Magiſtrats ſe levent & le ſaluent; il ne ſe leve & ne ſe découvre pour perſonne. On raconte à ce ſujet, que le pere du Doge Celſi, qui régnoit au quatorzieme ſiecle, croyant qu'il étoit contre la dignité paternelle, de ſe découvrir devant ſon fils, & ne pouvant pas néanmoins reſter couvert devant ſon Souverain, prit le parti d'aller toujours tête nue. Alors le fils, pour éviter les plaiſanteries que cette ſingularité attiroit à ce bonhomme, mit une croix ſur le bonnet ducal; le pere ne manqua plus alors de ſe couvrir; & lorſque rencontrant le Doge, il étoit obligé de le ſaluer, il avoit ſoin de dire que c'étoit à la croix qu'il rendoit cet honneur,

& non pas à ſon fils, auquel, comme pere, il ne devoit aucun reſpect.

Les fonctions de cette place conſiſtent à donner audience aux Ambaſſadeurs, à épouſer la mer, à préſider aux aſſemblées, à veiller ſur tous les membres de la Magiſtrature, & à nommer aux Bénéfices annexés à l'égliſe de Saint Marc. L'Etat fait au Doge douze mille ducats de revenu, tant pour l'entretien de ſa maiſon, que pour les quatre banquets ſolemnels qu'il donne tous les ans, & auxquels ſont invités les Ambaſſadeurs étrangers, & les nobles en charge à tour de rôle. Ce Magiſtrat, qui a ordinairement une femme, & qui ſe marie avec la mer, a encore le privilege ſingulier d'épouſer une abbeſſe; mais ce mariage n'a pas plus de ſuite que le précédent. Comme Prince de la République, il a ſous ſes ordres un monaſtere de filles, fondé pour ſervir de retraite à de pauvres demoiſelles. Cette maiſon n'a point d'autre ſupérieur: il en nomme l'abbeſſe, & l'épouſe en grande cérémonie lorſqu'elle en prend poſſeſſion.

Les jours qui ſuivent l'élection du Doge, ſont marqués par des feux

de joie & des bals, dont ſes parens ſont les honneurs. La nobleſſe Vénitienne, couverte des étoffes les plus riches; les femmes, ſi chargées de pierreries, qu'on les prendroit pour des Sultanes, voilà la magnificence de ces aſſemblées majeſtueuſes, qui forment un ſpectacle digne de la gravité d'une ſage République. Toute la Seigneurie y danſe en robe rouge & en grandes perruques. Les Ambaſſadeurs ne peuvent y être qu'*incognitò*, c'eſt-à-dire, avec le maſque; le Nonce même eſt aſſujetti à cette étiquette. Les femmes des nobles de terre ferme, & les premieres bourgeoiſes de la ville, en robes noires, ſont placées derriere ce cercle brillant, dans une eſpece de galerie. Vous diriez autant de veuves qui pleurent le décès de leurs maris, ſi la gaieté qu'inſpire le maſque, n'effaçoit un peu de cet air lugubre.

A la mort du Doge, on expoſe ſa repréſentation en cire trois jours de ſuite, pendant leſquels ſa vie eſt ſcrupuleuſement examinée par des Inquiſiteurs nommés à cet effet. S'il ſe préſente des créanciers, ſes héritiers

paient les dettes, ſans quoi il ſeroit privé des honneurs funebres. Les Sénateurs aſſiſtent à ſes obſeques en veſtes d'écarlate, pour marquer que cette mort, annoncée par toute la ville, n'intéreſſe ni la liberté, ni la ſouveraineté de la Répubique. Le convoi eſt ſi nombreux, que la marche dure près de quatre heures. Il eſt formé par toutes les Confréries, les Clercs réguliers, les Eccléſiaſtiques, les Moines, une partie de la Seigneurie, les parens, & toute la maiſon du défunt. Ce cortege, au ſortir du palais, commence par faire le tour de la place; & quand on arrive devant la principale porte de l'égliſe, on fait ſauter trois fois l'effigie, pour avertir Saint Marc de recevoir le Prince décédé, & de le préſenter à Saint Pierre; d'autres diſent, pour montrer au peuple qu'il ne dort pas, qu'il eſt bien mort, puiſqu'aucun mouvement n'eſt capable le réveiller.

On compte cent ſeize Doges depuis Paul Luc Anafeſte, qui le premier, en 697, fut élevé à cette dignité, juſqu'à celui qui occupe actuellement cette premiere charge de la République. Les

plus célebres dans l'hiſtoire, ceux dont les actions éclatantes ont perpétué le ſouvenir dans les faſtes de la nation, ſont connus ſous les noms de Participatio, Tradenigo, Candiano, Urſéolo, Contarini, Silvio, Falier, Michieli, Ziani, Dandolo, Gradonico, Venier, Moncenigo, Foſcari, &c. &c.

Les troubles intérieurs de l'Etat, ſous l'adminiſtration des Tribuns, ayant obligé de changer la forme du Gouvernement, on propoſa l'élection d'un chef, qui devînt comme le centre & le dépoſitaire de l'autorité; & Paul Luc Anafeſte fut nommé premier Duc ou Doge de Veniſe. Un mêlange de douceur & de ſévérité, dont il fit uſage à propos, ramena le calme. Il ordonna qu'un certain nombre de navires fuſſent toujours prêts pour donner la chaſſe aux pirates; il fit conſtruire des forts à toutes les embouchures des rivieres; & ſon regne, qui dura plus de vingt ans, fut heureux, glorieux & tranquille. La juſtice exactement rendue, l'innocence protégée, le crime puni, la religion reſpectée, la concorde maintenue, le commerce appuyé, l'abondance procurée; tout ſe reſſentit de la vigilance

& de l'habileté d'un Prince, qui fut tout à la fois & la gloire & les délices de ſa nation.

Les Doges qui lui ſuccéderent, n'y cauſerent que des troubles, juſqu'en 764, que Maurice fut élevé à cette place. Cet homme, diſtingué par ſa naiſſance, joignoit à une fortune opulente, un fond de probité & un caractere de douceur, qui lui concilierent l'attachement & l'eſtime de ſes concitoyens. Son Gouvernement, qui dura vingt-trois ans, fut toujours également modéré & tranquille. Il avoit un fils à qui il croyoit des qualités éminentes; il demanda qu'on lui permît de l'aſſocier à ſa dignité; & l'on ſe crut trop heureux de pouvoir lui donner cette marque d'affection; mais après la mort du pere, les Vénitiens n'eurent, malheureuſement, que trop de ſujets de ſe repentir de leur complaiſance; le fils ſe livra à tous les excès de la tyrannie, & n'évita la mort que par la fuite.

Eſprit, capacité, bonne conduite, Ange Participatio, qui parvint au Dogat au commencement du neuvieme ſiecle, réuniſſoit toutes les qualités qui font les grands hommes. Son premier ſoin

fut de réparer les maux que la guerre & les troubles civils avoient fait éprouver à la République; & ſon gouvernement y ramena la proſpérité. Il s'aſſocia l'aîné de ſes fils, qui devint ſon ſucceſſeur, & fut lui-même remplacé par ſon frere, ſous le regne duquel le corps de Saint Marc fut tranſporté à Veniſe, & placé dans une égliſe que les deux freres firent bâtir à leurs frais. Par ſa mort, la famille des Participatio perdit la ſuprême dignité, qu'elle ſembloit vouloir rendre héréditaire.

Tradenigo, treizieme Doge, fut la victime des troubles intérieurs qui diviſoient la République. Un jour qu'il alloit à l'égliſe, quelques ſéditieux ſe jetterent ſur lui & l'aſſaſſinerent. Ses vertus, qui méritoient un autre ſort, exciterent l'indignation des citoyens. On pourſuivit les meurtriers, dont le chef, frappé de l'énormité de ſon crime, & de la honte du ſupplice qui lui étoit deſtiné, tomba dans les plus violens accès de rage, & expira. Ses complices furent condamnés à mort; & le peuple fut lui-même l'exécuteur de cet arrêt. Il ſe jetta ſur eux, traîna

leurs corps dans les rues, après les avoir déchirés avec fureur.

Sous le Doge Candiano, vers l'an 920, une entrepriſe des corſaires d'Iſtrie donna lieu à un uſage qui s'obſerve encore annuellement. Suivant une ancienne coutume, les mariages des principaux citoyens ſe célébroient la veille de la Chandeleur dans une des lagunes. On y menoit, dès le matin, les fiancées en grand étalage de parure, ayant chacune la caſſette où étoient renfermés leurs joyaux, leurs pierreries & l'argent de leur dot. Les hommes s'y rendoient de leur côté; & après une Meſſe ſolemnelle, on leur donnoit la bénédiction nuptiale. Cet uſage étoit connu de tous les environs; les corſaires d'Iſtrie ſe mirent en tête d'en profiter pour faire une riche capture. Ils vinrent de nuit la veille de la célébration, s'embuſquerent ſecrettement autour de l'égliſe; & au moment de la cérémonie, ils ſortirent bruſquement de leurs barques, ſe jetterent ſur les aſſiſtans le ſabre à la main; & dans l'inſtant, époux, épouſes, bijoux, caſſettes, &c, tout fut enlevé & embarqué par les pirates. Le Doge, inſtruit & outré de l'inſulte, ramaſſe

tout ce qu'il rencontre d'ouvriers, d'artiſans & d'autres gens ſous ſa main, monte ſur un vaiſſeau, court après les corſaires, & les trouve occupés à partager le butin. Il les attaque ſans leur donner le tems de ſe reconnoître, les tue tous, fait jetter leurs corps à la mer, & rentre le moment d'après dans Veniſe, emmenant avec lui & les tréſors & les captifs qu'il vient de délivrer.

Pour perpétuer la mémoire de cet événement & repréſenter le triomphe de ces jeunes fiancées rendues aux vœux de leurs époux, on établit la fête des Maries. Tous les ans, la veille de la Chandeleur, douze filles, miſes magnifiquement, étoient conduites par la ville dans des gondoles avec un nombreux cortege. On les menoit chez le Doge, de-là, ſucceſſivement chez les principaux citoyens; & on leur ſervoit un ſomptueux repas dans une des ſalles du palais.

Ceux qui avoient ſi bien ſecondé le Doge contre les Pirates, étoient pour la plupart de la paroiſſe de Sainte Marie Formoſe. Candiano les fit venir, leur demanda quelle eſpece de grace pourroit leur être plus agréable, & promit qu'elle leur ſeroit accordée. Ces bonnes

gens deſirerent, pour toute faveur, que le Doge, ſuivi de ſon Conſeil, vînt tous les ans, le jour de la Purification, viſiter leur paroiſſe. « Mais s'il pleu- » voit, reprit Candiano, faudroit-il y » aller ce jour-là ? S'il pleut, répon- » dirent-ils, on vous enverra de quoi » vous couvrir; & ſi vous avez ſoif, » on vous donnera de quoi boire ». De-là eſt venu l'uſage qui dure encore; tous les ans, le Doge & la Seigneurie ſe rendent à cette égliſe, où le Curé préſente deux chapeaux dorés, deux oranges & deux flacons de malvoiſie.

Un deſcendant de Candiano, que ſes vices avoient fait exiler, fut élevé au rang ſuprême, & s'abandonna à tous les excès de ſon mauvais naturel. Il répudia ſa femme, l'obligea à ſe retirer dans un couvent, força ſon fils à ſe faire Eccléſiaſtique, épouſa Valdrade, fille du Roi Berenger; & fier de cette alliance royale, traita les Vénitiens avec un orgueil & un deſpotiſme inſupportables. Ils ſe ſoulevèrent, & l'aſſiégerent dans ſon palais. Sa garde, car il avoit oſé s'en donner une, voulut d'abord prendre ſa dé-

fenſe ; mais le peuple, plus indigné par ſa réſiſtance, mit le feu au palais. Candiano parut alors, tenant dans ſes bras l'enfant qu'il avoit eu de Valdrade, & demanda grace pour le fils & pour le pere. Ses prieres ſont inutiles ; le peuple inexorable, maſſacre impitoyablement l'un & l'autre, & traîne leurs corps à la voierie.

Une acclamation générale éleva, en 976, à la premiere dignité, Pierre Urſéolo, citoyen des plus recommandables par la pureté de ſes mœurs & la gravité de ſon caractere. Ce Magiſtrat, qui n'avoit accepté cette place qu'avec une extrême répugnance, s'appliqua avec autant de déſintéreſſement que de zele, à procurer le bien & l'avantage des citoyens. Un Doge, ſi propre à faire le bonheur de la République, ne pouvoit déméríter d'elle, qu'en abdiquant le Gouvernement ; ſa trop grande piété lui fit prendre le parti du cloître ; mais il ne trouva d'autre moyen d'échapper à l'amour du peuple, qu'en partant de nuit, auſſi déguiſé qu'un tyran qui fuit l'indignation de ſes ſujets révoltés. Cette maniere de ſe faire Moine, & d'enterrer dans la ſoli-

tude des talens qui pouvoient être plus utiles, a ſouvent privé la République des plus vertueux de ſes Princes.

On prétend qu'en partant pour ſon monaſtere, Urſéolo prédit à ſon fils, qu'il parviendroit au Trône ducal, & qu'il l'illuſtreroit plus qu'aucun de ſes prédéceſſeurs. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que de tous les choix que les Vénitiens avoient faits juſqu'alors, celui d'Urſéolo II fut le plus glorieuſement juſtifié par les proſpérités qui ſignalerent ſon gouvernement. Il débuta par obtenir des Empereurs d'Orient la liberté du commerce dans tous les ports de l'Empire Grec, avec exemption de tous droits; il ſoumit à l'Etat l'Iſtrie & toutes les villes de la Dalmatie, attacha par un traité la Croatie à la République, ſubjugua les habitans du golfe de Narenta; & la puiſſance Vénitienne ſortit enfin de ſes étroites limites. Le ſiecle de ſes accroiſſemens & de ſes conquêtes commence au regne d'Urſéolo. Au lieu de quelques iſles qui faiſoient tout le reſſort de ſa domination, de vaſtes provinces reçoivent d'elle la loi, & ſont aſſujetties à l'empire de ce peuple, toujours exempt de ſervitude.

Après la mort de ce Doge, un de ſes fils regardant cette place comme un bien héréditaire, eut la témérité d'en vouloir jouir à ce ſeul titre. Cette prétention ſouleva le peuple; & la République donna un décret, par lequel la famille des Urſéolo, l'une des plus illuſtres & des plus recommandables de l'Etat, fut chaſſée pour toujours de Veniſe, & déclarée déchue à perpétuité de tous honneurs, droits & prééminence; opprobre dont elle eſt reſtée couverte juſqu'à nos jours. On fit enſuite une loi qui abolit la coutume dangereuſe d'aſſocier les enfans des Doges à leur dignité.

Les regnes de Contarini, de Silvio & de Vital Falier, occupent une bonne partie du douzieme ſiecle, mais n'offrent rien de remarquable. On raconte ſeulement, de la part de la femme de Silvio, qui avoit épouſé une Grecque de Conſtantinople, des traits de ſenſualité & de luxe, dont les Vénitiens n'avoient aucune idée. L'eau commune ne lui ſuffiſoit pas pour ſe laver; il lui falloit les eaux de ſenteur les plus exquiſes; ſa table n'étoit ſervie qu'en vaiſſelle d'or; des parfums, qu'elle

faiſoit venir, à grands frais, de l'Orient, rempliſſoient ſes appartemens. On regarda comme un juſte châtiment du ciel, la maladie cruelle qui ſurvint à cette Grecque trop ſenſuelle; c'étoit un cancer qui la rongeoit toute vive, & la fit mourir dans des douleurs accompagnées d'une infection inſupportable.

Deux incendies arrivés ſucceſſivement ſous le regne de Falier, ſecond Doge de ce nom, au douzieme ſiecle, réduiſirent en cendre la ville de Veniſe. Juſques-là, elle n'avoit eu que des maiſons bâties de bois, ſans grandeur & ſans ornement. On comprit la néceſſité de donner aux édifices une conſtruction plus ſolide; & cette époque fut la ſource de tous les embelliſſemens qui ont rendu, avec le tems, cette cité, l'une des plus ſuperbes de l'univers. Tandis que le Doge donnoit ſes ſoins à la réparation de la capitale, ſes victoires contre les Hongrois lui acquéroient une gloire qui lui procura, de la part de ſes concitoyens, les plus grands honneurs. Falier voulut ſe montrer avec un appareil, qui augmentât encore l'impreſſion que faiſoit ſur

eux le bruit de ſa victoire. Il fit une entrée qui tenoit de la pompe des anciens triomphes : on portoit devant lui les étendards pris ſur l'ennemi ; & une multitude de Hongrois, devenus ſes captifs, ſuivoient ſon char chargés de chaînes. Ce ſpectacle flatta tellement les Vénitiens, qu'au milieu du fracas que firent, parmi eux, les trophées de leur Doge victorieux & conquérant, ils le proclamerent Duc & Prince de Croatie, titre que les Doges ajouterent depuis à leur ancienne qualité de Duc de Dalmatie & de Veniſe. Les Hongrois prirent leur revanche ; & le brave Falier fut tué dans le combat.

Michiéli, ſon ſucceſſeur, ſe ſignala au ſiege de Tyr, pour lequel il avoit enflammé l'eſprit de ſes concitoyens. Les Vénitiens, qui attaquoient la ville par mer, furent accuſés par les autres croiſés, d'avoir pris le poſte le plus ſûr, qui les mettoit en état, en cas d'événement, d'avoir la mer libre pour ſe ſauver. Michiéli, indigné d'un tel ſoupçon, fit enlever de ſes vaiſſeaux les voiles, les rames & les gouvernails, les fit porter au camp, ſe plaignit de la méfiance des Généraux, & dit que la retraite des

Vénitiens étant actuellement impossible, leur péril étoit plus grand, puisqu'outre le fer de l'ennemi, ils avoient encore à craindre la mer & les vents. « Vous » pouvez fuir, ajouta-t-il; au lieu qu'il » n'est plus pour nous de retraite ». Ce procédé étonna & remplit toute l'armée d'admiration; on donna les plus grandes louanges à l'intrépidité du Doge; & l'on ne voulut jamais consentir que les agrès nécessaires à tant de vaisseaux, restassent sur terre, au risque de voir périr toute la flotte. Michiéli, après la prise de Tyr, parcourut l'Archipel comme un flamme dévorante, & mourut comblé de gloire & regretté des Vénitiers, qu'il avoit rendus triomphans au dehors, & toujours paisibles dans l'intérieur de l'état.

J'ai parlé de Sébastien Ziani à l'occasion du mariage de la mer. Comme il étoit extrêmement opulent, il profita de ses richesses pour se rendre agréable au peuple par divers embellissemens dont il orna la ville à ses frais. L'entrevue & la réconciliation du Pape Alexandre III & de Frédéric I, dit Barberousse, se firent à Venise sous le Dogat de Ziani, qui en fut le médiateur &

l'arbitre. Le Pape, par reconnoiſſance, lui fit préſent d'un paraſol & d'un ſiege garni de drap d'or, dont il deſira que lui & ſes ſucceſſeurs fiſſent uſage dans les jours de repréſentation, voulant que toute la poſtérité ſe ſouvînt qu'il avoit été redevable de ſon bonheur à la fidélité & au zele de la Seigneurie.

Le Doge Dandolo étoit deſtiné à porter la fortune du nom Vénitien au plus haut degré de grandeur & de puiſſance; & ſon regne eſt une des plus brillantes époques de l'hiſtoire de cette nation. Agé de quatre-vingt-dix ans & preſque aveugle, il fut Général d'une grande flotte, donna des batailles, livra des aſſauts; & ſes ſoins, ſes veilles, ſes exploits bouleverſerent l'Empire de Conſtantinople. On convint d'élire un autre Empereur; le choix alloit tomber ſur Dandolo, il crut plus avantageux pour la République, de faire élire un François; & Beaudouin fut couronné. Toutes les vertus qui forment les grands Princes & les grands hommes, entrent dans le caractere de Henri Dandolo, qui mourut à Conſtantinople, où il repréſentoit avec le même éclat de majeſté, que l'Empereur lui-même.

Le

Le changement prodigieux qui mit tout le pouvoir de la République dans les mains des nobles, fut l'ouvrage d'un ſeul homme : le Doge Gradonico, vrai créateur de l'Ariſtocratie Vénitienne, doit être regardé comme le premier fondateur de cet Etat. Il fut en même tems l'inſtituteur du Conſeil des Dix ; & ſi un gouvernement où la terreur eſt toujours à côté de ceux qui en tiennent les rênes, pour foudroyer les conducteurs qui s'égarent, & le ſujet qui oſe remarquer l'égarement, ſi, dis-je, un pareil gouvernement peut être mis dans le nombre des inventions utiles, Veniſe n'a point de plus grand bienfaiteur que Gradonico.

André Dandolo, cinquante-quatrième Doge, a laiſſé une chronique qui eſt le plus ancien & le meilleur monument qui nous reſte de l'hiſtoire de ſa nation. Son mérite ſupérieur l'éleva de bonne heure aux grandes charges. Il fut Procurateur de Saint-Marc à l'âge de vingt-quatre ans ; & il n'en avoit que trente-ſix lorſqu'il monta ſur le Trône ducal. C'étoit un homme de beaucoup d'eſprit, grand littérateur, le premier des nobles qui ait

eu rang parmi les docteurs, & l'un des plus ſavans hommes du quatorzieme ſiecle. Son regne fut l'époque d'un fâcheux renouvellement de guerre entre Gênes & Veniſe. Les deux Généraux qui ſe diſtinguerent le plus pendant ſon Dogat, furent Doria chez les Génois, & Piſani parmi les Vénitiens.

Le regne d'André Contarini eſt mémorable par la ſuite de ces mêmes guerres qui diviſerent ſi long-tems les deux Républiques. Si le Doge n'avoit pas pris le parti de marcher en perſonne au ſiege de Chioza, jamais on n'auroit fait tous les efforts, d'où eſt réſulté le ſuccès de cette entrepriſe. Il fut le premier à engager ſes revenus & à fondre ſa vaiſſelle, pour ſubvenir aux beſoins publics. Son exemple devint une leçon de généroſité pour tous les citoyens qui l'imiterent avec empreſſement; & ces reſſources multipliées ſauverent l'Etat. Le ſouvenir de ce qu'il avoit fait pour le ſalut de ſa patrie, engagea le Sénat à lui rendre des honneurs extraordinaires après ſa mort. Un noble Vénitien fut chargé de prononcer ſon oraiſon funebre; diſtinction qui n'avoit été pratiquée pour

aucun de ſes prédéceſſeurs, & que le ſimple uſage a rendue commune à ceux qui lui ont ſuccédé. On lui fut principalement redevable d'avoir ranimé l'ardeur des troupes & remédié à l'épuiſement des finances dans l'état de criſe où ſe trouvoit alors la République.

Les hiſtoriens ont donné, en deux mots, une grande idée du Doge Antoine Venier: « il aima la paix & la juſtice, » & ſe montra rigide obſervateur des » loix ». Il en fut lui même un exemple bien remarquable dans une occaſion où il étoit perſonnellement intéreſſé à adoucir leur rigueur. Son fils, Louis Venier, amoureux d'une dame Vénitienne, & piqué de ſes dédains, deſſina ſur ſa porte deux figures avec de grandes cornes, & écrivit au-deſſous, avec des termes outrageans, le nom de ſa maîtreſſe & celui de ſa ſœur. Le mari porta ſes plaintes; & le jeune homme fut condamné à deux mois de priſon, avec défenſe de paſſer, pendant dix ans, dans le quartier de cette femme. Louis Venier ſubit ſon arrêt; mais il tomba malade, & fit demander à ſon pere la permiſſion d'aller reſpirer un air plus ſain. Le Doge fut inexorable.

On lui préſenta le danger où étoit ſon fils ; rien ne put ébranler ce pere inflexible. Louis mourut ; tout Veniſe en fut affligé ; Antoine Venier ne ſentoit pas moins vivement cette perte ; mais il la ſupporta avec une fermeté digne de ſervir d'exemple à tous ceux qui gouvernent.

Le Doge Moncenigo, qui mourut en 1424, étoit un Prince plein de vertu & de bonté, qui connut le prix de la paix, & mit ſon application à éviter tout ce qui pouvoit l'altérer. Il avoit une habileté particuliere pour les opérations de commerce, & vint à bout de rendre celui de Veniſe plus floriſſant qu'il n'avoit été juſqu'alors. Le bâtiment de la bibliotheque de Saint-Marc fut commencé ſous ſon regne. Il y avoit une ancienne loi qui, par un principe d'économie, & pour prévenir de vains projets de décoration, défendoit de propoſer la reconſtruction du vieux palais, & condamnoit celui qui en feroit la propoſition, à une amende de mille ducats. Cet édifice fut brûlé en partie ; & perſonne n'oſoit parler de le réparer. Moncenigo fit plus ; il propoſa de e

rebâtir. Auſſi tôt on le ſomma de payer l'amende portée par la loi. Il la paya ſans héſiter, & continua d'expoſer la néceſſité de cette reconſtruction. Le Sénat touché de ſon déſintéreſſement, mit la choſe en délibération ; & il fut arrêté qu'on démoliroit l'ancien édifice, pour en rebâtir un nouveau avec plus d'étendue & de magnificence. Le Doge eut la direction de cette entrepriſe, & fit élever le palais qui ſubſiſte actuellement.

L'épitaphe de François Foſcari, ſoixante-cinquieme Doge de Veniſe, apprend à ceux qui veulent la lire, qu'arrivé à cette place éminente, ce premier Magiſtrat manifeſta des vues pour le bien de la patrie, une habileté dans le choix des moyens, une facilité pour le travail, une capacité pour toutes ſortes d'affaires, une application aux moindres détails, une fermeté dans ſes réſolutions, dont on n'avoit point vu d'exemple. Il évita, autant qu'il put, la guerre de mer, pour que rien ne nuisît au commerce de ſa nation, ſource de ſes proſpérités & de ſes richeſſes. Il porta les armes de la République dans le continent, & y procura

des conquêtes qui apprirent à toute l'Europe, que les Vénitiens étoient des alliés à rechercher & des ennemis à craindre. Il brilla également dans les négociations, poſſédant le grand art de ſaiſir les circonſtances favorables. Sous ſon regne, Veniſe commença à jouer un des premiers rôles en Italie, & à jouir, dans les autres Etats, de la plus grande conſidération. Par ſes ſoins, l'ordre regna dans les finances, l'impartialité dans les tribunaux, la police & la ſûreté dans les villes. Il fut traité avec moins de ménagement qu'aucun de ſes prédéceſſeurs; vous avez vu avec quelle ingratitude ſes concitoyens l'obligerent d'abdiquer le ſouverain pouvoir.

Je ſuis, &c.

A Veniſe, ce 7 Décembre 1757.

LETTRE CCCXXXIV.

Suite de Venise.

Il n'y a point de peuple en Europe, qui renferme dans ſon ſein des familles nobles, auſſi anciennes que celles qu'on trouve à Veniſe. Quelques unes, qui exiſtent encore, peuvent compter, ſans avoir recours aux chimeres généalogiques, douze ou treize ſiecles d'antiquité. Celles qui ſont inſcrites dans le Livre d'or, armorial ſacré qui ne ſouffre rien d'impur, ſe diviſent en trois claſſes; la premiere, qu'on appelle les douze Apôtres, ou les nobles d'anciennes Maiſons, deſcendent des douze Tribuns qui élurent le premier Doge; les Badoëro, les Barozzi, les Contarini, les Dandolo, les Gradonico, les Falier, les Memmi, les Michieli, les Moroſini, les Sanudi, les Tiepolo, les Polano: ces derniers ne ſubſiſtent plus. Les familles nommées les quatre Evangéliſtes, les Bembi, les Bragadini, les Juſtiniani & les Cornaro,

vont de pair avec les premiers, de même que les Delphini, les Quirini, les Marcello, &c. Leur chimere, car il en faut toujours une, eſt de faire dériver leur deſcencance de quelques-uns des héros de l'ancienne Rome. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt qu'elles viennent, pour la plupart, de ces anciens chefs qui, avant la création des Doges, gouvernoient les iſles Vénitiennes. Vous avez vu, parmi leurs aïeux, des Princes qui ont regné ſouverainement dans ce même Etat, & ont ſubſtitué l'Ariſtocratie Républicaine au Gouvernement abſolu d'un ſeul, qu'ils auroient pu rendre héréditaire dans leur Maiſon. Vous y verrez de grands Généraux, des Souverains Pontifes, des Cardinaux, des hommes diſtingués dans tout genre de mérite.

La ſeconde claſſe eſt celle dont les familles, en 1290, furent inſcrites au Livre d'or, lorſque le Doge Gradonico établit l'Ariſtocratie. La troiſieme eſt compoſée de ceux qui, dans les beſoins preſſans de la République, dans les tems de guerre avec les Génois & avec les Turcs, ont acheté la nobleſſe. Ces derniers n'ont part qu'aux moindres

charges de l'Etat, & ſont rarement employés dans les affaires importantes. Le titre de Noble Vénitien s'accorde auſſi à des Souverains étrangers, à leurs enfans, à quelques Maiſons illuſtres, qui paroiſſent ſouhaiter une diſtinction que pluſieurs de nos Rois n'ont pas dédaignée. Henri IV demanda que ſon nom fût inſcrit au Livre d'or; ce qu'on a regardé comme un honneur capable d'illuſtrer à jamais cette noble République. On ordonna une aſſemblée extraordinaire du Grand Conſeil; & à la généralité des voix, on rendit un décret, par lequel Henri de Bourbon, quatrieme du nom, Roi de France & de Navarre, fut déclaré Noble Vénitien, avec le droit de tranſmettre cette prérogative à toute ſa poſtérité. Rien ne prouve mieux la haute conſidération dont l'Etat de Veniſe jouiſſoit en Europe, que de voir un Roi de France flatté du privilege de lui appartenir. Enfin, il eſt un autre ordre appellé la Nobleſſe de Terre Ferme, qui habite les Etats du continent; mais elle ne participe ni au gouvernement, ni aux charges de la République.

Il eſt défendu aux nobles Vénitiens de ſervir chez l'étranger, & d'en rien recevoir ſans la permiſſion du Sénat. L'Etat prévient leur indigence; & s'ils ſavent ſe rendre dignes de ſes bienfaits, il les éleve à des places qui les menent à la fortune. C'eſt au Gouvernement à juger leurs différends, à appaiſer leurs querelles, à prendre tous les moyens d'entretenir entr'eux la paix & la bonne intelligence. On leur feroit un crime de paroître trop populaires, de montrer des vertus trop éclatantes, de poſſéder des talens ſupérieurs à ceux des autres nobles. L'égalité eſt la baſe de la République; on a vu des Patriciens éloignés des affaires, d'autres condamnés à mort, pour s'être diſtingués par trop de mérite, quand ce mérite paroiſſoit contraire aux vues du Gouvernement. La diſſimulation qu'on ſait être, en général, le caractere de tous les Vénitiens, eſt ſpécialement celui de la nobleſſe. Les Sénateurs ſurtout, ſont d'une diſcrétion impénétrable ſur ce qui regarde les affaires de l'Etat.

Les Patriciens les plus pauvres ſont communément les plus fiers. Ils parlent

aux citadins, aux étrangers, à ceux même dont ils ont beſoin, avec la morgue la plus inſolente. Un François ſe promenant dans la place de Saint-Marc, en heurta un par mégarde. Le noble le prit gravement par le bras, & lui demanda quelle bête il croyoit la plus peſante & la plus lourde? Le François étonné, reſta quelque tems ſans répondre; mais le Vénitien, ſans rien perdre de ſa gravité, ayant répété la même queſtion, le François répondit bonnement, que l'animal le plus lourd étoit l'éléphant. « Hé bien, dit l'autre, ap» prenez, Monſieur l'Eléphant, qu'on » ne heurte point impunément un no» ble Vénitien ».

On leur donne à tous le titre d'Excellence; & la maniere de les ſaluer, eſt de baiſer la manche de leur habit. Cette manche forme une eſpece de ſac, qui leur ſert pour aller au marché ou à la boucherie. J'en ai vu qui renfermoient un gigot de mouton, ou une douzaine d'artichauts; & ils n'en ſont ni moins fiers, ni moins infatués de leur dignité. La famille des Contarini, la ſeconde de Veniſe par ſon ancienneté, & la plus illuſtre dans les armes & dans les let-

tres, eſt bien déchue de cette antique ſplendeur, au moins à en juger par l'état d'un noble de ce nom, dont l'extérieur annonçoit la plus grande pauvreté.

Entre les patriciens & le peuple, il eſt une claſſe mitoyenne qui, ſous le nom de citadins, comprend les bonnes familles bourgeoiſes. Avant l'établiſſement de l'ariſtocratie, elles avoient part à l'élection du Doge & à l'adminiſtration de la République; mais elles reſterent dans l'ordre des citadins, lorſqu'elles furent exclues du Conſeil Souverain de la nation. D'autres ont acquis ce rang, ou par argent, ou par leur mérite; mais tous ſont admis indiſtinctement à certaines charges qui leur ſont réſervées. Les Avocats, les Notaires, les Médecins, les gros Négocians, les Chefs de manufactures, les Secrétaires de la République, ne ſont ni de la claſſe des nobles, ni de celle du peuple; & c'eſt ce qu'on appelle les Citadins. Un patricien qui épouſe une femme de cette claſſe, s'il veut que ſes enfans ſoient inſcrits au Livre d'or, doit faire approuver ſon mariage par le grand Conſeil. Si au contraire il s'unit

à une Plébéienne, il eſt obligé d'acheter la nobleſſe à ſes fils, ou de mériter cette grace par ſes ſervices. Les citadins, occupés des affaires du Gouvernement dans les charges qui leur ſont deſtinées, jouiſſent de pluſieurs diſtinctions honorables, comme de porter l'habit des nobles; ce qui, aux yeux du peuple, les confond avec eux & leur attire la même conſidération; & s'ils ſont eccléſiaſtiques, de poſſéder la plupart des évêchés & des grandes prélatures. J'en excepte Padoue, Breſſe, Vérone, & quelques autres des principales villes de l'Etat, dont les ſieges ſont affectés aux familles patriciennes.

Les enfans des nobles, à moins qu'ils ne ſe deſtinent à l'état eccléſiaſtique, ne peuvent, ſans une permiſſion expreſſe du Sénat, faire leurs études hors des terres de la République; mais du moment qu'ils ſont abbés, ils ont renoncé à la magiſtrature, & peuvent en conſéquence frayer avec les Miniſtres étrangers, voyager, ſe fixer où ils jugent à propos; parce qu'alors ils ſont regardés comme ne tenant plus à la patrie, qui ne ſouffre dans les charges aucun homme d'égliſe, & ne veut pas

même qu'un eccléſiaſtique puiſſe exercer une ambaſſade, ſur-tout celle de Rome; on craindroit qu'il ne ſe laiſſât corrompre par l'appât des dignités conférées par le Saint Siege.

Le tems n'eſt plus où les nobles Vénitiens ſe faiſoient honneur de remplir alternativement une place dans le Sénat, & une chaire dans l'univerſité. Le Gouvernement actuel eſt attaché à cette maxime, que le ſavoir s'allie difficilement avec la docilité qui convient à un ſujet de la République. L'unique ſcience qu'elle exige dans ceux qui doivent la gouverner, eſt la connoiſſance des affaires, & n'eſtime les talens, qu'autant que l'on ne cherche point à s'en prévaloir. Il n'eſt permis d'employer aucun de ces grands reſſorts de l'éloquence qui maîtriſent les eſprits; tout ſe traite d'une maniere ſimple & égale, plutôt avec ſubtilité qu'avec force. On ne ſouffre les grands mouvemens, les cris, les geſtes, l'agitation, le feu, l'enthouſiaſme, que dans les plaidoyers des Avocats.

Les crimes ſe jugent publiquement, comme autrefois à Athenes, à Rome, & aujourd'hui en Angleterre. L'accuſé

ſe trouve convaincu ou défendu autant qu'il peut l'être ; & les Juges n'oſent pas s'oublier en face du public. J'ai ſuivi une de ces cauſes, qui n'étoit autre choſe qu'un commentaire perpétuel, fait par l'Avocat, ſur des mémoires que liſoit une eſpece de Raconteur. Dans une ſalle longue & peu large, l'orateur occupoit une niche ouverte ſur une eſtrade élevée vis-à-vis du tribunal. A la même hauteur, à ſa droite, étoit le Raconteur ; & à chaque phraſe, à chaque ligne, à chaque mot, l'Avocat prenoit la parole, répétoit ce qu'on venoit de lire, rappelloit ce qui avoit été dit, développoit le fait ou le moyen annoncé par le mémoire, le tout avec l'emportement d'un énergumène. Il frappoit les colonnes qui ſoutenoient ſa niche, deſcendoit dans le plein pied, s'approchoit du Préſident, s'en éloignoit à reculons ; & tandis que le Raconteur paſſoit à une autre phraſe, il eſſuyoit la ſueur de ſon viſage, & reprenoit des forces pour une nouvelle convulſion. Affublé d'une immenſe perruque qui, également diſtribuée par devant & par derriere, lui tomboit juſqu'à la ceinture, il n'avoit pour tout

vêtement, que ſa chemiſe débraillée & flottante ſous la ſoutane Vénitienne, dont il avoit détaché le collet.

Les Avocats jouiſſent à Veniſe de la même conſidération qu'à Paris. Le Barreau ouvre à ceux qui ne veulent pas s'y fixer, le chemin aux grandes dignités que l'Etat réſerve au ſecond ordre des citoyens; & il eſt une reſſource aſſurée de richeſſes pour ceux qui, après avoir plaidé avec éclat, ſe conſacrent aux conſultations. Pluſieurs de ces derniers ont de grandes poſſeſſions & de belles terres; leur état differe peu de celui de la nobleſſe, qui d'ailleurs vit de pair avec eux.

Chaque partie de la légiſlation a ici ſes Juges & ſes différens degrés de juriſdiction. Tous ces ſieges ſont occupés par la nobleſſe, qui a pour Aſſeſſeurs des Avocats & de Juriſconſultes citadins. On diſtingue au moins huit ou dix de ces tribunaux, où ſe portent toutes les conteſtations dont le Châtelet de Paris connoît en premiere inſtance: comptes de tutele, contrats de mariage, baux à loyer, promeſſes & billets, aliénations, teſtamens, &c.

Il y a trois Cours ſouveraines de

juſtice, appellées Quaranties, du nombre des quarante Magiſtrats dont chacune d'elles eſt compoſée. On les diſtingue en Vieille, Nouvelle & Criminelle. Les deux premieres connoiſſent, par appel, de toutes les ſentences rendues en matiere civile. La troiſieme, de tous les crimes, excepté de ceux dont le jugement appartient au Conſeil des Dix. Les ſollicitations ſont permiſes & même d'uſage à ce tribunal. On laiſſe aux accuſés tous les moyens de ſe défendre, même par le crédit & la protection de leurs amis. Il n'en eſt pas ainſi des affaires civiles, où toutes ſollicitations ſont interdites.

Le Chancelier de la République ne peut être pris que dans l'ordre des citadins; & ſa charge eſt à vie comme celle du Doge. Il porte, comme lui, la robe de pourpre, entre dans toutes les délibérations importantes, a la préſéance ſur tous les Sénateurs, ſur tous les Magiſtrats, excepté les Conſeillers de la Seigneurie & les Procurateurs de Saint-Marc. Il fait une entrée publique à ſon élection; & après ſa mort, ſon éloge funebre & ſes obſeques ſe font aux frais de l'Etat. Juſqu'à la fin du

treizieme ſiecle, on ne connoiſſoit, à Veniſe, que le Chancelier du Doge, dont la fonction étoit de ſceller les actes émanés de la puiſſance ducale; mais comme depuis long-tems la politique du Grand Conſeil étoit, en augmentant la puiſſance de la République, d'affoiblir le pouvoir de ſon Chef, elle imagina d'établir un Chancelier, qui eût ſes droits & ſes privileges indépendamment de la volonté du Doge, & devînt, pour ainſi dire, l'homme de la nation. Il fut décidé que ce Magiſtrat ne pourroit jamais être tiré du corps de la nobleſſe; & par cet établiſſement, le Grand Conſeil voulut donner à l'ambition des citadins, un objet qui pût les conſoler du chagrin de ſe voir exclus des grandes charges: politique très-profonde, pour que le mêlange de ces deux ordres, dans le ſein de la République, ne fût pas une ſource continuelle de rivalités & de diſcordes.

On compte encore, parmi les Magiſtrats de Veniſe, les Provéditeurs, les Cenſeurs, les Correcteurs, les Juges de nuit, les Sur Intendans des pompes, &c. Les premiers ſont chargés de pourvoir

aux réparations publiques, aux armes, aux places, aux citadelles, aux terres incultes, aux boucheries, au bois, au ſel, &c. Deux Cenſeurs veillent ſur les mœurs des particuliers, & obſervent les brigues que font les nobles pour obtenir les emplois. Ils ont voix délibérative dans le Sénat, & un rang diſtingué au Grand Conſeil.

La fonction des ſix Correcteurs, qui ne s'exerce que dans l'interregne, eſt d'examiner les abus qui peuvent s'être gliſſés dans le gouvernement ſous l'adminiſtration du feu Doge, & d'en faire leur rapport, afin qu'on les corrige par de bonnes loix. Elle ne fut pas d'abord bien rigoureuſe; mais elle eſt devenue avec le tems ſi incommode, qu'elle a dégénéré en une inquiſition redoutable. L'intention du Sénat, en établiſſant cette charge, étoit d'inſpirer à ſes Princes une circonſpection particuliere, en leur préſentant d'avance ces ſortes d'inquiſiteurs qui doivent, après leur mort, rechercher leurs actions ſans miſéricorde, & punir, par de fortes amendes, les moindres fautes contre le bien de l'Etat.

On appelle Juges de nuit les ſix nobles

qui connoiſſent des vols nocturnes & du crime des receleurs, des incendiaires, des bigames, du rapt, du viol, & des Juifs ſurpris en péché avec des femmes chrétiennes.

Le malheur des tems rendit d'abord néceſſaire une magiſtrature dont l'objet parut dans la ſuite aſſez important pour en perpétuer les fonctions. On choiſit trois nobles, auxquels on donna le pouvoir de réformer le luxe des habitans & de la table, & qu'on nomma Sur-Intendans des pompes. L'eſprit de cet établiſſement fut d'inſpirer une économie dans laquelle les beſoins de la République puſſent trouver des reſſources. Il a produit divers réglemens qui preſcrivent les habits qu'on peut porter, & ceux dont il n'eſt pas permis de faire uſage; juſqu'où peuvent aller & où doivent ſe borner les dépenſes de la table; celles que l'on peut faire, & qu'on doit s'interdire en gondoles, en gens de livrée; & il y a de fortes amendes prononcées contre les contrevenans. Il y a eu, à cet égard, des intervalles de relâchement & de négligence; mais ces interruptions n'ont jamais été que paſſageres. La loi reprenant le deſſus, a empê-

ché les tranſgreſſions de devenir habituelles; & le luxe a toujours été forcé de s'y conformer.

Le premier des emplois militaires eſt celui de Généraliſſime de mer, auquel on aſſocie un Provéditeur. Ces deux perſonnages s'éclairent mutuellement; & l'on eſt, par ce moyen, toujours inſtruit de leur conduite. Un Provéditeur général veille également ſur les Gouverneurs des provinces qui, pendant ſeize mois qu'ils reſtent en place, ſont tenus à la réſidence la plus rigoureuſe. C'eſt communément un Général étranger, d'une réputation reconnue, qui commande l'armée Vénitienne en tems de guerre; & pluſieurs Princes s'en ſont fait honneur. Le nombre des troupes réglées, tant infanterie que cavalerie, ne monte guere, en tems de paix, qu'à ſix ou ſept mille hommes diſtribués dans les différentes places de la Dalmatie, du Frioul, & ſur les frontieres du Milanois. L'état n'entretient point d'armée navale; il ſe contente d'une eſcadre qui croiſe dans le golfe, pour l'aſſurer contre les corſaires, & d'une autre à Corfou, avec la même deſtination, ſous les ordres de deux

Généraux, qui ne ſervent que trois ans.

Le Patriarche, Archevêque de Veniſe, nommé par le Sénat, eſt toujours un noble de la nation. Il prend le titre de Primat de Dalmatie, & de Métropolitain de Corfou; mais il ne peut être décoré du cardinalat, ni tenir par aucun bienfait, par aucune dignité, à la Cour de Rome, dont il ſe croit abſolument indépendant. Sa juriſdiction eſt très-bornée; car pour peu que ſes ordonnances contrarient ſon clergé, il en appelle comme d'abus, & eſt toujours ſûr d'être protégé. Laurent Juſtiniani, de la noble famille de ce nom, fut le premier Patriarche de Veniſe. L'éminence de ſes vertus a déterminé le Saint-Siege à le mettre au nombre des Saints. Il a laiſſé pluſieurs ouvrages qui intéreſſent moins par la ſublimité des idées, que par le ſentiment d'une tendre dévotion.

Un attachement ferme & inviolable à la Religion chrétienne & catholique, a diſtingué, dans tous les tems, les Vénitiens depuis leur établiſſement en corps de nation. Dès le ſeptieme ſiecle, les Papes leur accorderent le titre de Très-Chrétiens, qu'ils ont ſoutenu,

dans leurs guerres contre les Turcs, au milieu des ſupplices les plus cruels, témoin ce Gouverneur de Famagouſte, qui, après avoir fait périr quatre vingt mille Infideles devant cette place, fut écorché vif par ordre du féroce Muſtapha, en haine d'un culte que ce brave Vénitien profeſſa juſqu'à la mort.

Malgré ces exemples & l'attention du Gouvernement à conſerver le dépôt de la Foi dans ſa pureté, à empêcher les héréſies de ſe répandre dans l'Etat, les prétentions reſpectives des Vénitiens & de la Cour de Rome, ne paroiſſent pas donner à celle-ci une idée bien avantageuſe de la Religion de la République. Les Papes ſemblent la regarder, ſi non comme leur ennemie, du moins comme une fille peu docile à leur voix, peu obéiſſante à leurs ordres. On revient de cette idée quand on conſidere la multitude d'égliſes, de paroiſſes, de couvens, d'hôpitaux, d'Eccléſiaſtiques & de Moines, dont cette ville eſt remplie. Le Clergé, il eſt vrai, n'a aucune influence dans le Gouvernement; mais c'eſt l'avoir ramené à ſa premiere inſtitution. Les Curés ſont élus par le peuple de chaque

paroiſſe ; c'eſt encore un reſte de la primitive égliſe. L'état ne ſouffre, parmi les Religieux, que des ſujets Vénitiens ; autre trait de ſageſſe, que devroient imiter toutes les Puiſſances. Le ſouvenir des victoires ſignalées, remportées ſur les ennemis, eſt renouvellé tous les ans par des cérémonies religieuſes, où regne autant de décence que de majeſté ; & c'eſt le Prince, à la tête du Sénat, qui remplit ces devoirs de piété & de reconnoiſſance. Il en eſt de même des fêtes ſolemnelles, pendant leſquelles le Doge & les Sénateurs aſſiſtent à tous les offices. Le peuple imite ſes maîtres par ſon aſſiduité aux mêmes exercices.

Il eſt vrai encore, que l'office paroiſſial n'eſt ſuivi que par quelques bonnes ames, dont le Curé poſſede excluſivement la confiance ; les Moines ſe partagent les familles qui ne connoiſſent plus d'autre paroiſſe que l'égliſe du confeſſeur ; & les oratorio tiennent lieu de vêpres pour tout le monde. Les loueurs de chaiſes en vendent les paroles, qui ne ſont autre choſe qu'un aſſemblage rimé de mauvais mots latins compoſés par le Sacriſtain, & accompagnées

pagnées quelquefois d'une assez mauvaise musique.

Les fêtes patronales des couvens sont célébrées avec plus de solemnité. Des voix & des instrumens choisis parmi les virtuoses, rempliſſent un immense orchestre, orné de rubans & de guirlandes, & appliqué au revers du portail en face de l'autel. L'église est garnie de plusieurs rangs de chaises qui tournent le dos au sanctuaire, & conservent cette position pendant toute la Messe. Les Religieuses, si c'est un couvent de filles, vont & viennent le long de deux grandes grilles, y font la conversation, & distribuent des rafraîchissemens à des cavaliers, à des abbés, à de jeunes robins, qui tous, l'éventail à la main, si c'est en été, sont en cercle à l'une & à l'autre grille. Il est rare qu'il se passe un jour à Venise sans la célébration de quelque fête; & alors l'église est très-ornée. Les colonnes & les pilastres sont entourés de riches étoffes; & l'on fait, avec de la toile blanche, des ornemens & des figures que vous prendriez pour du marbre ou pour du stuc; mais ce qui frappe le plus, c'est le luminaire. Outre la quan-

tité de lampes, de luſtres, de girandoles, les autels, ſur-tout le principal, ſont éclairés d'une multitude incroyable de cierges, de flambeaux, & ornés de toute la vaiſſelle d'argent du Curé, des Marguilliers, des Moines ou de la confrérie. Il y a dans le peuple un extérieur de piété, qui ne pénetre guere juſqu'à l'ame, quoiqu'en général on ſoit ici fort ſuperſtitieux.

L'Etat de Veniſe a bien voulu admettre l'Inquiſition; mais il y fait aſſeoir trois Sénateurs qui bridentle Saint Office. La tolérance religieuſe, ſolidement établie, ne laiſſe point de priſe aux diſputes, aux accuſations & à la violence. Ces trois Magiſtrats aſſiſtent, au nom du Prince, à toutes les délibérations du tribunal, & peuvent arrêter l'exécution de toutes ſes ſentences. Les Inquiſiteurs ne doivent publier aucune bulle du Souverain Pontife, ſans l'approbation du Sénat, & n'ont de pouvoir que contre ceux qui profeſſent l'héréſie; qui tiennent des aſſemblées au préjudice de la Religion; qui adminiſtrent les Sacremens ſans être Prêtres; qui, par leurs blaſphêmes, font douter de leur croyance; qui mettent des obſta-

cles aux exercices de l'Inquiſition; qui impriment, vendent ou conſervent des livres manifeſtement hérétiques. Le Sénat s'eſt réſervé la connoiſſance de tous les autres crimes.

Les Juifs, les Grecs, les Arméniens, jouiſſent auſſi des bienfaits d'une tolérance qui va juſqu'à leur permettre des temples & des ſynagogues. Les premiers ne ſont gênés qu'à l'égard de la ſépulture, qui leur eſt interdite dans l'enceinte de la ville & toutes les iſles adjacentes: ils ſont obligés de tranſporter leurs morts hors des lagunes. On compte près de deux mille Juifs, qui tous portent le chapeau couvert d'écarlate, & ont une juriſdiction particuliere pour les différends qui naiſſent entr'eux. Leur quartier eſt fermé pendant la nuit. Leurs ſynagogues, celles des Portugais ſurtout, ſont riches, aſſez bien bâties, & leur commerce fort étendu. Les Grecs ont un Archevêque de leur nation, qui exerce librement les fonctions épiſcopales. Il a même un ſéminaire compoſé de jeunes gens nés dans la Grece ou dans les iſles de l'Archipel. L'Etat n'exige des Arméniens, que le ſilence ſur les articles qui les ſéparent de notre culte. On ne

prêche publiquement ni dans leurs égliſes, ni dans celles des Grecs.

Deux cauſes principales ont enlevé à cette République le premier rang qu'elle a tenu ſi long-tems parmi les nations commerçantes : la découverte du cap de Bonne-Eſperance, & l'interdiction du négoce à la nobleſſe. Avant ces deux époques, Veniſe étoit l'entrepôt de l'Europe & de l'Aſie, & la courtiere de toutes les marchandiſes qui ſe tranſportoient dans ces deux parties du monde. Ce commerce devint d'autant plus brillant, qu'il étoit exercé par les premieres Maiſons de l'Etat. Vers le commencement du quinzieme ſiecle, la chimere de la gloire militaire, changeant tout à coup le ſyſtême de la République, aſpira à des conquêtes ambiteuſes, & fit place à cette politique inquiete & toujours en action, qui eſt devenue le grand reſſort de ſon Gouvernement.

Cependant c'eſt encore ce même commerce, quoique fort déchu de ſon ancien éclat, qui ſoutient les Maiſons nobles contre la dérogance qu'elles craignent d'y rencontrer. La plus grande partie de leurs fonds eſt dans le né-

goce ou dans la banque ; mais il n'y a preſque plus de relation, à cet égard, entre Veniſe & les autres Etats de l'Europe, que par les toiles qu'elle tire de la Suiſſe, les cotons qu'elle lui fournit & les drogues qu'elle lui vend pour la teinture. Au moyen de ſes loix ſomptuaires, les manufactures du pays ſuffiſent à ſa conſommation ; & conformément à l'eſprit du Gouvernement, elles vifent moins au brillant qu'au ſolide. On ne fabrique en aucun lieu du velours à la Reine & des bas de ſoie d'un meilleur uſage. Ses glaces & ſes galons, qui ſe répandoient autrefois dans toute l'Europe, ne vont plus que dans le Levant ; mais ſa thériaque jouit encore de toute la célébrité qu'elle doit à l'appareil avec lequel on la compoſe ſous les yeux de la Seigneurie. Les cires que les marchands tirent de la Grece & de la Dalmatie, occupent un grand nombre de manufactures, où, après les avoir blanchies, on les convertit en bougies ou en cierges. Vous connoiſſez le fameux maraſquin de Zara, qui n'eſt autre choſe qu'une eau-de-vie de ceriſes, dont l'arbre, planté originairement aux environs de

cette ville dans la Dalmatie, s'eſt ſi fort multiplié dans tous les Etats de la République. Depuis que cette liqueur a acquis une réputation connue, il s'eſt établi à Veniſe des fabriques de maraſquin, fort inférieur à celui de Zara, mais que les étrangers achettent pour du véritable.

Les Vénitiens comptent tellement ſur la bonté, la richeſſe, la fertilité de leur pays, qu'ils en négligent la culture. Ils ne taillent point leurs arbres; ils n'ôtent pas deux cens pêches d'une branche, pour en conſerver cent qui ſeroient & plus belles & meilleures. Ce que je ne leur paſſe pas ſurtout, c'eſt qu'avec le plus beau bled poſſible, & des raiſins délicieux, ils aient la mal-adreſſe de faire du pain & du vin déteſtables. On trouve d'ailleurs ici tout ce qui peut contribuer à l'aiſance de la vie & au luxe de la table. Un ſpectacle qui vous amuſeroit, c'eſt de voir, tous les matins, la quantité de barques chargées de denrées qui arrivent de tous côtés, & ſe diſtribuent dans tous les quartiers. L'ordre qui y regne eſt ſi exact, que dans le tems même du plus grand débit, elles ne ſont

ni plus cheres, ni moins abondantes. La Seigneurie donne elle-même l'exemple de s'en tenir à celles du pays ; & dans les repas ſolemnels, à l'exception de quelques vins étrangers, on ne ſert que celui qui croît dans les Etats de la république. On n'en dépenſe pas moins dans les Auberges, ſur-tout à certaines fêtes publiques, où les logemens ſe louent à un prix exceſſif, & la table ſe paie fort au-deſſus de ce qu'elle vaut. Le reſte de l'année, c'eſt peut-être l'endroit de toute l'Italie où l'on vit à meilleur compte : le peuple ſe nourrit de polenta, eſpece de pâte faite avec de la farine de bled de Turquie, qu'on vend toute cuite dans les rues, & qui reſſemble à un gros pain de cire jaune, dont on vous coupe un morceau pour un ſol. Vous y trouvez auſſi tous les ſoirs, ce que les gens du pays appellent des Frittoles ; ce ſont d'autres gâteaux de pâte de froment, où il entre force raiſins de Corinthe, & qu'on fait frire dans la rue avec de l'huile de noix. On les crie, on les vend toutes chaudes ; ce qui infecte tous les nés qui ont le malheur de n'être pas Vénitiens. Je ne connois pas de ville où, à

chaque pas, on trouve plus à manger que dans celle-ci; poires, pommes, nêfles, châtaignes, melons d'eau, verds en dehors, rouges en dedans, qu'on vend par tranche, pour un ſol, pour deux ſols, courges cuites au four qu'on détaille de même, & mille autres ſaloperies de cette eſpece.

Veniſe eſt auſſi toute farcie de traiteurs, de rôtiſſeurs, de chaircuitiers. Ceux-ci ſont les plus nombreux; & la chair de porc y eſt en général aſſez bonne. Les volailles ont la meilleure mine du monde dans la boutique des rôtiſſeurs; mais ils les ſouflent; & quand elles ſont bien rebondies, ils leur couſent la peau du derriere: miſes à la broche, elles deviennent dures & étiques. On vend le ſang des poulets dans de petits pots de terre qu'on voit expoſés ſur toutes les boutiques. On trouve en tout tems, chez tous les traiteurs, du gras, du maigre, chaud ou froid, de la friture, du rôti, &c. Les boutiques des fruitiers font envie, par l'art qu'ils mettent dans l'arrangement de leurs fruits poſés en pyramides, ou plutôt en amphithéatre depuis le pavé juſqu'au plafond; mais

malheureuſement le goût n'y trouve pas ſon compte autant que les yeux.

Cette facilité d'avoir à manger, pour un peuple qui mange continuellement, rend les cuiſines très-rares dans les maiſons particulieres, où je ſuis perſuadé que les trois quarts des familles n'ont pas un pot au feu dans l'année. On mange juſques dans les ſpectacles; & il n'y en a pas un où l'on ne ſente l'odeur de quelque fricaſſée, qui empoiſonne les ſpectateurs. Un galant ne doit pas y mener de femmes, ſans avoir au moins dans ſes poches des marrons ou des poires, qu'il eſt du bon air, à la fin de chaque acte, de leur porter toutes pelées dans la bouche.

Ce qui manque eſſentiellement à Veniſe, c'eſt l'eau douce, principalement lorſque les chaleurs de l'été & le manque de pluie ont tari toutes les citernes. Il faut alors l'aller puiſer dans la Brenta, & ſouvent même elle ſe trouve gâtée dans le tranſport. Les bateliers en amenent dans des tonnes, & la vendent aux perſonnes riches qui la diſtribuent au peuple comme du grain en tems de diſette.

Les loix ſomptuaires fixent la ma-

niere dont chacun doit être vêtu. Le matin, tout ce qui tient au corps de la magiſtrature, noble & citadin, eſt en robe noire & en grande perruque. C'eſt une politique du Gouvernement, pour multiplier aux yeux du peuple le nombre de ſes maîtres. Le reſte du jour, ils ſont couverts d'un manteau gris, de camelot en hiver, & en été de taffetas. Les eccléſiaſtiques le portent noir, de ſoie ou de laine, ſuivant la ſaiſon, de même forme que celui des laïques, avec l'habit court, le petit collet & les cheveux ronds: il eſt rare d'en voir en perruque. Les artiſans aiſés, quand ils vont par la ville, ſont à peu près comme les citadins; il n'y a que les gens en habits de travail, les portefaix & autres perſonnes de cette ſorte, qui préſentent le ſpectacle de leur miſere.

On permet aux femmes d'adopter les modes étrangeres; elles préferent celles de France, & font ſur-tout beaucoup de dépenſe en pierreries. Vous ſavez que les Vénitiens ayant eu anciennement tout le commerce des grandes Indes, les puiſoient à la ſource; & qu'étant maîtres de Conſtantinople, ils ont pillé le palais des Empereurs.

Ces richeſſes ne ſortant point des maiſons qui les poſſedent, parce que la ſubſtitution les y enchaîne, ne peuvent qu'augmenter par la fantaiſie des jeunes épouſes qui entrent dans ces familles déjà pourvues. On peut dire, en général, qu'elles ſe parent avec goût, non pour aller au ſpectacle, où elles ſe montrent dans le plus grand négligé, parce qu'elles ſont ſenſées y être *incognitò*. Les citadines & les femmes du peuple ſe mettent auſſi bien que leur fortune le leur permet. Elles ſortent ſous un grand voile de taffetas noir, croiſé par devant, noué par derriere, avec un tablier pareil, qui les enveloppe, & ne laiſſe preſque voir que les manches de leur robe. Elles n'ont, pour l'ordinaire, point d'autre coëffe que ce voile, qu'elles ſavent gouverner adroitement & à propos, pour faire voir un ſein à moitié découvert, ſans trouver mauvais que des paſſans curieux les regardent ſous le nez. Les femmes des nobles, les gentil dome, ne ſortent le jour qu'avec cet habit; c'eſt une Loi de la République; mais dès que la nuit approche, elles ſe mettent comme elles veulent. C'eſt le moment où commen-

cent les converſations, les caſins, les promenades. Telle qui paroît jolie ſous la ſindale, c'eſt le nom qu'on donne à ce voile, eſt affreuſe lorſqu'elle le quitte.

Quand je vous ai parlé des bals de Veniſe, je n'avois encore vu ni la plus jolie de leurs danſes, la Forlane, ni le plus piquant de leurs divertiſſemens, le jeu du Change. La Forlane ſe fait à deux ou à quatre perſonnes, autant d'hommes que de femmes, qui tournent en cercle, ſautent & friſent les pieds avec une vîteſſe & une légéreté merveilleuſe. Ils s'approchent enſuite l'un de l'autre, tournent toujours de même, ſe prennent les mains, s'entrelaſſent les bras, & les paſſent par-deſſus la tête.

Le Change eſt une choſe plus ſinguliere : on prend le tems où chacun ſe promene dans la ſalle. Un homme de l'aſſemblée crie tout haut, & commande le jeu. Dans le moment, chacun eſt obligé de quitter la femme qu'il tenoit par la main, & d'aller prendre celle qu'un autre conduiſoit devant lui ; ce qui, comme vous le voyez, doit fort impatienter ceux qui avoient commencé un entretien amoureux, ou quel-

que converſation agréable. D'autres, à la vérité, gagnent au Change; & les plus adroits prennent le tems où une aimable voiſine puiſſe leur tomber en partage. La loi du jeu eſt, que celui qui a fait le commandement, aille ſe mettre enſuite au milieu de la Salle, & que toutes les femmes mécontentes lui donnent un ſoufflet.

Les Vénitiens ſont tout au rebours des autres Nations: ils entrent à reculons dans leurs gondoles; la place d'honneur eſt à gauche; les hommes mettent le chapeau ſur la tête dans les meilleures compagnies; il n'y a pas une maiſon ouverte; ils ne ſe voient qu'aux caſins, parce qu'on s'y borne à des rafraîchiſſemens qui coûtent moins qu'un ſouper. Quand quelqu'un donne à dîner, c'eſt la nouvelle de la ville. Dans de très-grands palais, vous ne compteriez pas deux cheminées; & dans nombre de maiſons particulieres, il n'y a que celle de la cuiſine, encore l'échauffe-t-on très-rarement. Les femmes ne s'approchent jamais du feu; elles ont de petites chauffrettes où on leur met de la cendre chaude; elle prétendent que le feu leur gâte le teint.

Les gens de ce pays-ci ſont en général très-fainéans ; & pluſieurs cauſes y contribuent : 1°. Le bon marché des vivres ; un arpent de bled de Turquie peut nourrir toute une famille. 2°. Les charités qui ſe diſtribuent dans les paroiſſes, indépendamment d'une confrairie de la Miſéricorde, où tous les mois on donne aux pauvres des bas, des ſouliers, des chemiſes, & de quoi payer leur loyer. 3°. Les hôpitaux où l'on reçoit tous ceux que l'âge ou des infirmités mettent hors d'état de travailler. 4°. Les chaleurs du pays, qui rendent ſes habitans lâches & pareſſeux. A l'exception de quelques fabriques de rubans, où l'on voit à peu près autant d'hommes que de femmes, celles-ci n'ont paru parfaitement déſœuvrées. On n'en apperçoit aucune dans les boutiques ; ce ſont les hommes qui vendent, même les ajuſtemens & les modes. Les ouvriers ſont chers & mauvais : il n'y a pas un bon tailleur, pas un bon perruquier. Les tapiſſiers n'ont pas encore imaginé un meuble commode ; s'il y a quelques tables bien faites, elles viennent d'Hollande ou d'Angleterre. Les glaces de Veniſe ſont noires ou jaunâ-

tres ; & lorſqu'on veut les faire un peu grandes, c'eſt-à-dre, de trois à quatre pieds, elles vous rendent ou plus gros que vous n'êtes, ou vous contrefont quelques parties du corps ou du viſage. Les Vénitiens ont des fabriques de papier, des rafineries de ſucre, des manifactures de cryſtal ; mais le papier boit, & l'écriture pénetre au revers de la page ; le ſucre eſt moins beau que le nôtre ; & le cryſtal reſſemble à du verre. Ils font de petites étoffes mêlées d'or, d'argent & de ſoie, qu'ils envoient au Levant pour l'habillement des Sultanes. Ces damaſquettes, car c'eſt ainſi qu'on les appelle, ſont légeres & aſſez jolies ; mais elles durent peu, & ne ſe portent guere que dans les grandes chaleurs.

Les revenus de l'Etat ſont évalués à vingt millions de notre monnoie, dont une partie ſe leve ſur la ville même, en droits d'entrée, de ſortie & autres impoſitions : le reſte ſe perçoit en terre-ferme & dans les iſles dépendantes de la République. C'eſt avec ces richeſſes ſagement adminſtrées, que cette nation a long-tems excité la jalouſie des autres Puiſſances. Aujourd'hui la ſageſſe de ſon

Gouvernement, l'attachement à ſes loix, ſon reſpect pour ſes Chefs, l'union des Patriciens, leur amour pour la patrie, lui méritent encore la conſidération de toute l'Europe. Outre les dépenſes qu'exigent l'entretien des Magiſtrats, le paiement des troupes, la conſtruction des ouvrages publics, elle a ſoin d'avoir toujours des fonds en réſerve pour les beſoins les plus preſſans, & les événemens les plus imprévus.

Je ſuis, &c.

A Veniſe, ce 10 *Décembre* 1757.

Fin du Tome XXV.

TABLE DES MATIERES,

Contenues dans ce Volume.

LETTRE CCCXVIII.

GENEVE.

SITUATION de cette ville, page 5
Ses différens Souverains, 6
Ses diviſions inteſtines, 7
Etabliſſement de la réformation, *ibid.*
Retraite de l'evêque à Annecy, 8
Entrepriſe des Savoyards, 9
Geneve protégée par la France, *ibid.*
Nouvelles diviſions inteſtines, 11
Deſcription de cette ville, 12
Sa police pour ſa ſûreté, 13
Ses précautions pour le même objet, 14
Ses promenades, 15
Sa cathédrale, 16
Arſenal, hôpitaux, bibliotheque, 17
Les études à Geneve, 18

Sciences, arts & métiers, 19
Approviſionnement de bled, 20
Revenus de la République, 21
Impôts ſur les habitans, 22
Magiſtratures de Geneve, 23
Election des Magiſtrats. 24
Conſeil des Deux Cens, *ibid.*
Conſeil des Vingt-Cinq, 25
Conſeil des Soixante, *ibid.*
Les Syndics & autres Magiſtrats, 26
Réglemens qui les concernent, 27
Leur puiſſance contre-balancée, 28
On n'y parvient que par le mérite, 29
Reſpect du peuple pour les Magiſtrats. 30

LETTRE CCCXIX.

SUITE DE GENEVE.

CONSTITUTION eccléſiaſtique, 31
Arrivée de Calvin à Geneve, 32
Doctrine de cet Héréſiarque, 33
Socinianiſme des Génevois, 34
Ecrit de M. d'Alembert à ce ſujet, *ibid.*
Réponſe de M. Rouſſeau, 35
Profeſſion de foi des paſteurs de Geneve, *ibid.*
Gouvernement de cette Egliſe, 36
Sermons, Prieres, Office divin, 37
Revenus & fonctions des Paſteurs, 38
Le Conſiſtoire, Cour eccléſiaſtique, 39
Les mariages à Geneve, 40
Adminiſtration des hôpitaux, 41
La Juſtice criminelle, 42

Juſtice civile ; les teſtamens, 43
Police au ſujet du feu, 44
Loix ſomptuaires, habits, équipages, 46
Point de comédie à Geneve, 47
Ecrits de MM. d'Alembert & Rouſſeau, 48
Amuſement des Génevois. 50

LETTRE CCCXX.

SUITE DE GENEVE.

QUATRE claſſes d'habitans, 52
Leur commerce, 53
Loix contre les banqueroutiers, 54
Manufactures de Geneve, *ibid.*
Activité des Génevois, 55
Leurs arts, leurs inventions, 56
Séjour de M. de Voltaire dans ce pays, 57
Sa maniere de vivre, 58
Caractere & éloge de ce Poëte, 59
Ses différens ouvrages, 60
M. Rouſſeau, né à Geneve, 62
Ses différens ouvrages, 63
Eloge de Geneve, 65
Eloge de ſes magiſtrats, de ſes habitans. 67

LETTRE CCCXXI.

LA SAVOIE.

MONTAGNE de Savoie, 68
La montagne maudite, 69

Différens points de vue, 70
Chemin pratiqué dans ces montagnes, 71
Inſcription par l'abbé de Saint-Réal, 72
La ville de Chambéry, 73
Montmeliant & ſes environs, 74
Le village d'Aiguebelle, 75
Le pays juſqu'à Laſnebourg, 76
Induſtrie des habitans, 77
Le paſſage du mont Cenis, 78
Prix de ce paſſage, 79
Paſſage de l'armée d'Annibal, 80
Le ſommet du mont Cenis, 81
Deſcente du mont Cenis, la ramaſſe, 82
Inſtruction ſur cette route, 83
Détails hiſtoriques ſur la Savoie. 84

LETTRE CCCXXII.

SUITE DE LA SAVOIE.

CARACTERE du Roi de Sardaigne, 86
Détails ſur ſon adminiſtration, 87
Éloge de la Maiſon de Savoie, 88
Code de loix, rédigé par ces Princes, 89
Loix concernant la Religion, 90
Loix concernant les Juifs, 91
Loix qui concernent les Magiſtrats, 94
Le grand Chancelier, 95
Les trois Cours ſouveraines, 96
Avocats des pauvres, 97
Chambres des Comptes, 98
Magiſtrars des villes & des provinces, 99
Avocats & Procureurs, 100

Le Conſeil de Santé, 101
Formule des ſermens, 102
Affaires criminelles; duels, 103
Loix contre les malfaiteurs, les bandits, 104
Loix contre les déſerteurs, 105
Contre les meres qui tuent leurs enfans, 106
Contre les fainéans & vagabonds, 107
Contre les tranſmigrations, *ibid.*
Loix concernant la Librairie, 108
Les Intendans de province, 109
Le Chablais; le château de Ripaille, *ibid.*
Le Genevois Savoyard, Annecy, 110
Autres provinces de Savoie, *ibid.*
Détails ſur la Savoie, & ſes habitans, 111
Anecdote d'une femme de ce pays. 112

LETTRE CCCXXIII.

LE PIÉMONT,

L'ASSIETTE; Chevalier de Belle-Iſle, 113
Le Pas de Suſe; la Brunette, 114
La ville de Suſe, *ibid.*
Château de Rivoli; Victor Amédée, 115
Abdication de ce Prince, 116
La ville de Turin, 117
Sa deſcription, 118
Citadelle de Turin, 119
Siege de Turin, 120
Anecdote à ce ſujet, 121
Palais du Roi, & autres, 122

Le Saint Suaire, 122
Chapelle où repoſe cette relique; 123
Deſcription du palais du Roi, 124
Les Jardins du palais, 125
Le grand théatre de Turin, 126
Le grand opéra; les bouffons, 127
Mœurs des Acteurs & des Actrices, 128
Palais du Prince de Piémont, *ibid.*
Palais Carignan, 129
L'Univerſité, 130
La Bibliotheque, *ibid.*
Egliſes de Turin, 131
Maiſons royales, 133
La promenade du Valentin; *ibid.*
La Vigne de la Reine, 134
La Vénerie, 135
Stupinigi, *ibid.*
Mont Carlier, 136
La Superga; vœu de Victor Amédée, 137
Ordonnance de ce Prince. 138

LETTRE CCCXXIV.

SUITE DU PIÉMONT.

MARQUISAT de Saluce; 140
Bataille de Stafarde, 141
Anecdotes ſur M. de Catinat; 142
Le fleuve du Pô, 143
Le Comté de Nice, 145
Le mont Saint-Bernard, 146
Maniere de cultiver les terres; *ibid.*
Culture des peupliers, 147

Maniere de courir la poſte, 148
Variété des monnoies d'Italie, 149
Les auberges, 150
Tortone, Alexandrie, Verceil, 151
Hiſtoire tirée de Saint Jérome, 152
Tréſor de l'égliſe de Verceil, 153
Deſcription de cette ville, 154
Proceſſions de la Fête-Dieu, *ibid.*
Cimetiere ou Charnier des morts, 155
La ville de Novarre; Pierre Lombard, *ibid.*
Population du Piémont, 156
Son commerce, *ibid.*
Culture des mûriers, 157
Fabriques d'étoffes de ſoie, *ibid.*
Autres manufactures, 158
Arts & ſciences négligés. 159
Ordres de Chevalerie, 160
La Nobleſſe & la Cour, 161
Aggrandiſſement de la Maiſon de Savoie, 162
Titres du Roi de Sardaigne. *ibid.*

LETTRE CCCXXV.

LE MILANOIS.

FONDATION de Milan par les Gaulois, 163
Révolutions de cette ville, 164
Regne des Viſconti, 165
Regne des Sforce, 166
Milan paſſe des François aux Autrichiens, 167
Beau pays du Milanois, 168
La cathédrale de Milan, *ibid.*

Profuſion de ſes ornemenens ; 169
Ambroiſe & Borromée ſes Archevêques, 178
Tombeau de Saint Borromée, 171
Clou de la paſſion, 172
Tréſor de la cathédrale ; Rit Ambroiſien, 173
Carnaval de Milan, 174
Maniere d'applaudir aux Acteurs, *ibid.*
Conciles tenus à Milan, 175
Erreurs de Jovinien, 176
Grand nombre d'égliſes à Milan ; 177
Reliques de S. Ambroiſe & de ſa ſœur, 178
Tableau de la Cène de Léonard Vinci, 179
La Bibliotheque Ambroiſienne, 180
Etabliſſemens faits par les Borromée, 181
Maiſons de charité, 182
Cimetiere ſingulier, 183
Mœurs des Milanois, 184
Hommes célebres nés à Milan, 185
Cardan, Cavalieri, Alciat, 186
Corio, Friſi, Beccaria ; Mlle Agneſi. 187

LETTRE CCCXXVI.

SUITE DU MILANOIS.

THÉATRE de Milan, 189
Compoſition des opéra Italiens, 190
Repréſentation de ces opéra, 191
Promenade publique, 192
Deſcription de la ville de Milan, 193
Statue d'une femme nue, 194
Commerce de cette ville, *ibid.*

Ses

Ses différens habitans, 195
Gouvernement du Milanois, 196
Magnificence des nobles, 197
Eſpece d'hommes ſinguliers, *ibid.*
Hiſtoire d'une Dévote, 198
Aſſemblée de proſtitution, 199
Les Iſles Borromées, 200
Communication avec la Suiſſe, 201
Tyrannie des douanes, 202
Arone, patrie de Saint Charles, *ibid.*
Vie de ce Saint, 203
La ville de Côme, 204
Pline & Paul Jove, 205
Innocent XI, 207
Bataille de Marignan, 208
La jeune boulangere de Lodi, 209
La ville de Pavie, *ibid.*
Reliques de Saint Auguſtin, 210
Défaite & priſe de François I, 211
La ville de Crémone, 212
Villeroi fait priſonnier, 213
Bravoure des François, 214
Crémone, patrie de Vida. 215

LETTRE CCCXXVII.

PARME ET PLAISANCE.

SITUATION & fondation de Plaiſance, 216
Ses divers Souverains, 217
La maiſon de Farneſe, *ibid.*
Deſcription de Plaiſance, 228
Statue d'Alexandre Farneſe, 230

Remparts de Plaiſance, 220
Le Cardinal Albéroni, *ibid.*
Salubrité du pays, 221
Ruines de Velleia, 222
La bataille de Fornoue; 223
La ville de Parme, *ibid.*
Peintures de la cathédrale; 224
Autres peintures dans d'autres égliſes, 225
Le palais ducal, 226
Hiſtoire d'un tableau du Correge, 227
Le grand théatre de Parme, 228
Le Giardino, maiſon de Plaiſance, 229
Bataille de Parme, 230
Le College des nobles, *ibid.*
La Princeſſe de Parme, 231
L'Infant, Duc de Parme, 232
L'Infante, ſon épouſe, 233
Les habitans de cette ville; 234
Ses manufactures, 235
Ses embelliſſemens, 236
Ses Peintres, 237
Culture de la vigne, 238
Stances du Poëte Tranſillo, *ibid.*
Ville & bataille de Guaſtalle. 239

LETTRE CCCXXVIII.

MODENE ET MANTOUE.

RÉVOLUTIONS dans ce pays, 241
Différens Souverains de Modene, 242
Deſcription de cette ville, 243
Le ſceau enlevé, poëme de Taſſoni, 244

Extrait de ce poëme, 245
Vie de Taſſoni, 246
Son caractere, 247
Salle de ſpectacle à Modene, 248
Modenois célebres, *ibid.*
Sadolet, Muratori, Falope, 249
Vignole, Molza, 250
Le Correge, 251
Reggio, patrie de l'Arioſte, 252
Comparaiſon de l'Arioſte du Taſſe, 253
Pic de la Mirandole, 254
Sa theſe ridicule, 255
Cette maiſon eſt éteinte, 256
La patrie de Virgile, *ibid.*
La maiſon de Gonzague, 257
Grands hommes de cette maiſon, 258
La ville de Mantoue, *ibid.*
Peinture de la cathédrale, 259
Palais de cette ville, 260
Jules Romain, *ibid.*
La Comteſſe Mathilde, 261
Caſtiglione, ſa fontaine, 262
Baptiſte Spagnoli, général des Carmes. *ibid.*

LETTRE CCCXXIX.

L'ÉTAT DE VENISE.

VÉRONE, 264
Ses hommes célebres, *ibid.*
Fracaſtor, 265
Le Cardinal Norris, *ibid.*
Maffei, 266
Iſote de Nogarole, 267

Deſcription de Vérone, 267
Son amphithéatre, *ibid.*
Autres édifices, 268
Commerce de cette ville, 269
Ses environs, 270
La ville de Breſſe, ou Breſcia, *ibid.*
Le Labarum de Conſtantin, 271
Opinions diverſes à ce ſujet, 272
Antiquités de Breſſe, 273
Ses privileges, ſiege de cette ville, 274
Nemours & Bayard. 275
Bergame, ſes Arlequins, ſes tapiſſeries, 276
Le Jéſuite Maffée; Calepin, 277
Vicence; ſes ſoieries, *ibid.*
Theatre de Paliadio, 278
Autres ouvrages de cet Architecte, 279
Peintures & dehors de Vicence, 280
Nobleſſe de Vicence, 281
Le Triſſin, né dans cette ville, *ibid.*
Ses ouvrages, 282
La ville de Padoue, *ibid.*
L'égliſe de Saint-Antoine, 283
L'égliſe des Bénédictins de Sainte-Juſtine, 284
L'Univerſité de Padoue, 285
Brigandage de ſes anciens Ecoliers, 286
Docteurs de toutes les Religions, 287
Académie de Padoue, *ibid.*
Imprimeries de cette ville, 288
Cathédrale; Rezzonico, *ibid.*
Portrait de Pétrarque, 289
Padoue, patrie de Tite-Live, *ibid.*
Cabinet de peinture, 290
Réjouiſſances de cette Ville, 291
Fête de Saint Antoine de Padoue, 292
Chûte du commerce. *ibid.*
Gouvernement de cette ville. 293

LETTRE CCCXXX.

SUITE DE VENISE.

VENISE, ville unique, 294
Route de Padoue à Veniſe, 295
Situation de cette ville, 296
Les gondoles, 297
Les Gondoliers, 298
Leurs occupations, leurs amuſemens, 299
Hiſtoire de cette République, 300
Forme de ſon Gouvernement, 301
Ses premieres victoires, 302
Avantage qu'elle tire des Croiſades, *ibid.*
Fête galante de Tréviſe, 304
Le Doge & le Sénat excommuniés, 305
L'excommunication eſt levée, 306
Trahiſon & punition des Carrares, 307
Exploits de Carlo Zeno, 308
Sa ſoumiſſion au Sénat, 309
Sa vie privée, 310
Punition du fils du Doge Foſcari, 311
Ce Doge obligé de ſe démettre, *ibid.*
Nomination d'un Evêque de Padoue, 312
Le Doge Moro obligé de s'embarquer, *ibid.*
Violence faite à l'ambaſſadeur de France, 313
Fauſſe délation d'un noble Vénitien, *ibid.*
Seconde excommunication de Veniſe, 314
Les Jéſuites renvoyés, 315
Conjuration de Veniſe, 316
Exagérée par l'Abbé de Saint-Réal, 317
Réflexions à ce ſujet, 318

LETTRE CCCXXXI.

SUITE DE VENISE.

Le grand canal, ſon pont, 319
La place de Saint-Marc, 320
Affluence de monde de tous les Etats, 321
Conſtruction de cette Place, 322
L'égliſe de Saint-Marc, 323
Tranſlation des reliques de ce Saint, *ibid.*
Procurateurs de Saint-Marc, 324
Ornemens & tréſor de cette égliſe, 325
Vue du haut de ſon clocher, 326
Rit particulier de cette égliſe, 327
Les deux colonnes de la place de S. Marc, 328
Palais du Doge, *ibid.*
Délations ſecrettes, 329
Exemples terribles de ces délations, 330
Salle du Grand-Conſeil, 231
Le Doge Martin Fallier, décapité, *ibid.*
Pouvoir & fonctions du Grand-Conſeil, 332
Tableaux de cette ſalle, 333
Maniere de donner ſon ſuffrage, 334
La Ligue de Cambray, *ibid.*
Le Sénat de Veniſe, 335
Tableau de la ſalle du Conſeil des Dix, *ibid.*
Ce que c'eſt que ce Conſeil, 336
Ses maximes, 337
Les Inquiſiteurs d'Etat, 338
Réflexions à ce ſujet, 339
La ſalle du ſcrutin, tableau, *ibid.*
Enfans appellés Ballotins, 340

Comment on obtient les emplois, 341
L'Ecole Vénitienne, *ibid.*
Priſons de la République, 342
La Bibliotheque, 343
Décoration de la place de Saint-Marc, 344
Palais, égliſes, peintures, 345
L'Arſenal de Veniſe, 346
Comment il eſt gardé, 347
Le Bucentaure, 348
La cérémonie d'épouſer la mer, 349
La Régate, fête de Veniſe. 350

LETTRE CCCXXXII.

SUITE DE VENISE.

Le Carnaval, 352
Jeux publics, 353
Deſcription des ſalles de jeu, 354
On joue peu les jeux de commerce, 355
Spectacles du jeudi gras; les deux bœufs, 356
Autres ſpectacles, 357
Feux d'artifices, 358
Maſques parmi le peuple, 359
Bals publics & particuliers, 360
Courſes de barques & muſique, *ibid.*
Muſique de la chapelle de Saint-Marc, 361
Punition d'un muſicien, *ibid.*
Expoſition du précieux ſang; Poſſédés, 362
Proceſſion ſinguliere du Roſaire, 363
Carnaval de l'Aſcenſion, 364
Les raconteurs, 365
Les cafés, *ibid.*

Diſcours que l'on y tient, 366
Maniere de vivre des Ambaſſadeurs, 367
Promenades nocturnes, *ibid.*
L'état des courtiſanes, 368
Galanterie autoriſée à Veniſe, 369
Police de Veniſe, bonheur du Peuple, 370
Comment on y fait le vin, 371
Différens théatres de Veniſe, 372
Les beaux Arts, l'Imprimerie, 373
Liberté de la preſſe, 374
Fra-Paolo, 375
Goldoni; ſes comédies, 376
Apoſtolo Zeno; ſon Théatre, 377
Ses autres ouvrages, 379
Louis Cornaro, 380
Hélene Cornaro, 381
Le Cavalier Dotti; ſes Satyres, 382
Jugement ſur cet Auteur. 383

LETTRE CCCXXXIII.

SUITE DE VENISE.

CONSTITUTION de cette République, 385
Le Doge; bornes de ſon pouvoir, 386
Changement arrivé à cet égard, 388
Les Plébéiens exclus du Gouvernement, 389
Election du Doge, 390
Son couronnement, 391
Les marques de ſa dignité, 392
Singularité du pere du Doge Celſi, *ibid.*
Fonctions & privileges du Doge, 393
Bals & fêtes à ſon élection, 394
Ses obſeques, 395

Ses Doges les plus célebres, 396
Paul Luc Anafeſte, premier Doge, *ibid.*
Le Doge Maurice & ſon fils, 397
Le Doge Participatio & ſes fils; *ibid.*
Le Doge Tradenigo aſſaſſiné, 398
Uſage concernant les mariages, 399
Le Doge Candiano contre des corſaires, *ibid.*
La fête des Maries, 400
Uſage de Sainte Marie Formoſe, 401
Tyrannie d'un deſcendant de Candiano, *ibid.*
Il eſt maſſacré par le peuple, 402
Le Doge Urſéolo ſe fait Moine, *ibid.*
Regne glorieux de ſon fils, 403
Cette famille chaſſée de Veniſe, 404
Luxe de la femme du Doge Silvio, *ibid.*
Incendie & embelliſſement de Veniſe, 405
Triomphe du Doge Falier, 406
Le Doge Michieli au ſiege de Tyr, *ibid.*
Le Doge Sébaſtien Ziani, 407
Préſent du Pape à ce Doge, 408
Regne brillant du Doge Dandolo, *ibid.*
Changement opéré par Gradonico, 409
Chronique du Doge André Dandolo, *ibid.*
Guerre des Vénitiens & des Génois, 410
Honneurs rendus au Doge Contarini, *ibid.*
Fermeté du Doge Antoine Venier, 411
Le palais rebâti par Moncenigo, 412
Eloge du Doge Foſcari. 413

LETTRE CCCXXXIV.

SUITE DE VENISE.

Ancienneté de la nobleſſe Vénitienne, 415
Différentes claſſes de la nobleſſe, 416
Henri IV, Noble Vénitien, 417
Loix concernant cette nobleſſe, 418
Caractere des Nobles de Veniſe, 419
Les Citadins, 420
Charges qui leur ſont réſervées, 421
Eccléſiaſtiques nobles exclus des charges, *ibid.*
Sagesse des nobles Vénitiens, 422
Maniere de rendre la Juſtice, 423
Maniere de plaider, *ibid.*
Conſidération des Avocats Vénitiens. 424
Différentes Juriſdictions, *ibid.*
Les Quaranties, 425
La Chancellerie de la République, *ibid.*
Création de cette charge, 426
Provéditeurs, Cenſeurs, Correcteurs, 427
Les Juges de nuit, 428
Les Sur-Intendans des pompes, *ibid.*
Le Généraliſſime de mer, 429
Troupes de la République, *ibid.*
Le Patriarche de Veniſe, 430
Saint-Laurent Juſtiniani, *ibid.*
Attachement des Vénitiens à la Religion, 431
Ce qu'en penſe la Cour de Rome, *ibid.*
Pratique de dévotion, 432
Fêtes ſinguliers dans les couvens, 433
Ornemens des égliſes, *ibid.*

L'Inquiſition gênée à Veniſe,
Les Juifs, les Grecs, les Arméniens,
Chûte du commerce Vénitien, 436
En quoi il conſiſte actuellement, 437
Maraſquin de Zara, 438
Fertilité du pays, *ibid.*
Nourriture des habitans, 439
Traiteurs, Rôtiſſeurs, Chaircuitiers, 440
Il y a peu de cuiſines à Veniſe, 441
Cette ville manque d'eau douce, *ibid.*
Habillemens preſcrits aux Vénitiens, 442
Pierreries pour les femmes, 543
Leur maniere de ſe mettre, *ibid.*
La Forlane, danſe des Vénitiens, 445
Le Change, autre divertiſſement, *ibid.*
Vénitiens oppoſés aux autres peuples, 445
Ils ſont très-pareſſeux, & pourquoi, 446
Défauts de leurs manufactures, 447
Revenus de cet Etat, *ibid.*
Quel uſage on en fait. 448

Fin de la Table.

CATALOGUE.

TRAITÉ des Teſtamens, Codiciles, & autres Actes de derniere volonté, par M. Furgole, nouvelle édition, revue, augmentée & refondue ſur les manuſcrits de l'Auteur, 3 vol. in-4, 36 liv.

Traité des Retraits lignager, féodal, &c. in-8, rel. 5 liv. 10 ſ.

Les Soupers de la Cour & de la Ville, ou l'Art de travailler les Alimens pour ſervir toutes ſortes de tables, ſuivant les quatre Saiſons; Ouvrage également propre aux Repas d'appareil & à l'Economie bourgeoiſe, nouv. édit. 3 vol. in-12, rel. 9 liv.

La Cuiſiniere bourgeoiſe, ſuivie de l'Office, à l'uſage de tous ceux qui ſe mêlent de dépenſe de Maiſon, nouv. édit. augmentée, 2 vol. in-12, 1779, 5 liv.

Les Dons de Comus, ou l'Art de la Cuiſine réduit en pratique, nouv. édit. de 1781, 3 vol. in-12, rel. 9 liv.

FIN.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building
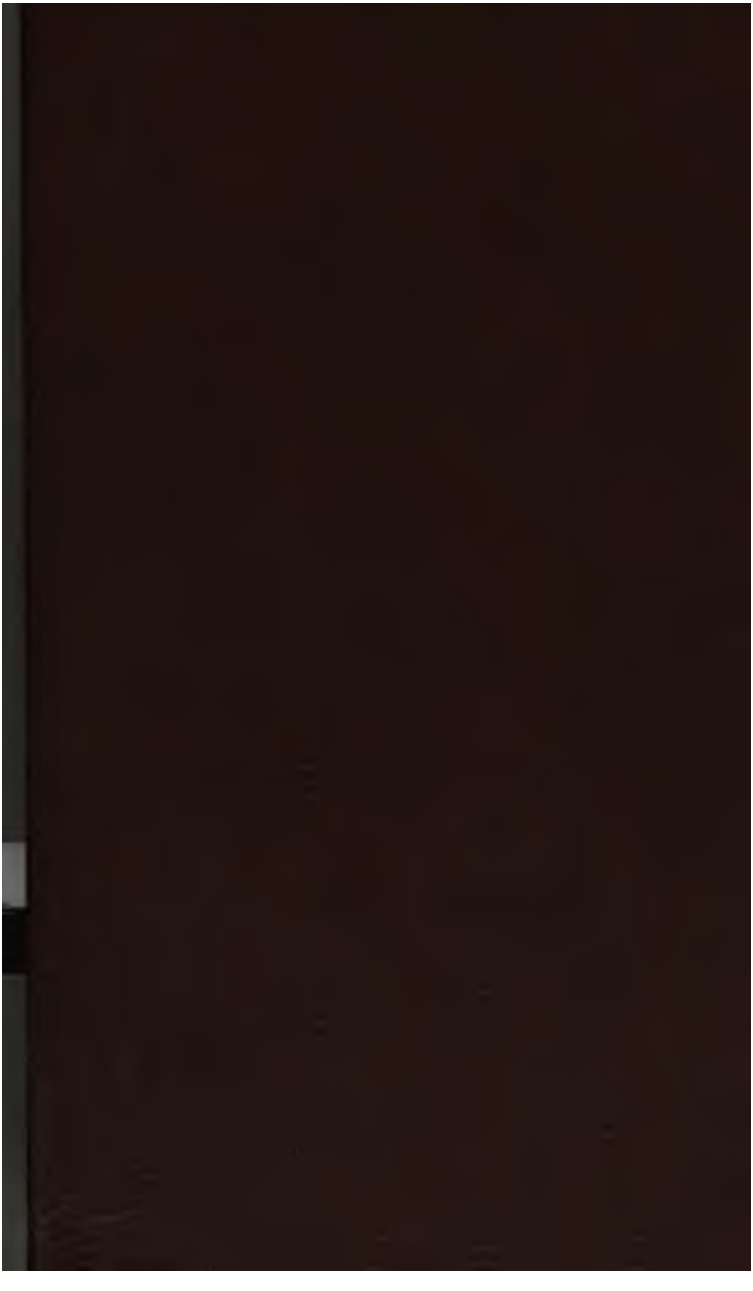
Form 419